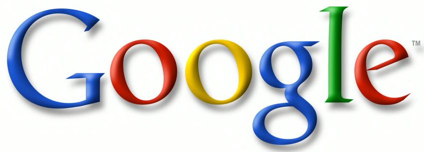
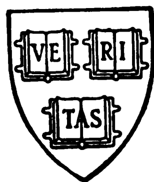



VE RI
TAS

LE LIBÉRALISME

LE

LIBÉRALISME

Ses principes — Son but — Ses preuves
Christianisme et libéralisme — Catholicisme et libéralisme
Obstacles — Moyens

PAR

J.-H. SERMENT

L'Évangile, allié de toutes les bonnes causes, marche tenant par la main la liberté et le progrès.

A. DE GASPARIN.

Gouvernement quelconque, avec la plus grande somme possible de garanties individuelles, et le moins possible d'action administrative.

AUG. THIERRY.



PARIS
JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue de la Monnaie, 10
GENÈVE, MÊME MAISON
1860

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT.

INTRODUCTION

L'Italie contemporaine

Il est un pays qui a longtemps occupé la première place dans l'histoire; qui, saisissant tour à tour le sceptre de la puissance militaire et celui de l'influence morale, a tenu la destinée des autres peuples comme suspendue à la sienne, et qui est encore aujourd'hui l'objet des préoccupations générales.

Nation qui n'a rien connu

« d'égal à sa grandeur que son adversité, »

son avenir semble dépendre de ceux qui naguère subissaient sa loi ; mais qu'elle soit reine ou vassale, elle défie au moins l'oubli. Les regards des souverains, des hommes d'État, des publicistes sont tournés vers l'Italie. C'est le casse-tête de la diplomatie. C'est l'aliment des nouvelles télégraphiques dans les journaux. C'est l'espoir des hommes qui regardent en haut et en avant. C'est le regret des autres. C'est

l'attente de tous. Il se prépare quelque enfantement historique. Il va sortir quelque chose d'un chaos! — Que sera-ce? Dieu le sait. Ce qui est certain, c'est que là se débattent des intérêts graves pour l'humanité. Tâtez le pouls de ce géant qu'on appelle la civilisation moderne. Voyez la cote des fonds publics. Une guerre a éclaté qui semblait l'origine d'une vaste conflagration. Au moment où l'incendie menaçait de s'étendre, soudain il s'éteint, brusquement, inopinément. La paix est faite. Plus de danger? plus de crainte? la sécurité va renaître, les affaires reprendre, le grand baromètre financier remonter au beau fixe?.... Nullement : anxiété, malaise, atonie! Toutes choses suspendues comme à un point d'interrogation. On voudrait un dénouement décisif autant qu'on peut l'espérer dans les péripéties de ce bas monde. Bref, on attend la solution de la question italienne.

Et d'où vient que cette question intéresse, émeut quiconque a le sort

« d'être homme et de penser »

jusqu'aux confins extrêmes de la civilisation, si ce n'est qu'elle est l'avant-garde d'un autre problème d'une importance universelle?

Au fond de quoi s'agit-il? Est-ce de savoir, si l'héritier de l'antique maison de Savoie ceindra la couronne d'Italie?.. cela peut intéresser le roi de Piémont, ses sujets et ceux qui désirent le devenir.... Si l'Italie formera une nation ou restera des territoires?... cela

peut, cela doit intéresser vivement les Italiens.... Si l'Autriche perdra une province ou en perdra deux?.. cela peut toucher l'empereur d'Autriche et aussi les Vénitiens.... Si les ducs remonteront sur leurs trônes?.... cela peut préoccuper ces princes, ainsi que les Toscans, les Parmesans, les Modénois!.... Si le pape conservera son pouvoir temporel ou devra renoncer à quelque partie du territoire de l'Église?.... cela peut passionner en sens contraire les Romagnols et les catholiques.... Il s'agit bien de tout cela, et certes c'est un légitime souci pour de notables portions de l'humanité. Mais ces intérêts locaux n'auraient pas seuls le crédit d'exciter un si vaste émoi, s'il ne s'agissait d'autre chose encore qui intéresse tout le monde.

Depuis le commencement de l'année 1859, l'Italie présente un spectacle qui confond toutes les prévisions.

Au nord, un roi libéral ; mieux encore, une dynastie libérale qui fonde, maintient, développe le régime constitutionnel sur la terre classique de l'absolutisme. Un souverain de franche volonté qui a la noble ambition de rendre la liberté de plus en plus chère à son peuple, et son peuple, de plus en plus digne de la liberté ; qui a cette autre ambition, plus grandiose encore, d'étendre ce bienfait à toute l'Italie, en lui donnant aussi l'indépendance. Un prince dévoué,

« Justum et tenacem.... »

qui risque sa couronne et sa vie pour le salut d'une grande nation; *un souverain* loyal, ce mot dit tout!

Phénomène plus étrange encore : un peuple de race latine et catholique, appréciant l'immense faveur que Dieu lui a faite, en lui donnant un tel roi ; réalisant le système constitutionnel, non dans sa forme seulement, mais dans son esprit, comme s'il l'avait pratiqué d'ancienne date. Un prince plus soucieux du bien de ses sujets que de son propre pouvoir, chéri d'un peuple reconnaissant. Une nation et un roi mutuellement esclaves de la foi jurée et, par suite, esclaves de cela seulement. Voilà qui est déjà surprenant et digne d'admiration. Mais il y a plus :

Un peuple longtemps privé de son autonomie, vieil élève du système théocratique, a sucé avec le lait cette morale malsaine que Pascal, en la dévoilant, a flétrie. Il fut imprégné de ses accommodements, de ses complaisances, de ses ruses. Chez lui, si la conscience individuelle ne fut pas supprimée, c'est qu'on ne peut la tuer ; mais elle fut plongée dans une catalepsie profonde, leurrée par la superstition, cernée par l'usurpation spirituelle. L'esclavage moral rivait pour lui les chaînes visibles.... Dans cet abîme, on ne lui tendait, pour toute branche de salut, que la main des conspirations anarchiques ; partout, soit dans la soumission, soit dans l'essai de résistance, la fin justifiant les moyens ; partout, l'atmosphère de la force brutale, de l'intrigue et de la dissimulation. Résigné, il se mourait, révolté se perdait. Sans autre alternative que le choix entre deux despotismes, et fidèle aux vieilles traditions de son église, il tint pour licite d'aller à son but à tout prix, même par le régicide,

si l'on ne peut autrement. Et comment aurait-il pu suivre des inspirations plus pures? Plongé dans les bas-fonds de l'ignorance et de l'erreur, il ne pouvait apercevoir au delà des monts cette magnifique synthèse de l'ordre et de la liberté qui est le privilége des nations protestantes.

Il y a dix ans, ce peuple semblait déshérité de toute énergie morale, et incapable de se sauver par lui-même. Dans les circonstances les plus favorables à la conquête de son indépendance, on le vit perdre le temps en vaines paroles, discuter quand il fallait agir. Ses ennemis l'accusaient, non sans quelque raison, d'être plus fanfaron que dévoué, fécond en discordes intestines devant l'ennemi, sans ressort dans les revers....

Et voilà ce même peuple qui sait aujourd'hui se taire à propos, parler en son temps, agir plus que parler, attendre l'occasion, la saisir, marcher à son but avec patience, prudence et ténacité. Où regnait l'égoïsme bruyant, surgit le dévouement modeste; où chacun voulait commander, chacun apprend à obéir. Le devoir fait entendre sa voix puissante. Les personnalités se subordonnent au salut commun.

Ce peuple dont l'impatience et la versatilité devenaient proverbiales, désormais ne se laisse rebuter par aucun obstacle, emporter par aucune tentation. Il tient bon contre les menaces de la puissance, contre les piéges de l'habileté et les séductions de sa propre nature.

Il semblait ne pouvoir échapper à la servitude que

pour tomber dans l'anarchie, et, lancé dans le tourbillon de ces crises décisives pour les sociétés qui donnent le délire aux plus sages, il fait preuve d'un calme rare. A d'autres ces désordres, ces représailles, ces inconséquences par lesquelles la liberté se suicide ou se déshonore ! lui semble avoir soif de dignité, d'ordre et de paix. Il cherche ces bienfaits, il les trouve ! Ses détracteurs ne le sauraient nier ! S'étonnerait-on qu'un pays suspendu sur un abîme, entre la mort et la vie, fût saisi de quelques vertiges ? Quelle situation plus propre à allumer de terribles passions. L'histoire de la France en peut dire quelque chose ! Et pourtant, dans cette angoisse cruellement prolongée, ces populations inaugurent un respect inconnu des droits individuels et de l'autorité sociale. Privées d'un gouvernement stable et régulier, elles en veulent un à tout prix, elles l'improvisent, elles l'auront [1]. D'ailleurs, et en dépit du désir charitable de certains *amis de l'ordre,* de fermer à ces pays toute autre issue que l'anarchie, sécurité complète pour les personnes et les choses, protection des lois assurée même aux ennemis de l'indépendance nationale, même à ceux qui intriguent et conspirent contre elle !

On parlera du meurtre d'Anviti. — Personne ne l'a déploré, flétri plus énergiquement que les vrais Italiens. Une seule chose confond, c'est que ce fait soit

[1] J'écrivais ces lignes avant l'annexion de l'Italie centrale au Piémont.

unique dans les fastes présents de l'Italie centrale. Que les pays qui ont des révolutions dans leur histoire se présentent, et ils en ont tous ; que celui qui est sans péché jette à l'Italie la première pierre ! En est-il un seul qui n'ait à regretter dans ses annales plusieurs et de plus sanglantes pages? En définitive, il y a partout des gens mal intentionnés, passionnés ou malfaisants. Le cours ordinaire des lois et de la justice n'a pas été, que l'on sache, suspendu dans le duché de Parme ! Qui voudrait faire à la France un crime national des terribles journées de juin 1848? *Cuique suum*, ce sont choses reprochables à ceux qui les ont commises, aux partis qui les ont préparées, aux théories qui les ont enfantées, à l'éducation politique et religieuse que les coupables ont reçue. Il serait donc injuste de charger le libéralisme italien des excès de quelques individus à peine sortis des mains de l'éducation cléricale, comme il serait injuste d'imputer à la France libérale des forfaits qu'elle a détestés, combattus et réprimés. De nos jours, un sentiment plus exact de la justice repousse ces responsabilités collectives, ces jugements à la chinoise qui enveloppent dans une même réprobation le délinquant, ses parents, ses amis et ses compatriotes.

Ce peuple semblait voué aux rivalités, aux discordes intestines, le plus grand ennemi de son indépendance. Ses publicistes éminents n'avaient pas assez de larmes pour déplorer cette calamité. Rivalités nationales d'Etats à Etats, de vallée à vallée, de ville à ville, de bourgade à bourgade. Rivalités sociales

entre les classes, rivalités politiques entre les individus, divisions et méfiances entre des partis nombreux qui se disputaient les fruits de la victoire avant la victoire, et l'éloignaient ainsi de leur drapeau commun. — Et voilà qu'en 1859, l'ensemble avec lequel agissent les Italiens réalise en pratique cette unité où les savants en théorie perdaient leur latin. Il n'est pas jusqu'aux républicains les plus intraitables qui ne se rangent sous les drapeaux de la monarchie constitutionnelle.

Ce qui surprend plus encore dans ce mouvement, c'est qu'il a rompu avec les errements ordinaires de la révolution chez les autres peuples latins. En France, par exemple, au nom des utopies, on avait trop dédaigné les progrès lents mais sûrs, qui, prenant racine dans le sol de la pratique, peu à peu forment les grands arbres des institutions libérales. En Italie la tentation était forte de suivre la pente radicale; on y a résisté. Point de préoccupation systématique sur la forme du gouvernement. Point de luttes stériles entre des théories implacables, point de républicanisme quand même qui aimerait mieux perdre le pays que de ne pas détruire la monarchie. Point de passions égalitaires qui jurent haine à mort à toute supériorité. Les questions de souveraineté sont reléguées à leur rang normal, toujours secondaire chez un peuple vraiment libre.

Je ne veux point parler ici de la valeur relative des divers modes de gouvernement. Citoyen d'un pays

libre et républicain, je me borne à reconnaître que la liberté peut se sentir parfaitement chez elle dans une monarchie, et que trop souvent la tyrannie la plus dure et la plus honteuse revêt les apparences démocratiques les plus prononcées. Je constate que les Italiens ont pris une voie qui ne les trompera point, par cela seul qu'ils laissent au second plan ce qui tient à la possession du pouvoir social, et consacrent tous leurs efforts à fonder leurs libertés. C'est pour cela même qu'ils sont aujourd'hui les postes avancés du libéralisme et non ceux de la révolution, dans le sens fâcheux que l'on donne souvent à ce mot.

Les souverains italiens qui, résolûment, auraient pris l'initiative des réformes libérales et arboré le drapeau de l'indépendance, eussent non-seulement conservé leurs couronnes, mais fondé leurs dynasties sur le roc, inébranlablement. Ce n'est pas une pure hypothèse. Quel fait plus certain que l'immense popularité dont Victor-Emmanuel jouit dans toute la péninsule ? Fait d'autant plus concluant que si les qualités personnelles de ce prince expliquent cet enthousiasme, on sait que son nom représente surtout l'idée féconde d'une royauté libérale, constitutionnelle, nationale !

Deux incidents surtout, entre beaucoup d'autres, caractérisent cette tendance du mouvement italien. L'un est le suffrage restreint à ceux qui savent lire et écrire. Sage mesure s'il en fut, car mettre l'avenir

d'un pays qui ressuscite à la merci de l'ignorance et de ceux qui font de l'ignorance un moyen de domination, ce serait insensé. Faudrait-il donc sacrifier la liberté, pour être servilement fidèle aux exigences d'une formule qui parfois engendra la tyrannie. Les causes généreuses ne cèdent pas au nombre, ne s'inclinent pas devant l'aveugle brutalité du chiffre !

Un héros du libéralisme continental, Guillaume d'Orange, en 1577, réfusait énergiquement de se soumettre à la majorité des états généraux des Pays-Bas, en ce qui concernait la liberté religieuse, car, disait-il, aux partisans du catholicisme et de l'Espagne, « nous voyons que vous voulez nous extirper et nous ne voulons pas être extirpés. » Il s'agissait en effet, dit M. E. Quinet, « de sommer enfin la révolution de disparaître au nom du suffrage universel. » Des expériences décisives et nombreuses démontrent que la démocratie est une arme dont l'anti-libéralisme s'empare souvent pour effacer la liberté. « Il est si « commode pour le despotisme, dit M. de Sacy, que « le peuple ait tout dans les mains. Il n'y a plus qu'à « lui faire signer un acte de cession. Le peuple ab- « dique au profit d'un seul et tout est dit. » Qui a blâmé le plus le suffrage restreint de la Toscane ? les démocrates ? non, le parti ultramontain. Il espérait retrouver sa prépondérance par l'appoint d'une plèbe ignorante et fanatique [1].

[1] Cette espérance a d'ailleurs été deçue lors des derniers votes de l'Italie centrale.

L'autre incident est la délibération de l'assemblée nationale toscane, lorsqu'elle a prononcé la déchéance du grand-duc. Il semble au premier abord que c'est un acte purement révolutionnaire, que la question de souveraineté a primé les intérêts de la liberté, et que les Toscans auraient dû s'inquiéter moins de la dynastie régnante, pour s'attacher plus à fonder une bonne constitution. Sans doute, il faut tenir avant tout aux garanties individuelles, et ne pas croire qu'il suffise de renverser le pouvoir pour les sauvegarder ; mais il peut arriver qu'un gouvernement soit décidément incompatible avec l'existence de toute institution libérale. Tel fut celui de Jacques II en Angleterre. Nulle part le principe chrétien et anti-révolutionnaire de la *non-résistance* n'avait poussé de plus profondes racines que dans la Grande-Bretagne. Mais lorsqu'il parut que le dernier des Stuarts était incurable dans sa déloyauté ; lorsqu'il fut bien certain qu'il ne cesserait jamais de conspirer contre les lois nationales, la loyale Angleterre elle-même dut bien se résigner à changer de dynastie.

La Toscane s'est trouvée dans des circonstances qui justifient plus encore sa résolution. Son acte est au-dessus des vulgarités révolutionnaires autant que la cime des montagnes est au-dessus des marais fangeux. Il s'en distingue par le soin avec lequel l'assemblée toscane a motivé son décret sur les meilleures raisons du droit public. Elle n'a point fait abus de la force, elle a obéi avec réflexion et maturité au

sentiment du devoir, de la justice et du patriotisme. Elle ne s'est point contentée de ce qu'on appelle la raison d'Etat. Si elle avait imité les traditions révolutionnaires, elle se fût bornée à trancher la question par quelque aphorisme déclamatoire. Elle eût proscrit non le monarque seulement, mais la monarchie, comme chose de soi funeste, naturellement irrationnelle, humanitairement abominable; elle eût proclamé que « l'insurrection est le plus saint des devoirs. » Si elle avait voulu suivre aux errements historiques des peuples latins en général, elle eût invoqué la légitimité du succès et le fait accompli.

Le peuple toscan n'a point déposé son souverain, qui fût resté sur le trône s'il avait embrassé la cause nationale. Mais, avec beaucoup de sens, il a constaté qu'un prince qui met son épée au service d'un conquérant contre l'indépendance de ses propres sujets, par ce fait seul, abdique, est déchu ! Et comment non ? Voyez d'ailleurs avec quelle dignité ces changements ont été accomplis : « Dans toute l'Italie, di-« sait récemment un journal, le parti des libéraux « répond exactement à ce qui est chez vous le parti « des conservateurs (suisses). Ce sont d'honnêtes « gens qui ne dressent pas de barricades, et quand « ils se soulèvent, c'est à la manière des Toscans, en « gentilshommes. Ils renvoient leurs princes avec une « garde d'honneur ! »

Voyez aussi quelle absence totale de ces convulsions subversives, que les amis de l'ordre redoutent avec raison dans les transformations politiques. Au-

cune trace de ce spectre rouge qui inspire à certains une telle épouvante qu'ils se livrent pieds et poings liés à l'arbitraire. Point d'égalitarisme haineux, point de mauvaises passions entre les classes, pas ombre de socialisme ; les nobles et les bourgeois, les pauvres et les riches, les paysans et les citadins, unis dans le même enthousiasme par des sentiments de bienveillance réciproque.

En un mot, au cœur même de l'absolutisme continental, au plus épais des ténèbres qui recouvrent encore une trop grande partie de l'Europe, un jet soudain de lumière, de vérité politique. A deux pas de cette forteresse faite au physique et au moral des décombres du despotisme païen, refuge hautain des débris du moyen âge, une révolution pure d'excès, vraiment libérale, également opposée à la tyrannie autoritaire et à la tyrannie anarchique ; une révolution digne de prendre place dans l'histoire à côté de celle qui, pour jamais, délivra l'Angleterre de la peu respectable dynastie des Stuarts, et fonda pour elle l'ère définitive de l'ordre, de la paix et de la prospérité.

Un peuple latin mûr pour la liberté, tel est le spectacle inattendu que présente aujourd'hui l'Italie.

Qu'adviendra-t-il de ce mouvement mémorable ? L'Italie sera-t-elle libre des Alpes jusqu'à l'Adriatique et de l'Isonzo jusqu'à l'Etna ? Doit-elle former un royaume constitutionnel, intelligent, glorieux et pros-

père? Viendra-t-elle prendre place sur les haute
sereines auprès des peuples virils, auprès de l'An
terre, de la Hollande, de la Suisse, de la Suède,
l'Allemagne protestante .... ou restera-t-elle épui
dans les bas-fonds fiévreux, sur les sables mouv
et désolés? L'Europe libérale aura-t-elle un ap
de plus ou une espérance de moins? Les vœux
tout un peuple digne de vivre seront-ils anéan
son essor, comprimé; sa résurrection, indéfinim
ajournée?

Ce qui doit rassurer sur l'issue du mouvem
c'est qu'il a produit de fortes individualités. Indép
damment de sa physionomie de bon augure, il do
à l'histoire des noms dont elle pourra s'enorgueil
Victor-Emmanuel, de Cavour, Garibaldi, Ricasoli,
rini pourront peut-être succomber à la tâche, ma
pourront dire comme Gustave-Adolphe : « Si je me
Dieu le Tout-Puissant vit! »

Quoi qu'il doive arriver, il restera de l'Italie de 1
une chose que rien ne saurait détruire. Ces ger
qui ont manifesté leur saine nature ont leurs raci
au cœur des individus. Ils peuvent être foulés,
anéantis. La vérité ne périt pas et la force mo
aura son tour.

Il s'agit donc de savoir si ce peuple de vingt-c
millions d'âmes qui paraît digne de la liberté la p
large et capable de la concilier avec l'ordre, rest
maître de son développement dans la voie qu'il s
choisie.

De là l'intérêt universel et palpitant qui s'attache aux circonstances actuelles de la péninsule. La question italienne est une étape de la question libérale. C'est un gain déjà pour le libéralisme en général, que ses principes aient été si bien compris par un grand peuple et surtout manifestés avec puissance dans la vie réelle. Mais ce serait pour la liberté un présage et un gage de son triomphe sur le continent si cet édifice élevé à sa gloire, malheureusement encore précaire, venait à se consolider sur sa base et devenait un foyer nouveau de civilisation.

Décembre 1859.

CHAPITRE I

Les nations libérales

On s'étonne avec raison que la cause libérale rencontre des obstacles si tenaces, et que ses progrès soient si lents. Cela vient sans doute en grande partie de ce que naviguent sous son pavillon des corsaires qui n'ont d'elle aucune lettre de marque, et sont au contraire ses plus dangereux ennemis. La liberté semble chose simple, mais des passions intéressées la compliquent, et aucun mot n'a prêté plus à de nuisibles confusions d'idées. Selon les uns, le libéralisme est la république; selon les autres, la démocratie, sans plus! Tantôt c'est le droit au travail, à l'insurrection, à la licence. Tantôt c'est le règne et tantôt le mépris des lois. Il en est pour qui c'est l'athéisme ou le déisme ou l'anti-christianisme en général. Il n'est pas jusqu'aux partis les plus despotiques qui n'usurpent son nom. C'est pourquoi le libéralisme a besoin d'être clairement défini et séparé soigneusement de tout alliage.

Heureusement que cette noble cause peut se distinguer nettement de tout ce qui n'est pas elle, et se

manifester par des principes, surtout par des exe
ples. Il n'en est aucune qui possède une théorie au
bien assise, aussi lumineuse, aussi transcendante
aucune, en même temps, qui repose mieux sur
réalité. Ses principes se justifient par eux-mêmes,
se justifient plus encore par les faits où leur évider
éclate. Rien de plus idéal et de plus pratique
même temps.

Le libéralisme, émané du christianisme, se f
comme lui reconnaître à ses fruits. Il peut mont
avec orgueil, comme ses titres à la confiance,
nations superbes où le problème social est réso
autant que peut être résolu dans ce monde
problème aussi difficile. Il montre la Holland
cette terre conquise sur la mer par l'indom
table énergie d'une poignée de héros. Il mont
les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, empire étc
nant qui, né d'hier à peine, promet d'être, avant
fin du siècle, un peuple de cent millions d'homm
Il montre l'Angleterre, ce cœur d'une civilisati
dont le réseau embrasse le monde, nation à laque
Napoléon III rendit cet hommage mémorable: «
« remporterai en France l'impression profonde q
« laisse, dans les âmes faites pour le comprend
« le spectacle imposant qu'offre l'Angleterre, où
« vertu sur le trône dirige les destinées du pa
« sous l'empire d'une liberté sans danger pour
« grandeur. » Il montre la Suisse, la Belgique
plusieurs Etats de l'Allemagne, où la liberté po
ses fruits ordinaires, encore que ses adversai

vaincus y cherchent à remettre en question le problème heureusement résolu et que la superstition et l'incrédulité, ces deux fauteurs de l'anti-libéralisme, s'y donnent la main pour entraver le progrès. Il montre d'autres pays encore..... Il rappelle comment les colonnes de l'ère moderne ont été fondées sur le rocher des siècles, sur l'Evangile, par ces fidèles serviteurs de Christ disciples de Knox, Luther et Calvin; les Gustave-Adolphe, les Cromwell, les Guillaume d'Orange, les colons de Massachusetts... Comment le souffle puissant de la Réformation a enfanté ces mondes resplendissants de lumière et de vie. Il fait remarquer la mâle vigueur de ces corps sociaux parvenus à maturité, comparativement à tant de nations qui restent dans l'enfance ou y retombent. A ceux qui veulent ouvrir les yeux, il fait admirer le calme intérieur de ces Etats, la sécurité dont on y jouit, la prospérité croissante qui est leur partage. Il y fait voir les progrès de la religion et de la moralité, en même temps que ceux de l'instruction, des arts, des sciences et de l'industrie. Il signale enfin dans ces pays l'impuissance où sont relégués tout naturellement ces éléments subversifs de la société que l'on comprime ailleurs à grands frais d'armées permanentes, sans qu'on s'en croie jamais bien préservé[1].

Ce n'est pas à dire, sans doute, que ces peuples aient atteint l'idéal et qu'il ne leur reste plus qu'à jouir de

[1] Voyez: *Les nations catholiques et les nations protestantes*, par N. Roussel.

la perfection. Tout est relatif ici-bas. Certainement on trouve encore chez eux beaucoup de maux à guérir, de périls à conjurer, d'abus à réformer, de principes et d'institutions qui n'ont point porté tous leurs fruits. On y voit encore des luttes sérieuses; mais il y a telles dissensions qui sont un symptôme mortel, comme il est des combats qui sont la preuve et l'essence de la vie. — Ne serait-ce que la guerre aux vieilles erreurs toujours prêtes à renaître sous cent formes diverses. — Le savant le plus savant est, dit-on, celui qui trouve ses connaissances croissantes toujours moindres auprès de ce qu'il ignore. De même une nation progressive: plus elle marche en avant, plus elle voit s'étendre son champ d'activité. Mais du moins, dans ces Etats, la vraie base est posée, les conditions du développement sont acquises... Ils sont placés dans la direction normale. La locomotive est sortie de l'ornière et repose sur les rails. Ils ne sont pas parfaits, ils ne seraient pas de la famille humaine, mais ils marchent vers la perfection. Que peut-on désirer de plus des nations comme des individus?

Tels sont les faits et les preuves du libéralisme. Quant à ses principes, pour les bien comprendre il faut lire l'histoire des peuples où ils ont pénétré. On peut aussi les résumer: c'est ce que je veux entreprendre.

CHAPITRE II

Thèse du libéralisme

L'enseignement que renferme l'histoire contemporaine de l'Italie est d'autant plus précieux qu'il est donné au sein même de peuples qui, précédemment, voyaient de loin les choses du libéralisme, partant y comprenaient peu. Il importe pour l'éducation des masses que les notions abstraites soient traduites en faits sensibles et à leur portée, — très-voisins géographiquement.

Dans cette histoire, on trouve en relief l'esquisse de la situation morale et politique de l'univers. Deux causes en présence et qui, dans toutes les parties du monde, se retrouvent à peu près les mêmes ; ou plutôt, d'un côté, une grande cause qui arbore un principe ; de l'autre, divers partis qui le nient !

D'un côté, la liberté et ses partisans ; de l'autre, les hommes, les corps ou les tendances qui condamnent la liberté, pour des motifs souvent contraires.

Si l'alternative se présentait dans des termes aussi simples, elle serait promptement résolue. S'il s'agissait de choisir entre Gessler et Guillaume Tell, qui

2

hésiterait? La liberté, c'est-à-dire le droit naturel de chaque homme de disposer de ses facultés morales et physiques, de se développer dans toutes les sphères possibles de son activité, de vivre, d'acquérir la propriété nécessaire à la vie, de la conserver, d'augmenter son bien-être et sa prospérité, de croître moralement et intellectuellement, de croire, d'adorer, de cultiver les arts, les sciences, l'industrie ;—ce droit est tellement essentiel pour chacun, que tous sont intéressés à le maintenir. D'ailleurs la conscience parle. Qui oserait avouer qu'il tient pour l'abus de la force contre la justice?

Mais ce qui complique la question, c'est que dans l'état de société il surgit une restriction nécessaire à la liberté de chaque homme, c'est la liberté des autres. Deux besoins, en apparence opposés, se font sentir, celui de l'ordre social et celui de la liberté individuelle. Il faut les satisfaire l'un et l'autre. Une idée très-simple et très-erronée est celle qui consiste à considérer ces deux exigences comme contraires et qui trouve un moyen non moins simple et non moins erroné de les concilier, c'est de supprimer l'un des termes du problème. Il n'est que trop répandu, le préjugé barbare, d'après lequel l'ordre ne peut exister qu'aux dépens de la liberté!

La tyrannie ouverte n'est plus de notre temps. On ne voit plus des hommes ou des castes fouler aux pieds les droits individuels, dans le but unique d'assouvir leurs passions, et par la seule raison du plus fort. Personne n'admet plus, du moins en principe, que le

ince soit un oiseau de proie privilégié, et ses sujets, s victimes, nées pour lui servir de pâture. On ne it plus des Nérons et des Sardanapales, plus de spotisme cynique. De nos jours, c'est au nom de rdre que l'on prétend lier et avoir droit de lier la erté. C'est sur les droits ou les intérêts de la soété que l'on se fonde, pour resserrer, en des limis plus ou moins étroites, la sphère de l'individu.

Voici donc comment se caractérisent les deux prinpes qui se disputent l'avenir du monde : Le libérame résout le problème social, sans sacrifier ni l'un l'autre de ses deux termes. C'est d'ailleurs une nfusion étrange que de les considérer comme anpathiques. Non-seulement l'ordre et la liberté peunt être conciliés, équilibrés ; mais ce ne sont que eux expressions d'une seule et même chose. Il n'y pas de véritable liberté où règne le désordre ; l'orre n'est qu'apparent et instable où n'existe pas une berté complète. La liberté est la meilleure garantie e l'ordre ; l'ordre est le couronnement de la vraie berté.

L'ordre, ce n'est pas l'immobilité, l'anéantissement. Ni pour l'homme, ni pour la société, le symbole de 'ordre ne peut être un cadavre ou l'impuissance l'un être enchaîné. L'ordre n'existe qu'au sein de la vie et du mouvement. Hors de là, il n'a même aucune signification. Sans valeur dans la nature inorganique, il commence à paraître chez les êtres organisés. Chez l'homme, il n'est méritoire qu'au sein de la liberté. L'ordre n'est donc *en définitive* que le respect pro-

fond du droit, le règne de la justice. La liberté individuelle comporte nécessairement cette même notion de justice parfaite, sinon elle cesse d'être elle-même. Si j'étends ma liberté personnelle au point d'empiéter sur celle de mon semblable, j'anéantis, par ce fait seul, la liberté, je crée l'usurpation; ma liberté devient tyrannie, celle d'autrui devient servitude. En même temps l'ordre fait place au désordre. Ainsi toute atteinte à l'ordre nuit à la liberté, et tout attentat contre la liberté mine l'ordre. L'ordre et la liberté sont non-seulement solidaires mais identiques; ce sont deux activités d'une même abstraction : la justice.

L'illusion d'idées qui fait considérer ces deux besoins comme contradictoires, provient de ce qu'on prend souvent la liberté, qui est un droit, pour son exercice qui n'est qu'un fait; — de ce que l'on considère la licence comme le superlatif de la liberté, tandis qu'elle en est l'opposé. La vérité est, que la licence et la tyrannie sont solidaires, identiques et contraires à la fois à l'ordre et à la liberté. La licence est l'empiétement de la liberté des uns, ou plutôt de l'action des uns, sur la liberté des autres; ce qui est aussi la meilleure définition de la tyrannie. L'émeute qui met en péril la vie ou la propriété d'un citoyen, est un fait exactement de même nature que l'abus de pouvoir d'un fonctionnaire qui porte atteinte à ses biens ou à sa personne. Ces deux attentats contre l'ordre et la liberté ne diffèrent qu'en apparence, au fond ils sont identiques et doivent s'appeler indifféremment l'un tyrannie, l'autre licence; l'un licence

ɜ tyrannie ; mais de déplorables préjugés font
ıer *liberté* tout ce qui est abus de l'action popu-
ɜn dehors de l'Etat; *ordre*, tout ce qui est abus de
ın administrative de par l'Etat.

voit quel est le dogme le plus saillant du libéra-
La liberté est à la fois, dans la société, le point
part, le moyen et le but. Elle est la base, la
tion de tout développement individuel. Elle est
le moyen le plus sûr de maintenir l'ordre so-
Elle est enfin le but de l'organisme politique,
l'essentiel est de garantir les droits des indivi-
ans leurs rapports sociaux.

st pourquoi : liberté absolue dans toutes les
es !

erté de conscience et des cultes, cette source
ogrès religieux qui, à son tour, est l'énergie
du progrès social ; s'il est vrai, comme on ne
de le redire depuis Tacite, que les mœurs font
ue les lois.

ɜrté d'enseignement, corollaire de la précé-
et levier du progrès des lumières.

erté de la personne ou du corps, l'*habeas cor-*
ɜs Anglais : que nul ne puisse, sans jugement,
êné dans son droit d'aller, de venir et de faire,
il n'en soit privé que s'il attente au droit d'au-

erté de la parole et de la presse, sans laquelle
tres ne sont qu'un vain mot.

Liberté d'association, ce grand multiplicateur de l'activité individuelle. Puissance merveilleuse, appelée à remplacer avantageusement, dans les entreprises de tout genre, l'action de l'Etat, société forcée, par celle des sociétés volontaires.

Liberté du commerce, des arts, de l'industrie, des sciences, sans laquelle il est bien évident que l'homme ne peut rien créer de grand dans ces diverses sphères, les chefs-d'œuvre de l'esprit humain émanant de sa libre et intelligente activité.

Liberté pour tous, partout, pour tout et toujours. Une seule liberté prohibée, celle d'enchaîner la liberté d'autrui, ce qui est rigoureusement logique, puisque celle-là n'est plus la liberté mais l'usurpation, la licence, le despotisme, le désordre, l'injustice en un mot.

Tel est le principe le plus apparent et en quelque sorte extérieur du libéralisme ; car c'est là son application, plutôt que sa théorie ; son œuvre, plutôt que son dogme ; son vœu, plutôt que son essence. Il remonte en effet à des principes supérieurs qui sont, les uns, de nature principalement religieuse, les autres, d'un caractère plus politique, quoique indissolublement liés.

CHAPITRE III

L'individualisme

Pourquoi la liberté est-elle le but suprême de l'or-nisation sociale?

Parce que la liberté n'est qu'un autre nom de la ıtice. Il est souverainement juste que l'individu soit re. Or, la fin de l'organisme social est de faire ré-er la justice entre les hommes ; mais allons plus n et plus haut :

La société est-elle faite pour la société? Est-elle ı but à elle-même? est-elle le but, et l'individu le ›yen? est-elle le principal, et l'individu l'acces-re? est-elle en soi chose plus excellente que omme?

Il ne faut pas se tromper sur la portée de la ques-n. Il ne s'agit pas de savoir si, en général, un mme a plus de valeur que mille, ce qui n'aurait cun sens; ou si tel homme, spécialement, mérite us d'intérêt que telle peuplade que l'on pourrait ›mmer; — affaire d'appréciation, d'aucune signi-cation philosophique.

Mais il s'agit de savoir si les membres de la n
considérés isolément, ont une valeur moral
plus grande que l'ensemble; si les individus so
bordonnés à la société, ou la société aux individ
les êtres humains, qui sont des personnes, so
non supérieurs à la société qui n'est qu'un fai
chose; chose abstraite, chose néanmoins. Si,
chaque individu, l'élément personnel est l'essent
l'élément social l'accessoire, ou inversément. l
mot, si les individus sont faits pour l'Etat, ou
pour les individus.

Lorsque l'on veut répondre, on touche aussit
sphère religieuse. Pour ceux qui n'admettent
personnalité de l'individu, qui rejettent l'immo
et l'être même de l'âme, qui considèrent l'hur
comme un grand tout, pourvu d'un esprit colle
est clair que la société est tout et l'homme n'est
L'ensemble seul a quelque valeur; les diverse
ties n'en ont qu'autant qu'elles concourent à
de l'ensemble. Ainsi les atomes dans les corp
gouttes d'eau dans l'Océan : isolément ces gou
ces atomes ne signifient rien, leur réunion
forme l'être. Pour cette philosophie la répon
facile. Dans chaque homme, l'élément individu
indifférent, accessoire, mauvais; l'élément soci
est valable, essentiel, excellent; l'Etat n'est pa
pour les individus, mais les individus pour l'Et
termes plus familiers, les fonctionnaires ne so
faits pour les administrés, mais les administré
les fonctionnaires; les soldats ne sont pas fait

protéger les bourgeois, mais les bourgeois pour nourrir, choyer et admirer les soldats. Les tribunaux ne sont pas faits pour les justiciables, mais les justiciables pour les tribunaux.

Si c'est là la thèse de l'hégélianisme, crûment exprimée par ses conséquences, c'est aussi celle de la théocratie qui, non-seulement en ce qui concerne l'Etat, pose les mêmes prémisses; mais qui surtout admet, en principe et en fait, que les fidèles sont faits pour le clergé, bien plus que le clergé pour les fidèles.

Je me borne à constater ce point de départ de la théorie humanitaire et socialiste, sans la discuter. Je veux seulement faire remarquer une de ses conséquences, — la plus rigoureuse. Dans ce système, la société a le droit et le devoir de *supprimer* ceux de ses membres qui sont nuisibles ou seulement inutiles à sa prospérité et à sa gloire, comme on élague d'un arbre les branches mortes ou disgracieuses. Suppression des oisifs, des vieillards, des infirmes! Et ce n'est pas une pure hypothèse. On peut s'en convaincre en lisant l'histoire de certains peuples de l'antiquité, où de hideuses lois autorisaient l'infanticide.

La réponse du christianisme est directement contraire.

La Bible a révélé la valeur inappréciable de l'individu, la hauteur de sa vocation, le prix infini de son

âme immortelle. L'homme intérieur fait à l'image de Dieu, participant de sa nature infinie, est si précieux que Christ, fils de Dieu, Dieu-Homme, soit mort pour lui. L'homme est donc d'une nature supérieure à tout ce qui est limité au monde visible. Réduite à la courte durée de son existence terrestre, sa destinée serait une dérision.

Au contraire, la société civile, la nation, l'Etat sont uniquement de ce monde, y naissent, y vivent, y périssent. La société est éminemment temporelle, elle procède d'un fait providentiel, mais dont la fin est purement terrestre. L'individu tient à l'infini par la majeure et la meilleure partie de son être. L'Etat tient au monde fini par tous les points de sa sphère. L'individu est antérieur, supérieur et ultérieur à la société, qui n'est qu'un fait, autant que l'être est supérieur à son mode passager d'existence.

L'on ne saurait douter que la société soit subordonnée à l'individu et ne soit qu'un milieu de son développement, lorsqu'on se demande pourquoi l'homme a été placé sur cette terre. Pourquoi, si ce n'est pour une lutte suprême, pour le combat du bien contre le mal, pour le progrès de son être immatériel? Il trouve d'abord en sa propre nature, dans ce mélange mystérieux de bonnes inspirations et de détestables instincts, l'occasion d'une guerre dont la victoire s'appelle régénération, laquelle n'est que le point de départ d'une lutte subséquente, où l'homme marche vers la sanctification. La nature extérieure lui est donnée rude et grossière, afin qu'il la transforme, lui

arrache ses secrets et en devienne de plus en plus le maître. Tout lui fut proposé abrupte, incomplet, imparfait, comme objet de son activité. Il est à lui-même un but d'efforts continuels. La nature, l'esprit de l'homme, le cœur de l'homme, tels sont les matériaux bruts que doivent élaborer sans cesse la volonté, la conscience, l'intelligence de l'homme. C'est pourquoi l'état normal du roi de la création est une lutte sans trêve ni merci, contre la nature et contre lui-même. C'est là qu'est son bonheur et sa gloire. C'est dans cette guerre seulement qu'il trouve la paix, parce qu'il y trouve sa fin et sa raison d'être. Cette activité c'est sa vie, le repos serait sa mort.

Cette carrière, l'individu la parcourt tout entouré d'un fait dont je ne veux en rien diminuer l'importance : l'état de société. Virtuellement, l'homme pourrait exister et remplir sa mission en dehors de cette sphère ; mais comme la vie sociale est un fait évidemment voulu de Dieu, il doit l'accepter, se l'assujettir et l'utiliser pour son avancement. Néanmoins l'état social n'est qu'un mode de l'individu, un espace où il se meut, une forme de son essor. L'individu demeure le but, et la société le moyen ; l'individu, le principal, et la société l'accessoire. L'Etat ne peut et ne doit avoir d'autre but que la libre expansion de l'individu [1].

[1] Vinet (*Liberté des cultes*, chap. II) montre avec force la valeur de l'état de société, mais toujours en vue de l'individu qui en demeure le centre et l'objet principal.

Telle est la doctrine qui découle de l'Evangile. C'est à chaque homme, à chaque âme particulièrement que le Livre de Dieu s'adresse. Il parle à la conscience de l'être humain, lui révèle sa haute vocation et le moyen de l'accomplir. De la société politique, des formes de gouvernement, des institutions publiques, pas un mot !

Sans doute il indique les devoirs de l'individu, aussi bien vis-à-vis de la société qu'à tous autres égards; mais le point capital de son enseignement, c'est le grand mystère de la rédemption et la conversion personnelle. C'est pour le salut et la régénération de l'individu que le Christ est venu sur la terre. Auprès de cette œuvre suprême, tout le reste pâlit et s'efface.

Le christianisme est la doctrine individualiste par excellence.

Un contemporain distingué qui ne sera pas suspect de partialité, qui ne parle jamais de la religion qu'avec une convenance, indice de profondeur et d'élévation d'esprit, mais qui ne se dit pas chrétien et rejette tout fait surnaturel, toute révélation, M. Renan, dans une critique remarquable des mémoires de M. Guizot, distingue deux manières opposées de concevoir le gouvernement : L'une est l'idée antique, qui revêt indifféremment la forme monarchique comme en Orient, la forme républicaine comme en Grèce, ou la forme militaire et démocratique comme en Italie. Dans l'an-

tiquité, on partait de ce principe que la communauté peut tout sur ceux qui la composent, que l'individu n'a le droit de se développer que selon la loi de l'Etat. C'est le système socialiste. — L'autre est la victoire moderne, germanique, chrétienne, de l'individu sur l'Etat. Puis il ajoute :

« Je ne veux pas méconnaître la part que le christianisme a eue dans cette révolution par les progrès qu'il a fait faire à la moralité générale, et par le sentiment de respect pour la dignité humaine que tous ses dogmes respirent. On ne saurait dire pourtant que la liberté politique soit son œuvre, il semble plutôt que, par moments, il y a nui. Formé en opposition avec l'idolâtrie de l'État, qui était la base de l'empire, il représente bien, durant trois siècles, la protestation de la conscience contre le joug officiel ; mais pas un moment, dans la lutte héroïque qu'il soutient, on ne voit poindre aucune idée politique. A partir du IV[e] siècle, époque de son intime alliance avec le despotisme romain, il montre une préférence marquée pour les pouvoirs absolus, quand ceux-ci consentent à se faire persécuteurs à son profit [1]. »

Ainsi, tout en reconnaissant le caractère hautement individualiste du christianisme, M. Renan conteste que la liberté politique soit son œuvre. Il est parfaitement vrai que cette religion s'est tenue à l'écart des questions gouvernementales. Mais l'auteur en tire, quant à l'influence libérale du christianisme, des conséquences erronées qui sont une contradiction et proviennent d'une confusion.

[1] Philosophie de l'histoire contemporaine. — *Revue des Deux Mondes*, 1[er] juillet 1859.

Contradiction d'abord, car l'auteur dit plus loin: « On se laisse aller à croire qu'une nation doit être heureuse, pourvu qu'elle ait un bon code, » et généralement il pose un principe qui a fait son chemin depuis cinquante ans, qui est admis aujourd'hui par presque tous les publicistes et qu'il reste à rendre populaire sur le continent, c'est que l'on ne ressuscite pas un peuple au moyen des théories sociales. Si les premiers chrétiens étaient venus proposer des réformes politiques, offrir des systèmes de gouvernement à cette nation romaine qui avait essayé de tous et qu'aucun n'avait sauvée, ils seraient retombés dans l'ornière païenne, auraient recommencé l'œuvre impossible de régénérer les individus par l'Etat. Au contraire, dans cette réserve absolue que s'impose le christianisme quant à l'organisation temporelle, quelle perspicacité profonde, humainement inexplicable, surtout à cette époque!

Grande est la puissance d'un seul homme convaincu et dévoué! Si l'histoire nous transporte d'enthousiasme, c'est par les portraits des individualités transcendantes qui, en divers temps, ont remué le monde. Douze hommes obscurs, sans crédit, sans pouvoir, mais animés du souffle de vie, ont pu rajeunir les sociétés décrépites; ce que n'ont pu faire les législateurs les plus savants, les princes les plus puissants et les mieux armés. La régénération d'un peuple par l'individu est lente, mais sûre; par les lois seules, nulle, impossible! Vainement voudrait-on imposer des vertus patriotiques par la contrainte; si le res-

pect des lois n'est pas dans les cœurs, il n'est pas de pénalité qui le puisse inspirer aux gens. Il y aura soumission apparente tant que l'autorité sera la plus forte, mais les excellents fruits d'une légalité spontanée, passionnée ne germent que sur le terrain de l'amélioration individuelle. Venez au contraire, la Bible à la main, chez la nation la plus corrompue, prenez ses membres un à un, cherchez à les instruire et, pour si peu que Dieu bénisse vos efforts, la guérison sociale suivra celle des individus. Si les parties sont restaurées, le tout ne peut dégénérer.

La liberté n'est que l'œuvre indirecte du christianisme, c'est vrai ; mais la vérité divine est seule capable de réaliser un phénomène aussi étonnant, aussi contradictoire que celui d'un peuple parfaitement libre, qui ne convertit pas aussitôt cette liberté en despotisme ; c'est seulement lorsque l'individu est maître de lui-même, affranchi de l'esclavage de ses passions, source de toute servitude, qu'il peut jouir d'une liberté parfaite, sans tomber dans l'écueil de l'exagérer aux dépens d'autrui. La seule base solide de l'ordre social est la pratique de ce précepte, hors duquel tous les codes et toutes les constitutions ne sont que de vains mots : « Fais à autrui ce que tu voudrais qui te fût fait. »

Le christianisme n'a pas en vue des innovations politiques, son but est plus relevé, mais il ne peut pas ne pas produire de bons fruits en toute sphère dès qu'il réhabilite l'individu. L'Eglise chrétienne, tant qu'elle est demeurée fidèle à son principe, ne s'est

pas inquiétée de la Société et c'est à cause de cela même que cette religion est la seule qui ait eu dans la sphère sociale une influence vivifiante.

La confusion que fait M. Renan, c'est qu'il tient pour intrinsèque au christianisme cette alliance de l'Eglise avec César qui fut au contraire une déviation de son principe. Ce préjugé est tellement enraciné que l'on voit les philosophes les plus indépendants, prendre pour le christianisme les premiers germes du catholicisme. Dans le même siècle, on vit l'Eglise, opprimée d'abord, s'emparer ensuite du glaive temporel, le retourner contre ses ennemis et, de persécutée, devenir tyrannique à son tour. Rien de plus vrai! seulement c'est une aberration des hommes et nullement un fait dont l'Evangile puisse être tenu pour responsable.

Ce n'est pas le génie du christianisme qui a inspiré l'union de l'Eglise et de l'Etat sous Constantin, c'est celui du paganisme qui vint, au cœur même de l'Eglise, reprendre son ancienne prépondérance. Que parmi les hommes qui firent ou acceptèrent cette révolution, dont ils ne pouvaient comprendre la portée, il y ait eu des disciples de Christ personnellement fidèles, c'est possible! mais le système était antichrétien. C'est ce que M. de Gasparin a mis en lumière avec une éloquence que la vérité seule inspire[1]. Le christianisme est dans l'Evangile et non dans les errements de certaines portions de l'Eglise qui se sont peu à peu mises en opposition flagrante avec lui.

[1] *Le christianisme au IVme siècle.*

Il ne serait que juste de distinguer, une fois pour toutes, les idées, de la manière plus ou moins inepte dont les hommes les comprennent et les appliquent. Il serait bien temps de ne plus imputer aux principes leurs contrefaçons les plus méconnaissables. Ainsi, dans l'histoire de Rome, on voit la république, passant par la dictature militaire, se transformer en monarchie absolue. Depuis longtemps l'empire était fait, que les formes républicaines duraient encore. Qui pourrait accuser le principe républicain des horreurs du règne des Césars, commettrait une moindre erreur que celui qui confond le christianisme de la Bible, avec l'institution ecclésiastique présidée par Innocent III.

S'il y a quelque chose qui entrave outre mesure le progrès de l'humanité ; c'est bien certainement cette facilité déplorable avec laquelle on la retient à la surface des idées. — C'est ainsi qu'on lui fait détester des choses excellentes, en lui en offrant d'étranges parodies. Pauvres êtres que nous sommes, on nous donne pour emblème de la liberté quelque sauvagerie terroriste, — une autre forme de la tyrannie, ce Protée aux cent métamorphoses, — et nous nous précipitons épouvantés dans les bras de l'absolutisme ! Dans le siècle dernier, dans le nôtre encore, au milieu des ruines d'un autre âge, on voit se dresser un simulacre dont la tête se nomme papauté, le bras, inquisition ; qui laisse dans l'histoire une longue trace de persécutions, non pas souffertes

mais exercées par lui, et parce qu'il plaît à ce fantôme de s'appeler l'Eglise de Christ.... on le croit et l'on prend en haine la religion chrétienne! Non certes, ce n'est pas le christianisme qui est l'auteur ou le complice d'une anomalie aussi contraire à ses enseignements! Lorsque Christ refuse toute domination temporelle pour lui-même, à plus forte raison pour son Eglise[1]; blâme l'usage de l'épée pour sa propre défense[2], à plus forte raison pour la propagation de sa doctrine; censure Jacques et Jean qui lui demandent de faire descendre le feu du ciel sur les Samaritains et leur dit: « Le fils de l'homme n'est point « venu pour faire périr les hommes, mais pour les « sauver[3], » — comment admettre que cet évêque fut l'organe du principe chrétien, qui, le premier, sollicita ou accepta de César l'aide de ses légions pour verser le sang des inconvertis. Cet homme put être chrétien malgré son erreur, mais son erreur ne fut pas chrétienne. Cherchons le christianisme où il est, dans l'Evangile!

Ce qui nuit encore au progrès des idées justes, outre ces travestissements dont je viens de parler, ce sont les hallucinations de ceux qui ne veulent pas les regarder de près et s'en font de loin des fantômes étranges; moulins à vent que leur philosophie errante se plaît ensuite à pourfendre de quolibets.

C'est ainsi que l'on prend l'individualisme pour l'isolement.

[1] Matthieu IV, 9. [2] Id. XXVI, 52. [3] Luc IX, 56.

On se figure que l'excès de l'indépendance produit la désunion, la dissémination de l'humanité et réduit les sociétés en poussière. On dit que, le lien social se relâchant, et chacun tirant de son côté, sans s'occuper des autres, la vie nationale disparaît ou dégénère; la synthèse politique s'efface. On prétend même qu'il en résulte un affaissement du patriotisme, un développement menaçant d'égoïsme et de matérialisme.

Il y a dans cette opinion d'abord un grand fond de mépris pour l'âme humaine, un enthousiasme excessif pour l'élément numérique et collectif. Il semble qu'un peuple ne serait plus digne d'intérêt ou d'attention si, par l'effet du progrès individuel, l'Etat n'avait plus autre chose à faire que de se croiser les bras; son histoire n'aurait plus d'attrait dramatique. Il faut pour le plus vif agrément des spectateurs de l'humanité, que la vie des peuples présente des agitations, des cataclysmes, de terribles luttes, de grands désordres, des crimes même, le haut goût de l'émotion artistique. Ces prétendus mérites littéraires, fruits des misères de notre nature, seraient de plus en plus rares dans un pays à mesure que ses membres seraient plus moraux. L'individualisme qui relève l'énergie des âmes, nuit à cette sorte de poésie; le socialisme la favorise en entravant l'essor de la régénération personnelle. Voilà l'arrière-pensée du préjugé contre l'individualisme; il importait de l'exprimer, ce qui suffirait déjà pour le réfuter.

Ce préjugé provient ensuite de ce qu'on attribue à l'indépendance un effet ordinaire de l'infirmité hu-

maine. L'intérêt personnel sera toujours très-puissant partout où il y a des hommes. Il reste à savoir si les appétits égoïstes subsistent malgré l'individualisme ou par sa faute.

Si l'on consulte l'expérience, la réponse sera facile. Je ne sache pas que l'esprit public et le sentiment national soient très-affaiblis dans les pays individualistes par excellence [1]. D'un autre côté M. de Tocqueville démontre péremptoirement que, sous l'ancien régime, « les Français qui avaient entre eux tant de « traits de ressemblance étaient cependant plus iso« lés les uns des autres que cela ne se voyait peut« être nulle part ailleurs. » Il montre la France divisée en coteries, étrangères, hostiles les unes aux autres. « Chacune de ces sociétés ne vit que pour soi, « ne s'occupe que de soi, n'a d'affaires que celles « qui la touchent [2]. »

Non, l'individualisme chrétien n'est pas l'isolement!

Bien au contraire, il est seul capable de produire cette harmonie entre les classes et les personnes, cette bienveillance et ce dévouement fraternels, cette unité d'esprit, la seule vraie, parce qu'elle provient d'une libre spontanéité, cette solidarité d'affections et de tendances, qui resserrent et garantissent le lien

[1] Sur l'influence des associations libres, indépendantes de l'État, voir notamment : Esquiros : *Les clubs de Londres*, — Revue des Deux Mondes, 15 avril 1860.

[2] De Toqueville, l'*Ancien régime et la révolution*, chap. IX. Or, la tendance qui domine en France est le contre-pied de l'individualisme ; voir ch. VIII. Id. Dolfus : *Liberté et centralisation*

social, parce qu'elles le rendent supportable et fécond. L'individualisme fait de la société une famille, dont l'union est d'autant plus intime que ses membres ont personnellement et par eux-mêmes plus de conscience, d'intelligence et de cœur. Que valent les lois les plus dures en faveur de l'autorité paternelle, les pénalités les plus sévères pour sanctionner les devoirs conjugaux? L'individualisme est sociable, le socialisme est insociable ; ceci ne semblera un paradoxe qu'à ceux qui ne réfléchissent pas. Ils devraient sentir que si l'union fait la force, la force ne fait pas l'union.

Tel est le principe religieux du libéralisme ; sa philosophie est l'individualisme ; sa religion, le christianisme.

Et telles sont les deux causes qui se disputent l'avenir du monde : Ici, le christianisme, l'individualisme, le libéralisme ; là, le paganisme, le socialisme, le despotisme.

D'un côté, la vérité, régénérant et sanctifiant l'individu, donne aux nations une liberté durable et féconde. De l'autre, l'erreur, cherchant sa force dans l'Etat, voudrait éterniser la servitude.

CHAPITRE IV

L'idéal politique

Une nation n'est bien constituée que lorsque tout y est dirigé dans l'intérêt de l'individu Il importe peu que l'Etat soit puissant, qu'il ait beaucoup d'attributions, de priviléges, de richesses, de faste ; il importe beaucoup que les individus puissent progresser dans tous les sens.

Il ne faudrait pas inférer de là que le gouvernement soit chargé de faire le bonheur des membres de la société, de les élever, de les améliorer, de les enrichir ; en un mot, de suppléer leur développement. La fable des membres et de l'estomac : l'Etat chargé de nourrir les membres, les membres de travailler pour l'Etat,... fâcheux emblème ! Si tout va de la circonférence au centre pour revenir à la circonférence, le circuit est inutile, ce qui rend déjà probable qu'il sera nuisible. En effet, lorsqu'on met tout en commun, pour tout recevoir ensuite de la communauté ; lorsque l'Etat prélève d'énormes impôts, pour les reverser ensuite en munificences sur les citoyens ; d'abord il absorbe une majeure partie

de la fortune publique en frais d'administration improductifs, puis il consomme en pure perte une bonne part de l'activité du pays. Mais ce n'est rien auprès de l'effet moral du système, de l'énervement qu'il produit. Il décourage l'énergie laborieuse, au profit de la paresse; il fait un peuple de fonctionnaires et d'assistés. Un appât séduisant est offert en permanence au servilisme et à l'esprit de domination. L'indépendance s'émousse, la dignité se perd et la société dépérit, parce que l'individu déchoit.

Le fait est que l'Etat n'a d'autre objet, comme il n'a d'autre raison d'être, que de régler les rapports entre ses ressortissants [1]. Sa mission rationnelle se borne à laisser et garantir le champ libre à l'activité des individus. L'état de société met les hommes en contact journalier, leurs rapports doivent être bienveillants, pacifiques et la justice doit y présider. La fonction de l'Etat n'est que de garantir le droit dans le conflit des sphères individuelles [2].

[1] Et aussi, sans doute, d'administrer les intérêts communs indivisibles, — comme les travaux publics, les relations internationales. — Mais ce point rentre au fond dans le précédent, et d'ailleurs cela ne change rien au principe.

[2] Vinet (*Liberté des cultes*) admet une morale sociale qui a trois objets: *la sûreté, la propriété, la pudeur*. Mais qui ne voit que, dans cette idée, la mission de l'État revient toujours à équilibrer les libertés individuelles selon la justice. — L'attentat à la décence publique, par exemple, n'est autre chose qu'un empiétement de la liberté des délinquants sur celle des autres citoyens; si ce délit demeurait impuni, les gens de bien seraient contraints de s'enfermer chez eux, — leur liberté serait foulée!

L'idéal d'une nation bien ordonnée, c'est le pays où l'action du gouvernement est le moins nécessaire et le moins sensible; où l'Etat s'efface, disparaît, se fait oublier; où la sphère de l'individu est le plus étendue et celle de la communauté le plus restreinte qu'il est possible; où l'ordre social exige le moins de sacrifices de la liberté individuelle.

Pour s'en convaincre, que l'on veuille bien se représenter ce que serait une société parfaitement chrétienne, c'est-à-dire dont les membres observeraient fidèlement les préceptes de la morale éternelle. Il ne faut pas pour cela de grands efforts d'imagination, le bon sens suffit. Quelle serait dans cette nation l'organisation sociale, quelles les limites de la sphère de l'Etat et de celle de l'individu, quels leurs rapports et leurs attributions?

Dans ce paradis terrestre, l'individu serait tout, l'Etat rien! Le gouvernement y serait presque une superfluité, un non-sens. — A quoi bon une force publique, une police, des juges, des prisons, pour faire respecter l'ordre où tout le monde l'observe spontanément, où l'injustice est tellement inconnue, que sa source même, l'égoïsme, est tarie, où non-seulement nul ne fait tort à son prochain, mais ne songe qu'à lui faire le plus de bien possible! A quoi bon des tribunaux civils pour des gens qui exécutent à la lettre ces divins commandements :

« Si quelqu'un veut plaider contre toi et t'ôter ta « robe, laisse-lui encore le manteau » ..... « Aimez

« vos ennemis..... Bénissez ceux qui vous maudis-
« sent..... Soyez parfaits [1] ! »

A quoi bon les impôts, chez un peuple où les sacrifices volontaires suffisent à tous les besoins publics et privés, où le désintéressement absolu efface en quelque sorte la distinction du tien et du mien ; où chacun se considère comme simple administrateur des biens que Dieu lui a confiés. A quoi bon des lois humaines, où règne l'application enthousiaste de la loi divine !

C'est là une chimère : — soit ! Rentrons dans les limites de ce qui est humainement possible. Que la généreuse utopie de Montesquieu, que le peuple des Troglodytes, si parfait qu'il n'a pas besoin de gouvernement, que ce beau rêve ne soit pas le fil d'Ariane du législateur ! Supposons seulement une nation où la foi chrétienne a tant soit peu relevé le niveau des mœurs, tant soit peu réveillé les consciences, où la vérité librement annoncée est reçue avec quelque sympathie. Qu'en sera-t-il ? ou plutôt qu'en est-il ? car cela est !

Mais avant de voir quelle est, dans ce pays, la solution du problème social, disons qu'à le prendre au pied de la lettre, il n'y a pas de nation chrétienne : non-seulement il n'y en a pas où tout le monde soit dans la foi ; mais encore chez la nation la plus chrétienne, les chrétiens sont en faible minorité, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne puissent avoir une

[1] Matthieu V, 40, 44.

influence immense. Telle est la prépondérance de la vie sur la mort: la mort opère par force d'inertie, mais la vie rayonne, elle est active, infatigable, électrique. Il y a une grande bénédiction sur dix justes, sur un seul juste, au sein même d'une vaste Gomorrhe. J'appelle donc *nation chrétienne,* celle où je vois quelques individus remplis de cette foi qui transporte les montagnes, annoncer sans relâche la bonne nouvelle du salut; où la Parole sainte, abondamment répandue, manifeste son influence directe ou indirecte par les qualités morales qui s'épanouissent à sa bienfaisante chaleur; où les masses la respectent, où les indifférents et les oublieux savent du moins de quel côté est le port et, tôt ou tard, quand vient la tempête, s'y réfugient; — où, par leur contact avec les croyants, les inconvertis participent plus ou moins de leurs qualités, de leur énergie, de leur valeur morale. Voilà ce qu'on peut appeler, quoique improprement, une nation chrétienne, et voici maintenant quel est l'état social d'une telle nation.

Le souverain, qu'il soit monarque, dictateur, président ou conseil, ne considère pas le pouvoir dont il est dépositaire comme un instrument, avant tout, de ses jouissances personnelles. La nation et son gouvernement ne sont pas, à ses yeux, uniquement ni principalement destinés à la satisfaction de sa vanité, de son ambition, de ses appétits bas ou relevés. Il ne voit plus dans la puissance sociale un privilége et comme une propriété de celui qui en est revêtu. Cela

est bon pour les époques barbares et corrompues qui ne sont du reste pas bien loin de nous, car ce préjugé fut le ver rongeur de la monarchie française et il a encore la vie très-dure sur le continent. C'est lui qui se tient derrière le sourire dédaigneux avec lequel on parle des monarques constitutionnels; on pense sans doute qu'il est méprisable d'être roi, si le privilége de la royauté se borne à présider au bonheur des sujets, et sa gloire à être entouré de leur amour, si l'on n'a pas comme les sultans sassanides ou mogols, comme Louis XIV, la faculté de dévorer la substance de tout un peuple, pour satisfaire aux fastes et aux vices d'une cour dissolue! Mais partout où pénètre l'Evangile, cette abomination est battue en brèche et il faut qu'elle disparaisse. Le souverain alors comprend la grandeur de sa mission et le poids de sa responsabilité devant Dieu. Il considère son pouvoir comme un dépôt dont il devra rendre compte. Le sentiment du devoir et du néant des choses humaines le met à l'abri des écueils de sa position. Cherchant avant tout le vrai bonheur du pays, sur les destinées duquel une si large influence lui est départie, altéré de justice, il s'applique à reconnaître et à maintenir les limites réelles des droits de l'individu et de ceux de l'Etat. Un roi croyant ne peut être qu'un prince libéral.

Gustave-Adolphe et Guillaume III, souverains chrétiens, furent des héros du progrès politique et de la liberté moderne. Ils restreignirent volontairement leur pouvoir et respectèrent religieusement les limites qu'y avaient apportées des lois antérieures. Ils furent

moins maîtres qu'aucun monarque ne l'avait été jusque-là; mais ils eurent, ce qui vaut mieux, le témoignage de leur conscience, la bénédiction d'en haut, une popularité de bon aloi, l'amour de leurs sujets et l'enthousiasme de la postérité. Ce privilége des princes chrétiens et libéraux n'est-il pas préférable aux mauvaises jouissances que puise le despotisme dans un pouvoir sans limites.... et sans scrupules!

L'ambition est ordinairement la source des maux d'un pays illibéral. C'est la soif insatiable de vaine gloire, de puissance extrême, de jouissances démesurées, qui rend les souverains injustes, blase leur conscience, et leur fait paraître bons tous les moyens pour conserver et étendre leur empire. C'est l'ambition qui inspire aux perturbateurs, candidats au despotisme, le triste courage de fouler aux pieds la paix, le bonheur et l'avenir de plusieurs millions d'hommes, d'inoculer à flots et de faire circuler dans les veines du corps social le poison de la haine et de l'envie. Dans une nation chrétienne, l'ambition ne disparaît pas. L'ambition est en soi un noble mouvement de l'âme qui s'élève ou dégénère, selon qu'il est sanctifié ou perverti dans son objet et ses moyens. L'homme d'Etat chrétien aussi est ambitieux, mais son rêve n'est point la fausse grandeur, les grossières voluptés, les joies éphémères d'un pouvoir mal acquis et mal employé; la gloire qu'il cherche, c'est la gloire impérissable, c'est la gloire de Dieu, c'est l'honneur de laisser, dans la

trace de son passage au gouvernement, quelque bien fait à son pays et à ses semblables. O généreuse ambition d'une âme élevée qui reçoit la puissance sans enivrement, l'administre dans la crainte de Dieu et la dépose sans regrets comme sans remords! Ce qui n'était qu'une honteuse rivalité de crimes, devient une louable émulation de dévouements patriotiques.

Chez une nation chrétienne le peuple, à son tour, comprend mieux ses devoirs envers la communauté; le respect pour l'ordre légal y est avant tout dans les cœurs, et c'est là qu'est sa sauvegarde. Je ne connais pas de plus grands ennemis de l'autorité et de l'ordre public, que ces hommes à courte vue qui en voient la garantie seulement dans l'organisation de la force, sans s'inquiéter des sentiments individuels. Contradiction palpable! car leur ancre de salut c'est la discipline, autre attribut individuel, sur lequel il faut faire peu de fonds, partout où la légalité n'est pas populaire. Où voit-on maintes fois l'édifice gouvernemental s'écrouler avec fracas? — Où cet ordre n'a d'appui que l'armée. Les soldats désertent, tout est dit! — Où ces cataclysmes sont-ils inconnus? — Où le respect de la loi est devenu chez les particuliers une seconde nature; chez les peuples que le Christ a ressuscités des morts.

Et quel magnifique avenir, quand au sein d'une nation chrétienne surgit un gouvernement chrétien!

J'ai dit ce qu'on doit entendre par une nation chrétienne, il ne faut pas croire que le mot de gouvernement chrétien implique la théocratie[1]. Celle-ci, en unissant deux institutions hétérogènes, l'Eglise et l'Etat, fait de ce dernier l'apôtre armé de la religion et aboutit à la contrainte légale en matière de foi. Le christianisme d'un gouvernement libéral consiste uniquement dans les croyances et les sentiments personnels des directeurs de la chose publique. Aucune croyance officielle, mais des administrateurs éclairés d'en haut et qui ne peuvent faire autrement que de répandre sur leur œuvre la vertu qui est en eux. Dans une société pareille, comme tout est simplifié, comme les complications, partout ailleurs inextricables et toujours orageuses, sont heureusement dénouées! Ne craignez pas qu'aucune liberté dégénère: sans rien perdre de son indépendance et de son franc-parler, la presse devient toujours plus digne et plus respectable. Elle n'agite plus les questions, elle les approfondit. Non-seulement la politique perd de son âpreté, mais elle occupe toujours moins de place, relativement aux autres régions de l'activité humaine. En définitive, qu'est-ce que les débats po-

[1] On est bien obligé d'user de certains mots dans leur acception courante. — *Théocratie*, dans le sens primitif: *gouvernement de Dieu*, — fait incontestable et chose excellente, — signifie aujourd'hui: l'usurpation temporelle du prêtre. C'est dans ce sens qu'il est employé dans cet ouvrage. — De même: *catholicisme*, qui devrait se dire de la chrétienté orthodoxe, et qui s'applique actuellement au papisme, par impropriété de langage.

litiques? C'est la vie! — Sans doute, et morts sont les peuples qui les ignorent; — mais bien malades ceux où ils sont tout ou trop. Ils sont alors l'angoisse d'un être en voie de formation, le chaos d'un monde qui veut naître et qui ne peut pas. L'organisation sociale, qui ne devrait être que le point de départ du développement, devient un but qui absorbe les forces vives, comme la maladie consume le malade. Chez les peuples chrétiens, la politique n'est plus que la gymnastique salutaire d'un corps entièrement formé et bien portant. Son importance est moindre auprès de l'essor des activités créatrices, elle n'a plus qu'à maintenir et améliorer une base acquise au progrès. Ainsi certains ouvriers, pourvus de bons outils, créent des merveilles d'art ou d'industrie et néanmoins ne cessent de perfectionner leurs instruments; au rebours de ceux qui ne seraient occupés qu'à faire, défaire et refaire leur outillage sans jamais pouvoir s'en servir!

Quant à la liberté d'enseignement et des cultes, quant à la liberté d'association, de commerce, d'industrie, pour peu qu'on ait vécu quelque temps dans notre nation chrétienne, on a peine à s'expliquer comment des droits si naturels et si nécessaires ont jamais pu sembler dangereux, et comment a pu naître l'idée baroque et néfaste de les restreindre en quoi que ce soit. S'imaginera-t-on que la liberté des cultes puisse mettre en péril l'influence légitime de la vérité religieuse au profit de l'erreur? qu'il faut que l'Etat prête à Dieu l'appui de sa force matérielle! Quelle ridicule pré-

somption ! Quoi, le souffle de l'Evangile qui d'ossements épars fait un corps plein de vie, aurait besoin à son tour de l'aide de sa créature! L'éternelle puissance ne pourra se passer du secours des baïonnettes! Grand Dieu! le sceptique a-t-il jamais fait tant d'injure à la vérité, en la niant, que certains croyants forcenés, en l'imposant ?

La bienveillance entre les hommes, la bonne harmonie entre les classes de la société est un symptôme infaillible en même temps qu'un gage sûr de prospérité nationale. Ce miracle, le christianisme seul est capable de le produire; car autant les autres religions se distinguent par des prodiges extérieurs, matériels et thaumaturgiques, autant la vérité manifeste sa puissance par des miracles de l'ordre moral. Le débordement des passions naturelles engendre l'esprit de caste d'abord et, avec lui, la vanité rogue et provocatrice des parvenus, laquelle irrite, envenime l'envie et la haine chez les non-parvenus. Ceux-ci n'ont d'autre ardeur que de parvenir à leur tour, pour écraser leurs inférieurs de leur faste et de leur dédain. La cupidité, l'avarice engendrent la sécheresse du cœur chez les riches et la jalousie chez les pauvres. Et voilà deux classes en présence, prêtes à se ruer l'une contre l'autre, celle-là pour conquérir et l'autre pour conserver. Partout, sous différentes formes, l'égoïsme, le culte de la matière, l'oubli du devoir! De cet enfer, les sentiments fraternels fuient épouvantés, une sourde menace gronde perpétuellement sous le sol et ne permet pas le repos.

Mais laissez venir l'Evangile, que ses tonnantes apostrophes, ses touchantes exhortations, ébranlent, pénètrent, changent les cœurs! « Bienheureux ceux « qui sont altérés et affamés de justice. .. ceux qui « procurent la paix! Amassez-vous des trésors dans « le ciel... Ne soyez point en souci pour votre vie... « cherchez premièrement le royaume de Dieu.... « Toutes les choses que vous voulez que les hommes « vous fassent, faites-les leur de même! Tout arbre « qui ne fait point de bons fruits, est coupé et jeté au « feu. Entrez par la porte étroite[1].... » Et voici: Les hommes hauts placés, comprenant combien noblesse oblige, ne songent plus à se distinguer par l'orgueil de leurs vices, mais par la lumière de bons exemples. Ils se préoccupent de leurs semblables. On les voit chercher l'emploi de leur vie dans des travaux utiles et bienfaisants. Lorsque les membres de ce qu'on appelle les classes supérieures veulent se faire aimer des classes inférieures ils le peuvent, il suffit qu'ils les aiment sincèrement, et pour cela il leur suffit d'être chrétiens. Alors tombe de leurs yeux la fantasmagorie de distinctions mondaines, ils discernent par les yeux de la foi, dans leurs semblables les plus méprisés, des âmes faites à l'image de Dieu. Ils voient dans les dons de la fortune, le talent confié par le Maître pour le faire valoir. Heureuses les nations où il se trouve seulement quelques riches que le malaise saisit au sein des jouissances de la vie, à

[1] Matthieu V, 6; VI, 20-25, 33; VII, 12.

la pensée des êtres humains dont les souffrances peuvent être soulagées! Ces nations existent. Et les déshérités de ce monde que l'oubli, le dédain, la dureté avait froissés, aigris, dont la résignation se serait changée en haine sourde, voyant venir à eux la douce affection des disciples du Christ, commencent à croire en lui et renaissent à la bienveillance et à l'espoir! Le christianisme est bien la seule source possible de l'harmonie entre les classes, qui est la condition nécessaire de l'ordre et de la liberté.

Il va sans dire que chez ce peuple chrétien, l'Etat demeure « le gardien armé du droit [1]. » C'est seulement dans l'hypothèse d'une société d'hommes parfaits, que le besoin de gouvernement cesse de se faire sentir; or la perfection n'est pas de ce monde, elle n'est pas même le partage du chrétien le plus accompli, encore moins par conséquent d'une nation chrétienne. Chez les individus comme dans les sociétés, le vieil homme est toujours là, menaçant l'ordre moral de l'individu et sa liberté spirituelle par la puissance du péché, menaçant l'ordre social et les libertés publiques par ses appétits subversifs, tyranniques et licencieux. Aussi faut-il que l'Etat demeure fort, très-fort, ne fût-ce que pour la sauvegarde de la liberté. Remarquons d'ailleurs qu'il l'est d'autant plus qu'il se renferme mieux dans sa mission. C'est chez les peuples libres qu'il est le mieux armé pour le bien. Il y est impuissant pour attenter aux droits individuels, tout-puissant pour les protéger.

[1] Dollfus: *Liberté et centralisation.*

Mais en outre, et c'est le point essentiel : plus la nation devient chrétienne, plus elle croît en moralité, en dignité ; moins aussi est-il besoin de l'action de l'Etat, plus en conséquence peut-elle restreindre la sphère gouvernementale, au grand avantage de celle de l'individu.

Il résulte de tout ce qui précède que le christianisme est l'âme du libéralisme, puisque seul il lui permet de réaliser son plan. L'influence de l'Evangile, sur les individus, remplace avantageusement, dans les rapports sociaux, la répression gouvernementale, par cette libre impulsion personnelle, si honorable pour l'humanité, si préférable à tous égards aux verges de la force publique, qui sont en définitive un mal, quoique nécessaire, et une misère de notre nature. C'est le christianisme qui permet d'étendre de plus en plus la liberté, et de restreindre de plus en plus la contrainte, sans compromettre l'existence de la société.

Il en résulte aussi que, pour les nations encore étrangères au christianisme vivant, le seul espoir d'émancipation est dans l'évangélisation des individus. Que si l'on y veut cependant essayer l'action des réformes politiques, le mieux est d inaugurer hardiment la liberté la plus large, au risque d'un succès éphémère sur un sol mal préparé. La liberté est en tout cas l'état le plus favorable à l'invasion de la vérité chrétienne, qui doit à son tour consolider les institutions libérales. D'autre part, pourquoi, même chez une nation tout imprégnée de despotisme et

de servilisme, ne tenterait-on pas de replacer l'Etat et l'individu dans leurs situations normales respectives? Pourquoi ne chercherait-on pas à restreindre l'Etat à ses fonctions logiques et naturelles ? Sans doute c'est un problème difficile pour ne pas dire insoluble sans le secours du christianisme ; mais les essais infructueux à cet égard ont du moins l'avantage de faire remonter à la source de toute chose excellente et de tout don parfait.

CHAPITRE V

Liberté et souveraineté

Du principe religieux du libéralisme, dont on a pu déjà saisir la portée sociale, découlent ses doctrines politiques et notamment son principe capital, que je vais maintenant chercher à exposer.

En parlant des peuples dont la civilisation avancée atteste l'excellence du libéralisme, je n'ai point mentionné la France.

En exposant les vœux de la cause libérale, je n'ai point parlé des divers modes de constitution du pouvoir social.

Ces omissions ne sont point involontaires. La France se vante des conquêtes de 1789. Il serait injuste d'en méconnaître l'importance ; mais ses écrivains les plus distingués et les moins suspects d'idées rétrogrades constatent que la plupart de ses progrès sont demeurés à l'état de proclamation, sans prendre racine dans les usages. — On en a le mot plutôt que la chose [1]. On a déclaré des droits plus qu'on ne les a conquis.

[1] De Toqueville : *L'ancien régime et la révolution.*

Récemment encore, M. Prévost-Paradol[1] démontrait que la liberté des cultes, inscrite avec fracas dans les lois, est en pratique assez précaire. Cela tient à une tendance très-tenace en France, parfaitement contraire à la direction libérale et qui rend inefficaces les meilleures institutions.

Est-ce dans la nature de la souveraineté, dans le mode de formation et de transmission du pouvoir, qu'il faut chercher la solution du problème social?

On peut signaler, dans l'histoire, deux opinions ou plutôt deux habitudes à ce sujet. Dans quelques pays, on se préoccupe surtout de l'attribution de l'autorité, on s'inquiète plus de savoir qui gouverne que comment on gouverne. D'autres peuples, au rebours, n'accordent qu'une moindre importance aux questions de souveraineté et, consacrant tous leurs efforts à rendre inviolables les libertés publiques, s'attachent plus à délimiter sainement le pouvoir qu'à contester sa base ou discuter son origine.

La première tendance procède d'une idée très-simple, mais qui n'est pas plus juste pour autant, si simple qu'elle en est enfantine. Pour présider aux rapports sociaux, on accepte ou l'on choisit un homme qui s'appellera tribun, empereur ou roi; ou bien une réunion d'hommes qui, sous un nom quelconque, sera le pouvoir exécutif. A cet homme, ou à ces

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1859.

ommes, on confère la puissance la plus étendue. Si e gouvernement plaît, s'il a de l'aptitude et de la onne volonté, s'il administre à la satisfaction généale, on le conserve, sinon on le renverse, ou bien n va plus loin : on change aussi la base, le mode de enouvellement de l'administration. On avait la royauté éréditaire, on prendra la monarchie élective, on emplacera l'oligarchie par le système démocratique, uis on essaiera de la dictature....

Les grenouilles se lassant
De l'état démocratique,
Par leurs clameurs firent tant
Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique...

Bref, c'est dans l'attribution de la souveraineté que l'on croit trouver le secret du bien-être public. Selon les uns c'est la monarchie, selon d'autres l'aristocratie, selon d'autres enfin la démocratie qui est la grande panacée à tous les maux, la pierre philosophale de la science politique. C'est extrêmement élémentaire. Il reste à savoir où cela mène.

L'autre tendance ne sait point voir dans le personnel ou la base du gouvernement une garantie suffisante en faveur de la liberté. La royauté du génie, l'absolutisme du sage, — beaux accidents, fort possibles, — ne l'éblouissent pas, au point de lui faire négliger une assurance plus solide que le caractère, sujet au changement, d'un homme sujet à la mort. Elle ne confond point ces deux notions parfaitement dis-

tinctes : — un bon prince, — une bonne institution politique. D'ailleurs elle sait par expérience que tous gouvernements, quelle que soit leur base, sont sujets à l'erreur, et leurs membres, exposés aux tentations du pouvoir. Elle demande des précautions contre tous. Elle se place en dehors de l'Etat, en face de l'Etat et veut que l'on élève autour de lui, contre lui, des garanties fortement assises.... Qu'après cela l'Etat soit démocratique ou monarchique, elle en aura moins de souci !

La première tendance est celle de tous les peuples païens de l'antiquité, sans exception. L'impulsion sociale y est si forte que l'individu est absorbé. On n'y sait rien refuser à la communauté. L'Etat parque les personnes en castes. Il ordonne ou autorise l'esclavage. Il permet ou prescrit l'infanticide. Il institue des sacrifices humains, désigne les victimes; il répartit la propriété, l'accorde, la retire, la détruit, la groupe ou la divise. Il pénètre au foyer domestique, enlève ou laisse aux parents leurs enfants, se charge de les élever, détermine leur vocation, proclame les croyances religieuses, les impose, les change, règle les détails de la vie intime des particuliers, fixe jusqu'aux heures de leurs repas ! Nul ne résiste ni ne s'étonne. Faut-il se récrier si, dans ce monde-là, l'on ne trouve que des systèmes de souveraineté, sans la moindre tentative pour contenir l'État dans de justes limites !

Et cette abdication de l'homme en faveur de la nation se rencontre chez les peuples les plus civilisés, les plus intelligents : chez les Athéniens comme chez les Spartiates, en Grèce comme en Egypte ou en Perse. Bien plus : chez les philosophes les plus éminents, chez ceux même que l'on représente comme précurseurs du christianisme, pas la moindre protestation contre l'absolutisme de la société. Platon ne voit d'autres garanties politiques que dans les qualités du souverain. Le meilleur gouvernement c'est le plein pouvoir de l'homme accompli, c'est le roi-philosophe. On a dans le caractère seul de ce prince la meilleure assurance qu'il fera un bon usage de son autorité. Sa perfection lie sa puissance. A merveille, et nul ne songe à nier qu'il soit bon de confier le sceptre au plus capable et au plus intègre ; mais cherchez dans Platon quelque idée même lointaine de la difficulté suivante : le sage couronné, si bon homme soit-il, a-t-il le droit de dire à ses sujets : vous croirez qu'il n'y a qu'un Dieu, ou : vous croirez qu'il y a plusieurs dieux, qui s'appellent Jupiter, Bacchus, Mercure, etc., point sur lequel en définitive le gouvernant philosophe peut avoir une opinion et le citoyen une autre ? Ce point de vue n'est pas discuté par l'école académicienne. Socrate était mort. Ses disciples avaient contesté le bien-jugé de sa condamnation ; ils ne songèrent pas à décliner la compétence de la société.

Platon admet bien dans la *République* et les *Lois*, que le prince absolu, jeune et bien doué, qu'il

érige en système, soit secondé d'un habile législateur. Mais la loi n'est en définitive, comme le prince, qu'un organe de la société. Le prince est le représentant vivant de la communauté ; la loi, sa volonté écrite. Cet ensemble gouvernemental, hommes et lois, a-t-il le droit de tout réglementer et de modeler l'homme, comme le sculpteur son marbre? Platon ne semble pas avoir eu le moindre soupçon de cette difficulté. Il étend la tutelle sociale à tous les détails de la vie publique et privée. Dans sa république, le gouvernement règle jusqu'aux occupations des citoyens, bannit les poëtes, par exemple. « Pour lui, dit M. Sudre, l'Etat est tout, l'individu n'est rien[1]. » Ce n'est pas là le règne, mais la tyrannie de la loi. Platon n'est d'ailleurs que l'organe d'une idée généralement reçue à cette époque ; personne n'eût pensé qu'il pût en être autrement. On ne comprendra jamais assez jusqu'à quel point la Bible a inauguré l'idée individualiste, qui nous est aujourd'hui si familière. Les socialistes modernes invoquent l'autorité de Platon. Ils ont raison. Bien plus, ils ont pour eux tout le paganisme.

Il ne faut pas croire non plus que cette tendance soit seulement l'apanage des théoriciens, dits *socialistes*. Combien de partis qui ne voient et ne veulent d'autre rempart de la liberté que l'organisation gouvernementale, la souveraineté du peuple, par exemple.

[1] *Histoire de la Souveraineté*, p. 284.

›yez l'analogie : la philosophie ancienne dit qu'aux
ains d'un tyran le pouvoir fut un instrument d'in-
stice. Il faut donc détrôner le tyran, mettre le sage
sa place. Des politiques modernes disent qu'aux
ains de la monarchie ou de l'oligarchie, le pouvoir
it mal administré, il faut donc le confier aux élus
u peuple. Au fond, c'est toujours la même idée :
hanger le souverain, sans modifier la souveraineté.
.es verges dont on était fustigé, le glaive dont on
étail percé, la chaîne dont on était meurtri, sont con-
servés intacts ; seulement ils passent en d'autres
mains qui devaient, croyait-on, frapper et serrer
moins fort ; après quoi, le plus souvent, le glaive se
trouve plus acéré, la chaîne plus lourde et les verges
plus dures. Le changement de maître n'est qu'une
chance. De là à quelque refuge permanent il y a un
ıbîme ! Dans le système platonicien rien n'est résolu.
)ue le gouvernement du sage soit désirable, c'est
ar trop évident. Mais comment réaliser ce régime et
urtout le perpétuer, car tout est là ! Platon ne le dit
as. En définitive il se borne à ceci, que le gouverne-
ıent du meilleur et du plus capable est ce qui vaut
: mieux, c'est-à-dire qu'une bonne chose est bonne.
lais voici venir les théoriciens modernes, les monar-
histes, ou les oligarchistes, ou les démocrates qui ont
ouvé le comment : Prenez l'hérédité, disent-ils, ou
renez l'élection restreinte, ou prenez le suffrage
niversel.... et vous aurez le gouvernement du sage !
r, qui ne comprend que le fait visible, constant,
ertain, c'est le gouvernement, et l'incertain, le chan-

ceux, l'éphémère c'est le sage, quel que soit du reste le mécanisme qui le porte au pouvoir.

Tout ce qui sort de sa sphère naturelle devient dangereux et nuisible. La souveraintè politique, lorsqu'elle s'élance hors de son domaine, pour envahir et ce qui la regarde le moins et tout au monde, devient ce qu'il y a de plus pernicieux. Confiez au sage par excellence ce terrible instrument, et vous verrez que dix-neuf fois sur vingt, ce sera l'instrument qui pervertira le sage et non le sage qui corrigera l'instrument. Lorsqu'un fleuve débordé ravage la contrée, que dire de ceux qui s'occuperaient à amender la nature de ses eaux, qui y jetteraient du sel, du vin ou du lait, sans songer le moins du monde à élever des digues, pour le faire rentrer dans son lit?

D'ailleurs, les gouvernements étant antérieurs aux théories, tout système de souveraineté propose par le fait, pour unique remède, un changement de gouvernement. De là des mutations fréquentes, une instabilité qui est la grande amorce de l'ambition, et finalement l'habitude du régime révolutionnaire; toutes choses très-favorables aux entreprises échevelées du despotisme, très-nuisibles aux patientes constructions de la liberté. De là cette périodicité fatale des trois régimes, monarchique, républicain et militaire, que signalent à l'envi tous les historiens et les philosophes, depuis Platon jusqu'à Montesquieu. Combien cette seule expérience est accablante pour les théoriciens de la souveraineté. Quel fondement faut-

l donc faire sur les modes de gouvernement qu'ils
ious prônent, puisque chacun de ces régimes engendre nécessairement le régime contraire. La fragilité de la garantie en doit faire désirer de plus durables.

Un autre philosophe qui a joui d'une autorité prodigieuse en Grèce et en Arabie, aussi bien qu'en Occident, Aristote pose le principe que l'objet du gouvernement est l'avantage des administrés, que l'Etat est fait pour les individus et non les individus pour l'Etat. C'est quelque chose[1]. Mais si le gouvernement, tout en se proposant le bien des sujets, s'imagine entendre mieux qu'eux leurs intérêts, entreprend de faire leur bonheur à sa guise et de pénétrer dans les sanctuaires à la porte desquels il doit s'arrêter, alors on reste dans l'ornière socialiste. Quand le souverain veut me contraindre à faire mon bonheur, dans ce monde et dans l'autre, d'une certaine manière ; qu'il me fasse violence sous prétexte du bien de l'Etat, ou sous couleur de mon propre avantage, je ne me sens pas moins privé de ma liberté. Je voudrais être poëte et l'on me force à devenir potier ; je crois en Jésus-Christ et l'on m'oblige à adorer le pape ou Mahomet. Aussi, quel que soit le but, je proteste, car l'effet est le même,.... et je décline, si je peux, les services trop empressés d'un zèle pour mon bien trop excessif.

Aristote estime que la fin de l'Etat, c'est la vertu

[1] V. note à la fin du volume.

des membres de la société. But très-relevé sans doute ; mais quoi ! rares sont les tyrannies qui affichent ouvertement un but égoïste. De nos jours surtout, les gouvernements proclament qu'ils n'ont en vue que le bien de leurs administrés, quelques-uns même, leur plus grand bien. De là l'idée trop commune que l'Etat a charge d'âmes et que l'Eglise-Etat notamment, doit forcer les gens à faire leur salut à sa mode, car enfin il s'agit de leur premier intérêt. Or, est-ce dans l'Etat qu'il faut chercher la source et le ressort de la vertu personnelle? la force publique est-elle bien le véritable levier du développement moral? Les gendarmes et le bourreau! Noble moyen d'inspirer la vertu! Le paganisme ancien et moderne ne donne pas tant à la société un but louable qu'il ne rabaisse la conscience humaine, en lui ôtant son rôle pour en charger l'Etat. Ce n'est pas la loi qui doit former les mœurs, ce sont les vertus personnelles qui sont l'âme de la loi.

Il semble au premier abord qu'à Rome la tendance ait été différente. On parlera du sens juridique des Romains, de leurs lois qui consacrent si énergiquement les droits, la dignité de la famille et du citoyen. On parlera de leur patriotisme, de l'austérité de leurs mœurs. On dira que les luttes intestines de cette nation avaient moins pour objet la souveraineté que la liberté. Que l'on n'y songeait point à détruire le sénat, à asservir les patriciens, pour faire roi les tribuns du peuple ; que « l'on y revendiquait la sécurité, non la puissance. »

On rappellera ces trésors de législation civile tels u'aucun pays n'en a accumulé de semblables. Et 'on dira que l'empire romain a fait exception à l'es- rit général du paganisme.

Il n'en est rien. Oublie-t-on que ce grand corps de roit est en majeure partie l'œuvre de générations ui subissaient déjà l'influence du christianisme ; que ans l'origine, le père de famille investi du pouvoir e l'Etat, et son fonctionnaire en quelque sorte, avait roit de vie et de mort sur sa femme, sur ses en- ants, sur ses esclaves ? Que l'Etat façonnait, là aussi, es moindres détails de l'individu. — En Grèce, la so- iété était tout ; à Rome, tout est société. La vie privée st versée dans la vie publique. Il n'y a pas à vrai dire e vie privée. Le Romain est citoyen avant d'être omme ! Les individualités les plus éminentes n'ont e valeur que comme particules de l'édifice social. éparez-les, ce n'est plus rien. Coriolan veut sortir a personne de cette grande machine, il est morale- nent anéanti, il faut qu'il se tue ! De là le caractère ur, anguleux de ce peuple, fait pour la conquête sur- out, inhabile aux arts, au commerce, à l'industrie, t très-peu penseur !

Oublie-t-on que l'Etat romain avait, plus encore que es Etats grecs, sa religion nationale, et que ces deux ouvoirs, intimement unis, fixaient jusqu'aux jours astes et néfastes, donnaient des formules pour tous les actes de la vie et courbaient tout sous les lignes droites de leur géométrie politique ? Oublie-t-on les lois somptuaires, les lois agraires ? Oublie-t-on que

dans un Etat où tout est organisé pour la conquête, tout est nécessairement organisé pour l'Etat? qu'il faut bien que l'Etat pourvoie à tous les besoins de ceux dont l'occupation principale est de lui conquérir des sujets, et que c'est là l'origine du *panem et circenses*, ce nec plus ultrà du socialisme. Oublie-t-on que Rome par ses Brutus a rendu célèbre et classique ce moyen simple de réforme politique qui se trouve à la pointe d'un poignard; moyen que l'on voue encore dans les écoles à l'admiration de nos enfants, en sorte qu'il devient ensuite difficile de les dépersuader que la fin justifie les moyens ! Oublie-t-on que Rome a détrôné les rois pour élever les patriciens; les patriciens, pour élever les tribuns; les tribuns, pour élever la dictature militaire; que les Césars ont été tour à tour intronisés et renversés par les prétoriens, et que tout cela vînt aboutir à cette effroyable orgie de souveraineté, à ce sauvage et atroce mépris de l'homme, qui fait du règne des Césars la grande honte de l'humanité !

CHAPITRE VI

Le christianisme et la société

Mais au moment où la négation de l'individu est la plus profonde et le triomphe de la souveraineté sociale le plus complet; au moment où, sur le naufrage de la conscience et des droits individuels, s'est refermé l'abîme des abominations gouvernementales; au moment où la société, ivre de son absolutisme, jouit au cirque de l'égorgement de l'individu; voici qu'à l'horizon surgit une lumière inconnue, étrange, qui grandit sans cesse et envahit bientôt tout le firmament. On entend une voix qui retentit jusqu'aux extrémités du monde. Que dit-elle? Elle s'adresse à chaque homme : « Repentez-vous et vous convertis-« sez..... Quiconque contemple le Fils et croit en lui, « a la vie éternelle.... Si un homme ne naît de nou-« veau, il ne peut voir le royaume de Dieu.... Celui « qui me suit ne marchera point dans les ténèbres, « mais il aura la lumière de la vie! »

Quant à la société, elle ne lui dit rien et n'a rien à lui dire. Evénement extraordinaire! Une religion nouvelle paraît. Elle n'est nationale nulle part, mais elle aspire à devenir universelle et s'adresse à tous les

4

hommes sans distinction de castes, de classes, de positions et de nationalités. Et dans ce moment-là, le monde entier ne forme qu'un seul empire, sur lequel domine un seul maître. Il semble que le moyen le plus court et le plus sûr de conquérir l'univers, c'est de saisir la tête de ce corps immense, de s'installer au cœur même de l'Etat, au sommet de la pyramide sociale. Une religion d'invention humaine n'y eût pas manqué, et de fait toutes les religions connues ont commencé, continué, fini par là. Toutes sont sacerdotales et gouvernementales, car quelle probabilité de gagner des millions d'hommes en les entreprenant un à un ! Autant se mettre à compter les grains de sable de la mer.

La religion de Confucius en Chine, des Mages en Perse, le brahmanisme dans l'Inde, le culte des Egyptiens, des Babyloniens, des Phéniciens, la mythologie olympique en Grèce et à Rome, le culte d'Odin et de Teutatès, le mahométisme, en un mot, tous les paganismes ont visé surtout à la domination temporelle et marché droit à sa conquête, à moins que leurs prêtres ne fussent déjà l'origine du gouvernement. Les brahmanes proclament hautement leur suprématie sur la caste des guerriers. Les prêtres sont nés de la tête de Brahma, les rois de ses bras. Le prêtre est donc le chef de la société, le roi et l'armée sont à ses ordres. Le prêtre dispose du pouvoir militaire et civil. Il fait les lois, il règne ! C'est là le type de la position prise dans la société par toutes les religions humaines. Elles sont des sacerdoces

avant d'être des croyances, et ces sacerdoces sont à eux seuls le gouvernement, ou s'installent dans l'Etat, ou réclament son appui et, de manière ou d'autre, font ou prétendent faire du prince leur satellite, du pouvoir temporel, leur serviteur, leur apôtre.

La religion de vérité a fait précisément le contraire.

De toutes les preuves de la divinité du christianisme, celle-là n'est pas la moins éclatante. Les mensonges plus ou moins poétiques que l'exaltation sincère ou l'ambition hypocrite offrirent en pâture à l'instinct religieux, ont invariablement un trait commun : le génie de la domination les inspira, ou s'en servit. Cette ressemblance se rencontre entre les mythes de toutes les nations, quelle que soit leur diversité d'origine et sans aucun concert préalable. Que si le christianisme était une philosophie d'homme, une poésie d'homme, une invention d'homme, il serait arrivé immanquablement, de certitude, que le promoteur de cette religion se fût posé avant tout en réformateur politique, qu'il eût aspiré à saisir le sceptre des Césars, à changer le gouvernement de l'empire, ou à l'utiliser à son profit. Or, que fait-il ?

En premier lieu, le Christ répudie toute souveraineté temporelle : « *Ma royauté*, dit-il, *n'est pas de ce monde.* » En second lieu, il prescrit le devoir de l'individu vis-à-vis de l'Etat : « *Rendez à César ce qui appartient à César*, » et l'apôtre ajoute : « *Soyez soumis aux puissances établies.* » Le christianisme ne s'occupe

pas autrement de la société : Ces deux principes résument toute sa politique. Examinons-en les conséquences.

« Le royaume de Christ n'est pas de ce monde. » Qu'est-ce à dire, sinon que sa domination est spirituelle, invisible, qu'il entend régner sur les consciences et refuse d'user pour ses conquêtes d'aucun pouvoir humain? Ses ouvriers doivent agir par la persuasion, par l'entraînement de la parole et de l'exemple, jamais par la contrainte ou l'appât d'intérêts mondains. Il n'entend pas recruter des soldats, mais former des prosélytes. Et si le Chef et le Consommateur de la foi, si le Dieu des chrétiens a refusé pour lui-même le pouvoir temporel, que certainement il eût administré par excellence, comment ses disciples, de misérables pécheurs, pourraient-ils revendiquer la royauté de ce monde pour l'Eglise chrétienne? Ce serait prendre le contre-pied de sa volonté clairement exprimée.

Je m'étonne que les partisans d'une théocratie chrétienne puissent ouvrir l'Evangile sans y lire la condamnation de leur thèse. Ils se fondent principalement sur ce que Jésus a chassé les vendeurs du temple, appelant ainsi la force visible au secours de l'autorité spirituelle. Ne voient-ils pas que le Christ n'a point entendu par là consacrer l'union de l'Eglise et de l'Etat, mais a manifesté par un acte extérieur, son essence divine, comme il le fit en desséchant le figuier, en rendant la vue aux aveugles? Autre chose est l'effet de la toute-puissance céleste s'exerçant par

les miracles; autre chose la position que le Sauveur a faite à ses fidèles vis-à-vis des princes de ce monde. Ce n'est point la force de Jésus-homme qui éloigna les traficants, ce fut la splendeur de la colère de Dieu. S'il eût voulu, par ce fait, autoriser son Eglise à user du bras séculier, il eût enjoint au gouverneur de la Judée de faire protéger le temple par des soldats, car il dit lui-même: « Ma royauté n'est pas de ce « monde. Si ma royauté était de ce monde, j'aurais « des soldats qui combattraient pour que je ne fusse « pas livré aux Juifs, mais maintenant ma royauté « n'est point d'ici-bas » (Jean XVIII, 36).

Si le Christ eût entendu fonder une Eglise d'Etat, il fût venu sur la terre, non comme l'humble fils du charpentier, mais comme pontife ou empereur. Il eût donné ses ordres aux légions romaines, ce qui ne lui eût pas été plus difficile que de dire au paralytique: lève-toi et marche! Il n'eût pas chassé les vendeurs du temple, mais les Césars du trône. Que dis-je! il eût été le premier des papes, car enfin, comment admettre que le pouvoir temporel de l'Eglise soit aujourd'hui pour la religion une question de vie ou de mort, comme l'assure le clergé romain, et que cependant le Maître n'en ait donné ni l'exemple ni le précepte, et que même il l'ait expressément condamné? Qu'on ne parle pas d'une certaine idée de progrès ecclésiastique qui devrait faire considérer l'état actuel de l'Eglise comme plus parfait que lorsque son divin Chef était au milieu d'elle. Avons-nous rêvé que les gouvernements les plus catholiques ont

tant d'estime pour le gouvernement temporel de leur Saint-Père, qu'ils le pressent respectueusement d'y apporter les réformes les plus étendues?

La confusion des deux pouvoirs n'a pour elle qu'une induction forcée d'un seul chapitre du Nouveau Testament; elle a contre elle tout l'Evangile depuis le jour où Jésus refuse les royautés du monde et leur gloire, en disant: « Arrière Satan! » jusqu'au grand jour de la couronne d'épines et du sceptre de roseau.

Les zélateurs de la théocratie disent que Dieu est, en définitive, le Roi des rois et l'Arbitre de nos destinées; ils en concluent que ce même rôle est dévolu de plein droit aux chefs spirituels de ses adorateurs, qui sont, disent-ils, les représentants de Dieu sur la terre. Dans ce cas et pour être logiques, les mêmes dépositaires de la puissance divine devraient avoir autorité sur les éléments, sur le cours des saisons et celui des astres. Que ne font-ils ce miracle pour nous convaincre! On se contenterait encore à moins: que leur royaume visible soit seulement aussi prospère, aussi vertueux, aussi bien administré que la nation la moins avancée! Dieu tient dans sa main les peuples et les rois, cela ne fait pas l'objet d'un doute. Ce qu'il faudrait prouver, c'est qu'il ait besoin pour cela de l'intermédiaire visible d'une Eglise, et notamment d'un *vicaire* qui ne tient plus du tout les rois et presque plus ses propres sujets.

Deux rois et deux royaumes[1]; deux sociétés dis-

[1] Voir sur ce sujet: Merle d'Aubigné: *Trois siècles de lutte en Ecosse.*

tinctes : la société chrétienne et la société politique, l'une toute spirituelle et se rattachant à l'Eglise invisible, éternelle ; l'autre toute de ce monde : entre ces deux royaumes, point de confusion, point d'usurpation réciproque. Ce qui ne veut pas dire que les membres de l'un ne puissent faire partie de l'autre, ni même que les chrétiens ne puissent occuper de hautes positions dans la société civile. Ce sont les deux institutions qui doivent demeurer indépendantes. Ni l'Etat ne doit être un organe de l'Eglise, ni l'Eglise une fonction de l'Etat. Le roi peut être chrétien, et le chrétien, roi ; parce que l'individu peut être chrétien et que l'Evangile, par la grâce de Dieu, saisit les individus sur le trône comme sous le chaume. Mais la royauté ne peut être chrétienne, parce que la royauté est une institution, une chose, et que la religion d'une chose est un contre-sens. Le salut éternel n'est pas une perle qu'on attache à un diadème, une amulette qu'on porte sur son vêtement. Il n'est qu'un mot s'il n'est pas dans l'âme d'un individu. L'Etat n'est point le directeur des consciences, il n'a point qualité pour imposer ou entraver aucune croyance, aucun culte. L'Eglise à son tour ne peut être gouvernement, parce que son Chef ne l'a pas voulu. Séparation de l'Eglise et de l'Etat, telle est la grande vérité, à la fois religieuse et sociale, que le christianisme a inaugurée.

L'autre principe n'est pas moins important : « Que toute personne soit soumise aux puissances su-

« périeures, car il n'y a point de puissance qui ne « vienne de Dieu, et les puissances qui subsistent ont « été établies de Dieu » (Romains XIII, 1).

Ce précepte est grave et, comme tous ceux de l'Evangile, doit être pris au sérieux, pratiqué sans réticences et sans aucun tempérament. L'obéissance peut paraître souvent très-dure, parfois blâmable; elle n'en reste pas moins un devoir dont on détruirait toute l'efficace, pour peu qu'on voulût l'amoindrir par des distinctions casuistiques.

Mais à un point de vue même purement humain, on peut en apprécier dans l'histoire la profonde sagesse et la haute prévoyance. C'est ce que je vais essayer de faire, en mesurant auparavant l'étendue du principe.

L'Evangile recommande la soumission au gouvernement établi. Cette soumission, d'une part, n'a d'autres limites que la loi de Dieu. Le chrétien doit obéir à l'Etat, mais il ne doit jamais consentir une déviation quelconque de la vie nouvelle à laquelle il est appelé. D'autre part, cette soumission est due au gouvernement *de fait*. Toute puissance *qui subsiste* doit être obéie, sans qu'il y ait lieu de discuter l'origine de ce gouvernement et de s'enquérir s'il est légitime ou usurpateur, s'il administre selon la justice, ou s'il exerce une atroce tyrannie. L'obéissance est due à un Saül comme à un Salomon, à un Néron comme à un Titus, à un Louis IX comme à un Charles IX, à un Robespierre comme à un Louis XVI. On voit que je ne retranche rien de la rigueur du devoir et que

je ne recule devant aucune de ses conséquences. La confiance dans les paroles de ce Livre est nulle si elle n'est pas absolue.

Mais, grâces en soient rendues à Dieu, nous ne sommes pas des esclaves aveugles. Serviteurs affranchis, appelés à la lumière, nous pouvons voir, non jusqu'au fond, dans les conseils de l'infinie sagesse; assez du moins pour comprendre la perfection de ses voies.

Voyons, en effet, les résultats des directions du christianisme, des règles de conduite qu'il a tracées vis-à-vis de la société, et qui sont en résumé : Régénération de l'individu comme but et comme moyen; indépendance réciproque de l'Eglise et de l'Etat; soumission au gouvernement de fait.

Je dis que partout où ces principes ont été proclamés, fidèlement suivis, résolûment pratiqués, non-seulement la tyrannie s'est dissoute, mais l'ordre et la liberté ont été réalisés, équilibrés, indissolublement unis. Je dis que les nations où cette direction triple et une a obtenu la prépondérance, ont fait des pas de géant vers l'idéal et sont sur la voie d'un progrès à l'abri de toute reculade. Je dis en outre que partout où la tendance contraire a prévalu, l'on a vu et l'on verra régner l'instabilité, le désordre et le despotisme. L'expérience l'atteste, et c'est là conséquence logique des principes posés.

L'Evangile, en les faisant pénétrer dans le cœur de l'individu, y fonde les deux grandes bases, les seules possibles, de l'existence d'une nation; l'une est la sta-

bilité de l'Etat, source de l'ordre; l'autre est l'indépendance des consciences, source de la liberté.

Sans doute l'ordre prétendu que fait régner un gouvernement despotique est un désordre moral; ce n'est pas contestable et la difficulté n'est pas là. Elle se présente, et très-délicate, quand il s'agit de savoir si c'est par l'insurrection ou par l'obéissance que l'on y peut porter remède. Aux esprits superficiels, la révolte paraît le moyen le plus prochain et le plus décisif. Elle coupe court au mal, disent-ils, et pour longtemps, si ce n'est pour toujours! Fort bien! Qu'ils veuillent alors nous expliquer pourquoi, dans certains pays où l'insurrection est constamment à l'ordre du jour, où l'on change de gouvernement comme d'habit, dans les républiques sud-américaines, dans le Mexique par exemple, le corps social, malgré l'usage habituel qu'il fait du spécifique, se trouve toujours, après chaque dose, un peu plus débile et plus décomposé? Le fait est que la révolte combat le désordre par le désordre et jette les nations dans ce cercle vicieux qui les mène successivement du despotisme à l'anarchie et les ramène de l'anarchie au despotisme, sans jamais les conduire au port. D'ailleurs, de notre temps surtout, les gouvernements n'ont pas toujours parfaitement tort sur tous les points, et les oppositions parfaitement raison. Chaque parti tient pour une calamité publique tout autre gouvernement que celui de son choix. Si chacun d'eux arbore le drapeau de la révolte et ne veut jamais se résigner à subir l'autorité qu'il n'a pas

élue, où est je ne dis pas l'ordre, mais la possibilité de l'ordre social ?

Et je ne dis rien des habitudes violentes, des appétits subversifs que fait naître l'usage de ce remède, ou seulement la mise en honneur du principe insurrectionnel.

Hors de la soumission au gouvernement de fait, où chercher quelque espérance de stabilité quelconque ? L'un n'admet de légitime que le gouvernement héréditaire ; mais y a-t-il une dynastie où la ligne de succession ait été toujours scrupuleusement observée et qui ne soit pas accusée de substitutions de part ? — L'autre ne tient pour valable qu'un pouvoir conforme au vœu de la nation ; mais où est le système électoral assez parfait pour ne laisser aucun doute sur la manifestation fidèle de ce vœu ? — Un troisième ne veut reconnaître qu'un gouvernement juste ; mais où donc y a-t-il une administration invariablement équitable ? Eût-on découvert cette perfection, elle aurait toujours des détracteurs intéressés qui, érigeant leur opinion en droit, se croient dispensés d'obéir au pouvoir dès qu'ils jugent utile de l'estimer imparfait. Dans quelle indescriptible série d'instabilités ne sommes-nous pas tombés ? L'Etat n'est plus qu'une citadelle, à l'assaut de laquelle on s'élance à l'envi, où l'on se barricade quand on y est entré, sauf à en sortir bientôt par la fenêtre. Partant, cette forteresse ne peut plus être d'aucune utilité pour protéger les campagnes d'alentour contre les brigands ou l'ennemi. Quelle éducation pour un peuple qui, perdant

avec toute notion d'obéissance, tout espoir de paix, devient incapable de supporter même le meilleur gouvernement, même les lois les plus justes et les plus parfaites !

Or, voyons s'il ne serait pas possible de conjurer le désordre despotique par l'ordre lui-même. En principe ce n'est que raisonnable. L'ordre sera-t-il plus fort en restant l'ordre ou en abdiquant son essence? Faut-il combattre le mal par le mal, ou le mal par le bien? Serait-elle fausse pour la société cette morale évangélique que l'on tient pour sublime quand il s'agit des individus, laquelle ordonne de rendre le bien pour le mal, de combattre l'offense par le pardon, la haine par l'amour, la cupidité par le désintéressement, et de désarmer par la bonté l'excès de la méchanceté ? On pressent déjà que la soumission sera plus efficace contre la tyrannie que pas une révolte, et que la force morale seule est susceptible de vaincre la force brutale. Mais allons plus avant.

On dit que la soumission doit consolider la tyrannie et que l'obéissance à l'autorité quelconque est le meilleur moyen d'éterniser les mauvais gouvernements. Voyons : Sans doute la soumission des flatteurs intéressés, des esclaves inintelligents et corrompus n'est pas celle qui peut régénérer la société. Je ne parle pas de la docilité des gens qui applaudissent à l'injustice, y participent et touchent le prix de leur complicité. Je parle de ceux pour qui l'obéissance est le plus souvent un sacrifice. Je ne parle pas

de la soumission des lâches mais de celle des braves. Je parle de ces héros dont l'âme demeure libre alors même qu'ils observent la loi des hommes, et d'autant plus libres qu'ils ne sont asservis qu'au devoir.

L'Evangile ne sépare pas ces deux choses : l'obéissance au Prince et la réaction de la conscience. La soumission qui ne serait pas réfléchie et dirigée par une volonté pure n'est pas la soumission dont parle St-Paul. Il s'agit d'obéissance chrétienne ici. Or voici la conséquence :

L'Evangile a régénéré, créé l'individu. Il a restauré en lui cette force morale dont la valeur est inexprimable et les effets indéfinis. Il a trempé les âmes de telle sorte qu'elles sont à l'épreuve de tout effort. La crainte de Dieu qui les remplit, en bannit toute autre crainte. « Ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni « les principautés, ni les puissances, ni les choses pré- « sentes, ni les choses à venir, ni les choses élevées, « ni les choses basses, ni aucune créature[1], » rien ne peut les ébranler. Et c'est contre ce rocher de la force morale individuelle que vient mourir impuissant le flot furieux de la violence brutale.

C'est là la grande pierre d'achoppement de tous les despotismes. Entre les libertés, celle que la tyrannie redoute et déteste le plus, c'est la liberté de conscience, la mère et le rempart de toutes les autres. Des religions, celle qui lui porte le plus ombrage, c'est l'Evangile, parce qu'elle y voit le germe de tous

[1] Romains VIII, 38.

les affranchissements. N'est-il pas étrange que des souverains tout-puissants, auxquels l'obéissance des chrétiens ne refusait rien de ce qu'elle pouvait accorder, ni leurs biens pour les enrichir, ni leur sang pour le verser, aient eu l'idée fixe de demander à ces sujets fidèles sùrtout la seule chose qu'ils devaient refuser obstinément, sans que rien pût procurer à la tyrannie cette satisfaction de son dernier caprice? Il y a là un décret mystérieux de la divine Providence qui aveugle les Pharaons qu'elle veut perdre.

Quoi qu'il en soit, voilà les Césars romains au faîte d'une grandeur, d'une omnipotence que rien n'a jamais égalées. Les extrémités du monde viennent se courber à leurs pieds et devancer leurs plus extravagantes fantaisies. Il n'est pas de trésors qu'ils ne puissent entasser, pas de villes et de palais qu'ils ne puissent élever ou brûler, pas d'armées qu'ils ne puissent commander, pas de peuples qu'ils ne puissent opprimer, pas de vices qu'ils ne puissent assouvir. Il leur importera peu, ce semble, que quelques humains, des plus obscurs, viennent ou ne viennent pas s'incliner devant les monuments de leur démence et sacrifier à leurs idoles... Eh bien, non! Ils ne seront point satisfaits s'ils ne les y contraignent. Ils s'obstineront à faire courber la tête à ces fiers courages. Ils verseront des torrents de sang, immoleront des milliers de victimes humaines, inventeront des supplices épouvantables.... mais ils n'obtiendront pas ce chétif et insignifiant objet de leur désir omnipotent. Il y a un obstacle à la volonté de César, obstacle insur-

montable! l'Etat s'entêtera, se passionnera ; mais plus il s'acharne, plus l'obstacle grandit. Une barrière a surgi qui ne peut être franchie ni tournée. Immatérielle, indomptable, irrésistible, l'énergie morale a dit à la force temporelle : « Tu n'iras pas plus loin! »

Voilà Louis XIV à l'apogée de la monarchie française. La France c'est l'Etat, et l'Etat c'est le roi. Le monarque est divinisé presque à l'égal des empereurs romains. Ses fantaisies adultères, son goût du faste, de la vaine gloire et de la domination, sont satisfaits aussitôt qu'exprimés. Il semble qu'il n'a rien à désirer et que peu lui importera si quelques-uns de ses sujets soumis, fidèles, dont plusieurs concourent à l'éclat de son règne, tous à sa prospérité, croient ou non à l'infaillibilité d'un personnage que le même Louis XIV a fort malmené. Eh bien, non! Ce prince ne sera ni content, ni tranquille, si, après avoir privé ces sujets de leurs biens, de leurs droits, de leurs enfants, de la sécurité de leurs personnes, il ne les oblige à adorer une hostie. Il s'entêtera, les fera bannir, emprisonner, rouer, brûler, sabrer, au grand détriment de son royaume et de sa mémoire. Il fera verser des flots de sang, couler des fleuves de larmes, mais il ne pourra faire plier les âmes; la volonté sainte de quelques chrétiens soumis sera la plus forte. Un siècle après la liberté de conscience est décrétée et le vent des révolutions a balayé la dynastie du grand roi!

Mieux qu'aucune révolte, la soumission consciencieuse du chrétien dissout les pieds d'argile du colosse, qui bientôt croule sur sa base. La liberté et la vérité ont ce trait de commun, entre beaucoup d'autres : rien n'assure mieux leur triomphe que des martyrs. La constance de ceux qui souffrent pour elles retentit jusqu'au plus profond de la conscience humaine et fait plus pour leur progrès qu'aucune révolution. A la force matérielle, elle oppose l'irrésistible idée qui se propage avec la rapidité et la puissance de l'éclair; bientôt la lumière gagne de l'espace, les ténèbres se dissipent, et surgissent, par l'influence croissante de l'opinion publique, ces péripéties admirables qui ne renversent que parce qu'elles édifient.

Et alors quel magnifique résultat, quelle glorieuse synthèse des deux créations qui s'opèrent, celle de l'ordre et celle de la liberté ! La soumission au gouvernement de fait a jeté dans le sol des germes indestructibles d'ordre social, qui deviendront de grands arbres et abriteront de leur ombre de meilleurs régimes à venir. Les mauvais régimes sont périssables, portent en eux des causes de dissolution. L'esprit d'obéissance est donc tout favorable aux bons gouvernements, de leur nature plus durables. La soumission a posé, sur la conscience individuelle, les assises de ce respect des lois qui sera le rempart des institutions libérales; elle a fondé cet esprit de stabilité et de conservation qui est la condition première d'un progrès continu.

D'un autre côté, l'énergie de la vérité dans les mes a été manifestée par une résistance inflexible à oute injonction de violer la loi de Dieu. L'homme mmortel est apparu, libre d'abord vis-à-vis de luiaême, affranchi de l'esclavage de ses propres pasions et par suite indépendant vis-à-vis de l'Etat. La 'aleur des droits individuels a été mise en évidence, ıt l'on a vu sur quel rocher ils doivent jeter l'ancre.

L'individu ressuscité par le christianisme : c'est là e haut refuge, la forteresse imprenable de la liberté le conscience d'abord. Que le règne de celle-ci assure le développement et peu à peu l'inviolabilité des autres, c'est ce que l'histoire enseigne[1] et ce que confirme la raison. La liberté de conscience n'est rien sans la liberté des cultes, et elle comporte aussi la liberté d'enseignement, car le premier devoir du père de famille est d'élever ses enfants selon la vérité, de faire lui-même leur éducation ou de les confier à qui bon lui semble. Elle engendre aussi la liberté de réunion et celle de la presse, car le premier caractère de la foi est d'être expansive : elle n'existe pas lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la passion apostolique, du désir de se répandre. « Malheur à moi si je n'évangélise. » C'est un devoir du chrétien que

[1] Nulle part la doctrine de non-résistance n'a été plus vivace qu'en Angleterre sous l'influence du calvinisme. Nulle part cependant des bornes mieux entendues et plus inébranlables n'ont été posées à tout empiétement de l'Etat sur les droits de l'homme.

d'annoncer la vérité, de réunir des assemblées pour y prêcher la vérité et d'user, pour la faire connaître, des moyens admirables que le progrès des sciences met à sa disposition. En cela il obéit à la loi de Dieu et dans l'accomplissement de ce devoir, il doit braver toute loi contraire. Au fond toutes les libertés sont solidaires. Lorsque la première et la plus excellente fleurit, les autres viennent se grouper autour d'elle, grandir sous son ombre et la soutenir à leur tour.

Telle est la tendance politique du christianisme, et par suite du libéralisme : Neutralité à l'égard des systèmes de souveraineté, indifférence relative quant à l'origine, au mode de renouvellement et au personnel du pouvoir. Soumission à l'autorité de fait. Fondation de l'édifice des institutions libérales, sur le sol de la conscience individuelle. Régénération des sociétés par l'évangélisation de leurs membres, non par des théories de gouvernement et des révolutions.

Cette tendance ayant pris racine chez plusieurs peuples, y a porté des fruits de vie, que la seule mauvaise foi méconnaît ! Chez d'autres nations le paganisme socialiste a maintenu la prédominance de ses instincts pernicieux. Je pourrais faire de nombreux parallèles, je m'en tiens au plus saillant. Je veux parler du contraste que présentent l'histoire de la France et celle de l'Angleterre.

CHAPITRE VII

La liberté en Angleterre

Dès les temps les plus reculés on voit, en Grande-Bretagne, la liberté fournir sa carrière, parallèlement aux luttes dont le trône est le prix. Les champions du droit profitent de chaque péripétie de la souveraineté pour étendre leurs conquêtes et les affermir. Ils se gardent bien de compromettre l'avenir de leur cause, en la liant trop à l'un des compétiteurs qui s'arrachent le pouvoir.

Sous les rois saxons, les villes et les seigneurs avaient leurs franchises qui furent réunies et fixées par Edouard le Confesseur. Lors de l'invasion des Normands, l'ascendant moral de la race vaincue l'emporta sur la puissance matérielle des vainqueurs. Guillaume dut prêter serment sur l'Evangile de maintenir les lois d'Edouard. Bel exemple de ce que peut faire pour la dignité humaine un peuple qui sait se résigner aux vicissitudes terrestres, mais qui connaît le prix des principes impérissables. Sous les successeurs de Guillaume le Conquérant, les hommes libres,

comtes, barons, chevaliers, sergents, bourgeois possèdent la libre disposition de leurs personnes et de leurs fortunes, franches de toute exaction et de tout taillage.

Ce fait est assez ordinaire dans l'histoire de la féodalité. Mais voici qui commence à être plus caractéristique : les hommes libres d'Angleterre auraient pu profiter de la faiblesse du roi Jean pour le détrôner, avec d'autant plus de raison que ce prince indigne abdiquait l'indépendance nationale, en se déclarant vassal du pape. Ils ne succombent point à la tentation de se choisir un meilleur chef, — succès éphémère! Que font-ils ? Ils saisissent cette occasion pour fonder la célèbre charte, ce palladium des libertés de l'Angleterre, ce tronc d'un grand arbre qui couvre aujourd'hui les trois royaumes de son ombre, et dont la végétation est plus jeune et plus verdoyante à mesure que la racine s'enfonce dans les profondeurs du passé. Si, lorsque Jean sans Terre a violé la foi jurée, ils songent à offrir la couronne à un étranger[1], c'est qu'ils ne voient de salut pour leurs libertés que dans un changement de dynastie. Sans la trahison du prince qui mit le pays à feu et à sang pour anéantir la charte et ses défenseurs, jamais ceux-ci n'auraient songé à le déposer. Cela est si vrai qu'après sa mort ils abandonnent le prince Louis qui n'était pour eux qu'un expédient extrême, pour se rallier au successeur héréditaire, dès qu'il renouvelle la charte. La souveraineté est l'intérêt secondaire, la liberté, l'essentiel.

On est surpris de voir avec quelle facilité ce peuple

[1] Louis, fils aîné de Philippe-Auguste.

anglais si fier, si jaloux de l'honneur et de l'indépendance de son pays, accepte des souverains d'origine étrangère. C'est que l'âme de la nation n'est pas dans le gouvernement ; elle est dans l'édifice constitutionnel, qui, lui-même, a ses fondements dans le cœur de tout véritable Anglais.

Pendant la guerre des roses, où deux dynasties se disputent la couronne, l'institution parlementaire, avant-garde des droits individuels, non-seulement subsiste, mais gagne du terrain. Le parlement accepte tour à tour les maisons de Yorck et de Lancastre. Que lui fait l'objet de cette querelle ! il ne perd point de vue son but à lui, à chaque tour de roue du pouvoir il en obtient quelque concession nouvelle. De cette ère orageuse et sanglante, l'édifice des libertés sort assez solide pour servir de point d'appui aux premières émancipations nationales. Avec l'aide du parlement, Henri VIII affranchit pour jamais l'Angleterre du joug de la papauté, cet irréconciliable ennemi de l'indépendance individuelle.

Que cette vigueur d'individualisme puisse en partie s'expliquer par le caractère de la race anglo-saxonne, je ne le nie point ; mais si l'on va jusqu'à dire qu'elle était dans la nature, dans le sang de cette famille, sans vouloir remonter à d'autres causes, je réponds qu'il y a bien du matérialisme dans cette philosophie, qui rend compte des sentiments de l'homme par des influences physiques, dépendant

toutes au fond du climat, et qui juge l'humanité au thermomètre. Cette vue mesquine est démentie par l'histoire du peuple romain qui, pendant des siècles, n'eut rien de méridional dans le caractère. Je pense que les éléments moraux ont plus d'influence sur la vie morale. Il est de fait qu'au moyen âge, les croyances religieuses, en Europe et surtout en Angleterre, étaient plus voisines de leur berceau évangélique, et leur énergie était moins oblitérée que dans le siècle qui précéda la Réforme. La tendance libérale était assez généralement répandue. « C'est la liberté qui est ancienne et le despotisme qui est nouveau. » Le point de départ ne fut donc pas extrêmement différent en Angleterre et sur le continent. Mais ici, l'individualisme déclina devant l'ascendant croissant du catholicisme. Là, au contraire, la liberté fut sauvegardée par la tendance du peuple à revenir aux clartés primitives, propension qui assura dans ce pays le succès de la Réformation du XVI[e] siècle. On ne saurait mettre en doute que le navire des institutions libres eût fait naufrage en Grande-Bretagne, si le papisme y fût parvenu, comme en Espagne, à étouffer dans le sang l'essor de l'individu.

La Réformation a sauvé le libéralisme anglais, que le Christianisme avait créé. Et ce ne fut qu'au prix des plus grands efforts.

Quelle patience, en effet, quelle longanimité, quelle ténacité dans l'accomplissement de ce grand œuvre!

Les abeilles, qui recommencent sans cesse des édifices sans cesse détruits, sont plus faciles à décourager que ces générations fortes, qui n'ont point désespéré de la liberté! Elles ont plié souvent sans jamais rompre. Après des cataclysmes qui semblaient devoir engloutir sans retour le monument des droits, on le voit sortir de ses décombres, plus robuste et plus fier que jamais. Des institutions conquises par le dévouement, garanties par les convictions, consacrées par le temps, entourées du respect et de l'affection enthousiastes d'une nation, peuvent être rayées de ses archives avec le glaive ou la plume, sans pour cela cesser d'être. Elles vivent en effet dans les souvenirs, dans la conscience, dans l'âme de l'individu; la justice ne meurt pas, elle renaît de ses cendres; les hommes qui en ont connu la saveur y reviennent tôt ou tard, fut-ce après dix générations d'égarement et d'infortunes.

Aussi voit-on bientôt le principe porter ses fruits. Les libertés posées et revendiquées comme droits acquis ou naturels sortent triomphantes de la triple épreuve du temps, de l'expérience et des dangers qu'elles ont courus entre le Scylla de l'ambition monarchique et le Charybde des passions populaires. La ligne de démarcation se dessine de plus en plus entre les attributions du souverain et les droits des sujets. Ceux-ci ne bouleverseront pas la société, dans l'intérêt de quelques ambitieux ou d'un nouveau système de souveraineté. L'Etat sera de plus en plus contraint de se renfermer dans sa sphère.

On parlera des Stuarts et l'on prétendra peut-être assimiler la révolution qui condamna Charles Ier, avec celle qui fit périr Louis XVI.

Y a-t-il aucune comparaison possible entre le fils de Saint-Louis, tombé sous le couteau d'une théorie impitoyable et le monarque anglais, vaincu par un peuple auquel il avait déclaré la guerre? Celui-ci viola continuellement des droits anciens qu'il avait juré de maintenir ; l'autre concéda journellement des droits nouveaux qu'il n'avait point promis. L'un veut étendre indéfiniment les bornes de sa puissance, il brise en ses mains un sceptre qu'il eût pu conserver, s'il eût donné l'exemple du respect pour le roi, en respectant lui-même sa royale parole. L'autre est injustement immolé, après avoir perdu jusqu'au dernier lambeau d'un pouvoir dont il n'avait point abusé. La Convention cherche à tuer en Louis la monarchie, pour élever sur ses ruines la dictature républicaine : Question de souveraineté! L'Angleterre combat et détruit en Charles moins le roi que l'irréconciliable ennemi de la constitution : Question de liberté!

Si l'on fait la part des faiblesses de l'homme et surtout des tentations auxquelles une race énergique et fière est exposée, on remarquera plutôt, comme un fait rare, la longanimité avec laquelle le peuple anglais mit en pratique le principe chrétien de non-résistance. Déjà, sous Charles Ier, on ne sera que juste en constatant cette patience. Mais sous celui de Jac-

ques II on ne peut s'empêcher d'en admirer la noblesse. Ni les entreprises, soit ouvertes, soit dissimulées, de la couronne contre l'ordre légal, ni la violation persistante, passionnée, des droits les plus respectables, ni la négation des priviléges parlementaires, ni l'audacieuse affirmation de l'absolutisme royal, ni les exactions, ni l'injustice astucieuse ou déhontée, ni le mépris des affections les plus ardentes du peuple, ni ses sentiments religieux foulés aux pieds, ni l'oppression criante, ni le supplice des innocents, ne purent déterminer à la révolte et au renversement du trône la nation la plus jalouse de ses libertés. Elle ne se décide à ces grands changements que comme à contre-cœur, à toute extrémité, lorsque la trahison royale s'appuie sur l'étranger contre les sujets, lorsqu'il est patent que, pour sauver la liberté, il ne reste d'autre issue que de la faire passer sur le corps de la souveraineté.

Je trouve dans l'adresse suivante, que le parlement anglais présentait à Jacques I[er], un résumé très-expressif de ce libéralisme loyal :

« Parmi beaucoup d'autres biens et libertés dont les sujets de Votre Majesté ont toujours joui sous vos augustes aïeux, les rois et reines de ce royaume, ils n'en ont jamais connu de plus cher et de plus précieux que celui d'être régis et gouvernés par la règle sûre de la loi, qui donne à la tête et aux membres ce qui leur revient de droit, et non point par aucune forme incertaine et arbitraire de gouvernement. C'est l'empire de la loi qui, d'abord, heureux résultat de la bonne constitution et de l'organisation primitive de cet État, a été

constamment son principal appui ; de telle sorte que les rois ont été justes, chéris, heureux et glorieux, et le royaume lui-même paisible, florissant et inébranlable pendant tant de siècles. Et l'effet, tant du contentement que les sujets du royaume ont éprouvé de cette forme de gouvernement, que de l'amour, du respect, de la fidélité qu'ils ont, par cette même raison, portés à leurs princes, paraît clairement en ce que, lorsque l'occasion l'a réclamé, ils ont accordé, pour aider leurs souverains, plus de contributions extraordinaires et volontaires que les sujets d'aucun autre royaume connu. De là est venu le droit indubitable des peuples de ce royaume, de n'être sujets à aucune punition qui atteindrait leur vie, leurs terres, leurs corps ou leurs biens, autrement que ne le règlent les lois communes de ce pays, ou les statuts faits en Parlement. »

Quel admirable mélange de noble fierté et de touchante déférence, de dignité, de respect, d'impartialité et de dévouement patriotique, de candeur et de fermeté. Quel accent de conviction, quelle profonde sagesse dans ce bref lumineux d'une politique sublime, tout imprégnée de l'Evangile. C'est un abrégé parfait de philosophie sociale. Tout y est substantiel et fécond. Chaque mot porte coup. La souveraineté existante, respectée, incontestée, comme venant de Dieu. Mais aussi, inviolabilité de la loi *qui donne à la tête et aux membres ce qui leur revient ;* c'est-à-dire : judicieux départ des droits du gouvernement et de ceux de l'individu, à l'exclusion d'une *forme incertaine et arbitraire*, c'est-à-dire de toute invasion de l'Etat hors de son domaine. C'est cela qui assure et le bonheur du peuple et celui du souverain. Aveugles, les princes qui ne comprirent pas le glorieux et doux

privilége de régner sur une nation animée de sentiments aussi élevés, imbue de principes aussi profondément vrais et bienfaisants!

Mais enfin l'Angleterre trouve en Guillaume III — un calviniste, — le monarque intelligent, sympathique à l'idée libérale. Dès lors l'arbre développe toutes ses fleurs, tous ses fruits, avec une richesse et une beauté que jamais on ne louera dignement. Les éléments de la stabilité et ceux du progrès, solidement assis, s'entre-appuient. L'ordre et la liberté s'embrassent, se confondent. Leur unité d'essence, longtemps mise en doute par les passions ou les préventions, devient un fait patent, une splendide et bienheureuse réalité.

Un seul exemple, pour donner un corps à cette pensée. C'est aujourd'hui un point essentiel du jeu des institutions anglaises que le roi est irresponsable et que ses ministres seuls sont appelés à rendre compte. On ne veut pas comprendre cela sur le continent; du moins, certains esprits forts, — fort superficiels, — amateurs d'idées simples, trouvent injuste et ridicule qu'aucune personne soit responsable pour autrui. C'est avec la même profondeur de raisonnement, qu'ils tiennent pour absurde le dogme de l'expiation par le sacrifice du Sauveur.

Mais ceux qui ont étudié l'origine historique de cette institution, en comprennent et la justice et l'immense portée au point de vue de l'équilibre social.

Les Anglais avaient appris par une longue expérience quels sont les inconvénients attachés aux renversements de fond en comble. Ils avaient vu les conflits de souveraineté brisant l'essor politique, les mauvaises ambitions déchaînées, les partis en fermentation continuelle, des haines héréditaires léguant de génération en génération de cruelles représailles ; des révolutions conduites par une logique impitoyable au régicide et subissant la juste répulsion qu'il inspire. Ils savaient ce que tout cela vaut pour le progrès qui a besoin d'un point d'appui stable. La stabilité ! qui pourrait nier qu'il faut quelque chose dans la société qui ait durée et permanence et que cela est une nécessité de son avancement ! Les novateurs qui disent : rien de bon n'a été fait avant nous, il faut niveler le passé, font preuve d'une étrange outrecuidance. C'est pourquoi, fidèles d'ailleurs au principe de soumission envers le pouvoir traditionnel, les Anglais furent amenés, peu à peu, par des transactions entre les descendants des cavaliers et ceux des têtes-rondes, à cette idée d'un monarque héréditaire inviolable, irresponsable, qui ne peut plus être jugé par ses sujets, dont la personne et la dynastie sont à l'abri de toute perturbation sociale. Or, s'il est facile d'inscrire ce principe dans la loi, il est très-difficile d'en garantir l'exécution. Les bouleversements politiques ne s'arrêtent pas souvent devant des lettres tracées sur du papier. D'autre part, il eût été absurde de garantir si largement la permanence de l'Etat, dans la personne de son représentant,

sans assurer en même temps l'inviolabilité des droits individuels et la durée de la liberté. Un gouvernement irresponsable pourrait impunément tout entreprendre contre les lois protectrices des personnes. On en savait quelque chose en Angleterre!

C'est pourquoi et pour combiner ces deux exigences de la stabilité publique et de l'indépendance individuelle, on établit, avec l'inviolabilité du prince, cette autre prescription que le monarque ne gouverne et ne peut gouverner par lui-même. Tout acte du gouvernement est fait au nom du roi, il peut émaner de lui, mais il n'est exécutable qu'autant qu'il est signé du ministre, lequel, de son libre vouloir, peut en décliner ou en assumer la responsabilité; aussi le ministre a-t-il seul à rendre compte au pays de l'administration royale. Ce n'est que juste, puisque ce dignitaire est entièrement libre de ses actions. S'il estime les intentions du prince contraires aux lois ou au bien du pays, il peut et il doit refuser de les contre-signer; il doit se retirer.

Mais quels magnifiques effets de ce système! Si le prince est moins puissant qu'un monarque absolu, sa personne, son trône, sa dynastie sont placés au-dessus des questions de parti, des éventualités politiques, des passions du jour. Ce lui est une garantie de l'affection du peuple, bien préférable à la crainte qu'éprouve ou qu'inspire le despotisme. Plus puissant pour le bien, le prince constitutionnel est moins puissant pour le mal. S'il veut entreprendre quelque

chose contre la justice, s'il veut porter atteinte à l'édifice des libertés, il ne trouvera pas un ministre qui veuille assumer sur lui ce qui est tenu dorénavant pour un attentat aux lois divines et humaines.

Il est plus difficile de prouver sa prépotence pour le bien. Cependant on a vu des princes qui gouvernaient eux-mêmes et dont les ministres n'étaient que des secrétaires, hésiter, malgré leur puissance, à réaliser des progrès qu'ils désiraient. Pourquoi? Parce que telle était la gravité des intérêts engagés dans la question, qu'un insuccès pouvait compromettre l'Etat, y compris son chef, ou pour mieux dire, son chef y compris l'Etat.

Le gouvernement de la reine Victoria put risquer l'essai des idées de Robert Peel, à l'encontre d'intérêts graves, puissants et d'oppositions sérieuses et respectables, sans le moindre danger ni pour la couronne ni pour l'ordre social. Pourquoi? parce que l'insuccès eût été à la défaveur du ministère seulement, non de l'Etat. Voyez la différence des deux régimes. Ici, la crainte d'ébranler jusque dans ses fondements tout l'édifice social, paralyse l'initiative des progrès. Là, les innovations les plus redoutables sont résolûment abordées, parce qu'aucun échec de l'administration ne peut atteindre la base réservée de la stabilité nationale. Et voilà comment l'omnipotence du souverain, qui n'est pas une garantie en faveur de la liberté, n'est pas non plus un gage de la solidité de l'Etat. Dans cet ensemble tout d'une pièce,

l'ordre social est suspendu à un cheveu, à la vie d'un homme, à la fidélité d'un régiment. Au contraire, dans le système constitutionnel, tout ce qui se fait de bien au nom de la couronne vient s'ajouter en fleurons de gloire aux annales de chaque règne, tout ce qui ne réussit pas ou pourrait être blâmé reste à la charge particulière des ministres qui l'ont entrepris.

Que les révolutionnaires d'un côté et de l'autre les absolutistes, ne voyant, ceux-là que le despotisme dans la stabilité sociale de l'Angleterre, ceux-ci que le radicalisme dans ses libres institutions ; tous deux incapables de saisir cette belle synthèse de l'ordre et de la liberté, s'entendent parfaitement pour proclamer la *décadence* du plus florissant des empires, il ne faut point s'en étonner ; cela prouve seulement que certains partis subversifs qui se disent, l'un, le parti de l'ordre, l'autre, le parti de la liberté, n'ont pas compris le premier mot, l'un de ce que c'est que l'ordre, l'autre de ce que c'est que la liberté.

CHAPITRE VIII

La souveraineté en France

J'espère avoir, sinon dépeint, au moins esquissé, cette politique qui a fait la grandeur de l'Angleterre et que j'appellerai la tendance *libérale*. Elle prédomine chez les nations protestantes, plus voisines de la pure tradition évangélique, plus portées à se retremper constamment à la source même du christianisme au lieu de l'accepter de seconde main. C'est le glorieux apanage de la race anglo-saxonne. Elle peut pénétrer et je crois qu'elle pénétrera chez tous les peuples, mais jusqu'à présent, elle a été plus accessible aux peuples du Nord qu'aux peuples du Midi. Ceux-ci, la vivacité, la mobilité des sentiments, l'amour de la vaine gloire, la préoccupation de l'actualité, l'imprévoyance de l'avenir, l'irréflexion les porte à rechercher dans le moyen le plus simple, la solution du problème le plus difficile; à ne voir aucun terme moyen entre ces deux extrêmes, de ployer sous un joug ou de l'imposer à son tour. Chez les peuples du Nord, l'énergie patiente, l'esprit d'observation, l'usage des leçons du passé et le noble élan vers l'avenir, la

préférence de ce qui est solide et durable à ce qui frappe les yeux, favorisent la popularité des vrais principes; aussi la stabilité du pouvoir y est née de l'indépendance personnelle qui trouve à son tour, dans la solidité de l'organisme social, une base large au plus puissant essor de l'individu.

Voici maintenant un célèbre exemple de la tendance contraire, qu'on peut appeller *gouvernementale*. La France, partant à peu près du même état de choses que l'Angleterre, est parvenue à des résultats tout différents. Aux onzième et douzième siècles le régime des franchises personnelles, municipales ou féodales, y était presque semblable; mais dès ce temps déjà, l'on y peut apercevoir une prédisposition à chercher le bien public dans la souveraineté. Les assemblées des Francs, sous le nom de placites généraux, étaient plutôt une excursion du peuple sur les terres du pouvoir, qu'une limite à son domaine. Charlemagne réglant la succession au trône, stipule qu'en cas de mort de ses fils, leurs fils succéderont : « selon que le peuple voudra les élire. » Certaines nouveautés sont d'ancienne date, témoin ce vestige carlovingien de suffrage universel. Après Charles le Chauve, les *placites* n'ont plus aucune portée législative. « Partage « des Etats, élection, déposition des rois au gré d'une « minorité factieuse, voilà le spectacle que présente « cette époque. Le prince convoquait encore de « temps à autre la nation absente, mais il n'y venait « qu'une petite quantité de ceux que la situation de

« leurs terres rapprochait le plus de la résidence des « rois.... On y faisait un tableau touchant des malheurs « de l'Etat, des vexations des seigneurs.... Mais tout « se bornait à des plaintes inutiles, et il n'en sortait « pas une loi, un règlement qui eussent chance d'ê- « tre obéis et de remédier au mal[1]. »

La mission de ces assemblées paraît avoir été surtout électorale ; l'une d'elles décerna la couronne à Charles le Gros, une autre nomma un tuteur au dernier enfant de Louis le Bègue. Ce qui d'ailleurs manifeste l'esprit de domination régnant, ce sont les efforts continuels des seigneurs féodaux pour s'affranchir du pouvoir central, ériger leurs possessions en royaumes indépendants, sauf à s'arrondir ensuite. Ils ne cherchent pas, comme les barons de la charte anglaise, à former une forte aristocratie, soumise à la couronne, mais rempart des droits de la nation. Ils aspirent à être rois absolus.

Lorsque Philippe le Bel, en 1302, convoque la première assemblée des *états*, il paraît de suite que l'objet de ce corps sera de consolider l'omnipotence royale, non d'obtenir contre elle des garanties. Philippe a besoin du concours de tous ses sujets pour braver l'interdit qui les délie. Avant d'entrer en lutte avec le pape, il veut s'assurer l'appui de ses soldats. A cela se réduit le rôle des états généraux.

Les états ne sont guère assemblés que comme corps

[1] Rathéry : *Histoire des états généraux.*

consultatif, dont le roi s'aide s'ils approuvent, qu'il congédie s'ils blâment, ce qui est rare. Philippe le Long les emploie à faire rentrer dans son domaine « moult choses qui en avaient été aliénées et distraites. »

Il y a cette différence fondamentale entre les états généraux de France et le parlement anglais, que les premiers, étant convoqués dans l'origine sans but déterminé, conservèrent par la suite ce caractère vague quant à leur mission, en sorte que, par une déplorable confusion d'idées, ils en vinrent à prendre part aux fonctions exécutives et administratives. L'honneur d'assister le roi leur tourne la tête, puis, à tâter quelque peu du maniement des affaires, ils sont comme enivrés de leur importance. Ils disparaissent et il ne reste aucune trace de leur passage.

Les parlements anglais ont un but précis, une ligne bien tracée : milice de la charte, ils furent réunis pour la défense et l'extension de droits acquis. Dès l'origine, ils se placent vis-à-vis de l'Etat, non comme compétiteurs ou ennemis, ou comme la mouche du coche, mais pour défendre le droit contre l'usurpation. Ils se retirent sur le mont Aventin, laissant à la royauté le Capitole. Ils ne veulent savoir du pouvoir qu'une chose, c'est qu'il soit juste et n'excède pas ses bornes normales. Ils ne demandent point au roi son sceptre ou des perles de sa couronne, mais ils lui refusent ce qui ne peut appartenir à l'Etat sans danger pour lui-même et sans souffrance pour les sujets.

Sous le règne du roi Jean, les états généraux de France obtiennent, il est vrai, du trône certaines concessions, d'un caractère plus permanent; mais outre que ces avantages sont presque uniquement relatifs à la perception des impôts, le désir immodéré de gouverner eût bientôt compromis ces conquêtes. A peine se sentent-ils un peu forts qu'au lieu de constituer, coordonner et accroître les libertés, ils ne sont préoccupés que de saisir quelques lambeaux du pouvoir exécutif. Ils songent à faire destituer certains employés de la couronne, ils s'ingèrent dans des fonctions purement administratives, perçoivent les tailles, disposent des deniers de l'Etat, s'érigent en judicatures locales, en un mot, ils gouvernent. Leur autorité est bientôt accaparée par la commune de Paris, qui déjà manifeste à cette époque un grand appétit de souveraineté. Des émeutes s'ensuivent, des gens du roi sont tués, le dauphin lui-même est menacé, la monarchie est en péril; puis une réaction en sa faveur amène l'arrestation des séditieux et leur procès. Celui de Lecocq constate, d'une part, des tendances au renversement de la royauté, de l'autre, l'intention de la conserver sans contrôle et sans limite; la France a-t-elle par la suite beaucoup changé? Alors, comme dans les siècles suivants, on s'y précipite à la curée du pouvoir.... Courses aux places, intrigues, théories déclamatoires, rivalité d'ambitions!... De la liberté, peu de souci!

Tels furent les états du roi Jean. « Dès lors, dit Me-

zeray il n'y eut plus en France de véritables états. » Que l'on compare les actes infructueux et vains de ces réunions, sous ce prince, avec ceux des vassaux de son homonyme anglais, et l'on sera frappé de la différence. Là, l'on se consume en stériles agitations, dont il ne reste rien quelques années après. Ici, l'on fonde l'une des merveilles des temps modernes : la constitution de l'Angleterre.

Dès lors en effet, les états généraux qui n'avaient jamais fait sérieusement obstacle à l'excès du pouvoir royal, ne furent plus qu'une forme temporaire de son administration. Les rois d'Angleterre, lorsqu'ils étaient animés de sentiments loyaux, pouvaient convoquer les parlements sans crainte pour le trône. Les rois de France répugnaient à secouer la poussière des états. Ils auraient cru signer leur abdication, s'ils les avaient constitués en permanence.

Sous le règne de Charles VI, en 1380, nouvelles émeutes populaires, aussi funestes à la liberté que pas un abus de pouvoir. Les sujets ne veulent plus payer de contributions quelconques, proclament « que « les rois ne règnent qu'en vertu du suffrage des peu- « ples. » Au lieu de fixer de sages limites au pouvoir de l'Etat, on le sape à la base, ou plutôt on agit comme si l'on voulait rendre tout gouvernement impossible. « *Nouveau roi, nouvelle loi, nouvelle joie.* » Ce mot d'alors peut servir d'enseigne à la passion révolutionnaire, fille d'un goût dépravé du changement pour le changement. Puis, comme de juste (1382),

réaction royaliste qui entraîne la destruction des libertés municipales, le rétablissement des impôts sans contrôle ni autorisation parlementaire, l'affermissement de l'absolutisme, et trente ans s'écoulent sans convocation d'états.

Même spectacle aux états de 1412. Cette fois, c'est l'université qui veut à son tour gouverner un peu. « On remarque dans le long réquisitoire de son ora« teur, Eustache de Pavilly, des formes acerbes et « parfois grossières, une certaine prétention à s'im« miscer dans les moindres détails de l'administra« tion et même dans le gouvernement de la maison « du roi, à lui désigner ceux de ses officiers qu'il doit « conserver ou punir, à scruter l'origine de certaines « fortunes particulières, ce qui donne parfois à la dé« nonciation d'abus très-réels un caractère partial, « mesquin et tracassier[1]. »

On y voit surtout l'ignorance de la mission spéciale d'un corps législatif qui doit se borner à poser des règles générales, et laisser aux tribunaux l'appréciation des cas particuliers. On y voit une extrême confusion des pouvoirs et cette funeste coutume d'étendre l'intervention de l'Etat aux moindres détails de la vie privée, de lui conférer des droits sans limites sur la personne et les biens des particuliers. « Quelques « mois après éclatait l'échauffourée des cabochiens, « où le chirurgien Jean de Troyes intimait au dauphin « les ordres du peuple et le forçait à se coiffer du cha« peron blanc[2]... » le bonnet rouge d'alors sans doute.

[1] Rathéry. — [2] Id.

La tendance révolutionnaire est toute au jour le jour, elle ne connaît point de passé, n'en veut point; elle ignore la valeur et la gloire des traditions séculaires de la liberté. Il y a peu de faits de la révolution française qui n'aient leurs précédents historiques en France; mais qui songeait à les rappeler, à s'en appuyer, en 1792? — Les novateurs d'alors croient avoir inventé de toutes pièces un monde nouveau; du reste, ils n'auraient pas eu à se glorifier des exploits de la tendance socialiste, qui n'avait rien fondé de durable et dont les explosions n'avaient servi que le despotisme, ce qui fut également l'effet, du moins le plus immédiat, de la grande révolution du dix-huitième siècle.

Tandis qu'en Angleterre, les parlements n'ont eu relâche qu'ils n'obtinssent leur périodicité, et profitèrent de chaque demande de subsides de la couronne, pour fonder de nouvelles lois permanentes; en France, sous Charles VII, les états dispensent le roi de convocations nouvelles « pour ce que, aisément ils ne se peuvent assembler [1]. » Ils lui octroient le droit définitif de percevoir la taille sans les consulter dorénavant. Oh dévouement! Quel pronostic, quand chacun place ses aises personnelles avant le bien commun! Sans abnégations individuelles, point de conquêtes sérieuses en faveur de l'individu!

Tantôt les états généraux vont jusqu'à menacer

[1] Mayer, IX, 146.

l'existence même du gouvernement, tantôt se livrent à lui pieds et poings liés. Entre l'absolutisme et l'anarchie, point de milieu ! De ces divagations sans but, l'abus gouvernemental seul profite, la liberté pâtit.

Sous Louis XII, les états généraux sont consultés pour savoir si sa fille Claude épousera le duc de Luxembourg ou celui d'Angoulême. A cela se réduit leur rôle sous ce règne.

On dit que le parlement anglais, ayant été consulté plus souvent que les états de France sur la succession au trône, s'est plus ingéré dans la souveraineté. Il n'est pas étonnant que les états généraux aient moins délibéré sur chose quelconque, vu la rareté de leurs sessions. Au surplus, ce n'est là ni une immixtion dans l'exercice de la souveraineté, ni un changement de sa base. Le parlement anglais prononçait sur ces questions comme un tribunal désintéressé et, les jugeant d'après les principes du droit public, consacrait pour le pouvoir des règles de permanence et de continuité.

Les états généraux assumaient un rôle moins élevé: pour contenir le pouvoir, ils auraient dû s'en séparer davantage; pour s'en distinguer plus, ils auraient dû y viser moins. C'est pour cela qu'ils n'ont pu parvenir à cette grandiose magistrature politique que le parlement anglais a exercée.

Qu'est-ce qui fait l'intérêt des états de Blois ? (1588)
On n'y songe point à défendre les droits impres-

criptibles de l'individu, comme par exemple la liberté de conscience, puisqu'on y demande à grands cris l'extermination des hérétiques, déjà réclamée par les états antérieurs. La grande affaire du moment, c'est qu'Henri III veut conserver son pouvoir royal et que le parti des Guises cherche à s'en emparer, de fait si ce n'est de nom! Il s'agit de savoir qui sera maître. Voilà tout. Les états voudraient l'être, eux! Ils affirment que c'est d'eux que la couronne tient son autorité. Le roi tranche le nœud gordien par un coup d'état, fait assassiner le duc de Guise. Ainsi finit la comédie.

Ou plutôt elle continue; et quand se terminent les querelles d'ambition! D'un côté, les royalistes, de l'autre, la Ligue. Deux partis qui ne songent qu'à s'arracher l'empire. Dans la Ligue, un mélange odieux mais logique d'anarchie et de despotisme, de fanatisme papiste et de terrorisme populaire. Un faisceau de tous les instincts tyranniques, désordonnés, sanguinaires et subversifs qui, à la Saint-Barthélemy, avaient écrit leur catéchisme dans l'histoire, en traits ineffaçables. Chez les royalistes protestants, de vives aspirations vers le vrai religieux et social, et sous Henri IV, quelques efforts dans ce sens. Mais quoi! la majorité de la nation demeure la même. Les notables demandent au roi vaillant que les impôts soient divisés en deux parties, l'une administrée par eux, l'autre par le roi. — Puérilité! garantie nulle pour les contribuables; mais invasion des états dans la souverai-

neté ! La demande octroyée, les états sollicitent du roi son annulation, ne pouvant se tirer des embarras où cet arrangement les a jetés !

Ce n'est pas tout qu'un prince bienveillant et soucieux du bien public, l'assassinat d'Henri IV le fit bien voir ! On sentit avec effroi quelle fragile garantie présente le caractère personnel du souverain.

Mais la leçon ne profite guère. Les premiers états du règne de Louis XIII se signalent par des querelles de prééminence entre les trois ordres ; puis le tiers-état, sous l'impression de la fin tragique d'un prince aimé, voulant contre-balancer les doctrines régicides des jésuites, fait de vains efforts pour protéger la stabilité du pouvoir et l'honneur national contre les criminelles tentatives d'un élément étranger et perturbateur. Qui rend vaines les propositions du tiers à ce sujet ? Le monarque lui-même ! Il enjoint aux députés d'effacer cet article de leurs cahiers !

Soit donc qu'ils veuillent consolider le pouvoir, soit qu'ils le veuillent pondérer, les états généraux demeurent également impuissants. Au lieu d'enfermer l'autorité dans un cercle normal, tout en la respectant, ils se considèrent trop comme une partie intégrante du gouvernement, cherchent moins à le réformer qu'à s'en emparer. Au lieu d'être le bouclier des droits individuels, ils ne songent qu'à mettre la main au marteau qui les broie.

Les parlements anglais marchent en ligne droite sur le phare qu'ils aperçoivent, dans le lointain, mais

très-distinctement; ils s'affermissent dans l'accomplissement de deux devoirs, fidélité au souverain, fidélité au pays, parfaitement conciliables quand on n'écoute que la conscience. En rassurant le prince sur leurs intentions à l'égard de ses droits légitimes, ils lui rendent plus faciles des concessions en faveur des sujets. Ces succès ne sont que plus irrévocables, étant l'effet d'une transaction pacifique et non de la violence. Emportés par des instincts irréfléchis, flottant à tous vents de passions contraires, les états généraux tantôt rampent servilement au pied du trône, tantôt lui impriment de rudes secousses. Dans un cas comme dans l'autre, ils abdiquent « et la dignité d'une haute cour et la religion d'une assemblée législative. » Il ne faut pas s'étonner si Louis XIV et Louis XV eurent tant de répulsion pour un corps dont la convocation avait été le signal de séditions menaçantes qui remettaient tout en question dans le royaume, sans profit pour personne. Peut-être auraient-ils eu plus de considération pour des parlements sérieux, aussi jaloux de la dignité de l'Etat que des intérêts du peuple, aussi prompts à rendre à César ce qui lui est dû qu'à mourir sur la brèche pour la défense de droits modestes et précieux. *Peut-être....*, car hélas! les souverains étaient trop imprégnés eux-mêmes de la tendance de leur pays.

Que dire des troubles de la Fronde! La noblesse française, croissant en frivolité, en esprit d'intrigues puériles et se faisant un amusement de cour des in-

térêts les plus sérieux d'une nation, joue tour à tour à la révolte et au royalisme, à la guerre et à la popularité, — toujours avec grâce, élégance..... Elle manifeste déjà son impuissance à constituer une aristocratie respectable, intelligente et progressive, comme celle qui fut, qui est en Angleterre, un pilier de la cause libérale.

Le règne de Louis XIV est l'apogée de la politique française, comme celui de Guillaume III est l'entrée de la nation anglaise dans la terre promise. Dès lors l'Angleterre s'avance dans une région de paix, d'ordre et de liberté. Dès lors la France marche dans la région tourmentée des abîmes, des cataclysmes sociaux.

Sous Louis XIV, l'omnipotence monarchique s'étale sur les ruines de tout ce qui doit constituer une nation [1]. On a dit : la nationalité de la France c'est la monarchie ! Plus exactement on dirait dans ce sens : c'est l'absolutisme gouvernemental, c'est le socialisme ; car le souverain changera : ce ne sera plus le roi, ce sera le peuple ou ceux qui se disent le peuple ; mais le principe ne changera pas, l'absolutisme demeurera, que dis-je ! il croîtra comme un champignon colossal qui dévore la substance de l'arbre, en soutire la vie, et puis étale son inutilité charnue sur un tronc mort. Bientôt en effet la monarchie ab-

[1] « Vous devez être persuadé que les rois ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église, que par les séculiers. » (Louis XIV à son fils.)

solue, essayant trop tard de se transformer en monarchie tempérée, croule au milieu d'un tremblement de terre qui renverse tout.

Du moins les espérances que les premières secousses ont fait concevoir, seront-elles réalisées ? Les généreuses aspirations de Montesquieu et les efforts des libéraux de 1789 pour imiter l'essor de l'Angleterre, seront-ils couronnés de succès ? Hélas ! il semble que la France soit condamnée à discerner mieux que personne, par les yeux de ses penseurs, l'essence même des vérités sociales, à les exprimer avec une précision, une éloquence inimitables et, en même temps, à ne pouvoir jamais ni les populariser dans son sein, ni les pratiquer. Tantale des temps modernes, elle a sous la main la vraie nourriture ; elle la voit, elle veut la saisir.... Tout disparaît, s'évanouit ! Elle n'a pris que le vide impalpable !

A peine la France a-t-elle fait quelques pas dans la voie libérale, soudain la soif de souveraineté s'empare de ceux qui sortaient à peine de servitude. La monarchie s'abîme, et sur ses ruines, surgit une nouvelle forme de gouvernement. La république n'a rien de plus pressé que de suspendre toutes les libertés à peine écloses. La Convention, sous prétexte de salut public, s'arroge un pouvoir tout aussi absolu que celui de Louis XIV. Elle renferme soigneusement et met sous clef les droits de l'homme, la division des pouvoirs, la liberté de la presse et tous les affranchissements ébauchés. Ils resteront longtemps sous la

poussière. De temps à autre cependant, on viendra leur faire prendre l'air, pour les faire rentrer aussitôt dans leur cachette.

Et voilà la France lancée dans un cercle dont on ne sort pas facilement. Route semée de bourbiers, de précipices et de laves brûlantes, où le char de l'Etat court de cahot en cahot, de chutes en relèvements, et après un pénible circuit revient à son point de départ. De la monarchie absolue, elle passe à la démocratie absolue, pour aller à la dictature militaire et absolue aussi, et de là revenir à la monarchie. On dirait une Danaïde, tristement occupée à remplir sans cesse le vase sans fond des ambitions humaines.

« L'opposition en France [1] a beaucoup de force apparente et de faiblesse réelle... elle a plus de passions que de principes, plus de rancunes que de science, plus de vanité et d'égoïsme que de désintéressement. Aussi, qu'est-il résulté de toutes ces tempêtes soulevées contre les gouvernants? Quels avantages durables ont remportés ces nuées d'assaillants, occupés à battre en brèche la chose publique? Ces manéges ont donné leurs fruits naturels: les intérêts ont triomphé beaucoup plus que les idées; les intrigants se sont supplantés, les places ont changé de maîtres: mais la liberté, le progrès qu'y ont-ils gagné? Avons-nous acquis du moins dans ces agitations fiévreuses quelques-unes des qualités indispensables aux plus novices des peuples libres, le respect du droit, la soumission à la loi, la dignité et l'indépendance personnelles? Nous n'avons jamais, ou que très-rarement connu la véri-

[1] Charles Aubertin: *Revue européenne*, 1er décembre 1859.

table opposition, l'opposition légale, limitée par la constitution... nous n'avons eu la plupart du temps que des oppositions factieuses, un état de guerre sourde, une invasion d'habitudes belliqueuses, toutes choses qui ont obscurci en nous l'intelligence la plus élémentaire des conditions d'un gouvernement libre. »

Tel est, au jugement de ses propres écrivains, l'état d'un pays qui aurait pu devenir le modèle des sociétés. Un préjugé désorganisateur y maintient à travers tous les régimes le despotisme et la dépendance. On y semble incurablement convaincu qu'au moindre échec, à la moindre faute du gouvernement, il suffit de le saper à la base et d'en élever un autre, pour conquérir l'idéal du bien-être ; comme si le changement du personnel ou du système devait accomplir, par magie et soudainement, l'œuvre si laborieuse et si compliquée d'une bonne organisation. Légitimité, royauté d'une branche, royauté d'une autre, démocratie selon le système de l'un, démocratie selon la théorie d'un autre, gouvernement du sabre ou de l'autel : autant de drapeaux autour desquels se livre une lutte sans fin comme sans utilité. Et cette existence tourmentée d'un grand peuple durera jusqu'à ce que.... Non ! je ne crois pas que la France sorte de cette ornière, qui la mène où sont l'Espagne et les Etats sud-américains, tant qu'elle ne cherchera pas son salut dans la régénération du peuple par l'Evangile.

Telles sont les deux grandes directions politiques qui se sont partagé le monde, tels sont les deux ar-

tistes qui, la société humaine étant donnée pour la transformer, la perfectionner, l'idéaliser, — comme le marbre brut, au statuaire — ont fait, l'un, d'imparfaites et fragiles ébauches ou de pénibles caricatures à la honte de l'humanité, l'autre, d'impérissables monuments à la gloire de Dieu et de ses serviteurs. L'un est la passion de souveraineté, l'autre est la passion de liberté ; ou, pour remonter jusqu'à la source, l'un est la soif des choses visibles qui passent, l'autre est l'enthousiasme de la vérité et de la justice qui demeurent. Avoir fait quelque peu l'histoire de ces deux tendances, c'est déjà les avoir discutées et avoir apprécié leur influence relative. Il ne sera pas inutile d'examiner encore en principe leur valeur.

CHAPITRE IX

Libéralisme et démocratie

Sans doute l'origine et la composition du gouvernement ont leur importance. La base même de l'autorité ou le caractère du souverain peuvent être en quelque mesure une garantie contre les abus de pouvoir. Dans les monarchies, par exemple, le mode d'avénement au trône, élection ou hérédité, n'est pas indifférent. De même les qualités personnelles du prince peuvent rendre pour un temps les précautions légales moins nécessaires. Mais qu'est-ce que la vie d'un homme et combien de circonstances qui peuvent venir modifier son humeur! Doit-on laisser les droits individuels à la merci de ces éventualités? Doit-on courir la chance de les voir remettre en question à chaque décès de prince, plus encore, à chaque oscillation d'une seule volonté? Il est inutile d'insister sur ce point. Tout le monde est assez d'accord; même les absolutistes les plus exagérés admettent qu'il y a

certaines lois qui doivent être au-dessus du prince, si l'on veut que la société puisse subsister.

Mais où la question est plus vivement controversée, c'est lorsqu'il s'agit du régime démocratique que beaucoup considèrent comme une panacée universelle et suffisante. Je dirai franchement toute ma pensée. Les mots : *peuple souverain*, *souveraineté du peuple*, nous viennent d'une terre et d'une époque antilibérales. Je les tiens pour éminemment regrettables. Non pas à les prendre dans le sens qu'on devrait leur donner : Que les magistrats soient élus par la majorité du pays, c'est une base de gouvernement comme une autre, peut-être meilleure ; c'est une présomption favorable à la liberté, car en général la masse de la population a le plus grand intérêt à prévenir et empêcher, par de bons choix, l'oppression de l'individu. Mais ces mots sont pernicieux à cause de leur acception vulgaire. Le mot de souveraineté est, dans notre langue, par trop synonyme de celui d'omnipotence, de pouvoir sans limites et sans contrôle, et c'est ce qui a popularisé sur le continent l'idée d'un droit du peuple à être maître, maître de la vie, des biens et de la conscience des individus ; d'un peuple autocrate, dont les caprices sont les seules lois, dont l'autorité est inconditionnelle, indiscutable et absolue. D'un peuple .... et de quel peuple? De l'ensemble des citoyens? Hélas! non, d'une partie du peuple, du peuple des rues et des émeutes. Le mot de souveraineté du peuple a été le manifeste de l'instinct le

plus tyrannique. C'est bien dans ce sens farouche qu'il fut entendu lorsqu'il prit naissance et qu'il eut pour symbole la femme au bonnet rouge, à la hache et au niveau.

Que le suffrage universel puisse tourner en faveur de la liberté, je l'admets de grand cœur; mais qu'il doive tenir lieu de toutes les garanties libérales, c'est ce que je nie hautement, et c'est justement cette idée que je considère comme le ferment d'une des plus dangereuses espèces d'oppression. Rousseau a posé, dans son *Contrat social*, les prémisses de cet absolutisme.

Le contrat social est, selon lui, « l'aliénation totale « de chaque associé *avec tous ses droits*, à toute la « communauté.

« Or, dit-il, le souverain n'étant formé que des « particuliers qui le composent, n'a ni ne peut avoir « d'intérêt contraire au leur; par conséquent, la puis- « sance souveraine n'a nul besoin de garant envers « les sujets, parce qu'il est impossible que le corps « veuille nuire à tous ses membres[1]... » Et Rousseau a eu de fidèles disciples nommés Saint-Just, Robespierre, etc., qui se sont chargés de mettre sa thèse en pratique et d'en faire sortir les conséquences logiques.

Cette expérience est plus éloquente que tous les raisonnements, corroborée surtout par l'exemple de

[1] *Contrat social*, liv. I, chap. VI et VII.

pays où le suffrage universel a fait son testament en faveur d'un seul homme. Si le délégué du peuple ne rencontre aucun correctif à son pouvoir, il est tout simplement un despote élu, ce qui est bien plus avantageux, n'est-ce pas, qu'un despote héréditaire? Quel progrès et comme parfois l'homme est simple! Grande satisfaction pour moi quand celui qui me favorise d'une lettre de cachet, n'est plus un prince de droit divin, mais l'élu de la nation!

Vous dites que dans les démocraties, le souverain étant tout le monde, c'est-à-dire vous, moi, lui, ne peut avoir d'intérêt contraire à lui, vous et moi; parce qu'il n'est pas possible que le corps veuille du mal à ses membres! Mais faisons fonctionner cet ingénieux syllogisme, voyons cette garantie à l'œuvre :

Dans toute réunion d'hommes, d'abord, il ne peut y avoir toujours unanimité, il n'y a même jamais accord parfait. Il y a toujours des dissidences; impossible donc de faire la volonté de tous, et il faut convenir d'un tempérament subséquent, c'est qu'on suivra le vœu de la majorité. Ce n'est déjà plus la souveraineté de tout le monde, mais celle de la plupart seulement, et quelle assurance que la majorité n'opprimera point la minorité, ne foulera pas en elle les droits les plus sacrés de l'individu? C'est son intérêt, dites-vous, de les ménager. Oh naïveté! Et si cette majorité se compose de prolétaires, quel intérêt

aura-t-elle à conserver le droit de propriété? Et si cette majorité professe une religion intolérante, quel intérêt aura-t-elle à respecter celle de la minorité? Pauvres garanties que celles qui reposent sur l'utilitarisme! Elles flottent à tous vents de circonstances historiques, économiques, statistiques.

Je revendique hautement pour mon droit de penser et de croire d'autres garants que le bon plaisir d'une majorité! — Le nombre! et que m'importe! Serai-je moins esclave si mes fers sont rivés par mille mains, plutôt que par une seule? serai-je moins servile si je plie le genou devant cent mille hommes, au lieu de ramper aux pieds d'un seul? Serai-je moins foulé dans mes droits les plus précieux, parce qu'ils me seront arrachés au nom d'un chiffre suivi de beaucoup de zéros, et non par un homme suivi de quelques courtisans? — Des majorités! La belle raison vraiment: si elles n'excèdent pas les droits de l'Etat, peu m'importe que ce soit une majorité ou une minorité qui soit juste à mon égard, et si elles les excèdent, l'injustice du grand nombre n'en est pas moins l'injustice.

La presque unanimité des hommes a tenu pour folles les pauvres intelligences dont le regard perçant devançait les découvertes astronomiques. C'est la masse ignorante et routinière qui accueillait avec un rire stupide les premiers pronostics de la science sur l'usage de la vapeur. N'était-ce pas la majorité de son équipage qui condamnait à mort Christophe Co-

lomb? La majorité des habitants de la terre n'est-elle pas adoratrice de Siva, de Bouddha, de Mahomet, du Grand-Serpent ou d'un morceau de bois? Les majorités, organes infaillibles de vérité, de justice! Mais lisez l'histoire du monde et voyez-y le nombre, le grand nombre, aveugle, crédule, inepte, raillant les grands génies et les sublimes dévouements; le grand nombre clouant sur un bois infâme le Juste, le Saint, le Sauveur des hommes; le grand nombre massacrant les innocents, en Judée sous Hérode, à Rome sous Néron, en France sous Charles IX. Les majorités, en vérité! Quand j'entends prôner le plein pouvoir du chiffre, je frissonne, je bondis d'indignation! Et quand je vois ce principe délétère gagner de proche en proche, quand je sens cet air où l'on étouffe envahir notre air; je serais atterré, désespéré, si je ne savais une force supérieure qui peut braver sa menace, aussi bien que celle de tous les despotismes. Ne restât-il qu'un seul homme qui sauvât en sa personne la dignité humaine (et il est impossible depuis l'Evangile qu'il n'y en ait qu'un), fût-il seul, contre tout l'univers, je le vois debout, fier, indomptable, souriant dans sa force aux erreurs furibondes des myriades et montrant à la majorité tyrannique, comme jadis les martyrs à Néron, la borne infranchissable de sa puissance.

Jean-Jacques est conduit irrésistiblement de son principe à cette conséquence, que l'Etat peut et doit exterminer..... les hérétiques, allais-je dire? Eh! oui

les hérétiques! Il veut une religion d'Etat. Rien que l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme : quiconque n'admet pas ce *credo* doit être expulsé, mis hors la loi. C'est bien ainsi que l'entendaient les déistes de la Terreur. On retranchait les dissidents. Voilà comment l'absolutisme des majorités apparentes, qui sont souvent des minorités audacieuses, assure et sauvegarde les droits imprescriptibles de l'individu ; voilà comment tout le monde ne saurait avoir d'intérêts contraires à ceux de chacun!

Mais il y a plus : ce souverain qu'on appelle majorité ne gouverne pas par lui-même; il ne pourrait. Il délègue son autorité à des administrateurs ; ces élus sont des hommes, partant exposés aux tentations comme un simple monarque, plus que lui peut-être sujets à l'enivrement de la puissance, et enclins à en mésuser. Un gouvernement, quoique choisi par le peuple, peut fort bien être oppressif, si l'étendue de ses pouvoirs n'est pas limitée d'avance par la loi, et ajoutons, sans crainte d'être démentis : alors même qu'elle est limitée par la loi. En tous cas, c'est dans les restrictions légales que réside la garantie et non dans le mode d'élection du magistrat [1].

Je ne sais même si le gouvernement démocratique n'est pas plus porté qu'un autre à exagérer la sphère de l'Etat, et s'il n'est pas plus difficile de contenir ses velléités d'empiétement. Cette espèce de pouvoir re-

[1] Voir note, à la fin.

pose sur une base puissante. Soit qu'il ait pour lui la majorité réelle, soit qu'il procède d'une minorité résolue et turbulente, matériellement la plus forte, il est certain de sa prépondérance. Or, c'est le propre de tout pouvoir qui se sent fort que d'abuser de sa force. Il abusera aussi du sophisme de Rousseau, c'est-à-dire de son infaillibilité, de son impeccabilité originelle.

Que venez-vous lui dire qu'il a tort d'augmenter les impôts, de peser sur l'indépendance des tribunaux, de gêner la liberté de la presse, de se permettre des licences illégales! que venez-vous vous ingérer de savoir si ses membres se mettent au-dessus des lois, s'ils prévariquent, s'ils font leur fortune aux dépens du public, s'ils respectent ou non la liberté de conscience, la liberté d'association, la liberté d'industrie! Ils répondront : nous sommes les élus du peuple, nous sommes le souverain, nous sommes tout le monde, et si la majorité qui nous a nommés nous absout, qui a droit de se plaindre? Personne! Il faut avoir l'esprit mal fait, chagrin, hargneux, pour déclamer contre une violation de la loi, quand celui qui la transgresse est l'élu de la majorité, qui est l'organe de tout le monde, qui est le souverain, qui est l'auteur de la loi et, par suite, son maître. Si bien qu'aux minorités les plus fondées dans leurs griefs, on répond tout simplement : vous n'existez pas! Louis XIV aussi décrétait l'inexistence des protestants dans son royaume.

L'histoire atteste que les potentats d'un jour ne

sont pas les moins redoutables aux droits de l'homme et que les changements brusques, fréquents et complets dans l'administration, n'ont rien de favorable au progrès de la liberté. Cet ordre de choses excite et maintient la fièvre des passions politiques, au lieu de former les mœurs publiques. Il est impossible que le pouvoir social soit transformé en une roue de la fortune, et que la souveraineté subisse de fréquentes mutations, sans qu'une foule d'ambitions personnelles, d'espérances égoïstes et d'appétits anti-sociaux soient remués et tenus en fermentation incessante dans les bas-fonds de la société. La fonction gouvernementale est bientôt envisagée surtout comme un moyen commode de parvenir sans trop de peine. Des hommes qui n'ont pu se faire autrement une position, se consacrent uniquement à renverser pour parvenir, à agiter pour renverser. Ils ne se demandent pas si le gouvernement qui existe est bon et s'il serait bon pour le pays de le maintenir. A d'autres! Ils se demandent comment ils le supplanteront. Pour eux, la question est simple, ils songent avant tout à faire leurs petites affaires particulières. Avec ces sentiments, il va sans dire que tous les moyens leur sont bons.

Malheur au pays où trop de personnes quittent le courant de l'activité indépendante, des émulations libres! Malheur au pays où l'on considère l'Etat comme une mine à exploiter, au lieu d'y voir l'autel des généreux sacrifices! Là, les vertus civiques disparaissent et les médiocrités, pour s'élever à tout prix au pou-

voir, s'y glissent à force de bassesses, de servilité, de dissimulation, en abdiquant l'originalité de leur pensée et en foulant aux pieds les scrupules de leur conscience. La mobilité du pouvoir est une amorce à l'immoralité des ambitieux. Parvenus, ils abuseront d'une puissance éphémère, et, comme un fermier à courte cense épuise le champ qu'il occupe précairement, ils chercheront à exprimer du pouvoir tout ce qu'ils pourront; ils le distendront autant que possible, aux dépens de la liberté. Cependant que ceux qui veulent parvenir à leur tour se gardent bien de les gêner; au contraire, ils ne demandent pas mieux que de voir agrandir le domaine où ils espèrent s'installer bientôt.

Il arrive aussi, et c'est une conséquence de l'état de choses que je viens de rappeler, il arrive même le plus souvent que les gouvernants sont l'organe d'un parti, se considèrent comme les chefs ou les instruments de ceux-là seuls qui les ont élevés au pouvoir, et non comme les organes de la vérité, les administrateurs d'une justice impartiale, les magistrats de la société. Ils agissent en conséquence; on dirait l'état-major d'une armée qui traite en pays conquis la prétendue minorité. On peut prévoir facilement les résultats de cette situation. D'abord l'esprit de parti, l'hostilité entre les catégories, un état de guerre sourde tiennent le pays dirigé dans le sens d'un retour à la barbarie. Puis, comment espérer cet amoindrissement continu de la sphère gouvernementale,

qui est, nous l'avons vu, l'essence du progrès ? L'Etat, au contraire, cherchera sans cesse à s'étendre, et le parti régnant ne l'en découragera point. N'ayant pas à craindre, du moins il le croit, que ses chefs trahissent jamais ses intérêts, le parti majorité ne se plaindra pas de l'extension outrée d'une puissance qu'il tient pour sienne. Que lui importent les droits d'une minorité qu'il n'aime pas ! s'ils sont foulés aux pieds, c'est à son profit. L'esprit de coterie, le compagnonnage tiennent lieu de garanties aux partisans du système ; quant aux hommes de l'opposition, leurs droits sont de plus en plus le jouet du bon plaisir.

Enfin, que deviennent sous ce régime la dignité et l'indépendance des citoyens ? Pour les uns, elles se transforment en une discipline plus étroite qu'aucune discipline militaire. Pour les autres, en une espèce d'ilotisme plus ou moins dur, selon que le parti dominant est plus ou moins bon prince ou plus ou moins habile.

Il n'y a pas de joug plus assujettissant que l'esprit de corps : ceux des embauchés qui s'avisent de ne pas emboîter le pas avec le gros de l'armée, ceux qui manifestent à un moment donné quelque velléité d'indépendance sont aussitôt suspectés de trahison. Ils auraient eu le cœur de résister en face à un despotisme avoué, ils n'ont pas le courage plus mâle et plus intense qu'il faut pour se soustraire aux entraînements de la camaraderie, des habitudes prises, des sympathies précédemment déclarées. Ils n'ont plus

d'opinions personnelles, ils ont celle de leur parti; ils ne s'appartiennent plus, ils appartiennent à leur parti. Dure servitude, d'autant plus humiliante qu'elle se drape dans les plis menteurs d'une indépendance qui n'est plus. Une nécessité de fer, une tyrannie latente, la pire de toutes, pèse sur les consciences et les intelligences. Et comme toute faction bien disciplinée a toujours un chef, et qu'elle est d'autant plus disciplinée que ce chef est plus influent, c'est toujours un seul homme, au fond, qui donne le mot d'ordre; son opinion devient le drapeau du régiment, et gare à qui s'en écarte! Sans doute il y a des moments d'oscillation, il arrive parfois que la queue s'avise de regimber contre la tête; alors on voit les moutons désorientés lever le nez et flairer d'où vient le vent. Ils se demandent, non pas où est la vérité, mais où est le gros du troupeau, où est la force? Elle était là hier, l'embarras est de savoir si elle est encore là aujourd'hui, et du côté où ils croient la voir ils se précipitent! O mœurs républicaines! ô fierté du citoyen! ô noble fermeté de l'individu qui marche droit, le front haut, les yeux fixés vers la lumière! ô vertus civiques! où êtes-vous? Je ne dis rien de l'oppression qui pèse sur les *ennemis*, sur ceux qui ont voulu demeurer eux-mêmes, quoi qu'il en coûte. Il suffit d'avoir vu ce que c'est que la souveraineté dont jouit cette majorité qui était tout le monde, qui se trouve être une coterie, et qui n'est plus qu'un seul homme, très-souverain, c'est vrai! Sous cette garantie si parfaite qu'elle devait tenir lieu de toutes les autres, on

retrouve.... la monarchie! Oui, la monarchie absolue ou peu s'en faut.

Et voilà l'éducation que cette tendance fait aux masses. Des maîtres, des soldats, des courtisans et des ilotes : voilà les hommes qu'elle forme. Partout où l'Etat n'est qu'une proie qu'on s'arrache, il y a des partis organisés pour la conquête, c'est-à-dire des chefs habitués à commander et de bons militaires rompus à l'obéissance passive. Leur demander d'autres qualités, à quoi bon ? Il y a des courtisans, car partout où l'on s'accoutume à ne plus voir d'honorable que la puissance, on voit fourmiller les laquais du succès. Il y a des ilotes, parce qu'il n'y a plus dans la société que des vainqueurs et des vaincus, et qu'il a toujours été de la nature d'un vainqueur de ne pas ménager beaucoup ceux dont il n'a rien à craindre, ni rien à attendre.

Que l'on veuille bien ne point prendre le change. Ce n'est pas à l'organisation démocratique en général que j'attribue ces résultats, c'est à la passion gouvernementale, sous quelque régime qu'elle se produise. Il y a des démocraties libres où l'abus de la souveraineté, l'instinct socialiste sont vigoureusement combattus et comprimés. Il y a des démocraties constitutionnelles, comme il y a des monarchies constitutionnelles. Il y a des républiques vraiment républicaines qu'animent l'impartialité, le respect des lois et le génie libéral. A celles-là, honneur et sympathie ! Ce que je combats, c'est la démocratie absolutiste ;

ce que je conteste, c'est le principe tyrannique, posé dans le *Contrat social* du philosophe genevois. Je le signale aux justes appréhensions des hommes libres comme une pente qui mène aux abîmes, et au bord de laquelle on ne saurait mettre assez de garde-fous.

CHAPITRE X

Libéralisme et révolution

Il n'est d'ailleurs que sage de laisser à chaque pays son gouvernement traditionnel, qui se trouve être en général celui qui lui convient le mieux, qui cadre avec ses habitudes, ses goûts et son humeur. Maintien de la royauté dans les pays monarchiques, de la république dans les pays républicains. L'expérience démontre que l'on ne transforme pas une nation, comme on renverse un gouvernement ou comme on fait un coup d'Etat. Les efforts que l'on multiplie dans ce but, épuisent un pays et sont ordinairement stériles. Rien, au contraire, de plus fécond que les luttes et les sacrifices pour l'indépendance individuelle !

Ce que veut le libéralisme, ce n'est donc le renversement d'aucun gouvernement. Le libéralisme n'est pas révolutionnaire, on ne saurait trop le répéter. Il veut chaque chose à sa place. La vertu, dit un poëte latin, consiste dans une saine appréciation de la valeur relative des objets.

« Virtus est ...... pretium persolvere verum
. . . . rebus . . . .[1]. »

Rendre à César ce qui appartient à César, ce mot dit tout : Le secret de la liberté, c'est de ramener dans son lit ce fleuve toujours prêt à en sortir qu'on appelle l'Etat, et de le diguer avec de tels entassements que l'inondation devienne impossible[2].

Il ne s'agit point, au surplus, d'affaiblir le ministère social, de le rendre impropre à sa mission normale; au contraire, en le restreignant à ce qui est de son essence, on le rend plus apte à remplir son but. De même en toutes choses : la concentration de chaque activité vers sa fin naturelle est la condition du progrès, toute disconvenance, toute confusion est une source de débilité. En diguant le fleuve on prévient des ravages, en même temps qu'on le rend plus fort de courant et plus navigable.

Les limites du domaine gouvernemental ne sauraient d'ailleurs être immobiles ; elles doivent marcher, enserrer l'Etat dans un cercle toujours plus étroit, à mesure que l'individu grandit en force et en beauté morale. Ce qui ne veut pas dire que, pour supprimer les lisières administratives, il faille attendre de savoir si l'enfant peut marcher, car on attendra long-

[1] C. Lucilius.

[2] Je n'entreprends point ici de développer le principe dans son application, de dire jusqu'où, en diverses matières, doit s'étendre le rôle de l'État, de faire, en un mot, un plan délimitatif de la sphère sociale. Il faudrait pour cela tout un ouvrage spécial.

temps, on ne saura guère et on ne supprimera pas davantage. Autant vaudrait interdire à son fils d'aller au bain avant qu'il sache parfaitement nager. On ne se forme à l'ordre que par l'exercice de la liberté [1]. Mais il est certain que l'action de la police peut être plus ou moins restreinte, selon le degré de moralité du peuple. Il est certain qu'un ministère de l'instruction publique, nécessaire chez un peuple ignorant, devient superflu chez un peuple instruit, qui connaît le prix de l'instruction, et peut se réduire à l'instruction primaire dans un pays quelque peu développé.

Il est tellement essentiel de contenir l'Etat dans sa sphère que, lors même qu'il en sort avec les meilleures intentions du monde, on doit l'y faire rentrer. Son intervention peut paraître souvent inoffensive et même louable, elle n'en tourne pas moins à piége dès qu'elle est intempestive, indue et qu'il outre-passe sa fonction logique. Par exemple, l'Etat n'a aucun droit d'entraver l'essor des arts, des sciences, de l'industrie et du commerce, mais il peut croire qu'il a qualité pour l'encourager. Eh bien! il arrive que toute tentative de sa part, dans ce sens, paralyse au lieu de vivifier. Il vaut mieux laisser le champ libre à l'ardeur des individus, soit que chacun agisse isolément, soit qu'il se forme des associations volontaires, ce grand levier de la civilisation moderne. Toute impul-

[1] Voir note, à la fin.

sion même bienveillante de la part de l'Etat, n'est pas heureuse, et voici pourquoi :

D'abord c'est un moyen artificiel et qui fait violence à la nature des choses. Ou bien l'entreprise qu'il s'agit d'exciter est de soi bonne et utile, et elle se soutiendra par elle-même; on peut se fier à cet égard à la sagacité privée : que si des efforts isolés n'y peuvent suffire, on verra surgir aussitôt des associations dont la puissance sera proportionnée à la valeur intrinsèque du but proposé. Ou bien, au contraire, le projet n'est pas né viable, et alors l'Etat vient donner le concours de tout le monde à ce que chacun désapprouve. Il crée une activité factice. Ce qui est bon par soi-même se passe d'une vie d'emprunt. Que seulement le gouvernement laisse faire et laisse passer, qu'il laisse tomber toutes les barrières, toutes les réglementations arbitraires qui entravent la liberté du commerce, la liberté de l'industrie, celle des arts et des sciences, qu'il nous délivre des droits de douane, aussi bien que des primes de tout genre, qu'il ne s'arroge pas la tutelle de l'individu, qui est plus majeur que lui, et cela seul fera plus pour la prospérité générale que les munificences les plus coûteuses.

Mais l'inconvénient de cette immixtion sociale dans le domaine de l'activité individuelle est surtout celui-ci : plus on multiplie les attributions de l'Etat, plus on diversifie ses fonctions, plus grandes sont les chances de despotisme. Cela se comprend : pour chaque branche d'opérations, il faut des armées d'employés. Plus la tâche est considérable, plus les bud-

gets s'enflent! nombreux fonctionnaires et gros budgets, c'est dire : influence énorme et sans contrepoids. Sous ce régime, l'Etat devient l'oreiller de paresse de l'individu et le tombeau de son indépendance. Chacun compte sur l'Etat, chacun regarde à l'État comme à la grande ressource; une moitié de la nation devient à la charge de l'autre, l'administration, qui devrait être l'accessoire, devient le principal. C'est un père de famille qui consommerait en frais de régie la moitié de son revenu !

De là l'engourdissement, la torpeur d'une forte partie du corps social. Plus l'Etat s'enfle, plus il absorbe d'activités, plus il enrégimente de fonctionnaires, plus il ramifie le réseau de liens par lesquels il enlace la nation; plus aussi le nombre des hommes indépendants diminue. On caresse à l'envi la main dont on espère plus ou moins directement quelque faveur. L'autonomie personnelle est ainsi détruite insensiblement, sans bruit, sans éclat; le poison qui a pénétré dans les veines de la société circule inaperçu jusqu'à ses extrémités les plus déliées, tout en est imprégné. L'Etat est partout, et tout-puissant partout. Or, supposons un pays où toute la fortune privée devienne trésor public, et où tous les citoyens soient des fonctionnaires, nous avons là le socialisme complet. Que, sans aller si loin, l'Etat fasse seulement quelques pas dans cette voie, l'on a un commencement de socialisme [1], ce qui suffit pour avoir pres-

[1] Voir note, à la fin.

que tous ses inconvénients. C'est po quoi je dis : certaines attributions de l'Etat qui semblent au premier abord des plus innocentes et même des plus louables, sont précisément les plus dangereuses. On se laisse prendre à leur prétexte honnête et leur air bonasse, bientôt leur essence corrosive se répand, détruit l'esprit public, porte la mort et la corruption au cœur même de la liberté. Il est telles faveurs de l'Etat qui sont plus redoutables qu'aucune de ses rigueurs. La tyrannie ouverte donne du ressort aux âmes fortes, la domination insinuante les endort, les énerve, les paralyse, et, d'un peuple libre, fait, avant qu'il s'en doute, un peuple de valets.

Cette pléthore administrative, ce sang qui afflue à la tête, engendre nécessairement une complexion révolutionnaire, apoplectique; comment non ? Comment ceux qui tiennent tout de l'Etat, ou seulement ceux qui en reçoivent ou en espèrent quelque avantage, pourraient-ils contrôler ses actes, les discuter et lui faire des représentations, si respectueuses soient-elles ? Le mécontentement, au lieu de se traduire au grand jour en réclamations discutables, accumule, dans le silence et l'ombre, des irritations sourdes, d'autant plus dangereuses qu'elles sont secrètes, ne peuvent se satisfaire que par des explosions antisociales. Les fauteurs de l'omnipotence n'ont de recours contre elle que dans son renversement. Il n'y a pas de milieu, il faut qu'ils la soutiennent sans ré-

serve ou qu'ils conspirent sa ruine, ils ne peuvent la corriger. La conséquence inévitable de l'abus gouvernemental est la révolution.

Lorsqu'au contraire l'Etat se renferme dans sa sphère naturelle, la société est doublement à l'abri des bouleversements révolutionnaires. Il se forme d'une part un concours d'indépendances personnelles énergiques, dont l'opposition même profite à une administration qui désire s'éclairer, et qui n'est pas assez présomptueuse pour négliger les leçons de l'opinion. D'autre part, cette opposition qui se sent respectée dans son droit d'être et de parler, ne cherchera pas son succès par des entreprises subversives, tant qu'elle peut l'espérer par des voies légales. Le libéralisme est le seul rempart assuré contre la révolution!

Il est à la mode sur le continent de se rire des gouvernements qui ne font rien. On veut que les administrations fassent tout, et l'on ne voit pas que cet instinct éminemment socialiste éteint l'humanité. Heureuses les nations où l'Etat n'a rien à faire! Heureuses, sinon, celles où il se fait toujours moins sentir! A tout prendre, le gouvernement n'est qu'un mal nécessaire, puisque la nation modèle serait celle qui pourrait s'en passer. Insensés ceux qui raillent quand ce mal décroît et se gaudissent quand il augmente!

J'ai bien imparfaitement signalé les effets et sondé le sophisme de cette école qui cherche la liberté

dans la souveraineté seule. J'ai essayé de fair sortir les bienfaits et la haute raison de celle qu la liberté sur une base à part, en dehors et er de l'Etat. Voici dès lors, en résumé, le principe tal de la politique libérale.

Légitimité et maintien de l'autorité de fait, cc vation en tout pays de la forme de gouvern actuelle, traditionnelle, historique; mais quels soient la base, le système et le personnel, dém tion profonde des droits de l'Etat et de ceux de vidu, délimitation judicieuse des fonctions so Etablissement d'institutions qui garantissent les individuels contre les empiétements de la co nauté.

CHAPITRE XI

L'absolutisme

On considère assez les gouvernements absolus comme le principal et presque le seul obstacle aux progrès de la cause libérale. Il est certain que des monarques plus ou moins omnipotents, forts d'une centralisation administrative toujours croissante, disposant d'armées permanentes, formidables en temps de paix et qui peuvent être doublées en temps de guerre, ne sont pas précisément pour inspirer de grandes espérances au libéralisme. L'organisation hiérarchique, l'esprit de corps, la discipline militaire, les immenses intérêts attachés au maintien du statu quo : voilà des éléments d'une puissance telle qu'ils semblent devoir cristalliser la société moderne.

Néanmoins je ne pense pas que ce soit là ni la seule ni surtout la principale entrave à l'essor du progrès en Europe.

Il serait injuste, en effet, de méconnaître qu'il y a de nos jours, chez les souverains, comme chez les peuples, un sentiment plus prononcé du devoir. Les prin-

ces civilisés ont un respect de l'opinion publiq
en somme, n'a paru jamais à un si haut degr
cours ne voudraient plus afficher les scandal
furent jadis leur apanage trop ordinaire, et rép
l'idée de placer les monarques au-dessus des
la morale. Il y a chez les puissants une imp
plus sérieuse de la haute responsabilité qui pè
eux, un souci plus consciencieux du bien des
nistrés, un plus grand désir de conquérir l'est
l'affection des sujets, une moindre préoccupat
s'en faire craindre. En même temps, il y a cl
peuples plus d'indulgence envers les gouverne
moins d'opposition systématique, plus de r
pour la loi et l'autorité, un certain instinct de r
les abus par la force morale plutôt que par
lence, un sentiment visible de gratitude pou
autorité progressive. Cette appréciation est pe
d'un optimisme exagéré, cependant si l'on co
les premières années de ce demi-siècle avec le
demi-siècles qui l'ont précédé, on reconnaît
y a du vrai dans cette opinion. Les leçons du
n'ont point été vaines, l'influence du christi
agit. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir dégui

systématiques à l'égard des souverains investis d'un pouvoir trop étendu, on rend par cela même leur gouvernement plus ombrageux, on l'incite à exagérer son action, au lieu de la restreindre. Au contraire, si l'on pratique résolûment et sans arrière-pensée la soumission chrétienne, s'il est, une fois pour toutes, bien entendu que l'ordre public, la stabilité sociale, sont hors de question ; alors l'Etat rassuré comprendra tôt ou tard combien il lui est préférable, dans son propre intérêt, comme dans celui de la tâche qui lui est confiée, de satisfaire à des demandes justes, et peut-être finira-t-il par prendre lui-même l'initiative des réformes. Or les conquêtes pacifiques de la liberté sont les plus durables.

Rêveries ! dira-t-on. Cependant le chef d'un grand empire, après avoir conclu avec la cour de Rome un concordat qui semblait daté du quatorzième siècle, a récemment pris des mesures plus en harmonie avec la liberté des cultes et de l'enseignement. A quoi faut-il attribuer ce résultat? à l'attitude révolutionnaire des sujets lésés ou bien à l'influence d'une opinion publique digne et respectueuse? — Récemment aussi, à l'occasion de la saisie d'une brochure, le *Journal des Débats* fit remarquer, avec fermeté et convenance, que la loi n'autorise la confiscation d'une édition qu'après un jugement des tribunaux. Le *Moniteur* s'est empressé de répondre que la loi serait observée, que l'auteur de la brochure serait traduit, et que l'indépendance de l'autorité judiciaire serait

ces civilisés ont un respect de l'opinion publique qui, en somme, n'a paru jamais à un si haut degré. Les cours ne voudraient plus afficher les scandales qui furent jadis leur apanage trop ordinaire, et répudient l'idée de placer les monarques au-dessus des lois de la morale. Il y a chez les puissants une impression plus sérieuse de la haute responsabilité qui pèse sur eux, un souci plus consciencieux du bien des administrés, un plus grand désir de conquérir l'estime et l'affection des sujets, une moindre préoccupation de s'en faire craindre. En même temps, il y a chez les peuples plus d'indulgence envers les gouvernements, moins d'opposition systématique, plus de respect pour la loi et l'autorité, un certain instinct de réduire les abus par la force morale plutôt que par la violence, un sentiment visible de gratitude pour toute autorité progressive. Cette appréciation est peut-être d'un optimisme exagéré, cependant si l'on compare les premières années de ce demi-siècle avec les deux demi-siècles qui l'ont précédé, on reconnaîtra qu'il y a du vrai dans cette opinion. Les leçons du passé n'ont point été vaines, l'influence du christianisme agit. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir déguiser en rien les côtés fâcheux du régime absolutiste, il ne faut pas s'en exagérer l'influence sur la civilisation ; il ne faut pas oublier que le libéralisme, s'il est fidèle à son principe, peut conjurer cette difficulté et même la faire tourner à son avantage.

Si l'on procède avec une méfiance et une hostilité

systématiques à l'égard des souverains investis d'un pouvoir trop étendu, on rend par cela même leur gouvernement plus ombrageux, on l'incite à exagérer son action, au lieu de la restreindre. Au contraire, si l'on pratique résolûment et sans arrière-pensée la soumission chrétienne, s'il est, une fois pour toutes, bien entendu que l'ordre public, la stabilité sociale, sont hors de question ; alors l'Etat rassuré comprendra tôt ou tard combien il lui est préférable, dans son propre intérêt, comme dans celui de la tâche qui lui est confiée, de satisfaire à des demandes justes, et peut-être finira-t-il par prendre lui-même l'initiative des réformes. Or les conquêtes pacifiques de la liberté sont les plus durables.

Rêveries ! dira-t-on. Cependant le chef d'un grand empire, après avoir conclu avec la cour de Rome un concordat qui semblait daté du quatorzième siècle, a récemment pris des mesures plus en harmonie avec la liberté des cultes et de l'enseignement. A quoi faut-il attribuer ce résultat ? à l'attitude révolutionnaire des sujets lésés ou bien à l'influence d'une opinion publique digne et respectueuse ? — Récemment aussi, à l'occasion de la saisie d'une brochure, le *Journal des Débats* fit remarquer, avec fermeté et convenance, que la loi n'autorise la confiscation d'une édition qu'après un jugement des tribunaux. Le *Moniteur* s'est empressé de répondre que la loi serait observée, que l'auteur de la brochure serait traduit, et que l'indépendance de l'autorité judiciaire serait

respectée. Lorsque l'on a réclamé auprès des gouvernements en faveur de la liberté de conscience, on l'a rarement fait en vain. Il est vrai qu'il faut faire ici une exception *en faveur* de la cour de Rome.

Si tous les hommes de bien réunissaient leurs efforts et consacraient leur énergie à revendiquer les droits individuels, en sachant au besoin faire des sacrifices pour cette cause et en laissant à Dieu le soin d'élever ou de détrôner les princes, le libéralisme parviendrait à placer si haut le noble but de son zèle, que tous les régimes le respecteraient.

Je vois un obstacle plus sérieux dans les partisans théoriques ou pratiques de l'absolutisme.

Si celui qui tient les rênes de l'Etat est tenté d'outrepasser les justes limites de son pouvoir, en revanche, la position élevée qu'il occupe doit lui rappeler souvent les devoirs de sa tâche et parler haut à sa conscience. Sa responsabilité morale et son intérêt bien entendu le portent à l'impartialité ; mais le théoricien qui fulmine des aphorismes cassants, ou bâtit des systèmes dans le vide, n'est retenu ni par la responsabilité d'une fonction qu'il n'occupe pas, ni par un intérêt qui ne le touche point de près. Il propose, et laisse à ceux qui appliqueront ses idées le poids de leurs conséquences. Lorsqu'il a tranché une maxime, tracé une formule, lancé quelque anathème, il lui est impossible de retirer ce qu'il a publié. S'il vient à changer d'opinion, il lui en coûtera de l'avouer ; s'il l'avoue, l'erreur n'en a pas ins fait son

chemin par les cent voix de la presse, et le fait encore malgré lui. Les philosophes absolutistes sont plus exagérés dans leurs écrits qu'aucun gouvernement dans ses actes.

L'influence de ces publicistes serait-elle à dédaigner? Qu'ils ne soient pas populaires, c'est possible, mais leurs doctrines influent sans qu'il y paraisse. Les pouvoirs enclins au despotisme reculeraient devant certains actes, s'ils ne pouvaient se rattacher aux branches de prétendus principes que leur tendent les théoriciens. D'autre part, ces écrivains inoculent leurs tendances chez ceux même qui repoussent leurs idées. Tel qui se rit très-sincèrement des thèses de Maistre et de Bonald, est imprégné de leur utilitarisme politique, sans le savoir, et s'il vient à saisir les rênes de l'Etat, il usera des mêmes moyens en faveur d'un autre but. Les absolutistes monarchiques font l'éducation des absolutistes démocrates et réciproquement.

Quant aux partisans pratiques de l'absolutisme, ils font encore plus de mal. C'est une masse flottante, énorme, qui apporte à tout ambitieux entreprenant et résolu l'appui d'une force d'inertie proportionnelle à son volume. Dire qu'elle se recrute dans tous les égoïsmes, c'est donner une idée du contingent qu'elle peut mettre en ligne, surtout si l'on y comprend le régiment des esprits bornés et paresseux. Gêne-t-on la liberté de la presse et de la tribune? Grand Dieu, que leur importe! au contraire, ils applaudissent, ils s'étonnent que l'on ne supprime pas entièrement ce

bruit de bavards, d'écrivailleurs, d'avocats (c'est plus gros mot) qui se mêlent d'examiner, de remu de discuter des idées, qui prétendent en avoir, grande présomption ! Que ne fait-on cesser ce tapa inutile qui trouble le repos des bonnes gens. L'ho me n'est pas fait pour se rompre ainsi la tête, m pour manger, dormir et s'amuser. Construit-on belles maisons, aligne-t-on des rues et des quais, gaz est-il clair et le pavé bien uni, les loyers et dividendes vont-ils croissants, est-on sans inquiétu sur l'approvisionnement du café, des truffes, des vi fins? voilà les questions palpitantes et seules dign d'intéresser l'humanité; car si l'on vit bien, si l' dîne à souhait, si l'on dort à merveille, et généra ment si l'on jouit d'une vie animale confortab qu'importe, s'il vous plaît, que cent ou cinq ce beaux parleurs se réunissent dans une salle po s'occuper à ne pas s'entendre,... que la brochure d' *idéologue* soit saisie chez son libraire..., que quelqu fanatiques entêtés soient mis en prison, pour ne p vouloir se conformer à la mode religieuse comm tout le monde. Tout cela n'est bon qu'à troubler sieste et déranger la digestion. A quoi pensaient l Suisses du Grütli d'aller risquer de s'enrhumer po agiter un pays qui dormait. Pourquoi Luther et C vin ne sont-ils pas restés tranquilles comme tant moines d'ordre qui ont joyeusement vécu sans fai de peine à quiconque? D'où vient à Mme Beeche Stowe cette rage de mettre en question la proprié humaine d'honnêtes pères de famille, au risque d *faire* renchérir les denrées coloniales !

Vainement objecterez-vous à ces sectateurs du silence et du sommeil que l'homme est à la fois un corps et une âme, et que la bête peut être prospère à souhait sans que pour cela seul la fin de l'*autre* soit remplie. Ils ne comprendront pas! A peine serez-vous plus heureux, si, les prenant par leur faible, vous tentez de leur faire entrevoir que ces sollicitudes morales, religieuses, philosophiques, politiques, touchent de très-près aux choses de la rente, des primes et des loyers, lesquelles à leur tour influent notablement sur l'édredon, les fins comestibles et tout ce qui leur tient au cœur; que la liberté d'association ne nuit pas aux gros dividendes, que le libre-échange est une assurance de plus d'excellent moka, que l'inviolabilité du domicile est un assez estimable rempart autour de leur repos, qui sans elle pourrait être troublé par le premier mauvais plaisant de gendarme venu, ou par la dénonciation malicieuse d'un voisin jaloux; que l'arbitraire est un trouble-fête souvent brutal et souvent aussi sans oreilles et sans recours ; qu'en un mot, l'ordre est mieux assuré par la liberté que par le despotisme. Ils ne voient pas de si loin. Ils ont la sécurité de l'heure présente et s'en tiennent là. D'ailleurs l'ordre sera bon maître, pensent-ils, pour ses plus fermes soutiens, et brûle la maison du voisin pourvu que la mienne soit sauve!

Cet obstacle est aussi colossal que rebutant. Je parle de la tendance et non des hommes, d'autant que la tendance est rarement aussi prononcée ; mais j'ai dû la montrer plutôt dans sa crudité. Que l'on veuille

bien indiquer un autre réactif que le christianisme pour dissoudre cette argile épaisse, molle, inerte, ce monceau de viveurs versatiles et sans principes, adorateurs du plus fort, prêts à sacrifier pensée, sentiments, convictions et tout ce qui fait la noblesse de l'homme, à quiconque, maniant rudement la bride et le fouet, leur donne une ombre d'ordre et un fantôme de protection !

CHAPITRE XII

Les deux socialismes

partis et les préjugés socialistes sont un autre s direct adversaire de la cause libérale.

ıe parle point de ce qu'on appelle vulgairement *alisme*, de cette école philosophique qui a for- son système, dans les écrits de Saint-Simon, de ɜr, de Considérant ou de Cabet ; qui propose ime des phalanstères et qui fut en 1848 le grand antail de la famille et de la propriété. Ce socia- là, disons-le tout de suite, bien loin d'être dan- x pour la liberté, son antipode, lui vient plutôt le ; parce que les utopistes qui le professent ɜnt ouvertement leur principe et, le poussant à ses conséquences logiques, en manifestent ır fondamentale. Pour eux, la société est une e machine, un métier à la Jaccard ; les person- nt des rouages, des bobines. On sent se révol- ıt son être à l'idée de cette nation-phalanstère, que individu, ses goûts, ses facultés, sa santé, ımeur, ses vertus, ses vices, ses affections, ses

joies, ses douleurs sont disséqués, analysés, classés, étiquetés, numérotés, casés, combinés, entre-croisés comme les fils d'un tissu ; mis en mouvement comme par une manivelle, ajustés, engrenés, transposés,.... au gré de l'inventeur, au gré du comité de la phalange !

Il n'est pas à craindre que cela prenne pied nulle part ; mais cela fait réfléchir au danger plus prochain de laisser à l'Etat une manipulation trop large des affaires privées. Sans doute, si les utopistes dont nous parlons, parvenaient à fonder l'ère qu'ils rêvent et à l'imposer à toute la terre, c'en serait fait de la liberté! Mais on peut être tranquille à cet égard. Ce qui doit rassurer, c'est que le socialisme phalanstérien ne jouit d'aucun crédit dans les pays libres. Il ne manque pas d'Etats où l'école fouriériste a pu faire à son aise ses expériences ; on ne voit pas qu'elle y ait obtenu le moindre succès, ébranlé le moins du monde la religion, la famille et la propriété. Elle n'a quelque chose de menaçant que dans les pays où la prohibition officielle lui procure des avantages factices, l'attrait du fruit défendu, celui du vague et du mystère ; en sorte qu'elle y a beau jeu pour séduire les imaginations, par des fantaisies qui ne supporteraient pas l'épreuve d'un jour ou deux d'application.

Le socialisme vraiment dangereux, ce n'est pas celui qui est à venir et qui ne vient jamais : c'est celui qui existe aujourd'hui, qui nous enserre de toutes parts, que le passé nous a légué de siècle en siècle.

qui vit dans les institutions, dans les lois, dans les préjugés, dans les esprits, dans les mœurs. C'est le socialisme que M. de Tocqueville signale, avec autant de raison que de finesse[1], lorsqu'il nous montre avant la révolution, depuis la révolution, les Français vivant de la vie de l'Etat; s'il pleut ou s'il grêle, s'en prenant à l'Etat, ne pensant pouvoir mener à bien aucune affaire importante si l'Etat ne s'en mêle, et sollicitant à l'envi des places dans l'administration.

On entend certaines gens parler avec exécration, rire et mépris du socialisme, qui sont tout imbus des préjugés socialistes. Oh puissance d'irréflexion! Rester tellement à la surface des mots qu'on repousse le droit au travail et la réglementation phalanstérienne, alors qu'on réclame à grands cris la charité légale ou les rigueurs de l'Etat contre les schismatiques! ne pas voir que le bienfait qu'on sollicite et l'abomination qu'on repousse, procèdent exactement du même principe, sans autre différence que du plus au moins!

Laissant donc de côté l'école phalanstérienne, nous trouvons deux grands partis socialistes, de fait si ce n'est de nom, qui sont activement occupés à maintenir florissante et accroître encore, autant qu'il est en eux, l'exubérance de l'Etat au détriment de l'individu.

[1] L'ancien régime et la révolution.

C'est le parti catholique et le parti révolutionnaire.

Faut-il en parler séparément, isoler deux ensembles dont l'affinité est extrême ?

A Dieu ne plaise ! — Ces deux partis sont antipathiques l'un à l'autre et en lutte ouverte ? Belle raison, s'ils ont le même but : la domination, et la même absence de scrupules quant aux moyens ! Deux princes peuvent prétendre à la même couronne, se détester, et avoir cependant les mêmes idées en fait de gouvernement. Le parti noir et le parti rouge sont deux branches d'un étau qui s'appuient sur le même axe, pour tenailler entre elles la civilisation. Entre eux il n'y a pas antagonisme de principes, il y a rivalité, ce qui est bien pis. C'est pour cela que leur guerre est à mort, quand ils se disputent le gouvernement sur le corps de la liberté renversée. Quant celle-ci est debout, ils s'unissent contre elle et se confondent alors naturellement.

On voit rarement un libéral convaincu renier son principe. On voit fréquemment des socialistes de la théocratie passer, avec armes et bagages, aux socialistes révolutionnaires et inversement. L'abbé de Lamenais, par exemple, lequel, dans une première époque de sa vie, stigmatisant « les attentats inouïs d'une infernale révolution[1], » fut le champion le plus

[1] Pl. Ls. Courrier : *Pamphlet des Pamphlets*.

ougueux de l'ultramontanisme, et dans la seconde et lernière, a fulminé les «*Paroles d'un croyant*, » ce caéchisme furibond de la sauvagerie égalitaire. En reranche M. Roux-Lavergne, « autrefois grand admirateur de ce bon M. Marat et de ce bon M. de Robespierre, maintenant grand ami de M. de Cassagnac, de M. Veuillot et du principe d'autorité [1]. » J'en pourrais citer d'autres ; il y a, il doit y avoir un mourement de va et vient entre ces deux camps, et trèsoutenu. Il ne faut point s'étonner si M. Ledru-Rolin et les écrivains de l'*Univers catholique* s'accordent pour prophétiser la chute imminente de l'Angleterre.

« Sa situation est celle d'un vaisseau où les passagers seaient divisés en deux classes, les uns nombreux, mais réduits par l'extrémité de la famine à tirer au sort. Les autres..... en petit nombre et pourvus en abondance de toutes les provisions du voyage.... Les deux partis s'observent de près.. il loit arriver un moment où les affamés se jetteront sur la soute aux provisions, — encore mieux cela que de tuer ses enfants [2] !.. »

On conviendra que voilà une éloquente excitation au pillage, et une vigoureuse argumentation en faveur du communisme. Rarement les organes les plus avancés de ce qu'on appelait la république rouge ont eu le bonheur de rencontrer des métaphores aussi expressives pour battre en brèche le droit de propriété. En revanche, on trouvera sans peine, dans

[1] Rigault : *Conversations littéraires et morales*, page 189.
[2] *Univers*, 15 oct. 1859.

les rangs du républicanisme absolutiste, des enthousiastes de la hiérarchie catholique : ce qu'ils déplorent, c'est de ne pas avoir à leur main les ressources de cette formidable organisation.

Il n'est pas rare de rencontrer des alliances solides entre les ultramontains et les ultra-radicaux ; il y a même tels pays où les deux partis n'en forment qu'un.

Quel contraste entre l'Italie de 1859 et l'Irlande! — On a beaucoup déclamé sur les infortunes de la verte Erin. Les appréciations intéressées de la haine et de la mauvaise foi ne méritent pas qu'on s'en occupe, mais on a vu des écrivains honnêtes et calmes accuser la tyrannie de l'Angleterre, sans songer que, dans l'origine, il s'agissait pour elle d'être ou de n'être pas : — Question de légitime défense contre une faction subversive et sanguinaire, qui avait fait en France la Saint-Barthélemy et qui, en Irlande, avait cruellement massacré, les uns disent cinquante, les autres cent, les autres deux cent mille protestants[1]; lorsque le glaive de Cromwell fut suscité, il sauva l'Angleterre et le monde!... Les Anglais furent énergiques, comme toujours, ne se protégèrent pas à demi. La moindre faiblesse eût pu devenir un crime, une trahison envers les citoyens loyaux ; un gouvernement fidèle à ses devoirs a-t-il jamais le droit de sa-

[1] Merle d'Aubigné : *Le Protecteur*, chap. VI.

rifier les bons, par une complaisance coupable pour es méchants ? Les amateurs vont mesurant, au tré- uchet, le poids des coups portés à la barbarie, par es champions de la civilisation. Ils ont beau jeu ! Si es héros avaient été moins résolus, la critique au- ait bouche close ; oui, mais la liberté eût succombé.

Quoi qu'il en soit quant au passé, l'histoire con- emporaine ne laisse plus de place à la controverse. l n'est plus possible de contester que le catholicisme oit la seule cause de l'infériorité relative de l'Irlande. e parlement anglais a admis tous les citoyens de la rande-Bretagne au bénéfice de ses lois si larges et i justes. Par ce fait seul, les Irlandais jouissent de lus de liberté qu'aucune autre nation catholique du lobe. Non-seulement il ne peut plus être parlé l'oppression quelconque, mais encore l'Angleterre a oussé la générosité, la bonhomie, jusqu'à gratifier le revenus considérables des séminaires irlandais, isines où s'élabore tout autre chose que la fidélité u pays. Une preuve éclatante de l'extrême liberté lont l'Irlande jouit, c'est que son clergé a pu tout lire, tout publier, en faveur du pouvoir temporel du pape ; l'on sait avec quelle convenance et quels ména- gements ! Cela n'empêchera pas tel journal clérical, en France, de crier à l'oppression de l'Irlande, dans le numéro même où il lui est interdit de reproduire les mandements des évêques français.

Il ne faut pas oublier les efforts individuels des An- glais pour délivrer le peuple de l'Irlande du seul joug

qui l'écrase, celui de l'ignorance et du fanatisme, celui de la faction papiste ! Que d'essais inspirés par l'amour chrétien pour faire pénétrer dans cette île la lumière de l'Evangile, pour y populariser les progrès admirables que l'agriculture a réalisés en Angleterre et en Ecosse ; pour rendre l'énergie, l'activité, l'amour de l'ordre et du travail à des hommes qui seraient heureux et prospères s'ils voulaient[1] ! Les protestants de l'Irlande ont poussé l'ardeur de leur zèle philanthropique, de leur charité, jusqu'à suspendre toute célébration extérieure des souvenirs les plus chers et les plus précieux à tous les cœurs anglais, comme à tous les libéraux : l'anniversaire de la bataille de la Boyne, ce jour de salut et de triomphe pour la liberté du monde, a été célébré en 1859 seulement par des prières et des actions de grâces.

Qui contrecarre ces efforts pour l'affranchissement du peuple irlandais ? Qui serre le bandeau sur les yeux des aveugles ; qui arrache de leurs plaies les appareils salutaires ; qui les excite à répondre par des malédictions aux paroles de paix et de fraternité, à ravager les cultures, à détruire les drains, à briser les charrues, à jeter loin la bêche et à prendre le fusil du bandit ; qui les pousse à s'enfermer dans la paresse haineuse et dégradante, à attenter aux jours de qui répudie cette conspiration du vice et du vaga-

[1] V. Revue Britannique. 6e série, tome VIII. — *Un propriétaire en Irlande.*

bondage? Qui? Si ce n'est cette faction implacable, sortie d'un moule où furent coulés ensemble le jacobinisme et la tyrannie sacerdotale. Quel est le véritable grief du papisme révolutionnaire en Irlande? Ce n'est pas le manque de liberté: c'est, au contraire, la liberté. Ce qui le désespère, c'est de ne pouvoir jeter, sur toute la Grande-Bretagne, le réseau de ces chaînes insupportables dont les Italiens aspirent à être délivrés. Ce qu'il hait, ce sont les franchises constitutionnelles.

Quelle est son œuvre journalière? Provocation au mépris et au renversement des lois les plus équitables, appels à l'étranger, aux passions violentes; en faveur de quoi? En faveur d'un système, le plus despotique qui ait jamais existé sous la voûte des cieux, et qui, par la voix de Pie IX, nie la liberté. Dans l'Irlande *opprimée*, il y a eu récemment de grandes assemblées populaires. C'est à peu près le seul pays catholique où les rassemblements de plus de trois personnes soient possibles, où il soit permis de dire tout au monde, même de jeter des cris insurrectionnels qui partout ailleurs exposeraient leurs auteurs à l'exil, à la prison, peut-être à la peine capitale[1]. Dans l'un de ces meetings, tenu à Kingstown en décembre 1859, M. James Barrel a dit:

« Si la sainteté des droits du pape et la justice de sa cause n'avaient aucun effet sur l'esprit de la plupart des diplomates

[1] Il va sans dire que je ne parle pas des pays catholiques constitutionnels.

qui vont se réunir en congrès, je crois que la crainte seule d'une guerre générale devrait les porter à respecter ces droits et à *comprimer*, s'il le faut, *par la force la révolution italienne.* »

Voilà qui est gracieux ! Pauvres gens asservis qui peuvent toutefois se préoccuper de la liberté des autres nations,... pour demander qu'on la comprime. C'est un fait instructif, dans un sens, comme les événements d'Italie dans un autre, et qui fut un trait de lumière pour beaucoup d'esprits prévenus. Du reste, rien que de très-logique à ce que la révolution irlandaise, tout imprégnée du génie socialiste, demande l'écrasement d'une révolution toute libérale.

Lorsque les deux socialismes sont alliés ou confondus, leur unité de principe éclate. Lorsqu'ils se combattent, ils ont une autre espèce de solidarité. Ils sont alors aux deux extrémités d'une bascule, l'un remonte par le poids de l'autre qui descend, et ainsi de suite. Les bonnes causes se font valoir par leurs côtés positifs, les autres se soutiennent par des mérites négatifs, par les défauts vrais ou prétendus de leur adversaire. Un système excessif cherche à se faire des partisans par l'appréhension de l'excès opposé, comme s'il n'y avait à choisir qu'entre deux maux. Les uns font flamboyer les reflets sinistres du « spectre rouge, » les émeutes, les barricades, les bras nus, les piques, les têtes au bout, les assignats, les emprunts forcés. Alors montent et montent encore le trône et l'autel ; quand ils

sont au plus haut, ils s'y croient pour toujours et ne se gênent plus. Ceux qui sont en bas font aussitôt scintiller l'arrogance de la bureaucratie; les gênes que subissent la presse, le commerce, l'enseignement; l'influence croissante d'une milice ténébreuse, les inconvénients de l'arbitraire: Le parti qui était au pinacle commence à redescendre, ce qui fait remonter son partenaire et surviennent des journées de Juillet ou de Février qui précipitent jusqu'à terre ceux

« ..... de qui la tête au ciel était voisine. »

Voilà comment on oscille d'un despotisme à l'autre, sur le dos d'un pays et de sa liberté.

Mais qu'elles soient en lutte ou d'accord, les deux tendances socialistes sont similaires. Même point de départ et même but supposent mêmes sentiments, même soif de domination, même impatience de toute opposition, même mépris de l'individu. Entre les caractères qu'elles ont de commun, le plus saillant est l'intolérance, qui n'est pas autre chose que l'invasion de l'Etat dans un domaine exclusivement individuel, celui des croyances religieuses et philosophiques. L'intolérance c'est l'Etat-docteur: car l'organe de l'Etat, c'est la loi; lors donc que le gouvernement s'arroge la mission de proclamer des vérités, il le fait sous forme de lois obligatoires pour tous. Et comme on ne peut admettre que la loi soit désarmée, la contrainte sera mise au service de la doctrine officielle. Voilà l'intolérance. Il faut se garder de la confondre avec l'exclusisme, ce que l'on fait trop souvent.

L'exclusisme est un droit incontesta de l'individu ; une partie de sa liberté de pensée. Je pu tre parfaitement exclusif sans cesser d'être parfaitement tolérant. Si je me borne à croire et à faire l'apologie de ce que je crois, je puis être exclusif ; je ne commence à être intolérant que si je prétends imposer mes croyances par la force. L'exclusisme est d'ailleurs inhérent à la conviction. On ne peut être homme et réfléchir sans affirmer, et l'on ne peut affirmer quelque chose sans nier le contraire. La liberté et la dignité humaines y sont intéressées. J'ignore l'art subtil de croire en Dieu sans rejeter l'athéisme, d'avancer que deux fois deux font quatre, sans déclarer faux tout autre produit. C'est exclusif, mais c'est mon droit. Que si je demande à l'Etat de sévir contre ceux qui tiennent que deux et deux font cinq, ou qui nient l'existence de Dieu, alors seulement je suis intolérant.

Cette intolérance, on la rencontre la même dans les deux socialismes. Les dogmes sont différents, l'institution est semblable. Ici l'Etat décrète l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme ; là il édicte l'infaillibilité du pape ou l'immaculée conception. Ici comme là, il stipule des rigueurs légales contre quiconque n'adopte pas les dogmes officiels. On connaît assez les règles du catholicisme à l'égard des hérétiques. Quant à l'autre socialisme, écoutez Rousseau : « Que si quelqu'un après avoir reconnu publiquement « ces mêmes dogmes se conduit comme ne les croyant

« pas, qu'il soit puni de mort, il a commis le plus « grand des crimes, il a menti devant les lois [1]. »

On voit qu'il n'y a pas seulement analogie mais identité de système social. S'il y a quelque chose dans l'histoire qui ressemble à la loi des suspects, c'est l'inquisition. « Celui, dit M. de Sacy, qui tuait « les prêtres aux Carmes le 2 septembre 1792 au « nom de la liberté, aurait tué des protestants la nuit « de la Saint-Barthélemy au nom de la foi catholique [2]. »

— « Terrible code, dit Michelet [3], en parlant des lois « de fer que Louis XIV fit peser sur les réformés, — « Terrible code qu'on n'eut qu'à copier pour avoir les « lois de 93. »

Les mêmes principes engendrent les mêmes conséquences; après cela qu'importe la différence des dogmes! C'est toujours une religion légale imposée par la force publique.

Je n'examine donc point si la contrainte sociale — une abomination quand elle impose l'erreur — serait bienfaisante et légitime au service de la vérité; si, alors même que la religion d'Etat serait le pur christianisme, cette institution n'aurait pas également l'effet de créer l'hypocrisie au lieu d'augmenter la piété; si la vérité a du prix hors de la sincérité; si, au contraire, la compression n'arrête pas le progrès

[1] *Contrat social.*
[2] *Variétés*, 11, p. 367.
[3] Michelet. — *Louis XIV*, page 393.

du vrai ; si la fierté louable, qui porte l'homme à rejeter comme une lâcheté, toute soumission à la force, en matière de pensée et de sentiments, ne sera pas tournée au profit de l'erreur, et si ceux qui peut-être auraient admis entièrement et pleinement la vérité, sous l'influence de la persuasion, ne résisteront pas obstinément à toute violence. Je me borne à constater que l'intolérance est la force armée mise au service d'une opinion, que la vérité ordinairement répudie cet auxiliaire comme injurieux ; que cependant l'intolérance est un caractère commun aux deux socialismes ; d'où la présomption qu'ils sont également des apôtres bottés de l'erreur.

En effet, sauf des cas rares, c'est l'erreur qui est intolérante et réclame l'appui de l'Etat. Les disciples de la vérité ont confiance dans la vérité seule. Les hommes qui ne croient pas parfaitement à leurs propres convictions, sont enclins à en rechercher le triomphe extérieur par le moyen de la force temporelle. L'erreur est violente, avide de régner vite, parce que son règne est de ce monde. Que cherchent le plus souvent les partisans d'une théologie sociale? Bien moins la victoire de l'idée que la domination de leur parti. Non-seulement la croyance cesse d'être le but essentiel, mais elle cesse d'être. La religion n'est plus qu'une organisation. L'erreur ne demande pas la foi personnelle, elle se contente de la soumission ; elle n'inspire pas le zèle de l'amour, mais le fanatisme, elle met toute la religion dans le sacerdoce et

son pouvoir visible. Les dogmes disparaissent derrière la charpente massive et le matériel mondain de l'édifice ecclésiastique. Il n'est pas étonnant que cet organisme, qui n'a plus qu'un prétexte religieux et n'est en réalité qu'une machine politique, se sente attiré vers un autre organisme de même nature, l'édifice gouvernemental, et tende à l'absorber ou à s'y incorporer. De là, la répulsion extrême du catholicisme pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; il la subit, où il ne peut faire autrement, en attendant qu'il ait le crédit de la détruire; il l'exclut partout où il est puissant, et en principe il la déclare anathème.

Or quelle est la conséquence inévitable du socialisme religieux ? Le scepticisme; je ne dis pas seulement le scepticisme en général, mais le scepticisme même et surtout quant à la religion d'Etat. Or, le scepticisme engendre les révolutions.

On croyait avoir corroboré l'édifice politique d'un élément supérieur et divin. Mais c'est la foi personnelle et libre qui seule a cette efficace. Le culte d'ordonnance n'ajoute rien à la force motrice de la machine sociale, puisqu'il reçoit son impulsion de celle-ci, et se trouve n'être qu'un rouage politique de plus.

La contrainte crée le formalisme et ne peut créer autre chose. Quand l'Etat oblige les individus à assistér aux pompes et aux rites d'une Eglise, à y prendre part, à réciter des formules, à ouvrir au prêtre le

sanctuaire de la famille, à subir ses ordres dans les détails de l'existence; il a fait tout ce qu'il pouvait faire. Or, qu'arrive-t-il? On se figure, quand cette démonstration extérieure fonctionne selon le programme, que le peuple est plus religieux; de ce qu'un bataillon est bien armé, équipé selon l'ordonnance, et manœuvre au commandement, que peut-on conclure sur les opinions personnelles de chaque soldat? Rien. Le formalisme religieux fait perdre l'habitude de penser, de croire et d'aimer. Les sincères croient être assez pieux quand ils ont fourni leur quote-part de représentation, d'encens et de génuflexions. Ils se déchargent du fardeau de leur responsabilité morale sur les épaules du préposé de l'Eglise. Les incrédules rongent avec rage le frein d'une servitude odieuse, ou paient avec un rire intérieur leur tribut d'hypocrisie. On ne se figure pas assez quelle profonde corruption engendre l'habitude de ce mensonge; feindre la piété, par intérêt ou par crainte, est ce qu'il y a de plus dégradant. On ne se figure pas non plus quel trésor de colère amasse dans une âme, qui n'a pas le courage de la franchise, la nécessité de prendre un masque. Aussi, sous ces apparences pompeuses du paganisme officiel (car tout formalisme est païen), se fait un vide qui grandit, s'étend, dévore en dedans l'écorce toujours plus mince de la religiosité extérieure. Ou bien, sous le sol de cet organisation visible, si forte en apparence, s'accumulent des laves brûlantes qui la briseront comme une frêle enveloppe. Puis, un beau jour, on s'aperçoit qu'un

peuple *très-chrétien* a pris en haine, non-seulement son fantôme de christianisme, mais aussi la vérité éternelle et qu'il en est venu à ne rien croire et ne rien espérer.

La France était certes bien catholique sous Louis XIV et sous Louis XV. Le papisme était la religion d'Etat, on sabrait les hérétiques, c'était l'idéal de la théocratie. Trente ans après, il se trouve que la France est voltairienne, pour ne pas dire matérialiste, et les bons effets du socialisme catholique éclatent sous forme du volcan qui fait éruption en 1792.

M. Donoso Cortez, après avoir démontré doctement, en style très-philosophique, que le contraire ne peut pas naître de son contraire [1], — affirmation discutable, mais enfin opposable à celui qui la fait, — dépeint ce qu'il appelle la société chrétienne, c'est-à-dire la société catholique, faisant abstraction d'environ huit cents millions d'habitants du globe terrestre et parlant comme s'il n'y avait sur cette terre autre chose que les 139 millions de catholiques. Puis, faisant un seul tout de l'Etat et de l'Eglise, il montre cette hiérarchie qui, du pape, sommet de la pyramide, descend jusqu'aux simples prolétaires, en passant par les dignitaires de l'Eglise, les rois, les princes, les fonctionnaires, les maires, les curés et les gardes

[1] « Les contraires excluent perpétuellement les contraires, dit-il, et les semblables engendrent perpétuellement les semblables. » *Donoso Cortez.* Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme.

champêtres. Voilà la société de fait selon M. Cortez, et en même temps la société idéale. C'est un grand tout, c'est la réalisation parfaite et acquise du type social. Ce n'est pas un projet, c'est une description. « Nous pouvons affirmer, dit-il, sans crainte d'être dé« menti par les faits, que le catholicisme a mis tou« tes les choses humaines en ordre et en concert. » Il est clair que c'est le tableau de ce qui existait en France sous Louis XIV. Cette société catholique est la chose par excellence, cela va sans dire, et comme le contraire ne peut naître de son contraire, il va sans dire aussi que de cette chose parfaite il n'a pu rien sortir de fâcheux. Cependant elle accouche..... des excès de la révolution française!

M. Donoso Cortez a raison. La Révolution n'est point le contraire du catholicisme, elle en est le semblable. Le vide religieux du jacobinisme est né du vide religieux de l'organisme catholique, ou plutôt c'est le scepticisme de celui-ci qui s'est continué sous celui-là, mais en brisant et jetant au vent les oripeaux trompeurs qui le cachaient. Ici encore on voit par quelles racines profondes et solides tiennent l'une à l'autre les deux branches de l'arbre socialiste!

Le parti ultramontain cherche à discréditer les idées libérales, en les appelant : la révolution. Nous avons vu que l'esprit libéral est justement l'antipode de la tendance révolutionnaire. D'ailleurs il y a révolution et révolution. Comment pourrait-on assimiler les glorieux changements qui, dans certains pays, ont

commencé l'ère de la liberté bien ordonnée ; avec ces cataclysmes violents qui, dans d'autres, ont inauguré, ou plutôt continué, le régime de l'instabilité et du despotisme ?

Socialisme théocratique et socialisme démocratique : tels sont les deux adversaires ou plutôt les deux têtes de l'hydre tyrannique en présence de laquelle se trouve la cause libérale.

CHAPITRE XIII

Catholicisme et libéralisme

J'exagère peut-être : ces partis extrêmes ne sont dans leur excentricité que l'exception ; il y a des groupes intermédiaires très-nombreux. Les catholiques libéraux, par exemple...

Des catholiques libéraux ! étrange association de mots ! Je dis : de mots, car pour l'idée elle est absente. Le langage, en certain temps, devient flasque, symptôme de lassitude d'esprit. Les termes perdent leur saveur primitive, on en vient à accoler des vocables qui jurent de se trouver ensemble, l'énervement de l'expression contribue à celui de la pensée.

Or, cherchons à sortir du bruit des mots pour envisager de près les idées et en remuer le sens. Il n'est pas inutile au progrès de la vérité de saisir vigoureusement certains compromis d'opinion, dans le crépuscule de l'indolence intellectuelle et morale où ils se forment, pour les traîner au grand jour d'un examen sérieux, les dépouiller des trompe-l'œil qui les recouvrent et, s'il le faut, au microscope d'une analyse exacte, leur demander compte de leur raison d'être.

Qu'il me soit permis de prendre à partie un de ces catholiques soi-disant libéraux, et non du courant, mais des plus instruits et des plus sincères. Qu'est-ce donc, lui dirai-je, que d'être catholique, et qu'est-ce que d'être libéral? Voyons si l'on peut, jouissant de l'intégrité de ses facultés, et prétendant à la dignité d'être pensant, réunir en soi ces deux choses; si l'on peut les combiner, comme l'hydrogène et l'oxygène, ou seulement les juxtaposer comme l'huile et l'eau, ou si, comme l'eau et le feu, on ne peut les jeter dans un même vase sans les détruire, les neutraliser l'une et l'autre, l'une par l'autre.

Qu'est-ce d'abord que le catholicisme. Qu'est-ce qui constitue la substance de ce système religieux et politique?

Lorsqu'on veut définir utilement une chose, il faut signaler son principe essentiel et son caractère distinctif; c'est surtout par ce qui la met à part d'autres objets, plus ou moins analogues, qu'il faut la déterminer. Pour définir l'éléphant, on ne saurait se borner à dire que c'est un quadrupède, on le désignera par ses traits saillants: sa trompe, ses défenses, sa grosseur, son intelligence. Pour définir un Chinois, on ne dira pas que c'est un homme, mais on décrira le pays auquel il appartient; son aspect, ses mœurs, ses croyances.

Appliquant cette règle à la définition du catholi-

cisme, voyons si c'est par ses dogmes qu'on peut le distinguer. Si l'on disait que c'est la croyance en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, en Jésus-Christ, Homme-Dieu, mort pour la rédemption des pécheurs, ressuscité et monté au ciel, au jugement dernier, à la vie éternelle; on rencontrerait aussitôt cette objection qu'une définition pareille s'applique aussi bien à l'Eglise grecque, à l'Eglise anglicane, à l'Eglise luthérienne, à toutes les Eglises réformées; en un mot, à toutes les communions qui se disent chrétiennes. Mais si l'on dit: le catholicisme c'est la papauté, aussitôt on a une désignation claire et précise, parce que la papauté est un fait essentiel du catholicisme, qui lui appartient exclusivement et sans lequel il ne serait plus lui-même.

On ne dira point que les dogmes de l'Eglise romaine puissent être sa caractéristique, par la bonne raison qu'ils ne sont point immuables. Que penserait-on d'un astronome qui définirait la lune : un astre en forme de croissant ? On le dirait frère de celui qui

« .... un jour se laissa choir,
au fond d'un puits..... »

Or, l'Eglise dite catholique érige elle-même en dogme supérieur que ses dogmes sont changeants, et que, de son autorité infaillible, elle a le droit d'en faire ce qu'elle veut. Elle proclame de temps en temps de nouvelles croyances, en supprime d'anciennes; elle a successivement adopté le sacerdoce restreint, le papisme, le sacrifice de la messe, le célibat des prêtres, la suppression de la coupe, le purgatoire,

›énitence, les indulgences, le culte des images le la vierge, le culte des saints, toutes choses t il n'existait pas trace avant le jour où elle en des lois. Elle a décrété jadis l'immobilité de 'e globe, article au nom duquel elle a pour-i certains hérétiques, comme Galilée, qui affir-ent la véritable astronomie. De cet article elle revenue probablement, sans qu'on en soit pour-bien sûr, ni qu'on sache pourquoi ni comment[1]. temps en temps elle fait une nouvelle croyance, oin le dogme récent de l'immaculée-conception, devient une affaire de vie ou de mort éternelle. ı ne garantit que ce qu'elle croit aujourd'hui, le croira demain. Bien plus, si le pape décide ›our que le seul vrai Dieu est Brahma-Vichnou-, tout catholique-romain sera tenu d'adorer la tri-hindoue, à peine de cesser absolument d'être ca-ique-romain. Il n'y a pas d'argutie qui puisse dé-re cette conséquence rigoureuse. Si l'autorité de lise est infaillible, elle est absolue, si elle est ab-e, elle n'est nullement obligée de s'en tenir aux tés de l'Evangile ; elle est au-dessus de l'Evangile, dispose en maître de la vérité[2], et c'est bien ainsi ılle l'entend, qu'on ne s'y trompe pas.

ﺎi comment cela se concilie avec le mot de Grégoire XVI : ;lise n'a jamais pu s'égarer ni se tromper, etc. » Voir note . XX.

Il ne faut croire de l'Evangile que ce que le pape en dit. » parole des sœurs de Sainte-Marie, chargées de ramener ı de Port-Royal à l'unité, est le grand sceau de l'Église ro-e, sa devise, sa pierre de l'angle. — Voir Ste-Beuve. Port-l, t. IV, p. 118.

Si elle n'est point astreinte à certains dogmes, si elle peut les changer et les supprimer, ces dogmes ne sont plus en elle que l'accident et non la substance. Ce qui constitue l'essence d'un corps législatif, ce ne sont pas les lois qu'il édicte, c'est son organisation, le nombre de ses membres, son mode d'élection et de recrutement, sa mission. Ce n'est donc pas par ses dogmes, chose subordonnée et variable, que l'on peut définir l'Eglise catholique.

Sans doute, cette Eglise est trop habile pour proposer des croyances païennes déjà connues; mais elle fait presque autant, elle érige une nouvelle divinité, inconnue au christianisme.

Marie, mère de Jésus-homme est, selon l'Evangile, une femme sainte, un être qui occupe une haute place dans l'élection de la grâce de Dieu, mais femme seulement et simple créature. Le papisme aujourd'hui en fait une divinité. Je sais que l'on tient en réserve des *distinguo*, des mots grecs : *doulie*, *lâtrie*, mais le peuple ne les saisit pas, tandis que ses yeux et ses oreilles sont remplis du nouveau culte. Pour le troupeau, la croyance à la vierge éclipse, efface toutes les autres et les effacera toujours plus.

Cette mobilité du dogme romain est d'ailleurs chose admise et applaudie dans cette Eglise. Témoin M. Rigault, esprit élevé cependant et très-indépendant: « L'Eglise, dit-il, admet le progrès, jusque dans l'im-
« mutabilité de sa croyance... Cette idée du progrès,
« au sein même de l'identité.... c'est celle dont le

« dernier dogme proclamé par l'Eglise est la solen-
« nelle et récente application [1]. »

Aucune des croyances de l'Eglise romaine n'est d'ailleurs son apanage exclusif. Les dogmes controversés ailleurs le sont aussi dans son sein. On y trouve les jansénistes qui admettent, avec saint Augustin, le salut par la foi, des pélagiens qui ne veulent de salut que par les œuvres, des molinistes, des thomistes, des rationalistes, des quiétistes, des mystiques. On y trouve tout ce qu'on veut. Sous cette unité apparente se cache une mosaïque d'opinions, unies en faisceau par cet ingénieux lien que Pascal a finement raillé, et qui consiste à formuler des doctrines en termes équivoques, en faisant abstraction de tout sens.

Le catholicisme n'est ni la croyance en Jésus-Christ, qui est celle de toutes les Eglises chrétiennes, ni la croyance en la divinité de Jésus-Christ qui est aussi celle de l'Eglise grecque et de la plupart des Eglises protestantes, ni la croyance au salut par le sacrifice de Jésus-Christ qui est plutôt celle des protestants évangéliques, ni la transsubstantiation qui est commune aux luthériens. Quant à l'organisation, ce n'est pas la hiérarchie, qui existe aussi dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise anglicane. Quant au culte, ce n'est pas l'emploi des images, ni la confession, ni

[1] *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*, chap. II.

le culte de la vierge et des saints, choses communes à l'Eglise grecque. Et quant aux rites, cérémonies, processions, ablutions, observances, jeûnes, macérations, amulettes, reliques, indulgences, pénitences, etc., etc.; il diffère peu du culte du grand Lama ou du Manitou.

Ce n'est donc ni par le dogme, de plus en plus décoloré et variable, ni par le culte, plus ou moins emprunté à tous les autres, que se distingue le catholicisme; tout cela concourt un peu à sa physionomie, mais ne constitue point son essence.

C'est l'autorité en matière de foi qui établit entre les Eglises ces grandes lignes de démarcation, où l'on peut s'arrêter comme à un signe certain de leur autonomie. Beaucoup de confessions chrétiennes admettent la Bible comme seule et immuable autorité; entre celles-là il faudra, pour les définir, chercher d'autres points de dissemblance; mais le groupe qu'elles forment et qui embrasse à peu près tout ce que l'Eglise romaine appelle les schismatiques, est séparé du catholicisme par un abîme!

Ces Eglises, s'en tenant à la Bible, déclarent faux prophète quiconque ose modifier les enseignements de l'Evangile. Celles-là peuvent seules prétendre que leur essence réside dans le dogme chrétien, puisque telle est leur base avouée hors de laquelle elles cessent d'être.

Le catholicisme seul, et c'est son caractère propre, son cachet historique, indépendamment de l'autorité

scripturaire, au-dessus de celle-ci, place une autorité visible, parlante, humaine et divinement inspirée; il tient son clergé pour l'organe indiscutable de la vérité divine. Il ne s'agit pas d'épiloguer sur aucun de ses décrets, de ses ordres et de ses enseignements. Le catholique romain répond et doit répondre : l'Eglise l'a dit. « Autos épha. »

Les autres sociétés religieuses ont bien des prêtres, des évêques, des ministres ou des anciens, mais aucune n'accorde à ses administrateurs une autorité miraculeuse et absolue.

Je m'assure qu'il n'est pas un catholique un peu sérieux qui ne fût indigné, si l'on mettait en doute un instant que la substance de sa religion est bien la foi à l'autorité infaillible de l'Eglise.

CHAPITRE XIV

Origines de la monarchie ecclésiastique

Le catholicisme c'est donc l'Eglise romaine.

Mais qu'est-ce que l'Eglise romaine ? Où est le siége de cette autorité suprême qui ne peut se tromper?

A cet égard, la confession latine a longtemps balancé et présenté pendant des siècles une confusion inexprimable. Sur un seul chef elle n'a jamais varié, c'est que cette autorité ne réside ni dans l'ensemble, ni dans une majorité, ni dans une partie quelconque des simples fidèles. Le catholicisme a commencé du moment où prit naissance la distinction entre laïques et prêtres, du jour où les fidèles furent exclus de toute part active à la direction des intérêts religieux, où le clergé en eut le monopole.

Mais dans le clergé même, où réside l'autorité? C'est là-dessus que l'incertitude a été grande. Selon les uns c'est le pape qui est infaillible, selon les autres c'est le concile œcuménique, selon d'autres, c'est le pape et le concile réunis, selon d'autres, c'est

autre chose encore ; le vague du système sur ce qu'il devrait avoir de plus précis s'explique par l'histoire :

A l'origine, l'Eglise chrétienne fut le troupeau, c'est-à-dire l'ensemble des fidèles. Point d'autre autorité que l'Ecriture et l'Esprit-Saint parlant par l'Ecriture à chaque converti. L'Eglise est organisée, elle a des évêques (surveillants), des diacres, des anciens, une administration, mais aucune suprématie, aucun vicariat, aucune autorité dogmatique visible et traditionnelle. « Je prie les anciens qui sont parmi « vous, dit Pierre aux Eglises, moi qui suis ancien « avec eux, de paître le troupeau de Christ... non « point par contrainte... et non point comme ayant « domination. » (I Pierre V, 3.)

« — A chacun, dit Paul, est donnée la lumière de « l'Esprit pour procurer l'utilité commune. — Nous « avons tous été baptisés d'un même Esprit, pour « être un même corps.... » (I Corinth. XII, 7-13.)

Le chap. XV des Actes des Apôtres relate une assemblée de l'Eglise de Jérusalem, à laquelle participent tous les membres du troupeau, et non pas seulement les anciens, les évêques et les apôtres. Ni Pierre ni Jacques n'y imposent leur opinion, ils la proposent à l'ensemble des fidèles, et c'est au nom des apôtres, des anciens et *des frères*, parlant en vertu de l'efficace du St-Esprit, que certaines recommandations sont faites à l'Eglise d'Antioche ; point de sacerdoce, si ce n'est le sacerdoce universel. Tous les

fidèles sont rois et sacrificateurs [1]. Point de clergé qui reçoive seul les lumières d'en haut. Solennel et décisif enseignement, donné par les apôtres divinement inspirés, dont les paroles et les actes représentent l'Eglise comme l'assemblée de tous les enfants de Dieu.

Telle fut l'Eglise primitive. Deux siècles après, les choses ont changé. Les évêques reçoivent ou s'attribuent une importance qu'ils n'avaient pas dans l'origine. Il est facile de se représenter cette lente transformation, fruit d'une réaction de l'esprit païen. La sentimentalité remplace peu à peu la foi. A l'autorité scripturaire et interne, on cherche à joindre une autorité visible, parlante. De l'estime et de l'affection légitimes qu'on peut éprouver pour un chrétien éminent, à la quasi-adoration pour un prêtre, la pente est glissante. A cette tentation naturelle d'adorer la créature, s'ajoute la tendance non moins ordinaire à ériger en domination, même en caste, les administrations d'abord simplement organiques. Ceci expliquerait assez pourquoi de simples *surveillants*, qui ne se distinguaient dans l'origine des autres membres du troupeau que par leur fonction, qui n'étaient pas plus qu'eux sacrificateurs, ni plus investis du pouvoir de lier et délier, furent bientôt des prélats, un clergé qui s'arrogea le monopole de la sacrificature et des lumières divines. Profonde innovation, celle qui restaure le sacerdoce de l'ancienne alliance, inaugure

[1] I *Pierre*, II, 9. — *Apocalypse*, I, 6; V, 10.

même quelque chose de plus sacerdotal encore! Par là le génie du christianisme se retire de l'organisation ecclésiastique.

Une autre circonstance contribua puissamment à la formation d'un clergé. Au quatrième siècle, on commence à compter avec le christianisme. Constantin croit faire acte de bonne politique en prenant la croix pour étendard. Surgit alors l'idée de maintenir l'unité visible dans cette Eglise, dont les membres sont répandus sur toute la surface du monde connu. Ce but ne peut être atteint que par une réunion de délégués qui, tout naturellement, sont les évêques. De là le premier concile œcuménique : celui de Nicée.

L'assemblée de Jérusalem avait été celle de tous les membres d'*une Eglise locale*. Le concile de Nicée fut la réunion *des évêques de toutes les Eglises*. Grande nouveauté. De presbytérienne et démocratique en quelque sorte, l'Eglise va devenir prélatiste, aristocratique. Cependant il s'en faut que la transformation soit accomplie à Nicée. Elle est en germe avant le concile, elle fait de grands pas pendant le concile, de plus grands encore après le concile. On penche de plus en plus vers le système épiscopal. Les hommes sont menés par les événements. Ni Constantin, ni les évêques ne songeaient, de propos délibéré, à créer une nouvelle institution. Ils se proposaient d'aller à l'unité de doctrine, ils allaient à l'organisation cléricale. Le concile n'est d'abord qu'une réunion d'ex-

perts, convoqués par l'empereur, pour le mettre au clair sur les croyances d'Arius. Il ne se forme point comme chargé d'une mission organique déterminée. Il s'assemble parce qu'il est convoqué, et par qui? par un évêque ? Non, par un empereur qui n'appartient point encore officiellement au christianisme! A peine l'Eglise s'est-elle alliée à César que César porte dans l'Eglise les instincts de réglementation, de commandement, qui sont le propre du gouvernement politique. Il s'agit de faire régner l'ordre dans la société religieuse, comme dans la sphère civile ou militaire. Il s'agit d'avoir un signe de ralliement et de l'imposer.

L'empereur ne trouve rien de mieux que de demander ce mot d'ordre aux évêques réunis. C'est un expédient. Plus tard il trouvera plus expédient et plus conforme à sa dignité impériale, de donner à son tour le mot d'ordre aux évêques. Le concile de Nicée, consulté par Constantin, avait condamné l'arianisme; le concile de Tyr, sur l'injonction de Constantin, condamne Athanase et les orthodoxes.

Un souverain passe vite. Les faits demeurent; les traditions se continuent, les usages s'enracinent. Les conciles qui n'avaient pas réalisé l'unité de foi, puisque l'un avait démenti l'autre, furent fort utiles au clergé qui y puisa une haute idée de son importance, et beaucoup d'idées sur la manière de l'accroître démesurément. Après le concile de Nicée, Constantin écrivait : « La doctrine dont trois cents évêques sont « convenus ne peut être que la doctrine de Dieu. »

Ce mot eut une longue portée. L'empereur meurt, ce mot survit et fait plus pour le développement du cléricalisme que n'auraient pu faire les plans les mieux combinés.

Quoi qu'il en soit, après Constantin, l'Eglise est sacerdotale et le deviendra toujours davantage. Le rôle des laïques dans son sein, presque nul au quatrième siècle, s'effacera de plus en plus jusqu'à ce qu'il disparaisse entièrement, ce qui ne tardera pas.

Jusque-là, pas trace de monarchie visible dans l'Église; elle ne reconnaît d'autre roi que son chef invisible, Jésus-Christ. Sous Constantin, cependant, elle commence à avoir un maître: l'empereur, encore païen, car il ne fut baptisé que peu de jours avant sa mort, et longtemps après avoir, de son autorité impériale, condamné tour à tour les croyances d'Arius et celles d'Athanase, — l'empereur s'arroge le droit de prononcer en matière de foi. L'Eglise, car on marche à l'aventure, accepte plus ou moins ce mode de vivre; mais de monarchie ecclésiastique, de papauté, pas apparence! — Un pape! il en était vraiment bien question! On n'en avait encore ni le mot, dans son sens actuel, ni la chose, pas même l'idée. Tous les évêques s'appelaient papes et l'étaient au même degré. Est-ce l'évêque de Rome qui convoque le concile de Nicée? Point! Est-ce lui du moins qui le préside? Pas davantage. A-t-il l'initiative des propositions? Soumet-on à son approbation les décrets du

concile? Encore bien moins! Etait-il seulement au concile de Nicée? Pas même! Aucune suprématie, aucune autorité spéciale de celui que l'on prétend être aujourd'hui, de fondation, le vicaire de Jésus-Christ.

Depuis la confusion du temporel et du spirituel, inaugurée, ou plutôt accomplie, sous Constantin, la tendance théocratique poursuit sa marche ascendante, et l'on voit apparaître peu à peu le germe d'un système monarchique, imperceptible d'abord, et sous le nom vague d'un épiscopat universel, dont le rôle est mal défini. La première prétention de l'évêque de Rome à quelque prééminence est du septième siècle seulement. Cela est si vrai qu'à la fin du sixième, Grégoire le Grand, évêque de Rome, condamne en termes formels toute idée de suprématie d'un évêque sur les autres, faisant observer que l'Église serait compromise si elle se donnait un chef et que ce chef vînt à tomber :

«Loin des chrétiens, *ce nom blasphématoire* (d'évêque universel) par lequel on ôte tout l'honneur aux autres prêtres, tandis qu'un seul se l'arroge follement. Il fut offert aux évêques de Rome par le saint concile de Chalcédoine, pour honorer Saint-Pierre le prince des apôtres, *mais aucun d'entre eux ne l'a jamais pris* et n'a voulu s'en servir, de peur que si le privilége était accordé à l'un, tous les autres ne fussent privés de l'honneur qui leur revient [1]. »

[1] Epist. Greg. Magn. lib. 1, chap. XXX-XXXII. — Guers. *Hist. de l'Église*, p. 91.

Et plus loin :

« J'affirme librement que quiconque adopte le titre d'évêque universel, a l'orgueil et le caractère de l'anti-christ, qu'il en est en quelque manière le précurseur, dans la présomption qu'il a de s'élever par-dessus tous ceux de son ordre. »

Ainsi, un titre honorifique, répudié par les évêques de Rome : voilà tout ce qu'on trouve, en fait de papauté, avant le septième siècle.

Joseph de Maistre, qui recueille avec beaucoup de soin les passages de divers auteurs dont on pourrait inférer la suprématie du pape, se garde de mentionner ce *proprio motu* si décisif de Grégoire le Grand. Cependant il se serait évité beaucoup de peine s'il avait voulu le citer. Où l'infaillibilité s'est clairement exprimée, à quoi bon se livrer à d'ultérieures déductions, et chercher des textes obscurs pour les interpréter? Grégoire, évêque selon l'histoire, fut un pape, selon de Maistre, donc infaillible ; or cet évêque infaillible a stigmatisé toute primauté d'un évêque sur les autres, et par là condamné d'avance l'idée de la papauté. Si donc de Maistre est sincèrement papiste, il doit faire de même. Ou il croit à l'infaillibilité de Grégoire, ou il n'y croit pas ; s'il y croit, il doit tenir pour parole d'Evangile que la papauté est l'anti-christ. S'il n'y croit pas, le voilà protestant. Ceci n'est pas de la logique, c'est de l'arithmétique.

On taxe les protestants d'exagération, lorsqu'ils appellent le pape l'anti-christ. Ils ne font pourtant que reproduire, après la papauté faite, ce que disait plus énergiquement et d'avance, sur la papauté fu-

ture, un de ceux que les papistes sont condamnés à appeler pape, par une conséquence inexorable de leur système historique.

Peut-être était-ce par modestie que Grégoire refusait le titre de pape?... le droit n'en existait pas moins... il était pape à son insu, en dépit qu'il en eût... Le dix-neuvième siècle, plus éclairé, contraindra bien l'évêque du sixième siècle à avoir été pape, sans le savoir! — Ainsi le Rama des Indiens, qui était une incarnation de Vichnou, semble avoir ignoré souvent sa propre divinité. — L'humilité qui aurait porté Grégoire à décliner l'honneur et l'exercice de la souveraineté ecclésiastique, ne serait-elle pas mal placée? Si elle fut bonne en soi, pourquoi le pontife d'aujourd'hui ne suit-il pas ce touchant exemple!... Il semble aussi que Notre Seigneur, pour ne pas désavouer son vicaire futur, au lieu de laver les pieds de ses disciples, aurait dû déposer sa couronne de gloire et décliner le titre de Fils de Dieu! L'humilité de l'infaillibilité ne saurait consister dans l'erreur ou le mensonge. Si Grégoire ignora qu'il fut pape, c'est qu'il ne le fut pas, car il se serait trompé; or, s'il était pape il ne pouvait pas se tromper. Ou peut-être était-ce un point de légère importance? — Si, sachant sa papauté, il la nia et même la condamna, alors il fut plus menteur que modeste. Et puis l'humilité n'est-elle pas d'autant plus estimable qu'elle éclate chez un personnage plus haut placé? C'est ce que les papes modernes ont bien compris; aussi se

gardent-ils d'imiter la prétendue modestie de Grégoire.

Il est vrai que, dans l'édit de 533, Justinien accorde le titre de *patriarche œcuménique*.... à l'évêque de Rome? non, à l'archevêque de Constantinople, Epiphane. Par une interprétation forcée, on infère de quelques termes de cet édit, que Justinien a reconnu la primauté du siége de Rome. Rien de plus contestable... Mais il serait oiseux de discuter cette assertion, car il importe peu que la papauté ait commencée en 606, ou en 533, ou de 533 à 606. Ce qui est certain c'est qu'elle s'est formée graduellement, depuis le sixième siècle, où elle est au moins douteuse, jusqu'au dix-neuvième, où elle est parachevée ; car ce n'est que tout récemment qu'elle est parvenue à la plénitude de sa formation.

Il est encore vrai que l'idée d'un évêque universel, supérieur aux autres, fermentait avant le septième siècle, et se réalisait en Orient. Rome et Constantinople se disputaient une royauté encore à naître, mais déjà conçue. Il est visible que si Grégoire condamna la suprématie, c'est qu'il craignait que le siége de Constantinople ne s'en emparât définitivement. On voit par ses paroles combien l'esprit de domination et de mondanité avait fait de progrès chez les dignitaires de l'Eglise : c'est pour lui une question d'honneur, de rang, de préséance entre les prêtres, c'est une affaire de rivalité ; c'est l'édifice ecclésiastique

dont la solidité serait compromise, [illegible] reposait sur une seule colonne.....

La monarchie ec[illegible] ne était dans l'air, elle [illegible] it [illegible] la [illegible] a [illegible] issante de l'Eglise, elle [illegible] ce [illegible] paganisme. Grégoire a[illegible] c[illegible] l [illegible] universel ; peu d'années [illegible] B[illegible] ace III [illegible] ient de l'empereur Phocas d[illegible] lire ce titre [illegible] cette fonction aux évêques de C[illegible] e... po[illegible] les [illegible] cerner à ceux de Rome. La [illegible] é [illegible] instituée ([illegible]).

Cette période monarchique de l'Eglise, qui commence au septième siècle et dure encore, se compose elle-même de deux phases : dans la première, la monarchie est en quelque sorte constitutionnelle, dans la seconde, elle est absolue.

Dans la première, les évêques réunis en concile balançaient et même dominaient l'autorité papale. Dans la seconde, le pape règne sans contrôle et sans conciles. — Le débat entre ces deux pouvoirs a donné lieu a de nombreuses divergences au sein de l'*unité* catholique. Jamais conflits plus compliqués, je ne m'y arrête pas. Que Bossuet ait vivement défendu les priviléges épiscopaux ; que de Maistre à son tour se raille agréablement des conciles, en termes qui auraient jadis fait brûler vif leur auteur, qu'il dise que le concile de Constance « *déraisonna* ».... qu'il n'y avait rien de si évidemment *ridicule* que sa quatrième

ı, et qu'au lieu de rire seulement de la qua-
: session, il faut « rire de la quatrième session
ceux qui refusent d'en rire, » c'est assez indif-
ici. Laissons-les s'entendre comme ils pour-
Il nous suffit de savoir que les conciles souvent
t déclarés supérieurs aux papes. De Maistre rap-
lui-même que le concile de Constance s'arro-
ı prééminence, que l'Eglise ayant alors trois
, ce fut le concile qui décida auquel il fallait
ıre, et que, naturellement, le vainqueur ap-
a le concile, ne pouvant séparer sa propre élé-
du principe auquel il la devait. Il se fût bien
, lui, de rire d'une assemblée de laquelle il re-
une tiare si disputée. La gracieuse ironie des
ments fit que le pape n'aurait pu saper l'auto-
u concile, sans mettre en question la validité
de son propre pouvoir. On n'en demande pas
tage pour établir, ce qui d'ailleurs est géné-
ent admis, que le régime de l'Eglise romaine
ılors constitutionnel, parlementaire : une mo-
ie papale, tempérée par une oligarchie épis-
:.

surplus, l'histoire n'est pleine que des luttes
ˈêques, résistant à la prépondérance croissante
papauté.

bert, au dixième siècle, avant de ceindre la
ardent tribun de l'épiscopat, soutenait qu'un
sans charité est l'anti-christ et que « l'évêque
lome, s'il n'écoute pas la voix de l'Eglise, doit

« être considéré comme païen et publicain, »
pape, sous le nom de Sylvestre II, il veut «
« pouvoir de lier et délier soit souverainement
« par Pierre. »

Il faut reconnaître aussi que, depuis l'origin
papauté jusqu'à nos jours, l'importance du pap
cet organisme n'a cessé de croître, et celle d
ques de diminuer; cela devait être.

L'expérience éclaira le catholicisme sur la fa
d'un système qui laissait place à des controve
terminables, insolubles, quant au siége m
l'autorité; en sorte qu'il était impossible de
au juste à quoi s'en tenir. Que d'opinions,
combinaisons possibles : infaillibilité du pa
— infaillibilité du concile seul, — infaillibilité
et du concile réunis, — infaillibilité du pape
concile, avec initiative du pape, — avec initia
concile, — avec veto du pape, — avec pré
rance du pape ou du concile en cas de dissen
— le pape ne pouvant annuler les décrets d'un
précédemment convoqué par un pape... etc.,
un mot, toutes les difficultés du régime représe
mauvaise affaire pour l'Eglise une et indivis

Notre siècle y a pourvu, il a tranché le nœ
dien. En un tour de main on a balayé ce pa
tarisme fâcheux. L'Eglise romaine n'est plus
monarchie absolue et la plus absolue de
C'est simple et commode! Plus d'hésitatio

de querelles : un seul homme — à Rome, — nommé par les cardinaux qu'il nomme à son tour. Voilà l'organe de la vérité. Grand soulagement! Les hommes s'étaient déchargés du fardeau de la pensée et de la conscience en mains de l'Eglise ; il restait à s'enquérir où était l'Eglise dans l'Eglise. Aujourd'hui ce dernier et minime exercice échappe à l'esprit d'examen ; les fidèles sont délivrés et du souci de penser et de celui de chercher qui pensera pour eux !

En résumé, l'Eglise chrétienne était dans l'origine l'assemblée de tous les fidèles. Elle cessa d'être chrétienne pour devenir catholique à mesure qu'elle fut l'assemblée des évêques, à l'exclusion des fidèles. Elle fut ensuite l'assemblée des évêques avec le pape, puis celle du pape avec les évêques ; elle est aujourd'hui le pape.... sans les évêques !

Ce n'est pas qu'il n'y ait encore dans cet organisme des fonctionnaires appelés évêques, archevêques ; mais de même qu'on dirait d'un prince absolu : roi sans parlement, encore qu'il réunirait périodiquement des copistes pour enregistrer ses édits ; de même, on peut dire que l'Eglise de Rome n'est plus qu'un pape et n'a plus d'évêques, quand ceux-ci, jadis nommés par les troupeaux, unités indépendantes, ayant voix au chapitre, ne sont plus que des employés de la cour de Rome, nommés par elle, ses légats, des porte-voix que le souverain pontife embouche de temps à autre pour clamer ses oracles.

CHAPITRE XV

Le coup d'État du papisme

Cette grande métamorphose qui eût plongé dans la stupéfaction tous les pères de l'Eglise, tous ses docteurs éminents, les Thomas, les Augustin, les Bossuet et un grand nombre de papes eux-mêmes, fut préparée par des écrivains hardis et distingués. De Maistre posa l'idée avec vigueur dans son livre *du Pape* qui, partant de l'utilité sociale du papisme absolu, mène la thèse à ses dernières conséquences. Le pape est à lui seul le christianisme, sans le pape il n'y a plus de christianisme ! Tel est le sens du livre; dès lors l'idée a fait son chemin à pas de géants et l'on en est venu jusqu'à dire qu'il faut rendre un culte au pape, jusqu'à faire de lui une incarnation de Dieu, comme l'affirme une brochure récente qui n'a pas été mise à l'index, dit-on[1].

Et ce n'est pas seulement chez les ultramontains que nous rencontrons cette doctrine, mais chez des

[1] *De la dévotion au pape*, par le père Faber.

catholiques qui se disent libéraux; chez M. de Montalembert par exemple, lequel: « Que sert de croire « au Fils de Dieu, si on ne croit ni à l'autorité ni aux « sacrements qu'il a institués... » L'Evangile dit: « Celui qui croit au Fils a la vie éternelle, » M. de Montalembert nous apprend que cela ne sert de rien si l'on ne croit à l'Eglise; et comme l'Eglise c'est le pape, il est clair que la croyance au pape suffit.

Cette théorie était assez dans les goûts de l'Eglise romaine qui ne réunit plus de conciles et n'a plus de Bossuet; mais il ne suffisait pas qu'elle fût indiquée par des écrivains, il fallait la consacrer par un fait positif, lui donner un corps, d'autant que l'Eglise est la représentation palpable de l'invisible. Pour sanctionner définitivement le nouveau régime, on a imaginé le dogme de l'immaculée conception de la Vierge.

Tenait-on beaucoup à cette croyance en elle-même? Je ne le pense pas. A quoi pouvait-elle servir? c'est ce qu'il faut se demander, car toutes les innovations catholiques eurent leur raison d'utilité, furent des arcs-boutants de la domination. Le célibat des prêtres, la confession, la sacrificature, la messe, voilà qui était avantageux; mais la conception immaculée, à quoi bon? à exalter le culte de Marie? Cela n'y nuit point, sans doute, mais cela y sert de peu. De gigantesques statues, des cérémonies pompeuses, tout ce qui parle aux sens a plus d'effet sur le vul-

gaire qu'un mot peu compris, barbare et pédantesque, tiré de la théologie scolastique.

L'immaculée conception! conception insignifiante si elle ne veut dire : clôture des conciles, abdication de l'épiscopat, suprématie absolue du pape! Ce qu'il y a de plus clair, c'est que le pontife a fait seul un dogme, un article *de foi*, qu'il l'a fait sans délibération des évêques et comme étant à lui seul l'Eglise[1]. Le pape absorbant et résumant en sa personne toute la hiérarchie de cet organisme colossal. Les conciles, les évêques, les fidèles, entièrement déprimés, conservés pour la parade, mais aussi peu consultés pour le gouvernement ecclésiastique que s'ils n'existaient pas. Voilà le sens réel du nouveau dogme.

Mais s'il était simplement une occasion de poser le pape comme seul réceptacle de l'infaillibilité, en établissant un précédent, pourquoi ce dogme? pourquoi celui-là et non pas tout autre? — Pourquoi? On pourrait se livrer à beaucoup d'hypothèses. C'est peut-être qu'on eût été fort embarrassé de trouver quelque autre article, à la fois nouveau, puisqu'il fallait promulguer et qu'on ne promulgue pas des lois faites, et en même temps un peu ancien, ayant l'air d'avoir eu quelque couleur patristique. C'est peut-être un pas de plus dans la voie qui mène à l'entière

[1] Voir les détails historiques que donne l'abbé Laborde sur ce sujet. Voir aussi sur la valeur traditionnelle de ce dogme le savant ouvrage de M. Louis Durand : *L'infaillibilité papale prise en flagrant délit de mensonge.*

apothéose de la créature, peut-être aussi un défi jeté au gallicanisme qui, par l'organe de Bossuet, condamna jadis les superstitions de Marie d'Agreda que l'ultramontanisme réhabilite aujourd'hui. On pourrait trouver d'autres raisons ; cette recherche serait oiseuse. Le seul fait intéressant à retenir c'est que la proclamation de ce dogme a été réellement le coup d'Etat de l'absolutisme papal.

La papauté n'a cessé depuis le quinzième siècle de perdre de son prestige, mais le principe de la papauté, marchant au rebours du mouvement général des idées, n'a cessé de s'exagérer lui-même. Au dehors le papisme a perdu du terrain, au dedans, au sein de la société catholique, il n'a cessé de croître et de tout envahir. La tête de ce grand corps, une tête démesurée, reste seule ; les membres sont atrophiés, morts, disparus. C'est le seul débris du moyen âge qui n'a cessé de devenir plus moyen âge encore et de se développer suivant son type. Le papisme atteint aujourd'hui seulement l'apogée de son omnipotence intérieure et virtuelle.

Intérieure et virtuelle, bien entendu ! Car on se tromperait fort si l'on prenait ce résultat pour un symptôme de vie et de progrès. Rien au contraire, n'accuse mieux la décrépitude de l'Eglise romaine que la facilité étonnante avec laquelle, au XIXe siècle, elle a passé d'une organisation quasi-constitutionnelle à la monarchie pure. Dans le temps où cette société

avait encore quelque vie, un événement aussi grave aurait provoqué des réclamations énergiques, soulevé des tempêtes; on aurait vu des conciles se rassembler, des individualités éminentes protester, qui sait? peut-être un second et un troisième pape surgir à l'horizon; mais aujourd'hui rien! L'univers indifférent, un moment surpris, comme on le serait à voir s'agiter un cadavre galvanisé, puis passant outre sans s'occuper davantage de cette bagatelle; mais les membres de l'Eglise romaine, ses dignitaires, ses docteurs, si elle en a encore, ont-ils donné signe de vie? Quelques ecclésiastiques d'ordre inférieur ont fait entendre leur voix, leurs paroles ont retenti dans le désert. L'épiscopat a courbé la tête, se taisant ou applaudissant; pas ombre d'indépendance, aucune démarche sérieuse en faveur des droits œcuméniques!

N'est-ce pas un symptôme accablant de décomposition? N'est-ce pas le sang qui se retire des extrémités du corps pour refluer vers la tête et y porter cet enivrement qui précède la foudre apoplectique ou la torpeur de la paralysie? D'un être qui vit encore, on ne peut subitement modifier la constitution du tout au tout, sans produire en lui quelque révolution violente. Supposez un instant quelque chose d'analogue dans la vivante Angleterre. Voyez ce qu'il arriverait si l'une des trois autorités législatives y voulait proclamer un dogme politique, faire une loi sans s'inquiéter des deux autres: Quel orage, quelle magnifique explosion d'énergie, d'efforts et d'élo-

quence, quel choc d'idées, quel immense mouvement, quelle vigueur de résistance dans ces muscles du corps social, comme ils se roidissent ou s'agitent avec la puissance de la jeunesse! Voilà une société qui a de la sève, voilà un être qui vit et qui vivra!

De même, si l'organisme romain avait eu encore au dix-neuvième siècle une certaine vitalité, au premier effort du pape pour anéantir le reste de la hiérarchie, on aurait vu quelque tentative de discussion, quelque opposition de l'épiscopat. Mais non! plus rien qu'un chef qui donne le mot d'ordre et des machines qui le transmettent à d'autres machines qui s'y soumettent. Le jésuitisme a accompli sa grande expérience : *perinde ac cadaver;* au choc des opinions variées succède le silence d'une morne unité!

Il n'y a dans le domaine des idées ici-bas qu'une seule unité de quelque valeur, c'est celle qui naît spontanément de la libre activité de l'esprit humain. C'est celle qui brille, lorsqu'un grand nombre d'intelligences éminentes — ayant beaucoup étudié, beaucoup réfléchi, et fouillé profondément le sol de la pensée, — tombent d'accord de certaines vérités, sans que la contrainte, ni l'intérêt, ni aucun concert préalable aient pesé sur l'essor de leur croyance. Cette unité-là est seule estimable, seule admirable, parce que seule elle renferme quelque chose. Elle est sincère et il est à présumer qu'elle est vraie. Mais l'unité qui naît de la suppression de l'idée, qui, pour résoudre les questions se borne à les étouffer ; dans la-

quelle les pensées n'ont plus cours, parce que les pensées donnent lieu à la diversité : c'est l'unité du néant, c'est l'atonie et la monotonie, c'est l'uniformité du désert, c'est celle dont on peut dire : unité, nullité !

C'est pourquoi le catholicisme, à mesure qu'il fait des progrès dans cette unité-là, proscrit de plus en plus tout homme qui ne résigne pas entre ses mains son être moral et intellectuel. Ce corps est tellement imprégné de mort qu'il ne peut plus supporter le moindre atome de vie. Quiconque ose penser par lui-même est aussitôt considéré comme schismatique. L'école ultramontaine, seule fidèle au principe catholique, répudie hautement les grands écrivains du siècle de Louis XIV..... Molière et Boileau cela va sans dire, mais aussi et surtout : Pascal, Racine, Bossuet. Voici à peu près comme elle entend la chose :

.... « L'œuvre de Bossuet et de la majorité des évêques, en 1682, est le grand anathème qui pesait sur le sacerdoce français... Calvin n'aurait pas mieux dit que Pascal et sa hideuse secte. Il faut trembler pour le salut de Nicole et de Sacy (il paraît qu'il ne sont pas même admis au bénéfice du purgatoire). Mme de Sévigné suivait des maîtres coupables comme Arius et Luther.... Les opinions religieuses de Racine et Despréaux étaient détestables..... Si Bossuet n'a pas avant de mourir abandonné sa défense des quatre articles (et l'on sait bien qu'il n'en a rien fait) il n'y a pas de milieu, il faut croire que Bossuet est

mort protestant..... Enfin le gallicanisme est l'exemple le plus funeste qui ait été donné dans le monde, aux peuples et aux rois[1]. »

Telle est la manière de voir de ces écrivains, et dans leur sens, ils ont parfaitement raison. Non-seulement cette opinion est parfaitement catholique, mais elle est la seule catholique. Tout vrai fidèle doit penser de même. Une seule chose m'étonne, c'est qu'il y ait des hommes, tant soit peu doués de la faculté de réfléchir, qui puissent se dire et se croire catholiques sans admettre pleinement ces vues.

On n'avait pas attendu sans doute les révélations de MM. de Maistre, Veuillot et leurs disciples, pour savoir que tout ce qu'il y a de grand, d'estimable, d'élevé, dans le beau mouvement littéraire de la France sous Louis XIV, est un fruit de la réformation religieuse du seizième siècle, c'est-à-dire du christianisme ; que les œuvres les plus remarquables de ce temps, dans ce qu'elles ont de plus sublime, sont un reflet des vérités évangéliques librement acceptées et librement comprises par des individualités transcendantes ; que Calvin fut l'instrument dont Dieu se servit pour restaurer et enfoncer profondément dans le sol ces germes de lumière et de vie auxquels tiennent par leurs racines les plus belles fleurs de poésie française du dix-septième siècle.... Mais il est

[1] Résumé des appréciations de cette école, tel que le donne M. de Rémusat : *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1857.

v. tholique
leaux gé-
de cette épo e. l e papisme fait preuve
f qui l'h re. Il est dans le vrai sen,
c gran pas catholiques, cela
bien évi ır n'étaient pas l'essor de
p ée et is le cri de leur con-
pren mot de la apauté !

L'audacieux sans gêne avec lequel le pontificat a traité l'Eglise, en proclamant seul un nouveau dogme, n'est égalé sans doute que par l'indifférence dédaigneuse avec laquelle le monde entier a accueilli cet essai d'un fantôme de se faire du bruit à lui-même. Mais l'immobilité, la résignation, pour ne pas dire la servilité, avec laquelle le reste de l'Eglise a accepté dans cette circonstance son annulation, justifie ce mépris de la cour de Rome pour le corps dont elle est la tête.

Quels pas immenses faits dans cette voie depuis trois siècles ! A coup sûr s'il y avait en France, sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV, un représentant fougueux du papisme, c'était la Ligue. Or la Ligue est singulièrement dépassée. Le cardinal de Lorraine, son organe, disait au concile de Trente :

« Je ne puis nier que je sois Français, nourri en l'université de Paris, en laquelle on tient l'autorité du concile par-dessus le pape et sont censurés comme hérétiques ceux qui tiennent le contraire...., et pour ce, on fera plustôt mourir les Français...., » etc.

Le catholicisme d'aujourd'hui qu'en dira-t-il ? Il dira : « Si le cardinal de Lorraine est mort dans cette opinion.... il n'y a point de milieu.... ce cardinal est mort protestant ! »

CHAPITRE XVI

Le papisme et la liberté

Au dix-neuvième siècle, la définition du catholicisme est facile. Il n'y a plus à discuter. Les membres de l'Eglise romaine ne sont pas admissibles à la définir autrement qu'elle ne se définit elle-même. Le catholicisme, c'est le papisme! c'est ce que soutenait le journal l'*Univers,* auquel la cour de Rome a donné raison, même contre des évêques. « *Le dogme capital du catholicisme est le souverain pontife*, dit de Maistre [1]. Personne ne prétendra que l'Eglise désavoue cette assertion. M. de Rémusat, qui aimerait une Eglise moins papiste, et encore catholique cependant, est obligé de reconnaître que « ces maximes sont devenues courantes aujourd'hui. » Que « dans l'Eglise l'école de Maistre a trop réussi [2]. »

Je trouve encore une définition parfaitement exacte des catholiques, dans l'adresse des Français au pape

[1] *Libelles et opuscules* : Tome I, p. 444 ; tome II, p. 389.

[2] *Rémusat :* Du traditionalisme; *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1857.

à l'occasion des événements d'Italie[1] : « Pour nous, « vos enfants de France, nous croyons que votre au- « torité ne peut être définie que par vous-même, et « nous vous reconnaissons tous les droits que vous « vous reconnaissez. »

En résumé, à moins de se payer d'équivoques misérables, et de jouer sur les mots, on ne peut admettre qu'une seule définition sérieuse du catholique.

C'est l'homme qui tient le pape pour l'organe infaillible de la vérité divine et le souverain absolu de son Eglise.

Or, qu'est-ce qu'un libéral?

Ecartons d'entrée les définitions systématiques et ntéressées. Si la liberté est la souveraineté du peuple, ui! on peut trouver moyen d'être libéral et catho- que, il suffit d'élire domicile dans quelque coin de rre bien arriéré, bien abrité de toute invasion idées modernes, où la grande majorité des habi- nts soit aveuglément papiste ; là on se trouvera en gle en même temps avec le pape et avec la démocra- e.... provisoirement du moins, car pour peu que la ajorité vienne à changer d'avis et se faire schisma- que, on pourra se trouver légèrement embarrassé. i la liberté est le pain à bon marché et le droit au

[1] *Univers :* Décembre 1859.

travail; or … lique et libéral, le … erd … pouvant faire bonne figure avec le soc … politique et forme un … monastère du … e et du couvent. Si la liberté est la licence … mener qui ne pense … comme soi; oui … ore … n peut être libéral et catholique.

Mais en bonne … stice, il faut prendre le libéralis… pour ce qu'il est; … n le caractériser par les systèmes qui en pr… nent le masque. Laisso… s'il le faut, toute idée préconçue. Je fais même abstraction de ce résumé du libéralisme : *la vérité chrétienne vivifiant la civilisation par le canal de l'indivi… régénéré;* et je prends une caractéristique qui soit … nature à rencontrer le moins possible de contradicteurs.

Admettons simplement que le libéral est celui q… tient pour choses justes et bienfaisantes : la liber… de pensée, de conscience, des cultes, de réunion, … commerce, des arts, de l'industrie, d'association, etc… et le maintien des droits individuels.

Maintenant il s'agit de savoir si l'on peut croire … même temps à l'infaillibilité du pape et à l'excellen… de ces libertés. Pour résoudre la question, que d… faire le catholique? Il doit s'adresser à son églis… c'est-à-dire au pape, pour lui demander, si ce n'e… un ordre, au moins un bon conseil.

Un catholique l'a tenté. L'exemple n'est pas obscur.... c'est l'abbé de Lamennais. Il rédigeait un journal intitulé l'*Avenir*, où il prit la défense des libertés en question ; mais comme il voulait demeurer catholique et qu'il ne se trompait pas sur le sens vrai de ce mot, il fut à Rome exposer ses idées, en solliciter l'approbation. Quelle fut la réponse ?

« Le Saint-Père désapprouve et *réprouve* même les doctrines relatives à la liberté civile et politique, lesquelles tendent *de leur nature* à exciter et propager partout l'esprit de sédition... Les doctrines de *l'Avenir* sur la liberté des cultes et la liberté de la presse sont également très-répréhensibles et en opposition avec l'enseignement, les maximes et la pratique de l'Eglise.... Si, dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer.... de telles doctrines ne peuvent jamais être considérées par un catholique comme un bien ou comme désirables. »

Le même pape, Grégoire XVI, ajoutait à cette occasion au sujet de la liberté de la presse :

« Cette liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur.... la liberté de la librairie que quelques-uns osent solliciter avec tant de bruit et d'ardeur.... »

La réponse avait le mérite d'être catégorique et de ne laisser accès à aucun doute ni tergiversation. Résumons : *le Saint-Père*, c'est-à-dire la voix de Dieu pour tout catholique, — et Lamennais l'entendait bien ainsi, car « il finit par signer tout ce qu'on voulut, « n'ignorant pas, dit-il, qu'il signait que le pape était « Dieu et prêt à le signer en propres termes si on

l'exigeait[1]. » — Le *chef*, celui dont l'infaillibilité selon de Maistre est utile alors même qu'elle ne serait pas crue. Le *pape* en un mot, *désapprouve*, *réprouve*, *même* — on ne peut pas condamner en termes plus forts ; une opinion réprouvée ne saurait plus être que le partage des réprouvés, — déclare *très-répréhensibles de leur nature, funestes*.... quoi ? La liberté civile et politique.... la liberté des cultes, la liberté de la presse. L'énumération est doctement complète: sauf la liberté de marcher, de manger et de dormir, je crois bien que rien n'y manque, encore même celles-ci sont-elles comprises dans la liberté civile et politique. — Bien plus ! le pape déclare ces doctrines contraires à l'*enseignement*, aux *maximes* et à la *pratique de l'Eglise*.... Si la prudence exige de les tolérer (il faut bien tolérer ce qu'on ne peut empêcher) un *catholique* ne peut *jamais* les considérer comme un bien, spécialement il ne saurait avoir assez d'horreur pour la liberté de la presse.

Lors donc que le pape, au nom de l'Eglise, déclare que l'on n'est pas catholique si l'on n'a horreur de la liberté, et que c'est là l'enseignement de l'Eglise; si quelque prétendu catholique se dit partisan de cette même liberté, il méprise le pape et les maximes et la pratique de l'Eglise, il n'est plus catholique; si quelque soi-disant libéral se prétend catholique, il regarde et doit regarder la liberté comme funeste, il n'est plus libéral.

[1] *De Sacy*.

Imaginerait-on cependant qu'on a poussé le ramollissement de la pensée jusqu'à croire possible un pape libéral ! — Pie IX sans doute, qui, parlant de M. d'Azeglio et de sa proclamation du 11 juillet 1859 aux habitants des Romagnes, signalait comme une énormité « que cet envoyé d'une puissance étrangère, ou-
« bliant l'autorité que Dieu a constituée sur la terre
« comme l'autorité catholique, a osé proclamer que
« Dieu a fait l'homme libre de ses opinions soit poli-
« tiques soit religieuses. »

M. de Montalembert cependant trouve moyen de tout concilier : « Au-dessous de notre foi à l'autorité
« infaillible, dit-il, gardons aussi la foi aux nobles
« instincts de notre jeunesse, à ces principes de li-
« berté... etc.[1] »

Un fils qui dirait à son père : Tu me défends de parler ; au-dessous du respect que je te dois..... je parlerai. Ou bien : au-dessous de notre foi à l'enseignement de Jésus-Christ qui condamne l'hypocrisie, tenons le cas pour louable. Grande découverte qui peut conduire à l'unité de croyances sur tout et partout. Il suffit de superposer les opinions comme des barils dans une cave ou des volumes dans une bibliothèque !

---

[1] *Avenir de l'Angleterre*, p. 336 (5e édition).

CHAPITRE XVIII

Le chrétien et le citoyen

Mais notre catholique libéral ne peut pas se résoudre à n'être pas une contradiction vivante. Etrange phénomène! Cet homme est double, il a en lui deux êtres inconciliables; il le sent, il le voit, lorsqu'il veut ouvrir les yeux; il préfère rester plongé dans le malaise et le ridicule d'une position fausse! Pourquoi? Hélas! c'est une vieille histoire. Pourquoi sous l'empire romain conservait-on toutes les formes extérieures de la république, quand la république était morte depuis longtemps? Pourquoi rendait-on les lois au nom du sénat et du peuple, quand c'était César qui dictait les lois et les prétoriens qui nommaient César? Pourquoi n'osait-on appeler rois les maîtres de Rome quand la monarchie était ressuscitée? Pourquoi la convention française inscrivait-elle sur tous les monuments: liberté, égalité, fraternité, quand la liberté était un vain mot; l'égalité, une terrible ironie et la fraternité, un grand égorgement? Pourquoi vit-on « l'auteur de *l'Ile sonnante* dire la messe à Meudon et

'oltaire communier à Fernex par-devant notaire[1]? »
'ourquoi les mensonges officiels ont-ils tant de puissance et la voix de la vérité tant de peine à se faire entendre, quand parlent si haut l'intérêt, la crainte, la paresse d'esprit et de conscience, les vieilles habitudes t les vieux préjugés?

Notre homme donc sera des plus tenaces, il nommera des catholiques éminents qui ont préconisé ertaines libertés; — comme si cela prouvait autre hose sinon qu'il y avait du schisme chez ces hommes-à! — Il argumentera de la sainte Ligue qui fut fanaique à souhait, et cependant émeutière, populacière t régicide; comme si les excès de la plèbe déchaînée t l'assassinat politique avaient rien de commun avec e libéralisme. Il montrera les prêtres bénissant en 848 les arbres de la liberté, ou quelques membres lu clergé applaudissant au succès de la cause itaienne; comme si Grégoire XVI n'avait pas pris soin le nous mettre en garde contre ces inconséquences, m avouant franchement que le catholicisme subit la iberté quand il ne peut faire autrement, mais qu'au 'ond il la hait et ne doit cesser de la détester, alors nême qu'il l'adopte en apparence.

Et quant aux prêtres qui sont sincères dans ces lémonstrations, on souffre à voir leur position fausse. Soldats d'un chef dont ils méconnaissent les directions, d'une cause qui ne leur est point sympathique,

[1] Quinet: *Marnix*, p. 172.

ils n'ont pas le courage de jeter leur cocarde. Il ne leur reste alors qu'à suivre l'exemple du père Lacordaire, lequel, avant la guerre et parlant du domaine de l'Eglise, déclarait « l'état actuel intolérable, » et après la guerre et au moindre soupçon d'un changement de cet *état*, proteste que « la piété filiale » a repris chez lui le dessus.

Notre contradicteur cependant ne se tient pas pour battu. Les deux sphères sont distinctes, dira-t-il: on peut être catholique en religion, libéral en politique, et ne faire aucun mélange de sa politique avec sa religion.

Oui, la chose est faisable. On peut aller à la messe le matin, le soir courir les brelans et les mauvais lieux. On peut le dimanche vénérer le souverain pontife, en la personne de ses délégués, et le lundi déclamer à la tribune et dans les journaux contre le pouvoir temporel. On peut aussi être poëte et homme d'Etat. Comme poëte, chanter la liberté, et comme magistrat exercer la tyrannie.... la poésie et la politique étant choses distinctes. On peut être matérialiste en physiologie et spiritualiste en métaphysique, la métaphysique et la physiologie étant deux sphères différentes. Cela est commode et on ne peut plus moral. Tel qui est négociant, dira : je suis aussi chrétien, mais le commerce et le culte étant étrangers l'un à l'autre, en moi le négociant ignore le chrétien, le chrétien n'a aucun rapport avec le commerçant, et c'est fort heureux! car les

s de l'un gêneraient l'autre dans certains
aents lucratifs, et, à leur tour, les soucis du
ıt troubleraient les méditations du chrétien.
voit dans le monde. On voit encore les gens
leur religion dans une petite case à part de
ıtence, et l'entourer d'une petite muraille de
, de manière à ce qu'elle ne communique en
: tout le reste de leur personnage. On voit
ə de pauvres hères qui font le métier d'arle-
. foire. Si l'on peut pardonner cette faiblesse:
st qu'aux malheureux qui travaillent pour vivre. »

ıoser cela en principe! On croit rêver! Quel
le ce formalisme, viscosité nauséabonde, qui
débris des préjugés en ruine et leur assure
;ue décrépitude!

t il est vrai que l'Eglise et l'Etat sont choses
ɛnes, qui doivent demeurer indépendantes,
ıe ce sont des institutions; autant il répugne
ıre que, dans un même individu, la foi reli-
ɛt la conviction politique soient étrangères
'autre, sans influence réciproque, et puissent
e trouver incompatibles. Cette rupture de
ntérieure est une source inévitable de dés-
aoraux. Elle n'a jamais lieu qu'au détriment
lligence, ou de la conscience, ou de toutes
'homme ainsi partagé, s'il est de bonne foi,
ırend pas le premier mot des principes qu'il
arallèlement. Ou bien il discerne parfaitement
ıosition et alors il étouffe la voix de sa cons-

o , des lâche
de c les prévarications. Ne
p il faut qu'il trahisse l'un
l'a , à ne s trahisse tous deux!

En supposant admissible cette bifurcation de l'être humain, il reste à savoir si le catholicisme consent à être mis en possession des hommes de compte à demi avec le libéralisme; car on ne peut être valet malgré le maître. Si le catholicisme était une opinion, on comprendrait que tel ou tel penseur vînt à se targuer de l'entendre mieux que ses principaux sectateurs, et cela pourrait être vrai. Mais le catholicisme est un corps, un organisme, une milice. Nous n'avons point à apprécier les doctrines de quelques rares auteurs, qui prétendent être plus catholiques que l'Eglise romaine, sans suivre ses enseignements. Nous devons prendre le catholicisme tel qu'il est, nous ne voulons pas juger si le libéralisme est compatible avec telle ou telle opinion de Fénelon, de Bossuet ou de Pascal, mais s'il est compatible avec le catholicisme.

En vérité, sur quel terrain mouvant la duplicité des opinions ne conduit-elle pas! On ne sait où poser le pied de la discussion quand on arrive sur ce scepticisme marécageux. Toutes les idées sont confondues, bouleversées. Le jour n'est plus le jour. Le papisme n'est plus le papisme, ou bien il est tout ce qu'il plaira au premier venu! Ne laissons pas ainsi dissoudre et putréfier la pensée, il vaudrait mieux périr avec elle! Pour connaître l'athéisme, n'allons pas recueillir chez

les athées douteux ce qu'ils peuvent avoir dit de favorable à la croyance en Dieu.

Le catholicisme, envisagé comme il se donne et comme il est, est surtout une religion politique. Il a toujours protesté contre la séparation de l'Église et de l'État, à plus forte raison contre celle du citoyen et du catholique. Il se cramponne au pouvoir temporel du pape comme à son arche sainte. On dirait qu'enlever au papisme la royauté d'ici-bas, c'est lui arracher l'âme. Un évêque, en parlant des catholiques français les appelait : *sujets du pape*. Expression très-heureuse et fort juste, car si le pape est le roi des rois, les sujets de chaque roi sont avant tout les sujets du pape.

Pour tout catholique digne de ce nom, le pape est en effet le souverain des souverains. A cet égard la pensée du catholicisme moderne est fidèlement exprimée dans le carême que le père Ventura prêcha en 1857 devant l'Empereur. Auparavant, quelques écrivains et de Maistre même, oubliant les déclarations d'Innocent III, disaient à peu près : les papes n'ont jamais ambitionné qu'une puissance spirituelle et tant pis vraiment si l'exercice de ce pouvoir entraîne des conséquences temporelles.... ou plutôt tant mieux ! car « ces conséquences découlant d'un principe vrai, ne peuvent être des torts[1]. » Depuis lors on s'est ravisé, et le père Ventura, un ecclésiastique, — organe de l'Eglise tant qu'il n'est pas dés-

[1] De Maistre : *Du Pape*, p. 309.

avoué par elle, — a doctement expliqué à Sa Majesté qu'elle est un général divisionnaire, sous les ordres du général en chef, *Pio nono*. Ecoutez plutôt :

« Nul empire ne saurait subsister à moins que ses chefs ne soient subordonnés au sceptre de Dieu et à ses lois.... Toute la civilisation chrétienne *au point de vue politique* se résume dans le mot *théocratie*.... Pour la théocratie l'Etat est dans l'Eglise comme un enfant dans les bras de sa mère.... Chaque royaume n'est qu'un navire dont le roi est le pilote et tous les royaumes chrétiens réunis, comme une imposante escadre dont chaque bâtiment doit, pour arriver au port, se rattacher au vaisseau amiral, qui est le royaume visible de Jésus-Christ, ou l'Eglise dont le souverain pontife est le pilote. Si maître qu'il soit sur son navire, chaque pilote n'est pas indépendant. Afin de rester dans l'ordre il doit toujours manœuvrer d'après les signes de l'amiral,.... à ce titre, chaque roi est obligé de pourvoir au salut éternel de son peuple, soit en ordonnant ce qui peut le procurer, soit en défendant ce qui peut l'empêcher. C'est le pape qui lui fait connaître l'un et l'autre; *de même que c'est l'amiral qui donne des ordres aux capitaines et qui dirige l'escadre.* »

Par où l'on voit que le catholicisme, c'est la théocratie, c'est-à-dire le gouvernement des princes ou magistrats comme capitaines ou fonctionnaires du général qui siége à Rome ; par où l'on voit aussi que notre catholique-libéral, qui ne veut pas être catholique en politique ni libéral en religion, ne pourra rester à bord des navires du père Ventura qui flottent sous les ordres du pape, autrement sa politique serait emmenée par sa religion, et c'est ce qu'il ne veut pas.

CHAPITRE XVIII

L'infaillibilité et la sainteté

Mais notre homme ne se rend pas encore. Il est bien obligé d'avouer qu'il n'est pas catholique s'il ne reconnaît pas l'autorité de l'Eglise.... l'infaillibilité si l'on veut. Il accordera ce mot, mais il aimera mieux qu'on dise infaillibilité de l'Eglise, que du pape... cela laisse plus de latitude et maintient un certain vague où l'on a ses coudées plus franches, car qui dit autorité de tout le monde, dit autorité de personne. En y mettant un peu de complaisance et de la politesse, les deux hommes qui logent dans le même corps parviennent à faire assez bon ménage. Le résultat de ce touchant accord est que, sans rompre avec des préjugés respectables, sans se singulariser et en conservant une teinture de dévotion, on a l'avantage de prendre un certain vernis de progrès et d'idées larges.

Mais tout en admettant l'infaillibilité de l'Eglise, il distingue, n'acceptant, dit-il, cette autorité qu'en matière de foi, c'est-à-dire de sacrements, pompes et cérémonies.

On pourrait lui répondre que ce n'est pas ainsi que l'Eglise l'entend, que d'après elle la foi, ou si l'on veut, les sacrements, pompes et cérémonies, étant destinés à tenir le peuple dans l'obéissance, ce but est tout à fait manqué s'il y a beaucoup des gens qui, tout en suivant les sacrements, pompes et cérémonies agissent politiquement comme étrangers aux cérémonies, pompes et sacrements ! On pourrait lui dire, et en parlant tant au catholique qu'au libéral, que de l'assentiment général, il n'y a de religion digne de ce nom que celle qui aspire au moins à rendre l'homme meilleur ; qu'il n'y a rien de si méprisable qu'une prétendue foi qui n'est qu'un manteau, un ustensile, que l'on prend et que l'on pose tour à tour, qu'on dépose pour lire son journal, qu'on reprend pour aller à vêpres, qu'on laisse à la maison quand on va jeter son suffrage dans l'urne électorale, qu'on remet pour un baptême ou un enterrement. Que la seule foi respectable est celle qui se manifeste dans la personne par le progrès moral, et qui par conséquent agit directement sur toutes ses pensées et tous ses actes. L'homme et le citoyen ne sont pas dans la même personne deux êtres tellement à part et sans corrélation que l'on ne puisse dire : meilleur sera l'homme ; meilleur le citoyen, et par suite meilleure la nation.

La religion n'est qu'une prétendue religion, qui n'a point pour effet de moraliser les individus et qui n'y prétend pas même. La morale est incomplète, qui ne dirige pas l'homme aussi bien dans la vie

publique que dans la vie privée ; enfin la chose publique elle-même n'est prospère et ne peut l'être que par le concours du dévouement, des vertus, de la moralité des particuliers.

Or que penser de notre catholique libéral et de sa religion, puisqu'il nous tient à peu près ce langage : J'admets l'autorité de mon église, mais en matière de foi et de culte seulement ; en tout autre point je ne m'en inquiète guère, au besoin j'en prends le contre-pied. Qu'est-ce à dire ? Evidemment qu'il redoute l'influence de sa religion en tout ce qui n'est pas sa religion. Et qu'est-ce qui ne tient pas à la religion ? C'est ce qu'il nous reste à apprendre. Qu'est-ce qu'une religion qui exerce une influence délétère ou nulle sur la moralité publique et privée ? On ne peut faire une plus sanglante injure à sa propre foi que d'en limiter le domaine à la théologie et aux formes du culte ; c'est même un non-sens ! Le paganisme n'allait pas si loin. Ulysse prend conseil de Minerve pour les affaires de son royaume, il réclame son assistance dans toutes les circonstances graves où il se trouve ; il ne se borne pas à la consulter sur des questions de mythologie, d'encens ou de sacrifices. De prétendus chrétiens cependant font au Tout-Puissant une moindre place dans leur vie que ne faisaient les païens à leurs grossières représentations de la divinité. Prenez votre Dieu, ô catholiques libéraux, et l'enveloppez de bandelettes comme l'Isis des Egyptiens, puis l'enfouissez au fond d'une

pyramide et qu'on n'en parle plus ! à ce prix ; ô libéraux, vous pourrez être catholiques ; à moins que, ô catholiques, vous n'arboriez le pavillon libéral sur les vaisseaux de l'absolutisme.

On connaît assez la distinction imaginée entre l'infaillibilité et la sainteté, qui ne laisse pas d'être une des plus immorales qui se puissent concevoir. Lorsque, pour ne pas rompre la chaîne des prétendus successeurs de Pierre, on est obligé de nous présenter comme vicaires de Jésus-Christ, vases d'élection et temples du Saint-Esprit, des papes infâmes, et qu'on entend alors la protestation de la conscience indignée, on se réfugie dans la subtilité que voici : Les papes ont été infaillibles quant au dogme seulement, hors de là ils ont pu se tromper, notamment sur un détail (bien secondaire !), la moralité de leur propre vie. Ils ont pu sciemment, volontairement, pécheurs scandaleux, devenir fameux par des crimes impossibles à décrire, prendre rang parmi les monstres à face humaine et mourir dans l'impénitence finale.... Cela ne tire pas à conséquence, ils n'en furent pas moins choisis de Dieu pour seuls organes de la pure doctrine.

C'est ingénieux, mais alors pourquoi les appeler : *saint-père*, puisque la sainteté n'est plus un apanage inséparable de la vérité divine ? A ce titre de saint si un seul a droit, tous ont droit également ; car c'est un des avantages honorifiques attachés à l'emploi ;

'est un privilége de la papauté et non des papes. 'est la robe qu'on salue, affaire d'étiquette : on est onvenu d'appeler « saint et vénéré père des fidèles » uiconque occupe le siége de Rome, quelles que oient d'ailleurs les mœurs personnelles du titulaire.

Et pourquoi, d'autre part, considérer le même ape non-seulement comme l'arbitre suprême des ontroverses, mais aussi et surtout comme le vicaire e Jésus-Christ et son représentant, comme étant ieu et plus que Dieu sur la terre? puisque le prêtre et à plus forte raison le pape) « a la puissance de faire descendre Jésus-Christ du ciel aussi souvent qu'il veut; et qu'ainsi le Dieu du ciel est obligé d'obéir au prêtre [1]. » Si le pape est infaillible en loctrine, s'il est appelé saint, tenu pour Dieu et plus que Dieu; comment l'*être* (car on ne peut plus dire l'homme), ainsi investi de la divinité, pourrait-il revêtir le rôle, je ne dis pas du plus immoral et du plus méprisable des humains, mais seulement d'un inconverti. Dans cette voie, logiquement, il faut accepter que le Rédempteur aurait pu être, en son humanité, un pécheur endurci. Les apôtres furent sinon parfaits et impeccables, du moins saints, nés de nouveau, vivant de la vie éternelle qui consiste dans la lutte du racheté contre le vieil homme. Or, la logique la plus élémentaire contraint les docteurs ca-

[1] *Furbity.*

tholiques à nous représenter comme un élu par excellence, bien mieux, comme un prophète inspiré, plus encore, comme Dieu sur la terre et comme l'Évangile vivant..... un Borgia !

On ne parlerait pas tant des papes scandaleux, s'il n'était de l'essence même du catholicisme d'ériger ces hommes en principe. Qu'il y ait sur la terre des scélérats ou des abominables, c'est un grand mal; mais ce mal on le peut combattre, et tout mal combattu est un commencement de bien. Or, comment le combattre au nom d'une religion qui de ces scélérats fait des apôtres ! Que la société humaine ait des membres gangrenés, c'est une calamité ordinaire, rentrant dans les conditions de ce monde imparfait. Ce qui devient exorbitant et redoutable c'est le vice divinisé, c'est la gangrène recommandée — inoculée. Voilà ce qui est mortel; point d'agent de corruption plus énergique ! — Que si les docteurs romains, par pudeur, veulent renoncer à ces papes et les supprimer, tout l'échafaudage de leur Eglise s'écroule, la ligne de succession est rompue ; que s'ils veulent les maintenir, ils outragent le Christ et ses disciples en leur assimilant de tels hommes. Ils font injure à la majesté du Père en supposant qu'il a choisi pour ses interprètes des êtres semblables à Néron, qu'il a parlé par la bouche du diable ou de ses enfants. Ils n'ont d'autre choix qu'entre la ruine de leur théorie ou le blasphème.

Christ n'a pas voulu que la vérité tirât d'un côté et ı sainteté d'un autre; il n'a point indiqué des marues extérieures et constitutives auxquelles on pût ɛconnaître son Eglise; il n'a point dit, par exemple, ue le siége central en serait à Rome. Point d'autre gnalement que celui-ci : « Vous les reconnaîtrez à ɛurs fruits. » C'est là le mot de ralliement laissé aux hrétiens par leur divin Maître. Et ce n'est pas un ain mot, car si, entre deux Eglises également féondes en fruits visibles, il devient difficile de décier sur des points accessoires, d'après ce seul caracɛre; en tous cas on en peut inférer qu'il faut exclure lu christianisme l'institution, obligée par son prinipe de tenir pour saints par excellence les hommes es plus corrompus; ce qui, à coup sûr, loin d'être n morale un bon fruit, est de tous les poisons le plus ubtil et le plus mortel.

Si l'intelligence sourit à l'idée d'une infaillibilité ompatible avec l'immoralité, si l'Ecriture sainte la éprouve, la conscience n'en est pas moins blessée. Elle se révolte à cette idée de séparer l'infaillibilité de a sainteté. Elle n'y peut voir que la condamnation l'un système réduit à se réfugier dans cette distinction.

Or il nous arrive, à nous protestants, de prendre au sérieux les paroles du Maître et le cri de la conscience, et c'est pourquoi, de même que nous tenons pour chrétiens parmi les catholiques ceux que l'on « reconnaît à leurs fruits, » c'est-à-dire chez lesquels

la foi évangélique produit un changement de vie ; de même nous rejetons tout chef visible de l'Eglise universelle, ne lui sachant d'autre directeur que son Chef invisible, éternel et tout-puissant. Encore moins pourrions-nous regarder comme tel un inconverti, fût-il même honnête homme ; et jamais surtout, à aucun prix, l'un de ces personnages que l'histoire stigmatise comme des phénomènes exceptionnels de cruauté, d'impureté et de bassesse. Et c'est aussi pourquoi l'Eglise romaine nous tient pour hérétiques obstinés, et nous a jadis traqués, proscrits, exterminés par le fer et le feu. Qu'en pense notre libéral catholique ?

Passons..... il est trop évident qu'au point de vue religieux, on ne peut séparer le vrai du bien ; et que si quelque doctrine est véritable, elle ne peut produire au temporel que d'heureux effets. Abordons la question au point de vue simplement humain et politique.

Qu'un savant physicien puisse être un pauvre littérateur... à la bonne heure ! mais quoi : s'il existait un philosophe dont on fût certain qu'il possède entièrement la vérité philosophique, dirons-nous que nous le croirons en métaphysique seulement, tandis qu'en politique il peut se tromper du tout au tout ? La philosophie cependant comprend toutes les sciences morales et la politique comme les autres. Or qu'est-ce que la religion si ce n'est la philosophie

suprême? Qu'est-ce que la vérité religieuse sinon la vérité des vérités? La science de Dieu ne peut pas ne pas être en même temps celle de l'homme et le soleil des autres sciences morales. La Bible n'est pas une encyclopédie, une pleine initiative est laissée à l'homme en d'autres sphères; mais elle est la clef de la connaissance du cœur humain, elle est la vraie anthropologie parce qu'elle est la seule théologie.

Comment admettre que l'oracle divin puisse se tromper en morale; ou qu'en fait de morale il soit infaillible sur les devoirs de l'homme envers Dieu, — sujet à l'erreur quant aux devoirs de l'homme envers la société? Où placer la limite de l'infaillibilité? En morale, où finit la religion et où commence la politique? Vous limitez l'autorité de l'église à la foi, mais tout ce qui tient au salut des âmes est affaire de religion; or, si l'Eglise dit que la liberté de conscience et la liberté de la presse sont funestes à ce même salut, de quel droit contesterez-vous sa compétence?

Quoi donc! le pape saura de certitude ce qu'il faut pour le bonheur éternel des âmes, et il ignorera parfaitement si la liberté civile et politique y nuit ou non! Il saura de science certaine que lui pontife est le vicaire de Jésus-Chrit, et il pourra se tromper grossièrement sur la convenance qu'il peut y avoir à ce que ce vicaire ait ou n'ait pas un royaume temporel! Il aura d'éclatantes lumières sur un seul point et demeurera dans de profondes ténèbres sur les points

les plus voisins! S'il dit que l'union de l'Eglise et de l'Etat est bonne, religieusement, c'est-à-dire vis-à-vis de chaque fidèle, il est infaillible, il faut le croire! mais au point de vue de l'ensemble des hommes, c'est-à-dire politiquement, il se trompe, son avis est le dernier à suivre! Phénomène curieux et rare! Et pourquoi cette étrange dispensation de Dieu? Comment se fait-il que l'être investi de la toute-science religieuse, n'ait pas en d'autres sphères au moins une sagesse supérieure et que son opinion n'y soit pas au moins *probable!*

Nous reconnaîtrons donc qu'un homme a reçu le privilége magnifique d'être dépositaire des vérités les plus importantes, et nous ne déférerons pas à tous les avis de celui qui participe au conseil de Dieu. Nous dirions aux apôtres inspirés, s'ils revenaient sur cette terre : quant aux dogmes, nous vous croyons, mais quand vous ordonnez de payer le tribut à César, c'est affaire politique, elle n'est point de votre ressort et nous nous réservons de faire tout le contraire, étant chrétiens..... en religion seulement! — A quoi le catholique libéral répondra qu'il vénère le souverain pontife!

Oui! je vois aussi que l'auteur de la *Question Romaine* et celui de la célèbre et spirituelle brochure : *le Pape et le Congrès*, et les gouvernements de la France et du Piémont protestent de la pureté de leur catholicisme, de leur dévoûment au saint-père..... Il n'y

à pas jusqu'au gouvernement provisoire des Romagnes qui n'ait dit son amour et son respect pour « le père commun des fidèles. » Allez demander à la cour de Rome ce qu'elle pense de ces politesses. S'il s'agissait de choses de peu d'importance..... de dogmes par exemple, on pourrait s'entendre, et passer sur l'incrédulité du fond en faveur des gracieusetés de la forme ; mais il s'agit du pouvoir temporel, d'une réalité palpable. Il semble alors qu'une certaine conformité d'idées, et l'admiration du régime auquel préside le père, serait de la part des fils une sorte de vénération plus substantielle.

Je m'étonne que l'on se donne tant de mal pour rétrécir le domaine de l'infaillibilité. On pense peut-être qu'elle doive se faire petite pour pénétrer par les minces ouvertures que lui laisse l'esprit du temps. Mais croit-on que le catholicisme puisse accepter cette humiliation de n'exister qu'à condition de s'amoindrir ? Bien malades, les causes qui sont réduites à se faire excuser au lieu de lever hardiment la tête ! Restreindre l'autorité papale, c'est s'acheminer à la détruire. La supprimer, c'est anéantir l'Eglise romaine ; c'est revenir au troisième siècle ou même au premier ; c'est du protestantisme cela !

Les vrais catholiques ne s'y trompent pas. Ils voient bien où les mènerait le libéralisme, et si parfois il leur convient de s'affubler de son nom, ils jettent hardiment le masque quand ils pensent n'en avoir plus be-

soin. Le pape a parlé, le pape l'horreur de l'Eglise romaine pour la liberté ; s mpressent de condamner la liberté, après lui, avec lui, comme lui ! L'Eglise veut la suprématie temporelle du pape sur tous les souverains ; ils la veulent et se déclarent, avant tout, sujets du pape. L'Eglise a décidé que l'homme n'est pas libre de ses opinions ; ils n'admettent la liberté de la presse et de la parole que pour l'Eglise, à l'exclusion de tout le reste. L'Eglise fait un devoir de la croisade contre les hérétiques ; ils proposent l'union des nations catholiques et prêchent la guerre sainte contre toutes les autres.

Le pape, et ce parti dont l'*Univers* était le principal organe, voilà le catholicisme ; il est là, il n'est que là !

Quant à ceux qui veulent rester catholiques à tout prix, sans renoncer à la couleur libérale, et qui sont réduits à dire que les brefs du pape, les discours du pape, les bulles du pape ne sont pas selon le cœur du pape,.... que la cour de Rome ne demande pas mieux que de bénir toutes les institutions libérales... Quant à ceux qui s'obstinent à servir Dieu et Baal, nous leur dirons : réfléchissez ! Il en est temps, « jusques à quand clocherez-vous des deux côtés[1] ! » c'est assez croupir dans des situations fausses, équivoques et pitoyables. Les événements sont sérieux, l'heure a sonné de l'être avec eux et d'avoir le courage de ses principes. Déjà plusieurs ont compris

[1] I *Rois*, XVIII, 21.

qu'il fallait choisir, ils se sont arrachés au ridicule d'une contradiction flagrante. Des hommes de 1830 ont pris leur parti, se sont mis franchement au service du pouvoir temporel du pape. La cause libérale aimera mieux saluer en eux des adversaires déclarés que des auxiliaires douteux. Quant aux autres, ils feraient bien d'opter une fois pour toutes entre le camp de la liberté et celui du despotisme théocratique !

CHAPITRE XIX

Classification

Mais, après tout, qu'importe ! Que les catholiques libéraux soient irréfléchis, inconséquents, ou qu'ils n'existent même pas, en ce sens que leur catholicisme est nul ou leur libéralisme impossible, tant pis pour eux ; en quoi cela peut-il inspirer des craintes ? Ce juste milieu, tiède pour la liberté, ne se range point en bataille contre elle. Il n'y a pas à s'en inquiéter.

C'est ce que je conteste hautement, persuadé que cette masse hybride est l'un des plus sérieux, pour ne pas dire le plus grave des obstacles au progrès[1].

[1] J'écrivais ces lignes avant la fin de 1859. Dès lors les événements sont venus, ce semble, justifier l'idée que les gouvernements absolus sont à l'avancement des nations un moindre obstacle que le parti bicéphale dont je parle. Un souverain puissant a proposé une innovation hardie aux anciens errements diplomatiques. Il revendique les droits naturels des Romagnols et se refuse à consacrer au XIXe siècle cette vieille et barbare idée, qu'un peuple est une chose sur laquelle on acquiert des droits par possession, ni plus ni moins que s'il s'agissait d'un champ ou d'un troupeau. — Et qui vient s'élever contre cette pensée, qui

Il y a dans cette classe d'hommes plusieurs catégories.

D'abord des catholiques très-ultramontains, en tout cas ennemis jurés de tout ce qui n'est pas leur parti religieux et politique, mais qui revêtent un déguisement, coiffent le bonnet rouge, font sonner bien haut le carillon des phrases égalitaires et subversives. Ils n'ont pas beaucoup de peine à jouer au naturel ce rôle si compatible avec leur propre tendance ; les ligueurs furent du même coup jésuites et jacobins, sans effort et sans feinte. Ceux d'aujourd'hui, de même, bien qu'en se grimant un peu. Quoi qu'il en soit, à l'abri de ce travestissement, ils se glissent dans le camp libéral, ou dans certaines factions remuantes ; là ils observent, notent, lèvent des plans, vont faire leur rapport. Ils ont aussi la mission, s'ils trouvent suffisamment de dupes ou de complices, de grimper sur le siége, de prendre le fouet et de ramener l'attelage au giron de l'unité ou sinon de verser au prochain ravin, pour faire voir qu'il n'y a d'ordre possible que par eux.

ose réclamer l'intervention des baïonnettes françaises en faveur de la *légitimité* papale? des légitimistes, des ultramontains? Sans doute, et on le comprend, c'est naturel. Mais qui encore? le croirait-on? Des gens qui ont fait la révolution de 1830 contre la légitimité de Charles X, l'ancien centre gauche de la Chambre sous Louis-Philippe... , ce même parti qui, dans la constituante en 1848, fut le grand promoteur de l'expédition française à Rome. Voyez à l'œuvre ce libéralisme très-avancé, mais très-catholique, et fiez-vous-y !

Cette race est plus abondante qu'on ne croit et très-dangereuse.... Tels s'y trouvent pris qui n'y voulaient croire et s'en aperçoivent quand il n'est plus temps.

Une seconde catégorie est celle d'hommes jusqu'à un certain point sincères, en tout cas incapables de manœuvres perfides. Catholiques convaincus, s'il faut choisir, ils jetteront la liberté par-dessus bord, mais ils caressent avec complaisance leur illusion, ils tiennent tant à ce rêve qu'ils sont très-affectés, quand les circonstances viennent les réveiller brusquement et les rappeler au bon sens. Ils n'aiment pas les idées claires et suivies qui sont le partage de l'homme réfléchi. Dans cette catégorie on peut ranger même des protestants, qui nourrissent avec bonheur et ingénuité la chimère d'un catholicisme libéral possible.

Dans la troisième catégorie on rencontre des libéraux très-attachés à leurs instincts politiques, qui, s'il faut opter, secoueront volontiers le catholicisme; mais, passablement sceptiques, ils semblent considérer leur indifférence en matière de religion comme une partie intégrante de leur libéralisme, que même plusieurs font consister en cela surtout. Ils regardent leur persistance dans le culte ambiant comme une consécration de leur principe. Pour eux, le premier caractère du libéral est une telle impartialité à l'égard des religions, qu'il doit être autant que possible de toutes, d'aucune, ou de la première venue. Ils appel-

lent cela tolérance, et c'est par dédain pour des questions si fort au-dessous d'eux, qu'ils restent dans leur confession native. En changer, serait presque du fanatisme. Sans doute, si quelque jour on ne peut plus avoir la liberté de la presse et de la tribune que sous peine d'excommunication, ils encourront gaîment ces foudres surannées,.... sans cesser d'être catholiques; mais ils ne voient pas la nécessité d'aller au-devant de ce conflit.

Une autre fraction, la plus nombreuse, est composée de gens moins penseurs encore; leurs propensions sont assez libérales, mais cent liens les retiennent dans le catholicisme: liens de famille, de position sociale, de voisinage, de clocher. C'est le respect humain qui les enlace, c'est la crainte de se mettre en évidence, de faire parler de soi, et puis c'est le réseau des intérêts matériels dont le clergé tient les fils. C'est l'héritage d'une collatérale, c'est un établissement à faire, c'est une place qui dépend plus ou moins du fonctionnaire ecclésiastique. Pourquoi troubler son repos, s'exposer à des tiraillements, compromettre son avenir et son budget, quand on peut jouir d'une existence paisible, moyennant la simple formalité d'entendre messe une ou deux fois l'an!

Enfin, en omettant quelques nuances, je signale une cinquième espèce, savoir des démocrates socialistes, auxquels un instinct fort juste inspire l'arrière-pensée qu'ils n'ont pas à rompre avec une tendance homogène à la leur.

De cette dernière catégorie, comme de la première, il n'y a rien à dire ; il est trop évident qu'elles sont au premier rang des adversaires de la liberté.

Quant aux trois autres espèces, il vaut la peine de discuter leur influence, parce que souvent elles sont sincères dans leurs intentions libérales.

CHAPITRE XX

Catholicisme libéral selon M. de Montalembert

Des écrivains comme MM. Villemain, De Sacy, Montalembert, etc., qui passaient pour libéraux, semblent aujourd'hui se faire les champions du pape contre l'Italie[1].

En France, ils soutiennent avec fougue les franchises parlementaires; pour l'Italie, ils proposent l'écrasement absolu de ces mêmes droits, au nom de l'intérêt général de la chrétienté; car, demander la perpétuation d'un régime qui déclare anathèmes ces libertés, c'est demander leur suppression à tout jamais dans les États du pontife, c'est les flétrir pour le reste de l'univers. Ils exaltent en deçà des monts ce qu'ils proscrivent au delà. Leur libéralisme ne serait-il qu'une machine de guerre à battre en brèche un gouvernement, pour en ramener un autre selon leur cœur? Alors ils sont dans l'ornière socialiste où l'on ne voit de salut que par les mutations administratives, où l'on joue son va-tout sur la carte de la souveraineté. — Quoi qu'il en soit, que leur attitude in-

[1] Voir note à la fin.

consistante, ambiguë, provienne de calc ou de force majeure, ils ne peuvent être au progrès qu'une entrave d'autant plus efficace qu'elle est plus subtile!

Par exemple, M. de lembert a souvent dit avec un talent distingué des vérités trop méconnues. Il a nettement accusé « l'avortement ou l'abdication du libéralisme continental, » l'analogie de la démocratie révolutionnaire avec la nonarchie absolue « qui « ont, l'une comme l'autre,... condamné partout la « valeur et la dignité individuelles de l'homme à être « absorbées par l'Etat[1]. » Nul peut-être mieux que lui n'a compris et rendu le caractère libéral de l'aristocratie anglaise:

« Je veux la louer et la bénir d'avoir su écouter avant tout le reste de l'Europe la voix de la justice envers ses inférieurs, d'en avoir pratiqué les lois sans y être forcée par aucune insurrection ou par un despote. »

Il dit encore :

« L'aristocratie anglaise ne se contente pas du glorieux privilége d'être au premier rang de ceux qui donnent leur vie sous le drapeau de leur pays : elle comprend qu'il y a d'autres batailles à gagner dans les luttes formidables entre les intérêts anciens et nouveaux que suscitent les transformations de l'industrie et le mouvement de la civilisation. Elle se montre, dans la personne de plusieurs de ses représentants les plus notables, pénétrée d'une sollicitude intelligente pour toutes les questions nouvelles, sincèrement dévouée aux besoins moraux et matériels des classes laborieuses, profon-

[1] *Avenir de l'Angleterre.*

lément émue et activement préoccupée des souffrances de la classe indigente. Quand on voit les hommes les plus considérables de la pairie, comme le comte Grey, les comtes de Carlisle et Shaftesbury, les héritiers des familles les plus anciennes ou les plus opulentes, tels que lord Stanley, lord Goderich, et tant d'autres, consacrer non plus seulement leurs souscriptions pécuniaires, mais leurs efforts personnels aux écoles d'adultes et d'apprentis, courir les villes de province pour faire aux ouvriers des cours publics sur l'histoire ou sur les sciences naturelles; quand on les retrouve à leur place dans le Parlement, toujours au premier rang dans les discussions qui intéressent le bien-être ou l'éducation des masses; quand on sait à quel point les ouvriers mêmes des manufactures se montrent affectueusement reconnaissants des marques de sympathie qui leur viennent d'en haut, on se sent le cœur plein de confiance et d'espérance dans l'avenir de cette grande nation. »

Il serait difficile de rendre plus complète justice et plus loyal hommage aux vertus éminentes d'une nation libérale. Mais à quoi sert de constater d'heureux effets si l'on n'en tire aussitôt un enseignement, si l'on ne remonte à leur cause pour la faire connaître et la faire aimer, si l'on ne cherche les semences de ces fruits excellents pour les répandre au loin !

Or quelle est, selon M. de Montalembert, la source de cette prospérité ? C'est ...... c'est le papisme. L'Angleterre libérale est le prolongement de l'Angleterre catholique; le nouveau palais du Parlement en est la preuve, car « nulle part ne se montre dans

« ce monument la solu [illegible] le c [illegible] ii a séparé « par la réforme les Ang [illegible] du XVI siècle de leurs « glorieux et invincibles [illegible] tres. » Les barons qui fondèrent la charte étaient ca [illegible] oliques ; peu s'en fut que le pape Innocent III n'y ait été pour quelque chose, lui qui mourut en maudissant cette pierre de l'angle de la constitution anglaise. Sans doute les barons catholiques du parlementarisme moderne, champions du pouvoir temporel, sauraient braver l'excommunication pour fonder une charte !.. Qui sait ? le très-catholique Jacques II et son parti très-catholique portaient les libertés de l'Angleterre dans leur cœur, et le calviniste Guillaume III les a foulées, restreintes autant qu'il a pu ; en sorte que, si elles subsistent, c'est grâce aux prières secrètes des mêmes papes qui, ostensiblement, professent pour elles une sainte horreur !

Il faut le croire : c'est un « christianisme erroné et impuissant » qui a fondé en Angleterre et dans tous les pays réformés, cette civilisation avancée que notre auteur admire. En d'autres termes, la liberté s'est trompée en germant sur le sol du christianisme évangélique, le despotisme fut mal avisé de fleurir dans les pays où régnait l'inquisition ; c'est l'inverse qui était seul rationnel. Les raisins ont tort de croître sur la vigne, ils devraient pousser sur les ronces. On reconnaît que la liberté a fui les pays catholiques pour se réfugier dans les nations protestantes, on en conclut que le catholicisme est le seul véritable asile de la liberté !

M. de Montalembert néanmoins compare l'Angleterre à l'Espagne, rapprochement fécond en enseignements :

« En 1510, l'Angleterre épuisée par la guerre des deux Roses, dépouillée de toutes ses possessions en France, ne possédant pas encore l'Ecosse, sans colonies et presque sans marine, compte à peine parmi les puissances importantes de l'Europe. En 1510, l'Espagne, délivrée du joug des Maures après sept siècles d'une lutte sans pareille dans l'histoire, constituée en corps de nation par Ferdinand et Isabelle, maîtresse d'un nouveau monde par Christophe Colomb, maîtresse des Pays-Bas, de la moitié de l'Italie et de tout le nord de l'Afrique, domine de toute la tête tous les royaumes chrétiens. Ximénès la gouverne ; sainte Thérèse va naître dans son sein ; Gonsalve de Cordoue combat pour elle. Elle touche à l'empire universel.

« Trois siècles après où en sont-elles?

« En 1800, l'Angleterre, malgré ses révolutions, ses guerres civiles, ses guerres de religion, sa lutte formidable contre la révolution française, dispute à la France la première place dans les affaires du monde. Elle n'a plus de rivale sur mer; elle est la reine du commerce et de l'industrie : elle a un pied à Gibraltar, un autre à Malte; elle a fondé un empire en Asie, un autre en Amérique qui l'éclipsera peut-être un jour; elle a marché de grandeur en grandeur; elle a produit, dans presque tous les ordres de la pensée, des génies qui n'ont point de supérieurs; enfin elle est gouvernée comme Athènes et Rome dans leurs plus beaux jours, par des générations d'hommes chez qui la grandeur civique se couronne du prestige d'une incomparable éloquence.

« En 1800, l'Espagne, malgré les vertus de son héroïque population, si sobre, si patiente, si désintéressée, si pieuse,

si supérieure par tous ces côtés à la race anglaise, l'Espagne préservée par l'unité religieuse d'une source abondante de discordes et de maux ; l'Espagne ne compte plus en Europe. Elle a tout perdu : institutions politiques, garanties civiles, richesse, crédit, influence, marine, armée, commerce, industrie, science, littérature, tout lui manque à la fois. Elle est tombée de chute en chute, de despote en despote, de favori en favori, jusqu'à n'être plus que la proie d'un Godoy.

« D'un côté la vie, et la vie dans sa plus féconde splendeur ; de l'autre, la mort, et quelle mort !

« Comment s'expliquer une telle différence ? Les protestants et toute cette foule qui regarde la réforme de Luther comme une ère de progrès, ont une réponse toute prête. C'est le protestantisme qui a fait la grandeur de l'Angleterre; c'est le catholicisme qui a fait la décadence de l'Espagne.

« Pour tout catholique digne de ce nom, cette explication est un blasphème [1]. »

C'est facile à dire. Caïphe aussi disait du Sauveur des hommes : Il a blasphémé !

N'est-ce pas peut-être le contraire précisément qui serait un blasphème aux yeux de l'Eglise ? Lorsqu'un pape, entre beaucoup d'autres et sans contradiction d'aucun, a déclaré la liberté *détestable ;* dire que le catholicisme est le fauteur de la liberté, le père et le complice d'une chose *réprouvée* ; — c'est cela qui doit être un blasphème pour tout vrai catholique.

Mais, laissant les mots et appréciant les choses, examinons l'explication que donne notre auteur, de

[1] *Loc. cit.*

ce phénomène historique. Selon lui, c'est la liberté qui a fait la grandeur de l'Angleterre, et c'est le despotisme qui a détruit l'Espagne. Or, comme le despotisme et la liberté sont eux-mêmes des effets avant d'être des causes, cette réponse recule la difficulté sans la résoudre. Voici ce qu'il faudrait expliquer :

L'Angleterre et l'Espagne ayant été jadis constitutionnelles l'une et l'autre, pourquoi la liberté a-t-elle fait place au despotisme en Espagne, tandis qu'elle a été consolidée et perfectionnée en Angleterre ?

Pour qui repousse les subtilités et consulte le bon sens, il n'y a qu'une réponse, celle que M. de Montalembert appelle un blasphème.

« Il y a eu une aristocratie en Espagne comme en « Angleterre, dit M. de Gasparin[1], il y a eu des cortès « en Espagne comme des communes et des lords en « Angleterre. D'où est venue la grande différence ? — « de l'Evangile !... *Quiconque ne remonte pas jusque-là « ne saisira pas le premier mot du problème de la liberté.* »

M. de Montalembert essaie pourtant de s'élever à la cause : il la voit dans la constitution de la Grande-Bretagne, dans son aristocratie aussi ; puis s'apercevant que sous le régime démocratique, aux Etats-Unis, la race anglo-saxonne jouit de la même liberté et de la même prospérité, il est obligé de remonter à des causes encore supérieures. — Qualités morales de cette race, loyauté dans les discussions, respect

[1] *Innocent*, III, p. 274.

du droit des minorités, courage politique, patience et persévérance, dévouements spontanés, en un mot, puissance de la moralité individuelle : voilà ce qui explique un état social admirable. Mais les vertus ne sont-elles pas elles-mêmes une conséquence dont on peut encore indiquer la source? Oui, elles sont le fruit de la conscience. Or, la conscience humaine existe en Espagne comme en Angleterre; il faut donc trouver une autre raison, qui rende compte de la paralysie de la conscience dans l'une et de sa vitalité dans l'autre[1]. Notre auteur reconnaîtra probablement que la cause primordiale est ici la religion, nerf et gardien de la conscience.

Or, quelle est la religion de l'Angleterre? c'est l'Evangile; mais l'Evangile pur de tout alliage, dégagé de traditions humaines; c'est le glaive de la parole divine, non pas ébréché, couvert de rouille, mais aigu, tranchant, flamboyant, rendu à son éclat et son fil primitifs. Nulle part on n'est plus ferme et plus franc sur ce sujet : « A bas le papisme! point de dieux de bois! » C'est un cri national dans ce pays. Pour jouir des bienfaits de la vérité, il faut n'avoir pas peur de déchirer les voiles qui viennent constamment s'interposer entre elle et nous, il faut la voir face à face et nier courageusement toute erreur; autrement l'on végète dans un crépuscule sans issue. Le sel qui perd

[1] Ce n'est point par les choses communes aux deux peuples que l'on peut expliquer la différence de leur sort, mais seulement par leurs traits distinctifs.

sa saveur ne préserve plus de la corruption : La conscience de l'Angleterre, c'est le protestantisme évangélique !

Voilà ce qu'il faudrait oser dire. Mais plutôt que d'envisager résolûment les vérités où l'on est irrésistiblement conduit, on préfère se perdre dans un dédale d'inconséquences. C'est à peu près inévitable quand on veut servir deux maîtres. Voyez plutôt :

« Il y a tel journal catholique, paraissant à Dublin, qui publie chaque semaine deux ou trois invectives contre cette constitution même en vertu de laquelle il a le droit de proclamer ses convictions et de déblatérer contre tout ce qui est anglais sans courir l'ombre d'un danger. »

Ainsi parle M. de Montalembert et il s'étonne. Ne serait-ce pas le journal de Dublin qui serait conséquent avec l'idée catholique, et qui de plus aurait le mérite de la révéler franchement et crûment ?

Pourquoi M. de Montalembert renie-t-il « cette « *école* qui a rangé le duc d'Albe parmi ses héros et « s'est donné pour mission de réhabiliter la révoca- « tion de l'édit de Nantes ? » Cette *école*, c'est l'Eglise romaine ! Ou bien, le sentiment des papes ne serait-il que la doctrine d'une *école*, autrement dit d'une *secte* ? C'est ce que nous croyons, nous protestants, mais M. de Montalembert ne peut l'entendre de la sorte : il serait hérétique et il ne le veut être à aucun prix. Il faut donc qu'il se décide ; car enfin, le pape Grégoire XIIIe du nom et ses cardinaux, lors-

qu'ils reçurent la nouvelle du carnage de la Saint-Bathélemy, furent rendre grâce à Dieu d'un si grand bienfait et ordonnèrent un jubilé universel à cette occasion. Ce n'est pas une école, c'est bien l'Eglise catholique, apostolique et romaine qui a fait cela; en quoi elle exaltait quelque chose de beaucoup pis que la révocation de l'édit de Nantes et d'infiniment moins libéral[1]. Alors ou M. de Montalembert approuve aussi, et dans ce cas il est bon catholique, j'en conviens, ou il désapprouve, et par ce fait il se sépare de son Eglise qui, elle, n'a jamais désavoué son approbation enthousiaste de ce crime, et qui ne pourrait le faire sans renier son infaillibilité[2].

La secte romaine et la feuille de Dublin ont donc grandement raison de maudire cette liberté qu'elles partagent avec tout le monde, cette liberté créée et maintenue par le protestantisme qui couvre de sa protection même ses ennemis les plus fanatiques, qui ne se croit pas dispensé d'être juste et généreux même envers l'injustice, et qui, par cela seul, montre

[1] *Memento*, dit Michelet (*Louis XIV*, p. 376, id. 386), en rapportant les horreurs de la révocation: . . . . . « Le vicomte de « Novyon, vieil officier, la vénérable Mademoiselle de Montalembert, qui avait quatre-vingts ans, furent ignominieusement « *traînés*. » — L'Église romaine prouve encore aujourd'hui, par des faits journaliers, qu'elle n'a pas changé d'un cheveu ses traditions sur les enterrements.

[2] Grégoire XVI, en effet, dit dans une encyclique: « L'Église « ayant toujours été inspirée par l'Esprit-Saint, n'a jamais pu « s'égarer ni se tromper, elle n'a donc rien à réformer ni à ré- « pudier de son passé. »

qu'il possède en lui la puissance de la vérité, laquelle ne met point son assurance en la force visible et charnelle, mais place en Dieu toute sa confiance.

Qu'on nous dise par contre où et quand le catholicisme, se trouvant omnipotent, a jamais accordé pareille liberté ou pareille justice, je ne dis pas à ses adversaires, mais à quiconque! Néanmoins M. de Montalembert persiste à entrevoir une sympathie essentielle quoique latente entre le catholicisme et la liberté, car, dit-il, le catholicisme a toujours vécu à l'aise dans les pays libres et y a même prospéré.

Vécu, sans doute ; — prospéré, c'est autre chose. Je ne crois pas au succès du catholicisme dans les pays libres. Aux Etats-Unis il se recrute d'émigrants européens, mais là, comme en Angleterre, il se manifeste plus par l'apparat extérieur que par la propagation de ses doctrines ; il fait plus d'édifices que de prosélytes, et fait moins de constructions qu'il ne perd d'adhérents. Mais enfin il subsiste dans les pays libres! Je le crois vraiment bien! qu'est-ce que cela prouve? Que le catholicisme est libéral de sa nature? Non! Tout peut vivre et subsister sous la loi du laisser-faire. Il n'est pas de théorie, pas d'institution illibérale qui ne puisse naître et croître au sein de la liberté et grandir même jusqu'à la détruire. Cela ne veut pas dire que la théorie ou l'institution soient, par cela seul, compatibles avec les principes libéraux. L'esclavage a bien existé dans les démocraties de l'antiquité, il existe dans la démocratie améri-

caine; dira-t-on que pour ce motif seul l'esclavage est une institution libérale? Le papisme aurait bien mauvais caractère s'il ne pouvait vivre là où il ne rencontre aucun empêchement. Quant à savoir s'il peut durer longtemps quelque part sans aucun appui de l'Etat, c'est une autre question qu'une longue expérience peut seule résoudre. L'épreuve de la liberté n'est pas encore faite pour lui. Si quelque jour la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat venait à s'opérer dans tous les pays civilisés, je ne doute pas que cette circonstance ne provoquât chez les catholiques un redoublement de zèle qui serait avantageux à leur Eglise. Cet emprunt forcé fait aux principes individualistes donnerait à ce corps mort, au moins pour quelque temps, une étincelle de vie; mais le catholicisme alors ne serait presque plus le catholicisme, et puis il resterait à voir si ce réveil se soutiendrait longtemps.

Apprécions maintenant de quel secours peuvent être pour la cause libérale les écrivains comme M. de Montalembert. Ils la servent, dira-t-on, puisqu'ils font l'éloge des libertés parlementaires et consacrent leur éloquence à en faire sentir les bienfaits. Ils la desservent, dis-je, parce qu'ils méconnaissent le principe, la base et l'idée mère de ces institutions et substituent à leur fondement naturel des assises vermoulues, où elles s'affaissent, et tôt ou tard doivent crouler; ils creusent sous elles le gouffre du despotisme. Il n'y a rien de plus contraire au triomphe de

la vérité que ces erreurs qui, se tenant tout près d'elle, lui dérobent quelques reflets. Elles ont toujours séduit l'humanité et l'ont retenue à la porte du sanctuaire, parce qu'en empruntant au vrai ses rayons les plus agréables à l'homme, elles y mêlent du faux, ce qui est le plus propre à le captiver et à flatter ses passions. Il y a peu de religions plus réfractaires au christianisme que celle des brahmanes, parce que c'est de tous les paganismes celui qui parfois s'élève le plus près des sublimes clartés de l'Evangile, tout en conservant les erreurs les plus monstrueuses et les plus séduisantes.

Puis survienne quelque grave éventualité où le libéralisme des catholiques soit mis à l'épreuve, aussitôt leur papisme s'irrite et prend le dessus. La théocratie papale est tant soit peu menacée et soudain M. de Montalembert rompt une lance pour elle [1]. Il est indigné « du déplorable exemple qu'a donné ce « pays constitutionnel (le Piémont) en déclarant que « les garanties du régime représentatif étaient in- « compatibles avec la guerre, » mais il n'est pas indigné du tout de ce que ces mêmes garanties n'existent, dans les Etats de l'Eglise, ni en temps de guerre ni en temps de paix. Bien plus, il sollicite l'intervention de l'Europe pour les en exclure à jamais par la force : « Si la France avait voulu, le Piémont n'au-

[1] *Revue contemporaine*, octobre 1859.

« rait rien osé entreprendre contre le saint-siége, et « l'Angleterre eût été reléguée à jamais dans sa hai- « neuse impuissance. » Voilà au fait et au prendre le libéralisme des catholiques..... *Et nunc erudimini!*

Les effets pris pour les causes ; l'appréhension d'approfondir, de peur de rencontrer ces éclairs qui pulvérisent les idoles ; la passion d'un accommodement impossible, source de contradictions insolubles; l'âme du despotisme, présentée comme celle de la liberté ; un tissu d'inconséquences,.... tout cela pour aboutir à jeter les sociétés enchaînées dans les bras du socialisme théocratique. Telle est la tendance. Faut-il s'étonner si on lui reproche d'être un faisceau moins de principes que d'expédients.

CHAPITRE XXI

Catholicisme libéral selon M. Guizot

Je ne sais voir non plus qu'un expédient dans le catholicisme libéral proposé par M. Guizot. On semble croire que pour exercer une influence étendue dans le monde, il faille faire abstraction de la différence entre les confessions et parler comme s'il n'y en avait qu'une. Un moyen commode de résoudre les difficultés, c'est de les taire !... Dire que le protestantisme et le catholicisme sont tous deux le christianisme ; et si le mahométisme entrait en ligne, ne plus connaître que la religion : est-ce de la philosophie ou de la diplomatie ?

Dans un article de la *Revue des Deux Mondes*[1], intitulé : *la Belgique et le roi Léopold en 1857*, M. Guizot, à propos de la question belge des fondations, estime d'un intérêt immense pour la société que l'Eglise ne s'affaiblisse pas, et qu'elle conserve sur les peuples cette influence morale dont la civilisation de nos jours ne saurait se passer. Il signale chez les orateurs

[1] 1er août 1857.

du parti catholique belge « un certain souffle libéral « qui ne s'éteint point dans les emportements de la « lutte contre les libéraux et que, dit-il, j'ai pris plai- « sir à rencontrer au milieu des ardeurs de la foi « et de la piété catholiques. » Selon lui, « en Belgi- « que le parti catholique et le parti libéral sont deux « partis de gouvernement, divers, mais non radicale- « ment contraires, tous deux naturels et nationaux. »

C'est « le caractère particulier et la gloire de la « Belgique d'être en Europe la première, jusqu'ici, « peut-être la seule nation catholique qui ait franche- « ment accepté les institutions et les libertés politi- « ques de la civilisation moderne, en conservant et « en pratiquant avec ferveur son ancienne foi. » M. Guizot montre ensuite que l'Angleterre, la Hollande et les Etats-Unis « sont parmi les Etats moder- « nes ceux où le gouvernement libre a le plus pros- péré et duré. » Il attribue ce résultat à ce que, dans ces pays, « la foi chrétienne s'est fortement mainte- « nue et même développée à côté de la liberté politi- « que..... preuve éclatante, dit-il, que la religion sied « bien à la liberté. » Il aurait pu dire, avec plus de raison, qu'elle est la seule source de la vraie liberté... Enfin il conclut en disant : « Les libéraux belges ont « eu cette bonne fortune que l'élément religieux, « chrétien, catholique a marché avec eux à la pre- « mière conquête de la liberté, ils ont encore plus « besoin de son concours pour l'affermir et la con- « server..... l'alliance chrétienne est pour eux la con- « dition du bon et durable succès libéral..... »

Tout en reconnaissant qu'il n'y a pas d'exemple d'un pays catholique où le libéralisme ait prospéré, sauf la Belgique, depuis 1830, M. Guizot propose donc pour l'avenir, comme chose désirable, la formation d'un parti catholique libéral sur le continent. Pour lui le protestantisme et le catholicisme sont le christianisme à peu près au même degré. Il se plaît dans une certaine neutralité à leur égard, et sans examiner si ce n'est pas précisément de leurs divergences que provient la différence politique entre les nations où ils règnent, il appelle indifféremment foi chrétienne le christianisme et ce qui en prend le nom. Il n'est pas étonnant alors qu'il propose le catholicisme comme le facteur chrétien du libéralisme continental. Chose grave! Rien n'est plus propre à accréditer l'idée d'un catholicisme libéral réalisable que la parole d'un homme d'Etat illustre, d'un historien justement estimé, d'un écrivain de premier ordre.... et surtout d'un protestant. Ne serait-ce pas là un obstacle au progrès de la cause libérale?

Pour s'en rendre compte, il faut se demander si M. Guizot n'eût pas exprimé la vérité d'une manière plus incisive, plus exacte et plus profitable, en disant aux Belges : L'âme de la liberté c'est la religion chrétienne, c'est-à-dire la Bible. La liberté qui est fille ou mère de l'incrédulité, est essentiellement précaire, ou plutôt elle n'est pas, car elle dégénère aussitôt.

Et la Bible qui crée la liberté vivace, ce n'est pas la Bible fermée, prise comme talisman magique, enchâssée dans un reliquaire, réservée au clergé ; c'est la Bible pénétrant comme un glaive acéré les jointures et les moelles de chaque individu, c'est la Bible arrivant au plus profond de l'âme humaine et l'animant d'une nouvelle vie. C'est, en un mot, la Bible devenant populaire ! Mais ce christianisme-là, c'est celui qui existait avant le papisme, qui a vécu en dehors de lui, malgré lui et qui a été restauré dans le monde par la Réformation du seizième siècle ; tandis que le culte romain proscrit la popularisation de l'Ecriture sainte et se place comme une haute muraille entre elle et les laïques.

Il ne saurait échapper à l'esprit éminent dont je combats ici l'opinion, que ce qui peut féconder la liberté, ce n'est pas le sentiment religieux en général, ce n'est pas une vague aspiration vers les choses invisibles ; autrement le bouddhisme ou le mahométisme et tous les cultes devraient être considérés comme également propres à l'œuvre ; mais c'est la vérité chrétienne, à la condition qu'elle vive dans les hommes, qu'en eux, par eux elle éclate et agisse. De bonne foi, est-ce là le catholicisme ? s'il y a dans son sein des individualités qui se sont assimilé l'Evangile, n'est-ce pas plutôt malgré lui que par lui ? N'en est-il pas aujourd'hui très-logiquement à répudier les Pascal et les Bossuet ?

Le catholicisme ! mais le monde a-t-il rêvé que c'est le culte extérieur, la soumission formelle, la

formule abstraction faite du sens, la morale casuistique, l'omnipotence sacerdotale, la confession, la direction de conscience, l'abdication de l'être moral, en un mot la religion par procuration ? Un auteur l'a démontré, qui n'est certainement pas suspect de parti pris et d'abus des vérités absolues[1] ; mais qui est certainement en cela l'organe de l'évidence.

Et c'est cette religion-là qui serait, qui pourrait être le sel de la civilisation ? C'est ce système superficiel et extérieur qui verserait dans les âmes l'énergie presque miraculeuse par laquelle l'individu, maître de lui-même, maintient lui-même sa liberté dans les limites de son devoir ? Que le christianisme évangélique, individualiste, y parvienne, je le comprends. Mais le catholicisme ! Comment, sa piété administrative, réglementaire, hiérarchique le pourrait-elle mieux que tous les autres cultes socialistes ? C'est ce qu'il vaudrait la peine d'expliquer.

Et lorsqu'on veut le faire, on n'y réussit jamais qu'en nous donnant pour le catholicisme quelque chose qui n'est pas sa spécialité. La véritable question est de savoir quelle est la communion, quelles sont les Eglises dont tels sont les principes qu'elles popularisent les dogmes chrétiens, au point d'en rendre l'influence bienfaisante jusque dans la sphère politique. La vérité, infusée dans le corps social par le canal du socialisme, ne parvient pas au but, tarit en chemin ; par le canal de l'individualisme arrive au cœur et le purifie. Tout est là !

[1] M. Scherer : *Lettres à mon curé.*

CHAPITRE XXII

L'école libérale catholique

Apprécions maintenant l'influence que peuvent avoir les libéraux catholiques sur l'avenir du monde.

Cette catégorie renferme l'élite intellectuelle du catholicisme. En France spécialement, il est peu d'écrivains remarquables, catholiques de naissance, d'éducation, d'habitudes, de position, qui ne soient libéraux par leurs écrits, leurs vœux et souvent leurs actes.

Ils font même de prodigieux efforts pour populariser les notions justes, les vrais principes de la philosophie sociale.

Depuis au moins dix ans, la littérature française est stérile, en fait de productions artistiques, comparativement à la première moitié du siècle. Après 1848, tout le mouvement intellectuel semble s'être porté vers les questions religieuses et politiques.

Jamais tant d'ouvrages sur ces matières, et ce qu'il y a de plus remarquable dans l'ensemble de ces pro-

ductions, c'est l'unité spontanée qui s'y manifeste. De grandes vérités sont mises en relief et rallient autour d'elles les meilleurs esprits. Il n'est peut-être pas un des principes que j'ai posés dans ce livre, à l'appui duquel je ne puisse apporter de nombreuses citations des écrivains français contemporains les plus connus. Evidemment soixante ans de rudes expériences n'ont pas été sans fruit, les vérités sociales et religieuses sont discernées avec une clairvoyance croissante, exprimées avec un talent, une éloquence rares. Il y a à cela un *verum tamen*. On se demande si ce fait remarquable et qui inspire de si vives espérances, a l'efficacité pratique qu'il devrait avoir, ou s'il est stérile et pourquoi ? C'est ce que je me propose d'examiner ensuite.

Pour le moment je constate que ces auteurs proclament en principe :

La nécessité de la religion comme seul fondement de la liberté :

« Une société civilisée, mais surtout une société libre, ne peuvent subsister sans religion.... le respect de la religion est la plus grande garantie de la stabilité de l'Etat et de la sûreté des particuliers. » *De Tocqueville*[1].

« La religion est la plus grande des forces politiques sinon même le fondement des Etats ! » *Laboulaye*[2].

[1] *L'ancien régime et la révolution*, p. 234.

[2] *Liberté religieuse* (préface). Il faudrait citer en entier cette remarquable préface où l'auteur résume avec une vigueur et une décision rares les vrais principes en cette matière. Je me borne à y renvoyer le lecteur.

Et spécialement de la religion biblique et individualiste :

« Pour un peuple libre quel est le grand problème à résoudre? C'est de remplacer par l'autorité morale de la loi, le despotisme d'une volonté arbitraire, de substituer à d'ignobles entraves, des liens respectables et sacrés. Or comment opérer mieux que par la mise en honneur des vrais préceptes religieux cette substitution, sans laquelle les révolutions risquent de demeurer stériles? Quelle loi sera plus vénérable que celle dont les siècles ont respecté la teneur (la Bible), dont toutes les fluctuations de la pensée humaine ont laissé subsister les fortes assises et qui, mise en pratique, comme elle l'est, par la race anglo-saxonne, lui donne cette énergique patience, cette ardeur contenue et continue, cette cohérence, cette force de prosélytisme qu'elle déploie aux yeux de l'univers étonné. »

Ed. Forgues[1].

« Nous avons affiché un si grand dédain pour la réforme du seizième siècle que nous nous sommes fait une loi d'en ignorer l'histoire.

« Avouons modestement que cette révolution religieuse était la forme de la liberté au sortir du moyen-âge, et reconnaissons que ceux qui n'ont pu conquérir cette liberté ont été jusqu'à ce jour impuissants à en établir une autre. » *Ed. Quinet*[2].

« S'il n'eût dépendu que de la multitude, la république n'eût pas vécu un seul jour; mais (exemple unique peut-être) il se trouva que par la seule force d'une révolution religieuse, le peuple fut contraint de demeurer libre malgré lui[3]. »

[1] Du Roman biblique en Amérique: *Revue des Deux Mondes*, 1853.

[2] *Marnix de Sainte-Aldegonde*, p. 172.

[3] Le même: *Marnix*, p. 180.

« La Bible est en Hollande un monument national. Lorsque Louis XIV s'empara d'Utrecht, il fit brûler sur la place de la grande Eglise tous les exemplaires des saintes Ecritures que l'on pût saisir : C'était comme la Hollande intellectuelle qu'on livrait aux flammes. La foi calviniste s'est incorporée à la défense du territoire, aux monuments publics, à l'histoire visible du pays.....

« .... Le jour où le parti catholique triompherait en Hollande..... ce jour-là ce ne serait point le protestantisme qui tomberait, ce serait avec lui tout le passé glorieux de la nation néerlandaise. » *A. Esquiros*[1].

« Un grand événement...... l'une des causes les plus actives de la puissance de l'Angleterre..... la Réforme, dès son établissement dans ce pays, y eut des résultats qui concoururent tout de suite, d'une manière sensible, à achever le travail d'organisation économique du peuple anglais, à constituer son originalité nationale et à préparer son émancipation politique. »

Gouraud[2].

L'impuissance de la religion socialiste :

« Où l'on trouve l'ignorance et le fanatisme, et à leur suite le despotisme et le silence, c'est toujours dans les pays qui imposent le dogme comme une loi de l'Etat. Cette unité prétendue dont se glorifient l'Espagne et l'Italie, c'est la mort. »

Laboulaye[3].

« La théorie si commode pour la paresse, d'après laquelle le fidèle, remettant à qui de droit la charge de régler son symbole, est dispensé du soin de se l'assimiler par la réflexion...

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1855.
[2] *Histoire des causes de la grandeur de l'Angleterre*.
[3] Loc. cit.

« .... La foi en apparence la plus large écrase et rapetisse celui qui s'y livre, quand on l'accepte comme un joug officiel, émanant d'une autorité extérieure. » *Renan*[1].

« Croire, parce qu'on a la conscience prise et subjuguée, ou croire parce qu'on le veut, parce qu'on s'en impose sciemment l'obligation, quelle différence ! Dans le premier cas, c'est la foi qui, tombant d'en haut toute radieuse, illumine et maîtrise l'esprit ; dans le second c'est l'esprit qui domine la foi et l'assujettit à ses petitesses. Cette seconde foi est celle des religions qui se meurent. » *De Sacy*[2].

« La papauté est la dernière survivance de l'ancienne théocratie orientale et comme telle a perdu tout prestige moral. Jadis elle dominait les rois les plus absolus, aujourd'hui elle n'est plus que sous la tutelle d'une soldatesque étrangère : « assis sous les doubles ruines de Rome, dit Chateaubriand, les papes ont l'air de n'être frappés que de la puissance de la mort. » *L.-A. Martin*[3].

« Qu'est-ce que cette union de l'Eglise et de l'Etat sinon la pensée païenne ? » *Laboulaye*[4].

« Jamais une société catholiquement organisée, c'est-à-dire une société où le pouvoir politique découlera du pouvoir spirituel.... ne sera une société libre comme nous l'entendons. »
De Sacy[5].

L'impuissance de la liberté seule sans le secours de la religion.

« Je ne crois pas non plus que le véritable amour de la li-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1858. — [2] *Variétés*.
[3] *Esprit moral du* XIXe *siècle*. — [4] Loc. cit.
[5] *Variétés*, t. II, p. 25.

berté soit jam né de la vue seule des biens matériels qu'elle procure, car cette vue vient souvent à s'obscurcir. » *De Tocqueville*[1].

« Et vous parlez d'améliorer le sort des classes laborieuses! Elevez-les donc d'abord dans le sens chrétien de ce mot : *élever*. Cela ne veut pas dire diminuez le travail, augmentez les salaires, tâchez que les artisans deviennent des bourgeois..... Elever le peuple, c'est élever son âme. » *Rigault*[2].

« La foi morte, il ne reste debout que l'égoïsme, chacun s'enferme dans sa pensée ou ses jouissances, tout est division et faiblesse.....

« Otez la foi, tout s'amoindrit, il n'y a plus dans la société que des intérêts en guerre, il faut à tout prix que la force matérielle comprime les convoitises révoltées. C'est l'histoire de l'empire romain. » *Laboulaye*[3].

« Faut-il laisser la foi religieuse s'éteindre, au milieu des populations absorbées par le travail matériel et corrompues par la misère..... Nous souhaiterions que les diverses communions, inspirées par une émulation chrétienne, inondassent la France de Bibles, persuadé qu'en dépit des variantes de traductions..... il resterait assez de flamme divine dans ce livre révéré pour élever la raison du peuple et pour nourrir et purifier en lui le sentiment de la responsabilité morale. » *Forcade*[4].

Le principe chrétien d'obéissance et de dévoûment individuel :

[1] *L'ancien régime et la révolution*, p. 256.
[2] *Conversations littéraires et morales*, p. 363. — [3] Loc. cit.
[4] *Revue des Deux Mondes*, août 1858.

« On reconnait l'intelligence politique en Angleterre à deux traits : L'esprit d'obéissance et l'esprit de sacrifice. Voici qui paraît singulier d'un peuple libre,.... le plus libre, au dire de Montesquieu, dont le mot est encore vrai, qui ait jamais existé sur la terre : Obéissance, sacrifice..... »

Nisard[1].

La différence de destinée des nations selon la tendance qu'elles suivent :

« Au quatorzième siècle, on rencontre une foule d'analogies entre nos institutions politiques et celles des Anglais, mais alors les destinées des deux peuples se séparent et nous devenons toujours plus dissemblables à mesure que le temps marche. » *De Tocqueville*[2].

« L'un des traits les plus remarquables de l'histoire du monde depuis un siècle, c'est l'abaissement progressif, ou du moins le retardement de tous les peuples de race latine et de religion catholique, comparé au développement extraordinaire, à l'ascendant certain qu'a pris la race anglo-saxonne. »

Xavier Raymond[3].

« Nous pouvons dire en toute assurance que l'Angleterre offre, pure de tout mélange, la civilisation qui était cachée au fond de la barbarie ; — partout ailleurs elle a été incomplète et n'a eu qu'une existence humble, contestée, combattue....

De toutes les races qui occupent la scène du monde, la plus active, celle qui pèse le plus fortement sur la terre est certainement la race anglo-saxonne. D'autres nations peuvent

[1] *Les classes moyennes en Angleterre et la bourgeoisie en France.*

[2] *Ancien régime et révolution*, p. 153.

[3] *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1853.

plus bri et plus bruyantes que l'Angleterre et les Unis,..... mais aucune, si on y regarde de près, ne peut considérée comme aussi nécessaire que ces deux peu- . » *Montégut*[1].

« ..... Les droits de la liberté, sa nature, ses effets, ont que toujours été méconnus dans notre pays. » *Jules on*[2].

La liberté indépendante des questions de souveraineté :

« C'est parce que l'Angleterre n'est pas un pays révolu- aire qu'elle est et demeure un pays libre. » *Lefèvre-Pontalis*[3].

Le maintien du gouvernement traditionnel et la conquête des garanties libérales :

« Quant à la liberté, elle peut pénétrer partout. Ce n'est pas elle, du moins ce n'est pas elle seule, qu'il faut consulter pour choisir entre la république et la monarchie. Ni l'une ni l'autre heureusement n'a le privilége de la liberté. Il n'est pas donné d'ailleurs à la pure sagesse de décider si une nation sera gouvernée par la forme monarchique ou républicaine. Ce n'est pas seulement l'Etat, c'est le peuple qui est monarchique ou républicain. Laissez la monarchie aux peuples monarchiques et la république aux peuples républicains. »

De Rémusat[4].

[1] Génie de la race anglo-saxonne; *Revue des Deux Mondes*, 1851.

[2] *La Liberté.*

[3] *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1857.

[4] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1859.

« Ni 1789, ni 1830 n'ont valu, pour fonder la liberté, ce que vaudrait à l'heure qu'il est un fait émané de barbares, il y a mille ans; comme serait une grande charte arrachée par les barons..... une forte résistance des villes pour défendre leurs institutions....... L'erreur de l'école libérale est d'avoir trop cru qu'il est facile de créer la liberté par la réflexion et de n'avoir pas vu qu'un établissement n'est solide que quand il a des racines historiques. » *Renan*[1].

L'individualisme :

« Je ne connais pas de doctrine politique qui, dans son principe, faisant abstraction de l'individu, n'aboutisse à la tyrannie. » *De Rémusat*[2].

« Le respect des individus et des droits existants est autant au-dessus du bonheur de tous, qu'un intérêt moral surpasse un intérêt purement temporel. » *Renan*[3].

« Quel est l'esprit politique du christianisme? Channing l'a exprimé en deux mots : C'est le respect de l'individu. »

Laboulaye[4].

La liberté consistant en une juste délimitation des pouvoirs de l'Etat :

« L'Etat doit avoir son unité, je ne conteste point cela. Toute la question est de savoir si cette unité doit s'étendre à

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1858.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1859.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1858.
[4] Loc. cit.

…, ou se borner à certains points. Si l'homme qui fait par-…une société aliène au profit de cette société toutes ses …tés et tous ses sentiments, ou s'il en réserve une portion …ne cède à personne, si enfin il met tout en commun, ou …n'y met que certaines choses. » *St-Marc Girardin*[1].

… Je ne veux pas m'engloutir, tout petit que je suis, dans …e immense et écrasante communauté qui s'appelle l'huma-…té ou l'Etat. Vous avez beau me flatter de l'idée d'être un …à tout le monde ; j'aime mieux être moi. » *Le même*[2].

« J'aspirais avec enthousiasme vers une liberté dont la for-…le, si je lui en donnais une, serait celle-ci : *Gouvernement …lconque, avec la plus grande somme possible de garanties …ividuelles, et le moins possible d'action administrative.* »
Augustin Thierry[3].

« Loin d'être de purs instruments de sujétion, la société et …pouvoir doivent être bien plutôt des garanties de liberté…. …umettre le citoyen à l'Etat en protégeant le citoyen contre …Etat, mettre dans les lois une garantie des lois mêmes, con-…nir le pouvoir par le pouvoir….. (M. de Rémusat montre …'aucun gouvernement *simple* ne résout ce problème). La …berté politique est donc difficile….

« Une juste proportion, une heureuse harmonie entre la li-…rté de l'individu et celle de l'Etat est l'essence de la li-…rté même. » *De Rémusat*[4].

« Les droits de l'Etat naissent uniquement de la nécessité …ciale, et doivent être strictement mesurés sur cette néces-

[1] *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses écrits.*
[2] *Id.*
[3] *Dix ans d'études historiques* (préface).
[4] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1859.

sité : de telle sorte qu'à mesure que cette nécessité diminue par le progrès de la civilisation, le devoir de l'Etat est de diminuer sa propre action et de laisser plus de place à la liberté. » *Jules Simon* [1].

La nature de la souveraineté considérée comme garantie nulle :

« Aux yeux de ces amis violents et pressés des réformes sociales, les droits des individus s'abîment dans le sein de la société..... Quelle serait donc dans ce cas l'unique condition imposée au pouvoir ? Une origine démocratique ! Toutes les formes de socialisme aboutissent à cette monstrueuse idée. Terrible quand elle est exploitée par les passions démagogiques, elle peut l'être par un ambitieux égoïsme ; elle est à la foi l'arme des sectaires et le jouet des despotes. » *De Rémusat* [2].

La restriction de la sphère de l'Etat :

« ...... Cette unité raisonnable et modérée qui ne met en commun que ce qui est d'intérêt commun, ne suffit pas à Platon, il veut que l'unité de l'Etat soit absolue, c'est-à-dire qu'elle s'étende à tout.....

« C'est en vain que Platon, Rousseau et les publicistes de cette école nous font presque un dieu de l'Etat, du peuple, de l'humanité, noms divers de la même doctrine qui détruit la partie pour agrandir le tout.... Je ne suis pas sensible à l'honneur d'être une partie infinitésimale du *nous* populaire ou national, et je rentre en moi-même pour être quelque chose. » *St-Marc Girardin* [3].

[1] *La liberté.*
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1859.
[3] *Jean-Jacques Rousseau*, etc.

« Personne n'imagine pouvoir mener à bien une affaire importante si l'Etat ne s'en mêle.....

« La puissance de l'Etat doit être sans limites, comme son droit disent-ils..... » *De Tocqueville*[1].

« Toute société est une communauté, et ce mot seul indique que dans la société une certaine partie de la liberté est aliénée ou mise en commun. Si la communauté s'étendait à tout, elle absorberait la liberté, et toute doctrine qui tend à cette extrémité est un certain degré de communisme. »

De Rémusat[2].

« Ceux qu'on nomme anarchistes, le sont souvent si peu qu'ils se montrent insatiables de pouvoir et en cherchent jusque dans le désordre. Ils sont partisans d'un pouvoir à tout prix. Ce qui est plus rare, c'est l'amour de la liberté. »

De Rémusat[3].

La force du pouvoir sous le régime libéral :

« Partout où la liberté a pénétré... on n'a point vu venir à sa suite la débilité du peuple ou du pouvoir. » *De Rémusat*[4].

« Les peuples les plus puissants sont ceux qui sont le moins administrés. » *Laboulaye*[5].

« Nul État ne peut se dire libre, si l'autorité n'y est dans l'impuissance d'usurper, et les citoyens, dans l'impuissance de lui résister, tant qu'elle se renferme dans les limites de son droit. » *Jules Simon*[6].

[1] *L'ancien régime et la révolution.*
[2] Loc. cit.
[3] Loc. cit. — [4] Loc. cit, p. 343. — [5] Loc. cit.
[6] *La liberté.*

L'influence heureuse du libéralisme sur la prospérité nationale :

« C'est l'excellent esprit public des Anglais qui depuis plus d'un siècle et demi les a préservés à la fois des abus du pouvoir absolu et des désordres révolutionnaires, tous deux si funestes à toute espèce de travail. »

Léonce de Lavergne [1].

Je n'en finirais pas. Il faudrait faire l'histoire des idées en France depuis vingt ou trente ans, mais un sujet de si haut intérêt demanderait un ouvrage spécial. Les citations qui précèdent, prises au hasard, et l'on en trouverait bien d'autres encore, montrent assez que dans ce pays la plupart des bons esprits discernent et expriment admirablement les vérités essentielles de la doctrine libérale ; je ne parle pas des écrivains protestants de langue française, chez lesquels il va sans dire que ces principes sont accentués avec la vigueur incisive et la confiance calme d'hommes qui se sentent dans le vrai sans réticences, et qui savent qu'ils ont pour leurs convictions l'avenir et surtout l'éternité.

En résumé, l'école française libérale professe :

Que la meilleure base ou plutôt la seule base et la seule garantie de l'ordre, de la liberté, de la prospérité, c'est la religion !

[1] *Économie rurale en Angleterre.*

Non pas une religion quelconque, mais seulement la religion chrétienne, et non pas une religion qui sous couleur de christianisme n'est qu'un culte extérieur, conventionnel, officiel, social, un culte d'accommodement, de torpeur intellectuelle et morale; mais le christianisme pris à sa source, la vérité éternelle agissant directement dans l'âme de chaque individu et réveillant réellement les consciences.

Que tel est le vrai fondement de l'esprit public, du respect de la loi et de l'autorité, de l'équilibre entre l'ordre et la liberté, entre l'Etat et l'individu. Que les gouvernements historiques doivent être maintenus, autant que possible, que la stabilité de la société y est intéressée, que la forme et la nature de la souveraineté sont choses secondaires, que son changement fréquent est nuisible à la liberté, que le gouvernement peut être *quelconque* pourvu qu'il soit réduit à son minimum d'action, que la chose importante et de sauvegarder les droits individuels !

CHAPITRE XXIII

Influence de l'école libérale

Comment donc se fait-il que ces principes, qui ont pour eux l'élite de la civilisation française, demeurent dans les régions éthérées de la spéculation, descendent peu dans les masses, ne les pénètrent guère, ne se traduisent point dans la société en bienfaits pratiques, et au lieu de devenir populaires, restent l'aspiration plus ou moins timide de quelques groupes des classes supérieures ? Faut-il dire avec M. de Rémusat : « Il n'est pas à craindre que nos idées « soient mises demain à l'épreuve de la pratique ? » — Et pourquoi cet ajournement indéfini ? Sont-elles bonnes seulement en théorie ? ou dépendraient-elles entièrement de l'initiative de l'Etat, et serait-il hors du pouvoir de l'individu d'en commencer l'application dans une sphère modeste mais féconde ?

Non ! la réalisation des principes libéraux ne dépend ni complétement, ni même principalement des administrations. — Au fond nous rencontrons toujours les mêmes préoccupations étranges, toujours cette déplorable arrière-pensée que, pour réformer

la société, on ne peut rien, si l'on ne s'empare du timon de l'Etat ! C'est dans les détails de la vie privée que le libéralisme doit d'abord pénétrer. Sous le régime le plus despotique, l'individu peut et doit être libéral, — que l'Etat l'aide ou ne l'aide pas, qu'il veuille ou ne veuille pas. Vos idées seraient mises demain à l'épreuve de la pratique, si aujourd'hui vous vous décidiez à les pratiquer personnellement, si, par exemple, vous déclariez hautement que vous rompez tout lien, tout rapport avec toute Eglise unie à l'Etat, de loin ou de près. Ce n'est donc point dans le fait que vous n'êtes pas gouvernement, qu'il faut chercher la cause de votre insuccès ; vous avez été au pouvoir, en avez-vous mieux inculqué vos idées au peuple ? — Cherchons ailleurs la raison du phénomène. Voici pour moi l'explication que j'ose suggérer.

La plupart de ces écrivains, libéraux de principes, demeurent catholiques de nom, de profession extérieure, de position et de relations sociales; liens qui, si relâchés soient-ils, ont encore l'effet d'amoindrir en eux sinon la perception, au moins la manifestation de la vérité et surtout de paralyser leur action en sa faveur. Ils se trouvent assujettis presque à leur insu à certains ménagements, à certaines réserves, à certains compromis intellectuels qui émoussent le tranchant de leurs idées et affadissent la saveur de leur sel. Et l'on sait si ce sont les vérités voilées ou les lumières vives qui font leur chemin ! La hardiesse de leur es-

sor se trouve à chaque instant retenue, ils
rent accablés sous le poids du peu de cath
qui reste en eux. N'osant remonter jusqu'aux
ses de leurs déductions, ils restent dans u
d'empirisme toujours impuissant. Vainement
t-on au peuple des corollaires épars, on n
culque rien; il faut lui livrer les vérités
diales.

M. de Tocqueville, dans son livre si vrai : «
régime et la Révolution, » démontre que la
après la révolution de 1789, et plusieurs autre
neuf ou dix constitutions, n'est guère plus
qu'avant 1789, sur nombre de points essen
surtout en fait d'institutions et de mœurs li
Il dit comment les Français, « oubliant la liber
« plus voulu que devenir les serviteurs ég
« maître du monde. » Evénement certain mais
M. de Tocqueville en cherche les causes. C'e
lui, l'abus de la centralisation, de la tutelle a
trative, de la quasi-inviolabilité des foncti
soustraits aux tribunaux communs. C'est l'e
anormale des attributions de l'Etat, la prépon
de la capitale sur les provinces, la grande si
des Français entre eux et en même temps le
sion sociale. C'est encore que la noblesse éta
nue une caste au lieu de rester une aristocr
C'est qu'au rebours de l'aristocratie angla
prenait les charges les plus lourdes, afin q
permît de gouverner, la noblesse française ret

munité d'impôt, pour se consoler d'avoir perdu le gouvernement..... C'est la passion pour les places, c'est l'esprit d'irréligion du dix-huitième siècle. C'est que la république des lettres fut une pépinière d'hommes d'Etat..... C'est que les Français ont voulu des réformes avant d'avoir la liberté.....

Tout cela est on ne peut mieux pensé, on ne peut mieux dit, on ne peut plus vrai! mais ce sont là des causes secondes, ou plutôt des effets qui ont produit leurs conséquences, et qui remontent eux-mêmes à des causes supérieures.

Ce sont ces causes originaires qu'il conviendrait de relever et mettre en évidence, si l'on veut ranimer un peuple engourdi, l'arrêter dans la fausse voie, lui donner la force de rebrousser, l'entraîner. C'est ce que n'a pas fait M. de Tocqueville. Pourquoi?

Un exemple l'expliquera peut-être. Ce qui caractérise la noblesse française au dix-huitième siècle, ce qui la rendit odieuse, ce n'est pas qu'elle fût plus fermée qu'une autre, M. de Tocqueville l'établit clairement, mais c'est surtout son arrogance, son entêtement des priviléges qui établissaient la ligne de démarcation, le plus durement, comme l'exemption de la taille; c'est son affectation de se placer au-dessus des lois..... C'est que, frivole et dissolue déjà sous Louis XIV, plus encore sous Louis XV, elle n'avait souci que de ses intérêts, de ses plaisirs, de ses vanités et ne montrait ni ce dévouement au bien du pays, ni ce sentiment des devoirs de sa position, ni cette

préoccupation du progrès général qui caracté les aristocraties libérales; c'est qu'elle fut san trailles pour le peuple; c'est, pour tout dire, q fut égoïste et corrompue [1].

Il faut toujours et partout en revenir aux c morales et individuelles.

Or qui avait fait l'éducation de la noblesse çaise? D'où lui venaient ces vues courtes, cet borné, ce sot orgueil, cette soif des jouissanc moment, cette passion de la vaine gloire et ces m honteuses? Qui forme le caractère moral d'un tion, d'une classe, si ce n'est sa religion? Et c était la religion de l'aristocratie française?

Sous Louis XIV, la noblesse suit le culte of c'est de bon ton. Toute dissidence serait dange ou ridicule, autant qu'une infraction à la mode. cour, il serait aussi excentrique d'appartenir au prétendu réformé, que de ne pas porter perr On encourrait aussi le déplaisir du roi. La rel catholique exerce donc sur la noblesse un empi solu. Quels sont les résultats? On peut les lire l'histoire de ces temps. Dira-t-on que la décrép morale de la *bonne* société, d'une société si par ment catholique, ne fut pas le fruit du catholici

Remarquons qu'il ne s'agit pas là d'un papisn

[1] V. Michelet: *Décadence morale du* XVIIe *siècle, la B liers.* — *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1860. — Et g lement sur l'indissoluble solidarité du catholicisme avec corruption profonde; Michelet: *Louis XIV.* — V. aussi d cault; *Revue des Deux Mondes*, avril 1853.

qualité inférieure, mais de ce qu'il y a eu de plus élevé, de plus brillant dans cette Eglise. Il ne s'agit pas du régime de l'inquisition, il s'agit de la religion de Bossuet et de Fénelon. Mais il arrive que le moindre mélange d'erreurs peut ôter à la vérité l'efficace de sa puissance. Le catholicisme redoute surtout cette action directe de la vérité sur l'individu qui produit les Jansénius, les Pascal, comme les Luther et les Calvin; c'est-à-dire soit le schisme déclaré, soit quelque chose qui en approche fort. Ce qu'il y a d'humain dans ce système agit seul et enchaîne ce qu'il y peut rester de divin. Il place autour des débris de vérité qu'il conserve une haute barrière de conceptions toutes païennes. C'est pourquoi le catholicisme du règne de Louis XIV a légué aux règnes suivants... Quoi? Les croyances d'un Pascal, d'un Bossuet? Nullement, mais bien la casuistique, le chemin de velours d'Escobar, le formalisme, en un mot l'usage de vivre personnellement dans l'impénitence, en chargeant un autre de faire son salut.

Le catholicisme pourrait-il décliner la responsabilité de ce fait? Quoi donc! Il triomphe : et sous l'empire de son influence toute puissante, la dévotion et le libertinage vont de pair, et malgré le débordement de tous les vices, la conscience est tranquillisée par les serviteurs de ce maître, par les directeurs spirituels, — et le crime, lorsqu'il est royal ou aristocratique, est mis au-dessus de la morale éternelle ; et le roi peut, sans aucune protestation du clergé, proclamer légitimes ses enfants adultérins, déclarer bâtards

les fils nés en mariage légitime et saint de ses sujets protestants ! Et cette religion qui centuple l'égoïsme en le rassurant du côté de Dieu, n'a pas été pour la noblesse française la cause de sa décadence morale, source de son écrasement politique[1] ? Il serait intéressant d'examiner en détail chacun des traits distinctifs de cette aristocratie, chacun de ses actes et de les mettre en parallèle avec chacune de ses croyances et des directions de son culte. La lumière jaillirait de ce rapprochement.

Fait par M. de Tocqueville, cet examen n'eût été ni d'un médiocre enseignement, ni d'une médiocre efficace pour faire pénétrer dans la conscience publique et dans les faits les vérités qu'il expose.

Mais M. de Tocqueville était catholique de nom, de position, d'éducation, d'habitudes ; pouvait-il aller jusqu'au bout dans la voie où ses observations l'ont conduit à mi-chemin du but ? Il eût été contraint de reconnaître que la France serait libérale, aussi libérale que l'Angleterre, si elle eût été protestante, ce qui ne veut pas dire incrédule, mais chrétienne et schismatique.

Il est une autre raison de l'impuissance relative de cette école, c'est M. de Sacy qui nous l'indiquera.

[1] « Parmi ses pompes solennelles, l'idée religieuse va défaillant ; elle ne garde l'orgueil de la forme qu'en abdiquant l'influence morale ; *elle ne règne qu'à force d'obéir aux vices publics*, ne vit que pour autoriser l'esprit de mort qui l'emporte elle-même. » Michelet, loc. cit.

M. de Sacy, comme M. Villemain, a senti le besoin de fuir une position équivoque, il a pris son parti, il s'est déclaré en faveur du pouvoir temporel, du papisme à plus forte raison[1].

C'est lui pourtant qui faisait par l'allusion suivante la plus dure critique de ce système : « Scylla, après l'avoir pillé le temple de Delphes sans le moin« dre scrupule... dans le danger tirait de son sein une « petite image d'Apollon et l'invoquait dévotement[2]. » C'est lui qui caractérisait si vertement la réaction catholique en ces termes : « La réaction religieuse c'est « tout excepté la religion..... c'est un instrument « pour les politiques,.... une lyre pour les poëtes,... « un symbole pour les philosophes, une façon de vi« vre qui ne sied pas mal aux honnêtes gens[3]. » C'est lui qui, discutant l'assertion de M. Nicolas, « que le « protestantisme mène au communisme et au socia« lisme » demanda si ce reproche adressé au papisme ne serait pas plus fondé, et à ce propos rendit à l'Angleterre cet hommage bien senti · « Voyez cette « grande nation, etc.[4] »

Aujourd'hui....... mais respectons une opinion sincère. On estime davantage cet écrivain à le voir sortir d'une situation double et se déclarer franchement, quoique pour une erreur.

[1] *Journal des Débats* du 23 janvier 1860.
[2] De Sacy : *Variétés*.
[3] Le même : *Id*.
[4] Le même : *Id*. p. 88.

M. de Sacy donc a mis le doigt sur la plaie :

« Nous avons des opinions, dit-il, nous n'avons
« de mœurs publiques. » Il se demande pourquoi L
ther et Calvin ont remué le monde, tandis que
mennais et tant d'autres libéraux catholiques n'
fait que des livres, sans exercer d'influence sensi
sur les contemporains. « Je cherche l'hérétique,
« il, chez Lamennais, je n'y vois que l'homme de l
« tres..... Distinguons bien la hardiesse des paro
« et l'audace des entreprises.... C'est cette hardie
« sans effet possible qui caractérise ce que j'app
« les spéculations purement littéraires..... » Voilà
mot ! Les vérités qui ne sont que matière à litté
ture, occasion de bien dire, ne sauraient avoir
peu d'efficace. L'auteur les donne de bonne
sans doute, mais le lecteur les prend pour
jeux de l'esprit, pour de brillants paradoxes,
assiste en spectateur à ce qui lui semble un ex
cice d'amateur. Il croit s'entendre dire : « Faites
« que je dis et non ce que je fais. » Autres, sont
hommes de beau langage ; autres, les hommes d'
tion ; autres, les hommes d'opinions ; autres,
hommes de principes. Chez l'homme convaincu
convictions se manifestent par une austère rigu
d'exécution. Il sait souffrir pour elles. La vérité a
plus de conquêtes par les martyrs que par l'éloquen
mais celui qui, de la tête et des lèvres, affirme une
gle de conduite et personnellement agit tout au c
traire, de crainte de se déranger, de paraître biza
et de rompre avec des habitudes ; quelle influe
peut-il revendiquer pour des idées qu'il est le prem

à reléguer dans le domaine des utopies? D'un homme qui ne saura refuser un cartel, que servira le plus beau traité contre le duel! Un propriétaire d'esclaves qui prêcherait l'abolitionisme, sans émanciper ses noirs, ferait-il faire un pas à la cause de l'abolition? La liberté comme la morale ne veut pas seulement être prêchée, mais pratiquée, autrement elle n'est que l'airain qui résonne et la cymbale qui retentit.

Les opinions, surtout littéraires, quel que soit le génie de l'auteur, quelque superbes et spirituelles que soient ses phrases, ne valent pas pour la propagation des principes, la modeste et journalière application qu'en fait un homme conséquent. Personnellement peut-être, le littérateur ne laissera point ses idées dériver au courant d'une conduite qui les dément; mais il est en vue : nombre de gens moins instruits, moins perspicaces, s'autorisent de son exemple pour conserver une situation ambiguë, sans avoir les mêmes ressources pour en atténuer les suites. Telle *lumière du siècle* , en restant dans le giron de la secte romaine, y retient des milliers d'admirateurs, je ne dis pas de disciples, lesquels, par baptêmes, écoles, communions, mariages, confessions, messes, contributions volontaires ou forcées, processions et tout le reste, maintiennent indéfiniment le système catholique, partant le pape, partant le pouvoir temporel, partant l'asservissement de l'Italie. La lumière des littérateurs libéraux est étouffée sous le manteau de leur routine religieuse. Ils desservent leur cause rien qu'en restant catholiques de nom.

CHAPITRE XXIV

Les catholiques de nom.

L'Eglise romaine n'est qu'une immense organisation en vue d'une domination terrestre. Là tout fait nombre, on n'y tient pas tant à la profondeur de la foi qu'au chiffre des adhésions même tacites. Il lui suffit pour subsister de la simple inertie des masses. Elle serait puissante par la seule statistique.

La statistique prend les registres officiels : alignant brutalement les unités humaines qu'elle y trouve, elle additionne tout ce qui est catholique de naissance, de profession extérieure, tous les non-démissionnaires jusqu'à ce qu'elle arrive à une somme de 139 millions d'*âmes*, dit M. About, de 200 millions disent d'autres. Elle tient donc pour constant qu'il y a dans le monde 200 millions de *sujets du pape*, plus ou moins.

De par ces deux cents millions, le souverain pontife envoie un peu partout des légats, des évêques, des archevêques, des curés, des moines, une armée; pour laquelle il réclame, au nom de la statistique, des subsides et la protection du bras séculier. Les gouvernements sont bien obligés de s'incliner de-

vant les chiffres officiels et de soutenir ce qu'est censée vouloir la majorité de leurs ressortissants. Ils sont même un peu tenus de garantir l'intégrité du patrimoine de Saint-Pierre; puisque certains littérateurs démontrent doctement que l'Eglise ne peut subsister si elle n'est indépendante, qu'elle ne peut être indépendante si son chef est sujet de quiconque, et que son chef ne peut échapper à cette sujétion qu'en demeurant lui-même souverain absolu des Etats de l'Eglise. Voilà comment les simples *nominaux* font nombre pour peser du poids de deux cents millions d'hommes sur l'indépendance de l'Italie!

Et voilà comment le despotisme théocratique demeure debout, les pieds sur les épaules de ceux mêmes qui le condamnent en théorie, et qui souvent, sans le vouloir et même sans s'en douter, sont des pierres dans la plus large des assises qui le portent.

Il y a plus : le catholique libéral, lors même qu'il ne tient plus que par un fil à son Eglise, ne peut être certain de n'être pas un jour repris tout entier par ce lien, si ténu soit-il. François I[er] et Louis XIV, jeunes, furent esprits forts, menèrent tambour battant l'ambition cléricale; plus tard, changèrent de ton, et devenant vieux se firent ermites. « Le règne « de Louis XIV, dit Michelet, se partage en deux « parts : Avant la fistule, après la fistule. Avant : « Colbert et les conquêtes..... Après : M[me] Scaron

« et les défaites..... la proscription de cinq cent mille « Français..... »

« François Ier varie de même : avant l'abcès, après « l'abcès. Avant : l'alliance des Turcs.... Après : l'é- « lévation des Guises et le massacre des Vaudois... »

De même, on voit la plupart des catholiques libéraux faire de leur vie deux parts. Jeunes, ils sont pleins de fougue pour la liberté, partisans du mariage civil et de la désamortisation, peut-être même de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Vienne la cinquantaine et les infirmités, le prêtre ressaisit son influence, et l'on brûle ce que l'on avait adoré, et l'on donne à l'institution qui se charge de votre salut, sinon son cœur, au moins son argent. — Ce n'est là d'ailleurs que le moindre mal, le pis, c'est que ce spectacle commun de nos jours, habitue les populations à considérer le libéralisme comme un écart de jeunesse, dont on revient dès qu'on arrive à l'âge de raison, et à mettre l'amour de la liberté au même rang que celui du jeu, du vin et de la débauche. C'est ainsi que l'on rend le peuple sceptique en politique comme en religion, et qu'on défait le soir ce qu'on a fait le matin[1].

Il y a plus encore : La grande majorité des libéraux catholiques demeurent dans l'Eglise romaine par indifférence religieuse. L'incrédulité est la cause ou la conséquence de leur système contradictoire. Leur libéralisme est purement politique. Ils considè-

[1] Voir note à la fin.

rent les bonnes lois comme le grand moyen de salut pour les nations et leur port infaillible, quel que soit d'ailleurs leur état moral et religieux.

On dit souvent, et même chez les réformés, qu'il vaut mieux après tout être catholique que de n'avoir aucune religion, puisque l'on peut être chrétien quoique papiste, et que tel catholique sincère est plus estimable et plus utile à la société qu'un protestant sans foi ni moralité.

C'est à merveille : Sans doute, individuellement, il n'est pas impossible d'avoir une foi très-réelle aux vérités de l'Evangile, tout en conservant des formes de culte qui sont en désharmonie avec cette croyance. Il est vrai que cela devient de jour en jour plus difficile, parce que dans ces formes, le culte de la Vierge prend décidément trop de place, et que l'on peut prévoir un avenir assez voisin où il effacera tout le reste. Il n'est pas moins vrai que les premiers chrétiens rompirent avec les rites du culte juif, et que l'analogie est frappante. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas de savoir s'il vaut mieux être catholique croyant, que schismatique incrédule ; mais s'il convient que les incrédules, libéraux ou non, demeurent en apparence sectateurs d'une Eglise qu'ils n'estiment pas.

Le chrétien peut quitter la secte romaine, il n'en sera pas moins chrétien ; il le sera plus ! L'incrédule fait mieux de répudier des formes qui supposent une croyance, c'est un grand gain déjà pour la fran-

chise. Une scission déclarée aurait cent autres avantages pour les sceptiques eux-mêmes, pour la société, pour la liberté et pour la religion. Les incrédules recouvreraient leur intégrité personnelle ; ils s'habitueraient à faire usage par eux-mêmes de leurs facultés ; leur valeur morale en serait accrue. Ils seraient plus accessibles à la vérité ; ils ne croiraient plus avoir une religion quand ils n'en ont que l'écorce. Je ne crois pas qu'il ait été rien inventé de plus habile, contre l'avancement du règne de Christ que ces contrefaçons du pain de vie dont on leurre les âmes affamées. Une fois délivrés de ces illusions, les hommes sentiraient mieux le vide de l'incrédulité, ils commenceraient à en souffrir, il y aurait espoir qu'ils vinssent à se tourner vers la pure lumière. Le catholicisme des incrédules est le sceau mis à leur irréligion. Le scepticisme ne s'invétère jamais tant que lorsqu'il ne se connaît pas lui-même, ou qu'il croit se garantir contre toute éventualité par un pur formalisme.

A ces prétendus libéraux, le vide religieux pèse moins parce qu'ils sont catholiques, et ils demeurent dans le catholicisme par incrédulité ; ils y demeurent aussi parce qu'ils pensent que le succès de la cause libérale est tout à fait indépendant des questions religieuses. Or c'est là l'erreur la plus pernicieuse aux progrès des sociétés. Ce sujet me conduit naturellement à parler d'un autre obstacle.

CHAPITRE XXV

Un corps sans âme

Il y a des hommes, malheureusement trop, pour lesquels un bon système politique, un certain plan législatif, un squelette constitutionnel correct est la pierre philosophale ; de même qu'il y a des êtres déshérités de la nature, incomplets, qui ne voudraient d'autre philosophie que la science mathématique. Ils ne voient de la liberté que sa forme extérieure, son corps, son empreinte ; de son âme, ils ne veulent rien savoir. Parlez-leur de religion, de moralité, parlez-leur de la haute destinée de l'homme, ils hausseront les épaules. Ils s'en tiennent « au massif et au vraisemblable, » ils ne comprennent les institutions qu'au point de vue de leurs avantages physiques ; le progrès c'est l'accroissement de la richesse générale. Ce matérialisme qui se croit libéral, parce qu'il comprend la valeur économique de la liberté, est le grand pourvoyeur du despotisme. Rien de plus sec et rien de plus faux ! Du reste, cette tendance n'est pas tant un obstacle au progrès qu'un piége tendu sous ses pas. C'est un précipice latent, où trop souvent la li-

berté naissante vient s'abîmer lorsque ses pas sont encore mal affermis.

Non! ce n'est pas tout qu'un bon régime politique: ce n'est rien si l'on s'en tient là. Difficile à conquérir, la liberté l'est encore plus à conserver. Or qu'est-ce qu'une liberté passagère ? elle ne vaut pas les efforts que son avénement a coûtés. L'école dont je parle est au fond socialiste quoi qu'elle en dise. Elle voit le salut de la nation dans son organisme, dans sa forme, dans ses décrets, dans l'élément social en un mot. Elle ne s'aperçoit pas que les meilleures lois sont vaines partout où les instincts de l'individu sont serviles et despotiques. Elle ne sait pas qu'en vain la justice est écrite sur la pierre ou le papier, si le sentiment du devoir, si l'éternelle vérité ne sont pas gravés dans les cœurs. Elle ne peut comprendre cette magnifique pensée du prisonnier de Chillon: « Liberté n'est point de faire ce que l'on veut, si l'on « ne veut ce que l'on doit. »

Toutes les nations ont eu leur période ascendante, leur apogée suivie de décadence. On considère cette périodicité comme fatale, et partant de là, quelques prophètes de malheur pronostiquent aux sociétés modernes encore florissantes une décomposition plus ou moins prochaine. Il est temps d'oser une meilleure espérance. On peut demander sans crainte quand les nations chrétiennes, fidèles à leur principe, ont dégénéré? Si le papisme parvenait à couvrir

l'Angleterre de son ombre sinistre, si les doctrines délétères d'un froid scepticisme, mal déguisées sous des lambeaux de l'Ecriture, venaient à y remplacer la foi vivante au Rédempteur ; oui, alors il serait possible que l'Angleterre vînt à périr. Mais si la Bible y demeure ouverte, alors cette nation vivra ! Les édifices fondés sur le rocher des siècles sont impérissables.

L'Etat, dit-on, doit être athée. Pauvre jeu de mots dépourvu de sens ! L'Etat ne peut pas plus être athée qu'il ne peut être croyant. Qu'est-ce que la religion ou l'irréligion d'une institution ou même d'une association[1] ? Je sais ce que c'est que la foi d'un individu, parce que chaque personne est pourvue d'une âme dont l'essence est de penser, d'aimer, de croire..... Mais qu'est-ce que la foi d'une société ? Y a-t-il une âme de la collection, indépendamment des âmes des sociétaires ? Je comprends que plusieurs hommes réunis aient une doctrine commune, parce que l'on peut formuler des croyances auxquelles chacun d'eux souscrit. Mais ce credo demeure l'expression de la foi d'un chacun ; il ne devient pas, il ne peut pas devenir celle d'un être abstrait, d'un personnage de raison qui n'a pas de réalité objective, qui n'existe que dans la pensée des individus, et sans cette pen-

[1] L'État n'a pas d'âme, les intérêts qu'il gouverne s'arrêtent aux portes du tombeau, d'où lui viendrait son droit sur des choses qui ne sont pas de la terre ? *Laboulaye.*

sée n'existerait pas! C'est par licence de langage et pure métaphore que l'on dit : la foi, la confession de foi d'une Eglise; au lieu de dire ce qui seul est exact: la foi des fidèles; de même que l'on dit : l'uniforme d'une *armée* pour abréger; en soi l'expression est fautive, l'*armée*, pure abstraction, ne peut avoir d'uniforme.

Ces latitudes de la parole, si commodes dans l'usage, ont souvent l'inconvénient de créer des confusions que l'on ne peut ensuite démêler sans de grands efforts; tellement que le mot: Etat chrétien ou athée, en soi sans aucune signification, enchaîne les esprits à d'étranges obscurités de pensée. Le vulgaire rirait si l'on disait: l'Etat ira en paradis ou en enfer, et plus encore, si l'on disait : l'Etat a communié, s'est confessé, a reçu l'absolution...; mais il admettra parfaitement que l'État est catholique si, par exemple, il confirme les immunités du clergé.

Ces confusions ne sont point insignifiantes. On ne saurait croire combien elles concourent à dissoudre la piété individuelle en lui substituant une piété collective, c'est-à-dire rien! Celui qui croit à une religion possible de son Eglise ou de l'Etat, sans réfléchir trop à cette fiction, en vient bientôt à penser que l'Eglise et l'Etat peuvent être religieux pour lui et enfin sans lui.

Sortons de ces labyrinthes et cherchons la clarté. L'Etat et l'Eglise sont deux institutions distinctes d'o-

rigine, de but, de moyen, d'aptitudes, par conséquent elles doivent demeurer réciproquement indépendantes.

Mais de cette indépendance peut-on conclure en faveur de la théorie qui voit l'ancre de salut dans l'organisme constitutionnel, quelle que soit la valeur morale des individus? Nullement! Il y a un trait d'union entre l'Eglise et l'Etat, ou si l'on veut entre le christianisme et le gouvernement. Ce rapport indissoluble, inévitable, est dans l'individu, il est là, il n'est que là. C'est par l'intermédiaire des personnes que la religion assure le progrès des institutions. Le meilleur organisme chez un peuple corrompu ne peut pas plus fonder l'ordre et la liberté que la meilleure machine à vapeur ne peut fonctionner sans eau. La liberté est comme l'air, si l'air respirable pénètre dans un poumon malade, il ne lui rend point la santé, de même la liberté chez un peuple pervers commence par s'altérer elle-même. Elle peut être un élément de sa guérison, comme facilitant l'accès de la vérité et préparant les voies à la renaissance de l'individualisme, mais par elle seule, elle est impuissante, surtout si l'on prétend isoler son action de celle de la vérité.

Ce que j'avance est prouvé par une expérience vingt fois séculaire. L'histoire n'est pleine que de l'impuissance des lois contre la force des habitudes, des préjugés, des mœurs. Vainement chez un peuple adonné au jeu, la loi proscrira-t-elle cette passion, tout le monde éludera la loi. Vainement consacrera-

t-elle la liberté de conscience, s'il n'y a pas des magistrats intègres et courageux pour la faire respecter. Sous prétexte de sécurité publique, une magistrature passionnée paralysera dans la pratique les meilleures dispositions de la théorie législative. Que de moyens le génie du despotisme courant n'a-t-il pas de tourner le libéralisme légal, alors qu'il n'ose le braver effrontément, timidité qui lui est rare quand il se sent assez fort.

D'ailleurs, quelque parfaite que soit la constitution, il est une foule de points sur lesquels il est impossible de ne pas s'en remettre à l'arbitraire des organes de la société, où ni lois, ni règlements ne peuvent prévenir les abus. L'Etat, être abstrait, n'agit que par le moyen des personnes qui le représentent. Que si ces magistrats ou ces fonctionnaires ne sont pas animés d'un sentiment du devoir assez efficace pour réprimer de mauvais penchants personnels, ne voyez-vous pas que la générosité de la loi vient expirer dans l'égoïsme du fonctionnaire, que le droit, qui est dans la loi, s'abîme dans l'injustice ou la prévarication du magistrat. La liberté demeure alors dans les hauteurs de l'abstraction et ne descend pas dans les faits, elle n'est plus qu'une théorie, et le despotisme continue à se carrer dans les mœurs.

Alors même que l'Etat serait réduit à son minimum d'action; malgré toutes les précautions de division des pouvoirs, de responsabilité, de recours multipliés, le despotisme pourra toujours se glisser dans cet étroit domaine. Il germerait sur une pointe

d'aiguille. La moindre police peut être vexatoire. Sous prétexte de travaux publics on peut recommencer la série des *encouragements* et des envahissements. Où sera donc la garantie? dans l'opinion publique? mais celle-ci n'est que le faisceau des impressions personnelles. Où l'individu sera sain, l'opinion sera puissante et bienfaisante, ailleurs nulle. On ne saurait trop le dire, la garantie des garanties est dans l'individu.

Je suppose trois sociétés civiles.

Dans la première, l'Etat et l'Eglise sont confondus. Le gouvernement, pontife ou roi, ou bien pontife et roi, promulgue la foi, décrète la piété, édicte le dogme, ordonne d'y croire, impose la soumission aux prêtres, l'accomplissement des rites à peine d'amende ou de prison. Il fait de la propagande religieuse ou philosophique à l'aide des gendarmes et des soldats.

Dans la seconde existe une constitution aussi bien faite qu'on peut le désirer; les magistrats n'ont aucune religion ni n'en veulent avoir, le peuple pas davantage. Les lois n'imposent aucun culte, mais dans ce pays on vit comme si Dieu n'existait pas et si l'homme n'avait pas une âme immortelle, ou du moins la grande majorité de la nation professe à cet égard une indifférence qui équivaut à une négation.

Dans la troisième enfin, l'Eglise et l'Etat sont indépendants, la constitution est libérale, l'Etat ne réglemente point les croyances, mais la religion chré-

tienne, acceptée par les individus sans contrainte, a fait germer dans leurs cœurs de profondes racines, une foi sincère, intérieure, venue de Dieu non des hommes, anime les gouvernants et les gouvernés.

Lequel de ces trois ordres de choses est le plus propice au progrès de la religion, à celui de la société, lequel sera le plus à la gloire de Dieu et des hommes?

Le premier? mais on ne peut même savoir si la religion y est prospère. Comment le saurait-on? Chacun obéit, se soumet à la religion légale. Qu'est-ce que cela prouve? Que cent mille hommes s'agenouillent au commandement devant un crucifix, alors que s'ils refusent de le faire ils auront à subir l'exil ou la prison; qu'en dois-je concluré? Que le gouvernement est puissant et les sujets disciplinés; mais de la piété de ces marionnettes, je ne puis rien savoir. Pour apprendre si ce régime a fait beaucoup de prosélytes à la religion d'Etat, il faudrait ôter le bâillon, rendre à ce peuple son libre arbitre!!..... ce qui serait contradictoire, car on rétablirait la faculté d'opiner sur les dogmes officiels; c'est-à-dire que, pour pouvoir apprécier l'influence religieuse du système, il faut commencer par le détruire! Quant à la société, on prétend que ce régime assure l'ordre dans son sein. Oui! l'ordre qui règne sur un négrier quand les chaînes sont solides!

Le second? Il se déclare franchement étranger aux

choses divines. Le déisme n'est qu'une thèse et non une religion. S'il est des peuples qui aient eu la même théologie que Voltaire, qui aient adoré le Dieu des bonnes gens et qui s'en soient bien trouvés, à la bonne heure! mais il n'y a que deux nations déistes dans l'histoire : les mahométans et les Chinois. On sait aujourd'hui ce que leurs croyances ont fait d'eux! Bel exemple à suivre! Le bon sens dit assez ce que peut être la liberté entée sur l'irréligion. Les athées et ceux qui vivent comme si Dieu n'existait pas, qui le tiennent à distance, n'ont d'autre but que la jouissance du temps présent. Le fond de leur pensée est : mangeons et buvons, car demain nous mourrons! Comment la liberté pourrait-elle vivre dans cette atmosphère matérialiste?.... La liberté qui se nourrit de dévouements, d'abnégations, de sacrifices, d'amour fraternel entre les hommes, comment ne périrait-elle pas au contact d'un égoïsme systématique? Pourquoi l'homme qui pense être anéanti demain tout entier, respecterait-il les droits d'autrui, s'il peut, en les foulant impunément, se procurer aujourd'hui quelque jouissance? Pourquoi même s'en priverait-il, si, croyant à une vie future, il compte sur l'indulgence infinie d'un Dieu trop miséricordieux pour être difficile[1], et peut s'assurer ainsi le double bénéfice de l'assouvissement de ses appétits dans

[1] *Coran*, IV, 90 et 92. ...Si le crime est commis, le Seigneur est indulgent et miséricordieux. — Si vous vous abstenez de transgresser les grands préceptes.... nous vous laverons de vos fautes et vous donnerons une place dans le paradis.

ce monde et de l'éternelle félicité dans l'autre?
pourquoi la liberté ne fait que passer dans un
ciété semblable, elle ne s'y arrête pas.

Dans la troisième société, la religion sera tı
phante et le règne de la liberté durable ! Pou
faut-il que tant d'esprits soient fermés aux lumi
enseignements de l'histoire, au point de ne pas v
liberté entrant dans le monde à la suite de la v
n'y demeurant que par la puissance de la v
et à son tour la liberté seule glorifiant dignem
religion. Comment ne voient-ils pas qu'une nati
peut être chrétienne que par le christianism
individus et non par celui de l'Etat, que la libeı
moins une institution légale qu'une vertu individ
et que le libéralisme organique n'est rien sans
béralisme moral, lequel ne peut être entretenu
les consciences que par l'action de la vérité di

Ce serait d'ailleurs une étrange illusion que d
buer cette influence excellente à tel de ces sys
qui se croient en droit de prendre le nom du
tianisme, parce qu'ils lui dérobent quelques p
les d'or pour les mêler à leur cuivre humain ;
soient le catholicisme, le rationalisme, l'éclect
ou la profession de foi du vicaire savoyard, il
impuissants à sauvegarder la liberté, au contrai

[1] V. note à la fin.

la perdent. L'erreur et le mal ont une telle puissance qu'il serait insensé de leur opposer une vérité mutilée, un christianisme décapité. C'est en particulier un préjugé funeste, celui qui consiste à prendre la morale du christianisme pour le christianisme lui-même, à s'en tenir à ses préceptes en rejetant le reste et spécialement le dogme, comme chose vieillie et impopulaire. Qu'en arrive-t-il ? Ce qui est toujours arrivé à ceux qui séparent l'éthique chrétienne de sa source et font dans l'Evangile un départ de ce qui leur convient. Ils en viennent nécessairement à faire un triage aussi dans ses préceptes ; ils rejettent peu à peu ce qu'ils y trouvent de trop austère, de trop pur, de trop difficile. Ils ne cherchent pas à élever l'homme à la hauteur de la morale, ils abaissent la morale au niveau des faiblesses humaines, et comme ce niveau est arbitraire, mobile, on en vient à plier la loi divine à tous les caprices du mal, à en faire un vêtement élastique qui s'adapte à tous les vices. Plus on a retranché de l'exigence du bien, plus il en faut retrancher encore. Sur cette pente on ne s'arrête que dans les bas-fonds fétides où Pascal a trouvé Filiutius, Escobar et leurs émules. Est-ce sérieusement que l'on pense conserver la chaleur et la lumière en éloignant le feu ; que l'on croit développer le bien en le séparant de son principe générateur, la vérité ? Le dogme évangélique est le nerf de la morale. L'essence de celle-ci c'est le combat énergique, incessant contre le mal : il est inutile d'espérer cette lutte héroïque partout où le ressort en est supprimé, elle est

vaine, désespérée, nulle, sans le Christ, en dehors du Christ. Elle est impossible sans la foi!

La vérité est l'âme de la liberté.

CHAPITRE XXVI

Du pouvoir temporel

Comment les hommes convaincus de l'excellence de ces principes peuvent-ils en accélérer le triomphe ? Quels sont les meilleurs moyens de procurer, aux pays qui en sont encore privés, les bienfaits du régime libéral, et de préserver de toute rechute ceux qui en jouissent déjà ?

Ecartons d'abord les ressources révolutionnaires. J'ai dit pourquoi. Ceux mêmes qui les préconisent se garderaient de les mentionner, dans un cours de philosophie politique, comme des voies de perfectionnement social. Ce sont choses qui se font, mais ne s'annoncent ni ne s'érigent en principe. Les éventualités qui peuvent amener d'heureuses transformations dans le monde, sont tellement imprévues qu'on peut les dire hors du pouvoir de l'homme. Les personnalités les plus considérables sont emportées par les circonstances bien plus qu'elles ne les dirigent. Des cataclysmes éclatent, des grandeurs surgissent, des abîmes se creusent que nul n'aurait

osé prédire. Des péripéties inattendues char
brusquement le cours des événements. Les dér
ments trompent tout le monde. Il est des t
où les faits se précipitent avec une telle rapidit
ceux qui se trouvaient en tête du mouvemen
un clin d'œil sont à sa remorque. Souvent la
des choses change du tout au tout en un to
soleil. Telle cause désespérée, condamnée à
d'experts, inopinément se relève, triomphe. Au
d'hui les gémonies, demain le capitole. Annib
vainqueur aux portes de Rome, à ce momen
commence la ruine de Carthage. L'empire roma
tout-puissant quand se préparent les invasio
vont le réduire en poudre. Les barbares victo
vont subir à leur tour l'ascendant d'un prêtre ro
Le papisme atteint à l'omnipotence universe
voix d'un moine d'Erfurt lui enlève la meilleur
du monde civilisé. La Réforme, l'imprimerie,
non, la boussole, l'Amérique, ces assises du
moderne..... autant de surprises dans l'hi
Des points les plus sombres du firmament jail
tout à coup des torrents de lumière. L'Alle
était déjà la proie de l'Autriche et des jésuites
le roi de Suède, auquel nul [illegible]it, qui sa
c[illegible] Et qui vien[illegible]er l'œu
[illegible]lphe? [illegible] L'Angl
[illegible]

imprévu aboutit...... à ressusciter la couronne de Charlemagne sur la tête d'un Corse! Ne semble-t-il pas que la providence de Dieu prenne plaisir à confondre la sagesse de l'homme, à déjouer ses prévisions, pour lui inculquer (ce qui froisse tant son orgueil), que tout dépend de celui qui tient dans sa main le cœur des rois comme l'avenir des peuples, qui ouvre et clôt quand il veut la carrière des grands hommes, qui seul connaît la portée des causes et des effets et nous mesure ce que, d'un inconnu mystérieux, il lui plaît de nous départir à un moment donné.

Si donc le Tout-Puissant juge à propos de susciter des libérateurs pour tirer les nations de servitude, béni soit le secours d'en haut, aveugles ceux qui ne savent s'en montrer dignes. Mais de signaler comme dépendant de l'homme, ce qui vient de Dieu seul ou des instruments qu'il emploie, ce serait se méprendre.

Je dois cependant examiner quelques-unes des voies que l'on propose aujourd'hui, et dont l'actualité est telle qu'on ne peut les passer sous silence.

L'un de ces moyens est la réduction du fameux pouvoir temporel, acheminement à sa suppression et à la séparation générale de l'Eglise et de l'Etat. Ce projet n'est point sans doute à dédaigner. Le moin-

dre pas fait dans ce sens sera toujours profitable à la civilisation ; ne parvînt-on à soustraire à la domination romaine qu'un seul village, ce serait autant d'acquis à l'œuvre d'émancipation ; l'affranchissement d'un seul homme est toujours d'une valeur immense.

Mais il ne faut pas s'exagérer la portée de ce moyen. La suppression complète du pouvoir temporel, qui semble une application hardie des principes, laissera subsister ce qu'il y a de plus grave dans l'institution politique du catholicisme, si les rapports de cette Eglise avec les divers gouvernements demeurent tels que par le passé.

D'ailleurs, appartient-il aux puissances, aux congrès, à la diplomatie de disposer de l'organisation du catholicisme, d'ordonner dans cet édifice des démolitions, des reconstructions sur nouveaux plans ? Si l'on reconnaît aux gouvernements le droit de restreindre les pouvoirs de la papauté, on ne pourra se plaindre si bientôt ils en usent pour les restaurer et les étendre. Les complications les plus ardues se simplifient quand on se renferme strictement dans le vrai, et qu'on cherche à procéder selon la justice absolue. Le droit ici c'est le principe de *non-intervention*. C'est un point acquis en droit public que la faculté pour chaque nation de se constituer et gouverner elle-même, comme elle l'entend, sans qu'aucune puissance ait le droit de s'immiscer dans ses affaires intérieures. Ce principe a dû être observé à l'égard des

Etats comme la France et l'Angleterre. Ce serait un criant abus de la force que d'en faire bon marché vis-à-vis des faibles. Si jamais un congrès s'arrogeait le droit de rétablir la domination papale dans les Légations, il devrait par pudeur signer au même protocole la restauration des Bourbons en France, à moins de proclamer qu'il n'y a d'autre raison que celle du plus fort! Au surplus, l'énergie propre du juste a fait respecter aussi l'indépendance intérieure de la Suisse, de la Belgique, du Piémont. Pourquoi suivre d'autres directions en ce qui concerne les Etats de l'Eglise? Les puissances n'ont pas le droit d'intervenir dans ces Etats pour ravir au monarque actuel les pouvoirs qu'il y exerce, pour réglementer son administration, la limiter ou la supprimer, mais aussi, et par la même raison, elles n'ont aucun droit d'imposer par la force ce même gouvernement à tout un peuple qui n'en veut plus. L'application stricte du principe de non-intervention résout comme par enchantement toutes les difficultés. Le retrait des occupations étrangères, la neutralité des puissances entre le pape et ses sujets réduiraient le débat à ses vraies proportions. La cour de Rome et ses administrés le videraient entre eux. Les gouvernements étrangers ne pourraient être taxés d'injustice, quoi qu'il arrive, ils ne seraient responsables ni du maintien ni de la suppression du pouvoir temporel.

Mais, dit-on, il y a là un intérêt général d'un ordre supérieur, les catholiques du monde entier peuvent

bien voler au secours de leur père commun. Oui, pour maintenir une usurpation du domaine spirituel sur le temporel! Ce droit on le leur dénie, parce qu'il ne suffit pas d'être, ou se croire intéressé, pour avoir droit. Si les catholiques trouvent avantageux d'éterniser quelque part, pour le plus grand honneur de leur culte, une tyrannie qui consacre le rapt du jeune Mortara, il ne s'ensuit pas que ce soit toute justice. Il est au contraire assez évident que leur prétention est inique. Et puis quelles conséquences! Si les papistes zélés de l'univers courent à l'aide du principe catholique en Italie, les libéraux et les protestants s'y porteront au secours de la liberté, de l'humanité, et voilà les partis qui divisent l'univers rangés en bataille. On voit qu'il faut toujours en revenir au principe de non-intervention. La paix du monde est à ce prix.

Alors même que la cause libérale serait en possession de détruire le pouvoir temporel du pape, il reste à savoir s'il vaudrait la peine de lever un doigt à cet effet. La question italienne réservée, et au point de vue de l'intérêt universel, cette modification ne serait-elle pas un vain palliatif? Le véritable besoin du temps ne serait-il pas la suppression de la papauté surtout au spirituel? Au fait, sa domination locale n'a plus rien de redoutable. Elle est trop discréditée pour être nuisible. Les régimes détestables ont ceci de bon qu'ils font vivement regretter ou désirer les moins mauvais. Les abus énormes dont est bâti l'é-

difice vermoulu de l'administration romaine, sont en enseignement au monde, et fort éloquent. Le meilleur moyen peut-être de faire le vide autour de la papauté, serait de gratifier successivement de sa domination chaque pays catholique pendant un quart de siècle. Ce laps de temps serait sans doute suffisant pour amener les populations, ainsi *favorisées*, au même degré d'affection pour la cour pontificale auquels les Romagnols semblent aujourd'hui parvenus. Mais ce qui peut être encore très-redoutable, c'est l'autorité spirituelle de la papauté, ou du moins ce qu'on est convenu d'appeler ainsi, c'est-à-dire son prestige sur les imaginations, en dehors de la contrainte.

Historiquement, la suprématie temporelle dérive de l'infaillibilité prétendue : supposez le pape réduit à la fonction dogmatique, simple chef de son Eglise, et tôt ou tard il reprendra ce bâton de grand amiral des royaumes terrestres, aujourd'hui brisé dans ses mains. Le pouvoir pontifical de délier les sujets, de déposer les rois et d'octroyer des couronnes est né de l'autorité religieuse. Comme prêtre en chef, et sans aucun empiétement du sacerdoce sur le civil, le pape peut exclure un souverain de la communion des fidèles. Si les sujets de ce prince sont zélés catholiques, ce qui peut avoir lieu de leur part spontanément, et même sous la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le monarque excommunié sera considéré comme abominable jusque par ses valets de chambre, ce qui gênera quelque peu l'exercice de son pouvoir royal !

Ce n'est pas le domaine temporel qui engendra au moyen âge les abus de la suprématie. Ce n'est pas par des traités et des lois qu'elle fut créée. L'adhésion volontaire, la crédulité des populations consacra l'autorité religieuse, qui eut pour conséquence inévitable la domination théocratique. Le domaine particulier de l'Eglise ne fut au milieu de cette évolution qu'un incident sans importance. Vainement donc on abolirait le pouvoir temporel, vainement on consacrerait cet acte par le traité international le plus inviolable, si la foi à l'infaillibilité dogmatique grandit dans les cœurs et les intelligences. Si, demain, la séparation de l'Eglise et de l'Etat opérée, la papauté trouvait en Europe une majorité de partisans, Pie IX, non plus roi, seulement organe réputé infaillible de la vérité divine, serait plus puissant dans la sphère politique que ne le fut jamais Innocent III. Il ne se ferait pas une loi, pas un règlement de police en Europe sans sa permission.

Prenant même un régime comme celui des Etats-Unis, où l'indépendance des deux institutions est complète, où l'Etat ne paie point les fonctionnaires de l'Eglise et l'Eglise n'a rien à voir dans les affaires de l'Etat ; croit-on que l'action antilibérale du papisme y serait nulle par le seul effet de l'abolition du pouvoir temporel ! Supposez qu'une majorité d'électeurs envoie à Washington une majorité de députés catholiques..... c'en est fait de la liberté, le régime théocratique est rétabli. Ne voit-on pas les ultramontains signaler avec une joie délirante l'influence des mem-

bres papistes du parlement anglais qui peuvent former l'appoint d'une majorité, en sorte que tout ministère est obligé de compter avec eux, c'est-à-dire avec le pape ! Le pouvoir temporel pèse peu, dans la balance des destinées humaines, auprès de la croyance à l'infaillibilité.

CHAPITRE XXVII

Les édits de Constance

Des écrivains éminents, penseurs perspicaces et intrépides, au premier rang desquels Edgard Quinet, considèrent non plus le pouvoir temporel, mais le papisme lui-même, comme le grand obstacle au progrès de la liberté : « Il y a deux hommes dans le pape, dit « M. Quinet : il y a le prince et le pontife. Lorsque « l'on a chassé le prince, le pontife l'a toujours ramené « par la main..... Quiconque a laissé subsister la do- « mination spirituelle...... a toujours été contraint de « rendre aussi le domaine temporel..... »

« Il faut, ajoute-t-il, que le catholicisme tombe[1]! »

Mais comment supprimer l'obstacle, ou tout au moins le reléguer dans l'impuissance? M. Quinet considère comme une véritable duperie de laisser à l'Église romaine la liberté qu'elle refuse aux autres. « Le catholicisme, partout où il rencontrera la li- « berté, s'il est le maître, jure de la détruire, et il la « détruit en effet. Réciproquement la liberté, si elle

[1] Introduction aux œuvres de Marnix.

« est maîtresse, partout où elle rencontrera le catho-
« licisme, jure de le respecter ! » Il ne pense pas :
« qu'une vieille religion, même caduque, disparaisse
« de la scène par l'action seule du temps. » Il fait observer que l'Eglise catholique, pour détruire le paganisme, ne se borna pas à instruire, à prêcher, à catéchiser, mais qu'elle a supprimé de force le culte païen, interdit les sacrifices aux dieux olympiques sous peine de mort, exilé les prêtres, détruit les écoles, rasé les temples, brisé les idoles.... sans cela le paganisme aurait subsisté. La conclusion, et M. Quinet n'est pas un esprit timide qui recule devant les conséquences de ses prémisses, — la conclusion est qu'il faut anéantir le catholicisme, ce brahmanisme de l'Occident, de la même manière qu'il a détruit le paganisme.

Je ne puis partager cette manière de voir. Je crois que M. Quinet juge trop en historien et en politique, et que, dans son admiration passionnée, bien légitime, pour les héros de la liberté, tels que Marnix, par exemple, il se préoccupe trop exclusivement des causes secondes. Je regrette d'autant plus d'être appelé à combattre l'opinion de cet auteur éminent, que peu d'hommes ont traduit dans un style plus incisif nombre de vérités morales et politiques.

Je pense donc que la compression du paganisme est un exemple peu concluant. Il n'y avait dans le culte olympique aucun levain de vérité religieuse. C'était surtout une institution poétique, artistique et

sociale. On y trouve des mythes, non des croyances, aucun aperçu de ce qu'on appelle aujourd'hui la foi. Nulle éthique inhérente à la théodicée, aucune propagande. Des apôtres, des disciples, des missionnaires, des martyrs, la philosophie en avait peut-être, non le paganisme! On comprend qu'au moment critique, cette espèce de religion, si l'on peut appeler ainsi la poésie, ne pouvait trouver en elle l'énergie qu'inspirent les convictions...; du fanatisme, tout au plus; mais de ce fanatisme qui ne tient pas quand la nationalité s'en va et que l'Etat n'est plus à sa tête. Institution toute sociale, le culte olympique fut désorienté quand il n'eut plus rien d'officiel, et qu'il se vit, au contraire, condamné, traqué par l'Etat; ses partisans passèrent à la nouvelle religion gouvernementale, préférant sans peine cette alternative au martyre. Le brahmanisme résisterait mieux à la compression ; il a des dogmes, une philosophie morale, de l'idéalisme, des aspirations métaphysiques élevées et du fanatisme surtout religieux.

Or le catholicisme, ne l'oublions pas, est bien un paganisme si l'on veut, mais enté sur une origine chrétienne. C'est une couche de traditions et de formes mythologiques sur un sous-sol de vérités bibliques. Tant qu'il pourra compter sur la force visible, il marchera de plus en plus dans le sens de ses errements humains; mais au premier moment de crise et de persécution il se replierait vers sa source, emprunterait à ce qui lui reste de vérité, à ce qu'il en peut évoquer à un moment donné, cette force de la faiblesse

que la puissance physique ne peut rompre. Rien que le développement général et nouveau de l'humanité, depuis le christianisme, lui viendrait en aide. Né il y a dix-huit siècles, l'individualisme existe au sein du catholicisme, malgré lui. Sans s'en douter, celui-ci tirerait dans le péril un immense parti de l'élément qu'il redoute le plus. Il n'aurait pas seulement des phalanges fanatiques et bien disciplinées; il aurait des martyrs (il en a eu), et des martyrs respectables, car tout homme est digne de respect qui se dévoue pour une conviction sincère.

L'analogie est plus grande entre le catholicisme et le judaïsme. Le judaïsme, dépositaire d'une partie de la vérité éternelle, a résisté aux oppressions qui ont détruit le paganisme [1].

La compression, la persécution rendraient au catholicisme quelque chose de cette vie, qui se retire de lui au grand air de la liberté.

D'ailleurs, le moyen ne dût-il pas aller à fin contraire du but, il reste à savoir si consciencieusement il est permis d'en user. Il faut savoir résister aux sug-

[1] Ne tombons pas dans l'erreur de Donoso Cortès qui met toutes les religions sur le même pied, et confondant la vérité divine avec l'instinct religieux de l'homme, accorde au polythéisme romain la même efficace sociale qu'à la religion biblique. Étrange erreur chez un écrivain qui se revendique du christianisme et parfois en expose les dogmes assez exactement. (*Essai sur le catholicisme*, etc., p. 17.)

gestions de l'utilitarisme. « Fais ce que dois, advienne que pourra. » Excellente règle de conduite, on se trouve toujours bien de la suivre.

La liberté peut-elle faire usage des moyens qu'elle reproche au despotisme? Lui sied-il de violenter les consciences ? Cela devient-il légitime parce qu'au lieu d'imposer certaines croyances, il s'agit seulement d'en proscrire une ? Finalement ce que nous condamnons dans l'antilibéralisme, n'est-ce pas surtout son mode d'action? Ne sommes-nous pas d'accord pour le définir : la pression de la force brutale sur les déterminations de l'homme ? Ou bien faudra-t-il admettre que la fin justifie les moyens, que l'on peut user des armes que l'on stigmatise si c'est pour servir la bonne cause, qu'enfin il est louable d'opprimer les oppresseurs, et même quiconque, du moment qu'on agit dans une intention libérale ? Les conventionnels de 93 voulaient aussi contraindre les Français à être libres ; à cet effet ils leur tranchaient la tête. Gardons les vrais principes surtout de la honte de se démentir eux-mêmes, ils sont perdus s'ils cèdent à l'impatience et se renient, pour imiter les voies de l'erreur! Leurs ennemis les attendent à ce trébuchet.

Laissons au papisme le triste honneur d'avoir fait du sabre son ultima ratio, ne retournons pas contre lui l'arme sacrilége des missions bottées, des bûchers et de l'inquisition. Ce serait ramener la mort au sein de la vie et mettre au cœur de la meilleure cause ce ver rongeur qui tue son adversaire.

Au pape de nier que l'homme soit libre de ses convictions, à nous de le proclamer et d'agir en conséquence. Dussions-nous momentanément en souffrir, ne plions pas la vérité aux circonstances, elle doit les dominer ! Ne nous laissons pas troubler par le mirage du danger prochain, au point d'être vulnérables aux sérieuses atteintes de l'inconséquence. Maintenons inflexiblement le principe chrétien, répétons que c'est un crime autant qu'une impossibilité de contraindre la conscience, et que la première base de la morale est la responsabilité personnelle de chaque individu devant Dieu.

Eh quoi ! nous disons : Ce n'est pas seulement une sauvagerie, mais surtout un non-sens d'affirmer que l'homme n'est pas libre de ses convictions, — libre quant aux hommes s'entend, car de méconnaître l'action de Dieu sur nos âmes, nul n'y songe ! — Nous disons qu'il ne peut pas penser autrement qu'il ne pense réellement ; que l'on peut bien courber son corps, mais jamais son être intérieur ; que la compression peut produire l'hypocrisie, jamais la foi ; que l'on ne persuade point à coups de bâton. Nous nous permettons de rire des catholiques, et nous croyons y avoir quelque droit, lorsqu'ils nous disent : Aimez le pape, croyez-le, et qu'ils ajoutent : vous n'êtes pas libres de faire autrement. Nous leur répondons que des millions et des millions d'hommes font autrement, et que le fait seul qu'ils pensent à leur manière démontre qu'ils ont la faculté de penser ainsi. Nous leur

disons que la grande différence entre le pape et Jésus-Christ, c'est que notre Seigneur, bien loin de vouloir des hommes lâches et faux, demande avant tout des cœurs droits et sincères, et qu'il a réservé pour l'hypocrisie ses anathèmes les plus énergiques; que le *compelle intrare* ne peut produire qu'une immense dissimulation, la lâcheté, la bassesse et de vils calculs, à moins qu'il ne fasse beaucoup d'idiots qui abdiquent leur âme en main d'autrui, ce qui est encore plus dégradant! Voilà ce que nous ne cessons de répéter, et M. Quinet plus éloquemment que personne.

Mais en vérité de quel air pourrions-nous prêcher ces maximes aux catholiques, le jour où nous leur ferions l'application des édits de Constance,...... ordre de détruire, raser les temples, d'extirper les autels... exil des prêtres, peine de mort contre quiconque fait acte de l'ancien culte,.... etc. Ce jour-là nous perdrions le droit de parler de la liberté de conscience et cela pour le gain fort douteux de réduire le catholicisme à se cacher dans les catacombes. En sorte qu'indépendamment de l'avantage qu'il aurait de se dire opprimé, — et de dire vrai cette fois, ce dont il tirerait bon parti, car déjà fait-il flèche de l'oppression qu'il ne subit pas ; — indépendamment des palmes du martyre dont on l'autoriserait à se parer, il aurait encore pour lui l'attrait de l'ombre et du mystère qui séduit tant d'imaginations. A la force ordinaire de sa discipline organique, vous ajouteriez la puissance d'une société secrète, la terreur d'une

Vehme ! Il périssait aux lumières de notre siècle et vous lui rendez les ténèbres du moyen âge.

Il importe à la cause libérale de tenir fermement à ces deux choses : non-intervention quant au pouvoir temporel ; respect absolu de la liberté de conscience quant au pouvoir spirituel. Les Etats libres, l'Angleterre, la Suisse, la Hollande, les Etats-Unis pratiquent résolûment ces deux principes. Leur vieille expérience nous est un garant qu'ils ne se trompent pas !

M. Quinet a reconnu d'ailleurs qu'il serait impraticable de nos jours de retourner contre le papisme ses armes historiques. Que faire alors, où se réfugier ? Dans le « dogme moderne » qui s'appelle liberté? Mais la liberté n'est que l'arène du développement de l'homme, elle n'en est pas l'élément positif ! On ne renversera pas l'affirmation catholique par une simple négation. Le christianisme a vaincu le polythéisme parce qu'il édifiait avant de détruire. La réforme a triomphé du papisme parce qu'au milieu du naufrage général des croyances, elle a restauré la doctrine chrétienne. On ne surmonte pas l'erreur par le doute, mais par la vérité. On ne supprime pas le mal, si l'on ne le supplante, si l'on n'installe le bien à sa place. Ce n'est pas le vide, quelque liberté de mouvement que l'on y trouve, qui peut dissiper les ténèbres, c'est la lumière ! Quinet l'a bien senti, ne

dernière analyse il en vient à proposer l'unitarisme de Channing[1] auquel, selon M. Laboulaye, l'avenir appartient[2].

C'est déjà quelque chose, c'est beaucoup, que l'étude approfondie de l'histoire ait conduit des penseurs éminents à cette conclusion : La liberté, incompatible avec le catholicisme, mais insuffisante par elle seule ; nécessité d'en revenir au christianisme primitif comme à la source de toute chose excellente. Il n'entre point dans mon sujet de discuter la doctrine de Channing. Je crois que si l'on dit aux peuples : Le salut est là, dans la Bible, ouvrez ce livre, lisez avec droiture et simplicité de cœur, en demandant à Dieu les lumières de son Esprit. Si l'on convie l'univers à étudier l'Evangile, sans prévention et avec un désir sincère de vérité, on verra se faire l'unité de foi vivante, autour de la divinité du Sauveur des hommes. Ils y viendront s'il plaît à Dieu, les penseurs qui marchent résolûment à la recherche du vrai, comme y sont venus ces puissants génies, ces croyants intrépides qu'on appelle Athanase, Augustin, Calvin, Luther, Pascal.

[1] *Lettre à M. Sue.*
[2] *La liberté religieuse :* Channing et sa doctrine.

CHAPITRE XXVIII

Évangélisation et association

Que peuvent faire les hommes de bonne volonté qui voient, dans les doctrines libérales, l'épanouissement de la vérité chrétienne au sein de la société, et qui désirent concourir au succès de cette œuvre excellente. Ils peuvent beaucoup s'ils veulent. Chacun, dans la sphère la plus modeste, sans bruit, sans prétention peut être d'un grand secours au bien commun. Il suffit d'être fidèle, confiant et persévérant. Il suffit d'être convaincu que les petites choses font les grandes. Il suffit que chacun fasse son devoir dans le poste qu'il occupe, et pour le reste s'en remette à Dieu.

Deux moyens sont à la portée de tout le monde. Il se trouve que ce sont les seuls qui puissent être vraiment efficaces.

Le premier est l'application du principe que l'on ne régénère pas les individus par la société, mais que la prospérité sociale est un fruit de la régénéra-

tion individuelle. — Pour retremper les individus je ne connais qu'un moyen, c'est l'Evangile. Il faut répandre la vérité biblique. Il faut mettre à son service l'éloquence de la parole et de l'exemple, les pressants appels de la persuasion, mais surtout ceux de la vie pratique. Il faut que le christianisme pénètre dans la réalité de l'existence, comme la sève jusqu'aux moindres extrémités de la plante. Cela, chacun peut le faire. Tel qui vit humble, ignoré, chétif, humainement misérable, s'il a dans le cœur cet Evangile, s'il l'annonce autour de lui, s'il combat l'admirable combat de la foi, fait plus, sans s'en douter, pour l'avénement de l'idéal politique que pas un savant, pas un législateur, pas un célèbre écrivain. Le dernier d'ici-bas a peut-être sa place marquée aux premiers rangs dans l'éternité ; et comme la piété a les promesses de la vie présente, sa splendeur morale rayonne autour de lui en germes féconds pour la société. Les apôtres ne firent pas autre chose ; c'étaient des ouvriers, des prolétaires... « Allez, et faites de même ! »

On comprend fort bien, au dix-neuvième siècle, cette puissance de l'évangélisation, on a saisi fortement ce levier qui renverse les montagnes de l'erreur ! On imprime la Bible en toute langue, on la répand en tout pays. Des missionnaires dévoués vont la porter aux pauvres et aux méprisés de ce monde. Des rayons de lumière s'en vont perçant les ténèbres en tout sens. Si l'on a foi dans la puissance de l'Evangile, on n'a pas moins de confiance en celle de la prière et l'on a raison. Il suffit de se joindre à ces

armées du Christ et d'apporter à cette œuvre son obole de temps, de zèle et de dévoûment. Voilà le premier, le grand moyen!

Mais il ne faut pas s'y tromper : qui chercherait à répandre le christianisme sans y croire et dans un but politique; qui ferait de l'évangélisation un *instrumentum regni* peut être certain de faire peu et de se rebuter vite. Les écrivains qui considèrent la religion uniquement comme une garantie sociale.... « comme une bonne politique d'athée » dit Rémusat, retranchent justement de la foi ce qui la rend efficace en toute sphère. Qu'est-ce qu'une religion qui n'a qu'une fin temporelle? C'est un spécifique que le charlatanisme des esprits forts administre aux simples, en s'en riant *in petto*. Seule la foi sincère et personnelle sauve l'homme et les hommes et la société, et la foi n'est sincère que de ceux qui dans la religion cherchent, avant tout, *le royaume des cieux et sa justice*. Le christianisme place la vie éternelle au-dessus de la vie présente; hors de là ce n'est plus le christianisme, et ce qui n'est pas le christianisme ne peut vraiment vivifier la civilisation. Christ est l'essentiel, la civilisation est l'accessoire. Celui qui intervertit les choses et fait du christianisme un simple agent de la prospérité sociale, un élément moral de la police, retombe pleinement dans l'erreur socialiste. Les païens et les philosophes, Platon[1], Xénophon[2], Plutarque[3],

[1] 10e *livre des lois.* [2] *De Socrate.* [3] *Contra Colotes.*

Rousseau[1], Voltaire[2] admettent aussi que la religion est le fondement des sociétés. Cela n'a pas empêché qu'à l'épreuve de l'expérience, le paganisme et le déisme n'ont pas préservé les nations, j'ose dire plutôt : ont contribué à les corrompre. Le christianisme purement ou principalement politique dérive nécessairement vers le système papiste. Sans doute il ne faut pas dédaigner l'influence indirecte de l'Evangile et l'on doit se réjouir des bienfaits qu'en éprouvent ceux qui, sans être croyants, perçoivent quelques rayons de lumière et de chaleur ; mais si cette tendance devient prédominante, si l'on se contente de peu, si le crépuscule s'étend au détriment de la pure lumière, on marche à grands pas du côté de la nuit.

Ne serait-ce pas là une autre raison qui explique l'impuissance relative de l'école libérale française? N'est-elle point trop en quête d'une religion comme moyen de combler une lacune dans sa politique? Ne prétend-elle point escalader le ciel en entassant, comme Pélion sur Ossa, ses observations historiques et s'élever par la théorie sociale jusqu'à cette face de la vérité qui regarde la terre, sans s'occuper de celle qui est tournée vers l'infini. — Ne prétend-elle pas aller par la politique jusqu'à la religion et dérober du feu divin juste ce qu'elle croit nécessaire pour animer sa Pandore temporelle; alors qu'il faudrait s'élancer d'un bond et sans réserves pusillanimes

[1] *Contrat social*, liv. 4, chap. 8.
[2] *Souveraineté*, chap. 20.

jusqu'à la pure lumière, pour contempler de cette hauteur sublime les choses humaines et les voir sous leur vrai jour ? N'est-ce pas là la grande cause des préjugés contre le christianisme orthodoxe ? J'abandonne cette question aux méditations consciencieuses des catholiques de l'école libérale.

L'autre moyen serait l'emploi d'un puissant instrument des temps modernes. L'association mise au service de l'opinion publique. Il y a une opinion publique universelle. Les progrès de la science et de l'industrie ont merveilleusement multiplié les communications entre les peuples ; l'assimilation des membres de la grande famille humaine est en voie de s'opérer, les idées circulent rapidement, les nationalités subsistent et subsisteront, mais elles tendent à n'être plus qu'une émulation dans la carrière du progrès. La diversité diminue et l'unité grandit. Il en résulte que la solidarité des peuples croît sans cesse, les intérêts qui leur sont communs sont de plus en plus importants et multipliés. C'est pourquoi la publicité européenne, même la publicité universelle tend à éclipser toujours davantage la presse locale et nationale.

Dans cet état de choses, une société universelle qui s'interdirait l'emploi de tout autre moyen que la force morale, pourrait avoir une influence immense sur les destinées du monde. Elle devrait arborer un drapeau, qui sans rien sacrifier des principes de la cause, pût rallier le plus grand nombre possible d'ad-

hérents, et se proposer un but précis, pratique et bien circonscrit. Elle devrait avoir pour unique objet de soutenir en tout pays la liberté de conscience, de la presse, de l'enseignement, du commerce et de l'industrie et l'*habeas corpus*, et de faire dans ce but des pétitions, des souscriptions, des publications, peut-être des *meetings*, partout où ils pourraient avoir lieu sans danger pour l'ordre public.

On ne croit pas assez au pouvoir de pétitions bien motivées, de représentations respectueuses adressées à un gouvernement. Lorsque la justice se présente, escortée de bonnes raisons, entourée de calme, de persévérance, de dignité et marchant scrupuleusement dans la ligne du devoir, elle parvient à se faire ouvrir toutes les portes. Cent fois rebutée, cent fois elle persiste et finalement se fait accepter. J'en atteste un noble exemple. L'Alliance évangélique a fait souvent des démarches auprès des gouvernements en faveur de la liberté de conscience; elle a souvent réussi contre toute espérance, je crois que rarement elle a échoué. Si nous avions plus de confiance dans la force morale, nous serions moins arrêtés par des murailles franchissables.

CHAPITRE XXIX

Conclusion

Il n'est personne qui n'ait rêvé pour ce monde terrestre si tourmenté, si travaillé, si inquiet, une ère de paix et de vraie grandeur, qui n'ait vu par les yeux de l'espérance une grande famille humaine où la loi des hommes serait superflue parce que la loi divine, gravée dans les cœurs, serait le mobile et le modérateur de tous les actes de la vie; où la guerre serait inconnue, la police oisive, les tribunaux déserts; où le dévouement fraternel surmonterait l'égoïsme, et le génie de l'homme prendrait son essor sur les ailes de sa régénération morale.

Cet idéal, surhumain et pourtant concevable, non-seulement concevable mais possible, c'est ce que la sagesse divine appelle le règne de Dieu. Il sera réalisé sur la terre quand le Christ viendra régner pendant mille ans[1]. Il dépend de chaque croyant d'avancer cette heure solennelle, les nations peuvent marcher à grands pas vers ce but suprême et réaliser graduel-

[1] *Apocalypse*, XX, 6.

lement en elles-mêmes cet idéal magnifique qui se manifeste déjà, — partout où l'Evangile a quelque influence, — par des faits d'une excellence d'autant plus admirable qu'ils ne sont encore que de faibles débuts. Quel contraste avec cette oasis qu'une fine ironie propose de laisser en pleine propriété à la décrépitude romaine, et de vouer à l'atonie, à la servitude et au désespoir, comme sacrifice de propitiation pour sauver le reste. Le règne de Dieu dans les nations chrétiennes et libérales, c'est l'exubérance de la vie, c'est la lumière à flots, c'est l'expansion à toujours désirable de tout ce qu'il y a de bon, de beau et de vrai, c'est une espérance qui ne sera point trompée.

Quant à l'Italie, si, comme on peut l'espérer, elle doit sortir enfin de servitude, puisse-t-elle ne pas oublier que le peuple hébreu, délivré du joug égyptien, passa par le Sinaï avant d'entrer dans la terre promise[1]. Ce n'est pas tout de conquérir la liberté, ce n'est rien, si cette liberté n'est pas à l'épreuve de ses périls intérieurs, plus redoutables que l'ennemi du dehors. Une gravure publiée il y a bientôt deux ans, représente d'un côté le Christ, les apôtres, la Bible se levant, aurore splendide, sur le peuple italien affranchi; de l'autre, les dignitaires pontificaux atterés, en fuite, et le Vatican foudroyé. Cette pensée

[1] Voir note à la fin.

semblait alors chimérique, maintenant elle paraît plus près d'être prophétique. Quoi qu'il en soit, le peintre a dit vrai. L'Italie ne sera vraiment libre que quand elle sera schismatique, elle ne sera vraiment schismatique que lorsqu'elle sera chrétienne. La liberté est sans avenir quand elle n'est point le réceptacle de la vérité ! Puisse l'Evangile servir de phare aux destinées d'un peuple qui se réveille, puisse l'histoire de notre siècle avoir à dire aux siècles futurs la grandeur et le succès d'un Gustave-Adolphe du Midi !

NOTES

—

PAGE 69

M. Jules Simon, cependant, estime qu'Aristote a posé le problème de la science sociale et qu'il en indique la solution vraie en ces termes :

« L'association politique est une communauté. La question est de savoir jusqu'où cette communauté doit s'étendre. Les uns l'étendent à tout : ils sacrifient la liberté ; d'autres la détruisent entièrement : ils dissolvent le corps politique ; d'autres enfin, comprenant la nécessité d'une conciliation entre ces deux solutions extrêmes, font consister la science politique dans la détermination exacte des droits de l'Etat et de ceux de l'individu. »

C'est ainsi que M. Simon interprète : *Aristote, Politique*; livre II, c. I, § 2, en ajoutant toutefois, qu'il paraphrase plutôt qu'il ne traduit.

Voici maintenant ce même passage selon la traduction exacte de M. Barthélemy St-Hilaire :

« La communauté politique doit nécessairement, ou embrasser tout, ou ne rien embrasser, ou comprendre certains objets à l'exclusion de certains autres. Que la communauté politique n'atteigne aucun objet, la chose est évidemment

impossible, puisque l'Etat est une association et que le sol tout au moins doit être commun, l'unité de lieu constituant l'unité de cité, et la cité appartenant en commun à tous les citoyens. Je demande si, pour les choses où la communauté est facultative, il est bon qu'elle s'étende, dans l'Etat bien organisé que nous cherchons, à tous les objets sans exception, ou qu'elle soit restreinte à quelques-uns? »

La différence essentielle entre la traduction littérale et la paraphrase de M. Simon, réside dans ces mots : « détermination des *droits* de l'Etat et des *droits* individuels, » mots qui ne se retrouvent point textuellement dans Aristote. L'idée qu'ils expriment ne paraît pas non plus avoir été celle du philosophe grec. Aristote combat sans doute la communauté des biens, des femmes et des enfants, proposée par l'école de Socrate, — encore admet-il la communauté des biens en *usufruit,* ce qui de notre temps serait jugé à bon droit comme une institution communiste au premier chef. — Mais si l'on considère dans son ensemble la *politique* du Stagirite, on verra qu'un système peut être encore très-socialiste, tout en écartant la promiscuité des familles et des fortunes.

Aristote ne revendique point les droits de l'individu; il conteste uniquement l'utilité, la convenance, de mettre en commun certaines choses. Le fait seul de discuter ce qui peut être avantageux à l'Etat en cette matière est une négation énergique des droits individuels. La conscience proteste contre toute délibération sur l'*utilité* qu'il pourrait y avoir à détruire la famille. Elle ne peut supporter l'idée de peser froidement le pour et le contre d'un projet, à ses yeux criminel.

En écartant la communauté excessive, comme nuisible à l'Etat, Aristote admet implicitement le droit de l'Etat à l'établir, s'il la juge avantageuse. Il laisse intact l'absolutisme social :

« L'Etat, dit-il, est naturellement au-dessus de la famille

et de chaque individu; *le tout l'emporte nécessairement sur la partie, puisque le tout une fois détruit il n'y a plus de parties*..... (Livre I, chap. I, § 11.)

Donc les hommes sont assimilés aux molécules d'un ensemble matériel : le tout une fois détruit, — la nation détruite, — les individus ne sont plus rien! C'est bien là le point de départ, l'essence philosophique du socialisme.

Si le Stagirite rejette la communauté des femmes, c'est qu'elle présente « des embarras » et que « l'unité poussée trop loin fait disparaître la cité, » la fait ressembler trop à l'individu :

« Naturellement, dit-il, la cité est fort multiple.... mais si elle prétend à l'unité, de cité elle devient famille, de famille individu; car la famille a bien plus d'unité que la cité, et l'individu bien plus encore que la famille. »

C'est donc au nom de l'Etat seulement qu'Aristote repousse un communisme trop prononcé. Chez lui, nul aperçu des droits et surtout de la préexcellence de l'individu. Que l'on ne nous donne point ce philosophe comme un précurseur de la politique chrétienne! Avec tout le paganisme, il demeure plongé dans les ténèbres de l'idée socialiste. « Si l'on peut lui reprocher un excès, ce serait plutôt d'avoir, lui aussi, exagéré l'empire des lois sur les mœurs privées, » — ainsi s'exprime M. Sudre [1], tout favorable au péripatéticien. — Aristote est même si loin du principe individualiste, qu'il préconise l'esclavage comme chose naturelle. Peu s'en faut qu'il n'arrive au régime des castes.

J'ai d'ailleurs fait moi-même au système d'Aristote une part trop large en croyant y trouver que « l'Etat est fait pour l'individu. » C'est encore lire les anciens avec des yeux

[1] *Histoire de la Souveraineté*, p. 318.

modernes. Il dit bien que les constitutions sont vicieuses dans leur base, quand elles n'ont en vue que l'intérêt personnel des gouvernants ; mais il leur assigne pour but bien moins la garantie des droits individuels que l'intérêt général de la nation. (Polit., livre III, chap. IV, § 7. — *Id.*, liv. III, c. V, § 11.

—

PAGE 127

« Les garanties politiques ne doivent pas être cherchées dans la nature du pouvoir ; elles résident donc dans les lois, — or, les lois elles-mêmes peuvent être violées par un gouvernement puissant, par conséquent elles ne sont pas une garantie. Il y a là un cercle vicieux. » Telle est l'objection qu'on peut faire.

Il est vrai que la garantie des libertés individuelles ne saurait reposer uniquement sur le mode de souveraineté, non plus que sur les lois seulement. L'édifice des institutions libérales est nécessairement très-complexe. Il va sans dire qu'une sage organisation du pouvoir est l'une des assises de ce monument, que de bonnes lois concourent aussi à sa solidité ; mais ces éléments à eux seuls ne peuvent suffire. La liberté repose sur trois bases qui se corroborent mutuellement et forment par leur union un ensemble fortement assis : un bon souverain, — de bonnes lois, — l'esprit public. La meilleure souveraineté peut dégénérer quand elle n'est pas bien limitée par la législation. Les garanties les mieux entendues, en faveur de l'individu contre l'Etat, peuvent être vaines si elles ne sont sans cesse alimentées, renouvelées par l'esprit public. — La moralité du peuple et la vivacité de son patriotisme pourraient à la rigueur suffire, car cet élément par sa propre énergie, corrige soit les défectuosités du pouvoir, soit celles des garanties contre le pouvoir ; mais à son tour l'esprit libéral

est soutenu, entretenu par de bonnes institutions. Ainsi, un mode de souveraineté sympathique et en quelque sorte naturel à la nation, des institutions bien entendues, des individus vivifiés par l'Evangile : Voilà les garanties dont la combinaison, l'entre-croisement assurent la durée de la liberté.

—

PAGE 137

M. Simon s'exprime ainsi : « L'homme a droit, en théorie, à la plus grande liberté possible ; mais, en fait, il n'y a droit qu'à mesure qu'il en est capable. »

Je ne puis du tout adhérer à cette formule. Lorsqu'on s'y tient, le droit à la liberté demeure indéfiniment relégué dans les hauteurs de la théorie, sans descendre dans les faits. A bien réfléchir, on trouvera que cette thèse renferme une négation du progrès et qu'elle aurait pour effet d'immobiliser les sociétés sous le despotisme. Comment l'homme pourrait-il devenir capable de la liberté, s'il n'en fait l'expérience à ses risques et périls ? Autant vaudrait dire que l'instruction doit être réservée aux seuls savants.

Voici je crois la vérité sur ce point. L'Etat ne saurait être trop puissant pour protéger la liberté ; partout où le respect du droit devient populaire, où le niveau de la moralité s'élève, la force publique est moins nécessaire, peut restreindre ses dépenses et son action. Mais de là, il y a loin à cette départition successive et arbitraire des libertés qu'une main avare mesure goutte à goutte aux sujets ! Si les citoyens ne sont pas aptes à se diriger par eux-mêmes, en fait de religion, de publications, d'éducation, d'industrie,... quelle assurance que l'Etat sera plus capable de les conduire et plus qualifié pour cela ? Chose étrange ! l'humaine infirmité serait le partage des administrés seulement et les administrateurs

en seraient miraculeusement exempts dès l'instant de leur entrée en fonctions. Il faut bien avoir dans l'esprit une conviction de ce genre, lorsqu'on veut absolument cette tutelle de l'Etat, qui ne doit cesser qu'à la majorité des peuples, c'est-à-dire, on ne sait quand.

Le tuteur en effet doit être supposé très-supérieur en tout à son pupille.

De la liberté de la presse, par exemple, peut-on dire que nul n'y a droit s'il n'en est capable ? Mais certains citoyens en pourront être fort dignes, d'autres nullement; qui en décidera ? Et quant à l'ensemble du peuple, qui sera chargé de dire à quel moment il est devenu capable de la liberté de la presse? Sera-ce le gouvernement? Mais les personnes qui sont au pouvoir ont tout naturellement assez peu de goût pour la contradiction, et comme elles préféreront toujours dominer la presse plutôt que subir son contrôle, elles ne trouveront jamais le peuple assez mûr pour cette liberté-là! Quant à la liberté de conscience et des cultes, en théorie comme en fait, l'homme y a droit sans mesure, restriction, ni condition, cela est évident! Il n'appartient pas à l'Etat de lui tenir la laisse plus ou moins longue à sa fantaisie, selon qu'il juge ses administrés plus ou moins dignes de se choisir eux-mêmes leurs croyances; ce serait là le contre-pied de l'idée libérale.

En cette sphère, comme en toute autre, il faut s'élancer d'un seul bond jusqu'à l'idéal et le prendre, en quelque sorte, pour point de départ; nullement le vouloir toujours dans le lointain, le reléguer à l'infini, comme un but qu'on s'efforce d'atteindre, soi-disant, tout en se promettant intérieurement de n'y parvenir jamais. Ce que l'on veut réaliser, il ne faut pas le placer dès l'abord à des hauteurs inaccessibles, en ayant l'air de dire : C'est bien là que nous tendons, mais rassurez-vous, il est impossible d'y arriver!

Entre autres grandes et profondes vérités que le christia-

nisme a révélées, il a mis en relief celle-là — et avec quelle grandeur! — Il n'a pas posé la vie éternelle comme un prix offert aux mérites de l'homme. Il fait du salut le point de départ de la régénération. — Il ne dit pas : sanctifie-toi et tu seras sauvé ; il dit : sois sauvé et tu marcheras à la sanctification. Et de fait, la conversion est la base de la restauration morale, mais quand on s'efforce de devenir meilleur *afin* d'être sauvé, on n'atteint ni la sanctification ni le salut.

—

PAGE 139

Il y a telles mesures qui, sous prétexte d'ordre public, sont au fond du socialisme pratique d'une portée redoutable. Auprès de ces réalités, les théories les plus échevelées ne sont que de l'eau de rose. Que l'on suppose seulement les trois circonstances suivantes : Un gouvernement qui disposerait des finances sans contrôle, — qui prendrait à titre d'impôt le quart de la fortune des particuliers ; soit le quart des revenus et le quart des successions, — qui serait parvenu à s'emparer de toute la presse périodique, au point que les rédacteurs de journaux ne fussent plus que des employés de l'Etat. — Il est évident que l'individu est absorbé, anéanti. L'Etat est tout, peut tout, plus de limites à son pouvoir, plus de contrôle, plus de franchises ; cependant que le pays conservera peut-être certaines apparences de liberté : Communisme infiniment plus à craindre que celui de Platon ! Celui-là peut exister, durer longtemps. Celui-ci est impraticable. L'un vit sous nos yeux, l'autre n'est pas viable.

Le socialisme théorique, philosophique, procède ordinairement d'une aspiration généreuse : les utopistes, le plus souvent philanthropes désintéressés, respectables, sincères, cherchent par la communauté à réaliser le bonheur général, peut-

être la suppression du paupérisme. Mais les exploits du communisme pratique, historique, ont été hideux. Rien de plus vil dans le projet, de plus abject dans l'exécution, rien de plus propre à pervertir les sociétés, à les putréfier. Par exemple, les deux grands pillages de l'histoire de France : les ventes de biens d'émigrés sous les deux terreurs! A-t-on jamais imaginé quelque chose de plus délétère pour la moralité publique, de plus propre à en consumer jusqu'au dernier atome. — Un vol légal! une opération administrative qui consiste (du moins celle de 1688) à spolier les sujets honnêtes, probes et laborieux, du fruit de leur persévérance, de leurs vertus, de leur génie, pour le jeter en pâture à des misérables sans principes, à des vautours paresseux, ignobles, qui s'engraissent de l'oppression et boivent à longs traits l'iniquité! Il n'y a pas dans l'histoire de type plus méprisable que l'*acquéreur de biens nationaux*. — La révocation de l'édit de Nantes, si elle n'eût été que cruelle, atroce, eût mérité l'indignation seulement, mais lorsqu'elle devient *une affaire*, une *spéculation*, elle a droit au dégoût; elle imprime la bassesse au front de ses complices et de ses auteurs. On a le cœur soulevé quand on lit que: « Mme de Maintenon..... ne voit nulle indélicatesse à acheter pour rien les biens pris aux proscrits. — Dans une lettre souvent citée elle engage son frère à s'établir grandement en achetant de ces terres; elle prévoit, espère que la désolation des huguenots en fera encore vendre. » Michelet (Louis XIV).

—

PAGE 290

Le christianisme seul fonde et maintient la liberté. Je m'étonne que cette vérité puisse être mise en doute par aucun historien. — Plusieurs esprits excellents, à la suite d'études historiques approfondies, ont été inondés de cette lumière qui éclaira Paul sur le chemin de Damas. — On aime à citer

spécialement l'illustre historien de l'Espagne, M. Rosseeuw-St-Hilaire. — Néanmoins M. Michelet est d'un avis opposé: « Bossuet, dit-il, est très-fort quand il soutient que le christianisme défend la résistance, ordonne d'obéir aux puissances injustes, exige le silence et la résignation, — bref, damne la liberté. Dire une république chrétienne, c'est dire un triangle carré. Cela est évident[1]. »

Cette évidence est un peu comme le blasphème de Montalembert[2]. Sans en appeler à l'évidence du libéralisme chrétien, j'ai consacré ce volume à le démontrer. J'espère avoir quelque peu fait sentir que: « la loi de Christ, comme le dit si justement l'apôtre, est la loi parfaite de la liberté[3]. »

Pourquoi la liberté semble-t-elle à M. Michelet incompatible avec le christianisme? A raison du principe de non-résistance qui, selon lui, assure longue vie à la tyrannie. J'ai examiné ce point (pages 82 et suiv.). Ajoutons que ce mot de *non-résistance* est, après tout, assez mal choisi. C'est *non-rébellion* qu'il faudrait dire, car le devoir du chrétien en certains cas est précisément de résister. Et c'est la résistance chrétienne qui est l'origine de la liberté; ou plutôt, c'est l'obéissance chrétienne qui est la source de tout bon régime politique; mais cette obéissance à Dieu comporte parfois la résistance aux hommes.

Je n'ai point entrepris de développer en quels cas on doit obéir ou désobéir au prince. Il eût été téméraire d'aborder en passant et comme accessoirement cette grave et délicate question des limites dans lesquelles la désobéissance doit être circonscrite: question sur laquelle des chrétiens éminents ont été en désaccord. Du reste, quelles que soient les diversités d'opinion dans l'application, le principe général demeure, celui de la soumission au pouvoir établi.

[1] *Louis XIV*, p. 431.
[2] Voir chap. XX.
[3] *Laboulaye*. — Ep. St-Jacq. I, 25.

Si liberté et insurrection sont termes identiques, alors sans doute l'obéissance chrétienne est incompatible avec la liberté. Mais au point de vue même de M. Michelet et de ceux qui partagent son avis, l'insurrection, j'imagine, n'est jamais qu'un moyen de conquérir la liberté, un état transitoire et fâcheux, qui doit cesser une fois. — Ne doit-il pas prendre fin quand la *république* (*sensu lato*, soit l'idéal politique) est établie? S'il doit prendre fin, en quoi le principe d'obéissance pourrait-il nuire à la liberté faite? Ne concourt-il pas au maintien du libéralisme régnant ? Si l'état de rébellion ne doit jamais cesser; si, dans cette république-là, jamais personne ne doit obéir, d'où viendra l'ordre et l'harmonie? La soumission aux lois serait-elle aussi un triangle carré; ou bien l'Etat modèle pourrait-il se passer d'obéissance? Alors il pourra se passer de lois : c'est l'idéal! Mais tant qu'il demeure au-dessous du type parfait, le meilleur Etat aura des lois, s'il a des lois il faut bien que l'on y obéisse. Les administrés obéiront, ou contraints ou spontanément. Or, que serait une nation où la terreur seule inspirerait la soumission aux lois? un troupeau d'êtres inférieurs à l'homme et bien sûrement le siége du despotisme ou de l'anarchie. — On voudra donc dans un Etat bien ordonné faire fonds sur l'obéissance spontanée. Or je défie qu'on trouve un moyen d'inoculer au peuple cette légalité volontaire, si ce n'est la foi chrétienne. Seule la vraie religion assujettit les hommes à la loi morale, et seuls les hommes qui soumettent leur liberté à la morale, peuvent glorifier parfaitement la liberté politique. — Un peuple libre et non chrétien: voilà vraiment la chose impossible, le triangle carré!

PAGES 233, 278 et 318

J'écrivais ces derniers chapitres en janvier 1860; dès lors les événements, en Italie, précipités, lancés à toute vapeur, se

sont chargés d'élucider les idées, de confondre les équivoques, de dissiper les confusions nuageuses et de mettre vivement en lumière l'irréconciliable opposition du papisme et de la liberté. Les questions se posent avec une clarté de plus en plus inexorable, ne se laissent plus éviter, tourner. Il faut les aborder résolûment, de front, avec droiture.

Le clergé romain pourrait-il servir à la fois le pape et la cause italienne? — S'il demeure fidèle à la cour de Rome, il doit fermer les églises aux excommuniés, auteurs ou fauteurs de l'affranchissement des Romagnes. — S'il chante des *Te Deum* en l'honneur du Statut, il exalte ce que l'Eglise condamne, dès lors il est schismatique. Les rigueurs contre les prélats récalcitrants ne sauraient aboutir qu'à faire comprendre la fausseté de la position et à en faire désirer une plus tenable.

Un pays proclame le papisme religion d'Etat, et cependant méconnait la hiérarchie organique de cette religion, au point de sévir contre les prêtres qui veulent obéir au pape en matière de culte..... Voilà qui est contradictoire. Sous cette position embarrassée, il y a de véritables chaos. Y a-t-il rien, par exemple, de moins rationnel, de plus incohérent, de plus confus que les rapports de l'Eglise et de l'Etat dans les nations catholiques? Sujet fécond en difficultés, jamais résolues, insolubles — et qui n'a pas fait un pas depuis Justinien. Voilà des fonctionnaires qui appartiennent à la fois à l'ordre ecclésiastique et à l'ordre politique. Nommés par le pape, payés par l'Etat, serviteurs de deux maîtres, auquel doivent-ils obéir ? De là des conflits sans cesse renaissants, permanents, inévitables. De cette situation baroque il n'y a que deux moyens de sortir. — Ou le clergé cessera d'obéir à son chef ecclésiastique pour suivre la loi du prince ; c'est le schisme. — Ou bien l'Etat rompra lui-même tout lien avec un clergé trop fidèle sujet du pape ; c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Plus l'Italie avance, plus elle voit qu'il n'y a pour elle d'autre issue. Lorsqu'elle se sera résolûment engagée dans l'une de ces voies, on sera confondu de voir combien les questions les plus épineuses lui seront simplifiées.

Si le Piémont veut demeurer catholique, il doit accéder aux vœux de l'Eglise, loin de la contrister, lui rendre ces Romagnols qu'elle considère comme sa propriété légitime. Comment admettre qu'un fils de l'Eglise porte une main sacrilége sur le patrimoine de sa mère. — Le fils a bien proposé, par manière de transaction, de gérer cette propriété au nom et pour le compte de sa mère, et comme en avancement d'hoirie. Mais la vieille dame n'a pas paru se soucier d'anticiper l'ouverture de sa succession. — Donc, pour pouvoir demeurer dans la communion romaine, il faut rendre les Romagnes, et alors adieu l'unité, la liberté et l'indépendance de l'Italie! Si jamais le Piémont abandonnait les Romagnols émancipés, les repoussait dans l'abîme (à supposer qu'ils s'y laissent retomber, ce qui est douteux), l'œuvre prodigieuse entreprise par la dynastie de Savoie; cette œuvre dont l'art, l'audace étonnera les siècles futurs, et dont les auteurs entrevoient le prochain couronnement avec des transports faciles à comprendre; — cette œuvre conquise au prix de tant d'efforts, d'héroïsme, de dévouement, de prudence, de sacrifices; — cette œuvre croulerait de fond en comble. Renoncer aux Roma gnes, ce serait renoncer à la confiance, à l'enthousiasme, à la coopération de l'Italie!

D'ailleurs, voici que le sud de la Péninsule se prépare à suivre les destinées du nord. L'épée de Garibaldi est en devoir de trancher dans le vif ces trois nœuds gordiens : Naples, Rome et Venise. Si, comme on peut le prévoir, la papauté vient à rester seule entre l'Italie libre du nord et la libre Italie du sud, ne formant à elles deux qu'une seule nation, il faudra bien en venir à des solutions catégoriques. Le joyau

de la liberté et de l'unité italienne sera-t-il d'une eau pure et limpide, ou bien demeurera-t-il traversé d'une tare épaisse? Trouverait-on peut-être entre la papauté et la liberté quelqu'un de ces compromis à double entente, qui fourmillent de réticences, qui laissent ou remettent en question toutes les difficultés pendantes? Le Piémont ne le voudrait pas, et s'il lui prenait quelque défaillance, l'Italie n'y consentirait pas, car les sentiments de l'Italie sont aujourd'hui résumés, personnifiés en Garibaldi, et ce héros, d'une franchise rare à notre époque, appelle la papauté de son vrai nom!

De jour en jour l'alternative se pose plus nette, plus inévitable :

Ou le papisme et l'ancien régime.

Ou la liberté, l'indépendance et l'unité de l'Italie.

Néanmoins, MM. de Montalembert, Lacordaire, de Broglie, etc., auxquels, de fraîche date, il faut joindre M. St-Marc Girardin[1] suent sang et eau pour démontrer la possibilité, l'utilité d'une alliance entre le papisme et le libéralisme.

Ils disent que l'unité de l'Italie doit se faire.... que cela est même désirable...... ils souhaitent que les démêlés entre le pape et le Piémont s'apaisent;..... ils pensent que la papauté est l'unité morale de l'Italie, que « d'ailleurs la cour de « Rome sera forcée de faire des réformes et que c'est par les « réformes qu'elle recouvrera les populations qu'elle risque de « perdre[2]. »

Mais quelles réformes? et surtout quelles réformes seront compatibles avec le principe catholique? Si ce n'est peut-être en ce qui concerne l'artillerie, seule branche de l'administra-

[1] De la situation de la France et de la papauté en Italie, — *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1860.

[2] Loc. cit.

tion ecclésiastique où le général Lamoricière ait été admis à innover, sans qu'on soit pourtant bien sûr que la transformation des canons ne porte aucun ombrage au système papalin.

On suppose que des écrivains tant soit peu libéraux ne se contenteront pas en fait de réformes à moins des suivantes : suppression de l'inquisition; tribunaux séculiers et procédure publique; institutions qui garantissent la sécurité des biens et des personnes.... de manière à ce que, par exemple, les rapts de mineurs soient rendus impossibles. — Est-ce là ce que demandent ces auteurs? Ils n'ont garde! Il s'agit de s'entendre avec la cour de Rome, d'en obtenir des concessions volontaires. Il ne faut pas l'effaroucher d'abord par de telles énormités; il faut trouver quelque réforme anodine, qui sans offusquer la vénérable cour, soit quelque chose de nouveau cependant..... de nouveau! mot néfaste et qu'il faut éviter si possible. « Il ne s'agit pas de substituer l'esprit de notre siècle à l'esprit des siècles passés[1], » il faut s'ingénier à trouver des réformes qui réforment le moins possible, exhumer des archives du Vatican d'anciennes réformes qui ne pourront heurter aucun préjugé, aucun intérêt, puisqu'elles ont existé déjà et que les abus ne s'en portent pas plus mal. Donc, point de laïcisme: — sacrilége! Point ou peu de sécularisation de l'administration! Un peu de liberté municipale, modérément, c'est-à-dire un peu de décentralisation..... ce qui a l'avantage d'avoir l'air d'une réforme, sans rien changer au fonds, car, si le gouvernement demeure clérical, qu'il soit plus ou moins centralisé, qu'importe! les vieux errements persisteront. (La centralisation, à bien voir les choses, est en soi un fait indifférent, ce n'est qu'un instrument; elle peut concourir à la prospérité d'un régime tout libéral; elle n'a rien d'essentiellement contraire à la liberté.)

[1] Loc. cit.

Au surplus, en cette matière, il faut se garder d'approfondir, de préciser, ou seulement de toucher, ou même d'approcher... il ne faut faire d'avance aucun système complet de réformes... il suffit de « considérer la marche des événements[1] »..... il faut surtout se renfermer dans la pompe des généralités, dans la sonorité des phrases académiques et peu explicites... dire le moins possible en parlant beaucoup, faire en un mot des prodiges de superficialité, pour se maintenir dans une position qui ne supporte pas un examen tant soit peu approfondi.

En somme, dans le compromis que fait l'école en question entre les deux maîtres qu'elle veut suivre, je vois bien les concessions du libéralisme, — elles sont énormes, — je ne vois pas celles du papisme. Au fait, les catholiques sont conduits par une logique irrésistible à ne contraindre le pape à d'autres réformes que celles qu'il voudra bien consentir.... (forcer le pape ! — mot étrange dans la bouche d'un papiste). Ils se garderont bien de toucher à ce vieil édifice vermoulu pour y faire la moindre réparation : au premier coup de marteau, il tomberait en poussière de fond en comble. Leur réforme ne pourrait jamais consister qu'en ces trois choses : 1° ne rien changer du tout à l'intérieur ; 2° badigeonner l'extérieur avec précaution ; et 3° écrire en grosses lettres sur le fronton : « Ceci est un Etat libéral. »

[1] Loc. cit.

TABLE

Introduction

Preuves et vœux du libéralisme

Principe religieux du libéralisme

Pages

Principe politique du libéralisme

Pages

Obstacles

Pages

Pages

Moyens

NOTES



